

HISTOIRE
DE LA
POLITIQUE EXTÉRIEURE
DU
GOUVERNEMENT FRANÇAIS
1830 — 1848

Paris. — Imprimerie Dondoy-Dupré, rue Saint-Louis, 46, au Marais.

~~No. 19749~~ 9098

9097.

HISTOIRE

DE LA

POLITIQUE EXTÉRIEURE

DU

GOUVERNEMENT FRANÇAIS

1830 — 1848

AVEC NOTES, PIÈCES JUSTIFICATIVES ET DOCUMENTS DIPLOMATIQUES
ENTIÈREMENT INÉDITS.

PAR M. O. D'HAUSSONVILLE

ANCIEN DÉPUTÉ.

II

Nouvelle Edition.

15010.



DONAȚIUNEA
AL DJUVARA



PARIS

MICHEL LÉVY FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS

RUE VIVIENNE, 2 BIS.

1850

BIBLIOTECA CENTRALĂ UNIVERSITARĂ
BUCUREȘTI
COTA 9097

CONTROL 1981

1981

2014/05

B.C.U. Bucuresti



C13010



AL. DUVAR

1981

1841 — 1848.

XV

AVÈNEMENT DU CABINET TORY A LONDRES.

A peine le traité du 13 juillet 1841, communément appelé *Convention des Détroits*, était-il signé, et les ratifications échangées à Londres entre les cours de France, d'Angleterre, d'Autriche, de Prusse et de Russie, que le cabinet whig tombait et cédait la place à une administration tory. Cet événement n'était entièrement inattendu pour personne. La prévision d'une prochaine modification ministérielle en Angleterre était probablement entrée pour quelque chose dans le peu d'empressement du gouvernement français à se rendre aux invitations des cours qui le pressaient de joindre la signature de la France à celles des autres grandes puissances. Il est à supposer que notre ministre des affaires étrangères se fût rendu plus tôt et de

meilleure grâce s'il eût pu donner ce gage de réconciliation aux membres de la conférence de Londres sans le concéder en même temps au ministre anglais qui avait été, en 1840, le principal instigateur de la coalition entreprise contre la France. La chute de lord Palmerston, amenée par des causes d'ailleurs ostensiblement étrangères à la politique extérieure de son pays, ne pouvait manquer d'influer d'une façon heureuse sur les futures relations de la France et de l'Angleterre. A lord Palmerston succédait lord Aberdeen. Entre la politique de ces deux ministres des affaires étrangères d'Angleterre, la différence était grande, à considérer surtout leurs dispositions vis-à-vis de la France. Déjà nous avons eu occasion de faire ressortir cet étrange contraste, et de montrer, d'un côté, lord Palmerston, l'un des chefs de ce parti whig qui avait eu jadis pour devise la paix et l'alliance française, signalant son passage au pouvoir par ses velléités belliqueuses, et son ardeur à nous susciter partout des ennemis ; de l'autre, lord Aberdeen, organe avoué et prépondérant d'une école politique qui, en Angleterre, a mis longtemps sa gloire à ne pas redouter la guerre et à combattre énergiquement la France, déposant peu à peu

les préjugés des tories du dernier siècle, faisant profession d'un grand amour de la paix, et déclarant hautement qu'à ses yeux elle n'était possible que par le bon accord de la France et de l'Angleterre. On comprend tout d'abord quelle influence un si complet accord de vues entre M. Guizot et lord Aberdeen devait avoir sur leurs relations d'affaires. En réfléchissant sur la condition générale des temps au milieu desquels ils vivaient, en se pénétrant des vrais besoins des peuples dont les intérêts leur étaient confiés, M. Guizot et lord Aberdeen étaient arrivés à une même conviction : tous deux étaient également persuadés qu'il était de leur devoir de maintenir entre les gouvernements de France et d'Angleterre, *sinon une étroite alliance, du moins une commune et franche entente.* En politique, quand des hommes de sens et d'expérience tendent vers quelque but, ils ont soin d'y conformer non-seulement l'ensemble, mais les détails mêmes de leur conduite. Ils ne se laissent ni détourner par les considérations secondaires, ni décourager par les obstacles imprévus. Ainsi agirent constamment les deux hommes d'État que nous venons de nommer ; c'est parce qu'ils agirent ainsi et point autrement que le succès ne leur fit point

défaut. Les incidents venus à la traverse de leurs desseins furent d'ailleurs si considérables, si répétés, que le récit de leurs sages et patriotiques efforts compose presque à lui seul l'intérêt des années dont nous avons maintenant à rendre compte.

Quelques publicistes, cédant à leur insu à des préoccupations trop exclusives, ont reproché, en Angleterre à lord Aberdeen, en France à M. Guizot, les concessions qu'à certains jours ils ont dû, pour mener à bien l'œuvre commune, se faire l'un à l'autre. A entendre ceux qui ont, des deux côtés du détroit, soutenu contre ces ministres une lutte opiniâtre, chacun d'eux aurait dépassé parfois la mesure des ménagements autorisés par un juste sentiment de l'honneur des deux pays. Nous sommes persuadés que la postérité ne ratifiera point ces jugements, non pas seulement parce qu'ils sont contradictoires, mais parce qu'ils sont également faux. Déjà peut-être aujourd'hui, en voyant se dérouler devant lui la série des épisodes qui ont marqué cette époque de notre histoire diplomatique, plus d'un lecteur français s'étonnera d'en recevoir une impression toute opposée à celle qu'il avait autrefois éprouvée. Peut-être même se surprendra-t-il à penser que

les sacrifices qui naguère lui avaient paru excessifs étaient loin d'avoir l'importance qu'au premier abord il leur avait attribuée, et reconnaissant de quel retour nos justes égards envers l'Angleterre ont été payés, peut-être arrivera-t-il enfin à convenir que si les deux cabinets ont dû tour à tour user de mutuels ménagements, somme toute, ce n'est pas le nôtre qui a donné les preuves les plus réitérées de condescendance et de longanimité.

XVI

AFFAIRE DU DROIT DE VISITE.

La première pierre d'achoppement que M. Guizot et lord Aberdeen rencontrèrent sur leur chemin fut le traité du 20 décembre 1841.

Il a été tant parlé et tant écrit, à cette époque, sur les maximes de droit international soulevées par l'exercice du droit de visite appliqué à la répression de la traite des noirs, qu'il devient inutile d'en parler longuement. Il nous suffira de constater quel était au juste l'état des choses quand cette question, laissée depuis longues années dans l'oubli, fut tout à coup apportée devant les Chambres françaises. Un traité signé en 1831 avait stipulé le principe, et un autre traité conclu en 1833 avait réglé l'application d'un droit conventionnel et réciproque de visite à exercer, pour un temps limité, dans des parages désignés, et

moyennant certaines garanties, par les bâtiments de guerre de chacune des deux puissances, sur les bâtiments de commerce de l'autre nation soupçonnés, *bonâ fide*, de se livrer au trafic des noirs. En vertu de ces deux traités, tandis que sur la côte occidentale d'Afrique, et à une distance déterminée des rivages, un certain nombre de navires de guerre français, pourvus de commissions spéciales, délivrées *ad hoc* par le gouvernement britannique, avaient le droit de s'assurer, par une inspection sommaire des papiers et de la cargaison, si un bâtiment suspect de se livrer à la traite n'avait pas arboré un faux pavillon anglais pour se dérober à notre juridiction, un nombre égal de vaisseaux de la marine royale d'Angleterre, munis de pouvoirs émanés du gouvernement français, étaient autorisés, dans les mêmes zones et aux mêmes conditions, à s'assurer de la nationalité des bâtiments qui se couvriraient sans droit de nos couleurs. La nationalité de ces bâtiments une fois reconnue, s'ils étaient français, ils devaient être immédiatement conduits au port français le plus rapproché, et remis à la justice nationale. Cette dérogation aux principes ordinaires du droit maritime avait été commandée aux deux gouvernements par les néces-

sités de la guerre active qu'ils avaient résolu de faire ensemble au commerce des esclaves. L'usage constant des bâtimens négriers étant d'avoir toujours à bord plusieurs pavillons différens, et de s'en couvrir successivement pour échapper ainsi à la surveillance des puissances qui avaient prohibé leur coupable trafic, il avait paru indispensable de donner aux croiseurs des deux marines l'autorisation de suppléer au besoin à la surveillance les uns des autres. Par la même raison, et pour ravir aux négriers jusqu'à leurs dernières ressources, il avait paru utile aux deux gouvernements de se procurer le plus grand nombre d'adhésions possibles au principe consacré par les traités de 1834 et 1833. La France et l'Angleterre s'étaient employées dans ce but auprès des cabinets avec lesquels elles étaient en relations. Dans le cours de l'année 1838, l'Autriche, la Prusse et la Russie s'étaient montrées disposées à adopter pour leur compte les conventions de 1834 et de 1833. Mais, en leur qualité de grandes puissances, elles n'avaient pas trouvé qu'il fût de leur dignité d'accéder purement et simplement, comme l'avaient fait le Piémont et la Belgique, à des traités déjà existants, et à la confection desquels elles n'avaient pas concouru. Elles demandèrent qu'une

nouvelle convention fût conclue, dans laquelle elles entreraient comme parties principales, sur le même pied que les cours de Paris et de Londres. Il n'y avait point d'inconvénient à faire droit à leur prétention. L'ambassadeur de France à Londres, M. le comte Sébastiani, fut autorisé à entrer dans cette négociation, et à insérer, dans une convention nouvelle et spéciale, les dispositions essentielles des traités de 1831 et 1833. Deux modifications furent seules apportées aux stipulations primitives : les zones où le droit réciproque de visite pouvait être exercé furent agrandies, et la clause qui établissait que le nombre des croiseurs d'une nation ne pourrait dépasser de moitié celui des croiseurs de l'autre nation fut supprimée. On avait voulu, par le premier de ces changements, donner une action plus efficace aux croiseurs de tous les pays ; le second avait été rendu nécessaire par l'accession de la Prusse, dont la marine de guerre était comparativement trop peu nombreuse. Les points dont il s'agit avaient été tous discutés entre les puissances contractantes avant le traité du 15 juillet 1840, avant même l'avènement du ministère du 4^{er} mars. Les premiers pourparlers de l'ambassadeur de France à Londres remontaient à 1838, et les plénipotentiaires

étaient d'accord plusieurs mois avant la chute du cabinet whig. Quand lord Aberdeen arriva à la direction des affaires étrangères d'Angleterre avec les dispositions que nous venons de rappeler, le gouvernement français ne crut pas devoir reproduire plus longtemps les motifs d'ajournement qu'il avait opposés à l'administration précédente, administration dont il avait eu tant à se plaindre, avec laquelle il avait résolu de demeurer sur un pied d'extrême réserve, et de se borner aux actes strictement nécessaires. Il importait assez aux chefs du parti tory récemment arrivés au pouvoir, et dont la majorité n'était encore rien moins que considérable, de pouvoir apporter aux abolitionistes anglais une satisfaction que lord Palmerston leur avait déjà plusieurs fois, mais vainement promise. En signant avec les nouveaux ministres anglais la convention qu'il ne s'était pas soucié de conclure avec leurs devanciers, M. Guizot se flattait de contribuer à affermir leur situation parlementaire; cette espérance était bien de nature à influencer sur sa détermination. A notre avis, rien de plus simple, entre ministres des états constitutionnels, que de tenir compte de la situation parlementaire les uns des autres. Lorsque l'intérêt évident des deux pays est de bien vivre

ensemble, lorsqu'ils peuvent se rendre cette justice que plus que d'autres ils sont en état de maintenir une bonne intelligence si désirable, ils agissent sagement en cherchant à s'aider dans leurs mutuelles difficultés, et à se prêter tout l'appui compatible avec les devoirs de leur position. Cette conduite est non-seulement naturelle et légitime, mais conseillée par la vraie politique et par le patriotisme le mieux entendu.

Malheureusement pour les ministres du cabinet du 29 octobre, au moment où ils signaient avec lord Aberdeen le traité du 20 décembre 1841, le public français, justement blessé par le traité du 15 juillet 1840, gardait encore un vif souvenir de cette récente injure, et n'était point disposé à distinguer le rôle que whigs ou tories avaient joué dans cette malencontreuse affaire. Il était loin d'être préparé à accepter la différence que son gouvernement cherchait à établir entre ces deux partis, qui divisaient le parlement et la nation anglaise. Il y a plus ; le traité du 14 juillet 1841, dont nous avons, par des documents irrécusables, rétabli le véritable caractère, avait été l'objet de la plus fausse interprétation. L'assentiment tardif donné à cette convention, obstinément repoussée par le ministère tant qu'elle

lui avait paru prématurée, acceptée plus tard, nous l'avons démontré, à des conditions qu'il avait lui-même dictées, avait été représenté par la plupart des journaux comme un acte de basse complaisance, et trop de personnes avaient prêté créance à ces fausses assertions. Toujours confiantes dans les organes de l'opposition, comment ces mêmes personnes n'auraient-elles pas cru voir dans la signature du traité nouveau relatif au droit de visite une dernière et frappante révélation de la politique de ce cabinet qu'on leur avait dépeint comme si désireux de resserrer, à quelque prix que ce fût et contre le sentiment du pays, les liens qui l'unissaient aux cours étrangères? C'était tout autant qu'il en fallait pour faire accueillir avec défaveur le traité du mois de décembre 1841. D'autres circonstances venaient ajouter au mécontentement dont ce traité était l'objet.

Les traités de 1831 et de 1833 ont pris soin d'établir entre les deux marines de France et d'Angleterre la plus complète réciprocité de traitement. Sous un certain point de vue, à ne considérer, par exemple, que le chiffre des bâtiments de guerre des deux nations, qui est pour la France dans la proportion de 4 à 3, tandis que

le nombre des navires de commerce est dans la proportion de 1 à 80 ou 100, nos croiseurs pouvant exercer leur surveillance sur une plus grande quantité de bâtimens marchands, la balance des inconvénients attachés au droit de visite paraissait devoir, toute chance égale d'ailleurs, ne se jamais résoudre à notre détriment. Il en eût été certainement ainsi si les dispositions des deux peuples et les habitudes des deux marines n'avaient point renversé entièrement cet équilibre. En Angleterre, la cause de l'émancipation est populaire, et la marine royale britannique met son honneur à réprimer, autant qu'il dépend d'elle, le trafic des noirs. Chez nous, c'était alors à peu près le contraire. Le public était au moins indifférent; quant aux officiers de notre marine, partisans plus ou moins avoués, pour la plupart, de l'esclavage, ils ne se souciaient qu'assez médiocrement de la mission dont ils étaient chargés. De là ce double résultat : les croiseurs anglais visitaient beaucoup nos bâtimens marchands; nos croiseurs visitaient peu les navires de commerce anglais. Les armateurs anglais se prêtaient de bonne grâce à cette formalité; les équipages des navires français visités par les croiseurs anglais n'étaient pas toujours aussi patients. Aussi

longtemps toutefois que la bonne intelligence avait régné entre la France et l'Angleterre, les choses s'étaient, de part et d'autre, passées sans difficultés sérieuses. De 1831 à 1842, pendant onze années, neuf réclamations seulement s'étaient élevées sur la nature des bâtiments saisis par les croisières anglaises. De ce petit nombre de bâtiments, quatre avaient été reconnus pour se livrer habituellement à la traite; deux avaient été acquittés malgré des présomptions assez fortes. Trois attendaient la décision de la justice. Mais l'affaire d'Orient n'eut pas plus tôt ranimé le vieil antagonisme des deux pays, que des plaintes nombreuses surgirent à l'instant même. Parmi ces plaintes, beaucoup étaient surtout inspirées à notre marine marchande par la préoccupation qui agitait alors les esprits; quelques-unes avaient un fondement plus réel. En effet, plusieurs de nos ports de mer et quelques-uns de nos négociants étaient indirectement intéressés au maintien de la traite, non pas qu'ils s'y livrassent par eux-mêmes, mais parce qu'ils expédiaient sur la côte d'Afrique les marchandises que les bâtiments négriers employaient habituellement comme principales matières d'échanges dans ce trafic.

Les sentiments divers dont nous venons de

rendre compte se firent jour dès le commencement de la session législative de 1842. Dans sa réponse au discours de la couronne, la majorité de la Chambre des députés n'avait voulu ni approuver ni blâmer le traité du 13 juillet 1841. Elle avait paru plutôt s'y résigner que s'en féliciter. Elle fut plus explicite à l'égard du traité du mois de décembre 1841. Comme d'habitude, l'initiative de la critique appartient à l'opposition ; toutefois, ce ne fut point de ses rangs, mais du sein même de la majorité ministérielle, que sortit le projet qui condamnait le plus ouvertement la signature du nouveau traité. L'auteur de l'amendement aussitôt adopté par la Chambre presque entière, se trouvait aller, du premier coup, plus loin que n'auraient osé le faire les contradicteurs les plus décidés du cabinet. Il demandait hautement la non ratification du traité du mois de décembre 1841, et blâmait implicitement le principe des traités antérieurs de 1831 et de 1833.

Ainsi fut soulevée l'immense difficulté qui, pendant plusieurs années, ne cessa de peser si lourdement sur les relations déjà si compliquées de la France et de l'Angleterre.

Qu'allaient faire les cabinets de Paris et de

Londres ? comment se tireraient-ils d'un pas si embarrassant ? Si le gouvernement français se décidait à ratifier le traité par égard pour le ministère anglais, sa position pouvait être fort compromise vis-à-vis des chambres françaises ; si, par déférence pour sa majorité, il refusait la ratification, alors c'était sur le cabinet anglais qu'allait retomber tout l'embarras de la situation. Si disposés que fussent les conseillers tories de la reine d'Angleterre à prendre en considération les convenances du ministère français, et à faire à leur tour preuve de bonne volonté, ils n'étaient point sans perplexité à ce sujet, car la tâche n'était pas facile ; les whigs, leurs rivaux politiques, épiaient leur conduite, prêts à qualifier de déplorables faiblesses les ménagements qu'ils témoigneraient à la France.

Dès le commencement de février, lord Palmerston interpellait sir Robert Peel. Le premier ministre se contentait d'ajourner le débat, en faisant remarquer à son interlocuteur *« que le délai déterminé pour l'échange des ratifications n'expirait que le 20 du même mois, et qu'il n'était pas étonnant que l'échange n'eût pas encore eu lieu (1). »*

(1) Parliamentary Debats, 8 février 1842.

Après le 20 février, la ratification de la France n'étant pas arrivée, lord Aberdeen crut de son devoir de donner connaissance de ce fait à la Chambre des lords. Il n'admettait point alors qu'il fallût en induire que le gouvernement français refusât définitivement sa signature. Dans sa pensée, il ne s'agissait guère que d'un ajournement.

Voici dans quels termes pleins de prudence il cherchait à écarter les ombrages du parlement britannique :

« Je regrette, dit le noble comte, de ne pas pouvoir annoncer à la chambre que la France ait ratifié le traité ; je ne saurais même dire à quelle époque on peut espérer cette ratification. Vos seigneuries connaissent peut-être les raisons qui ont amené cette divergence avec le gouvernement français. Sa Majesté le roi des Français a jugé que les motifs spécifiés par son gouvernement étaient assez puissants pour l'engager à suspendre cette ratification ; vos seigneuries connaissent la nature de ces motifs, et je crois de mon devoir de ne rien dire et de ne rien faire de nature à soulever la moindre difficulté qui puisse affecter ce traité. Le protocole demeure ouvert pour l'accession de la France ; on verra par l'examen du traité qu'il rentre dans celui qu'avait conclu la France avec l'Angleterre en 1831. Le traité de 1833 demeure en pleine vigueur ; il n'était autre que le traité primitif de 1831. Le



traité actuel est rédigé sur les bases des deux précédents ; il ne contient aucune disposition nouvelle, aucun nouvel engagement, à une seule exception près. Le traité de 1831 reconnaissait et consacrait entièrement un droit de visite mutuel ; divers articles du traité de 1833 démontraient, de prime abord, que ce principe avait été reconnu ; le traité actuel ne fait rien de plus ; il n'y a qu'une légère addition : elle a trait à la latitude du droit de visite. C'est à cette partie du traité que la France a refusé d'accéder ; mais à l'égard de cette latitude donnée au droit de visite, toutes les quatre autres puissances ont confirmé et ratifié le traité. C'était le seul article important qui établit une différence entre les traités que je viens de citer. J'espère que le temps viendra bientôt où les causes auxquelles je ne fais pas aujourd'hui plus ample allusion, et qui ont amené cette résolution du cabinet français, cesseront d'exister, et alors le traité recevra la conclusion que vous désirez. (Écoutez !) (1). »

A la même époque, sir Robert Peel tenait un langage à peu près identique à la Chambre des communes.

« Il avait l'espoir, bien que non fondé sur une assurance quelconque, reçue du gouvernement français, que la ratification n'était qu'ajournée, et que les raisons qui avaient engagé la France à signer, de concert avec les autres puissances, un traité ayant pour but d'assurer les

(1) Parliamentary Debats, 5 juillet 1843.



intérêts de l'humanité, la ramèneraient à l'exécution de ce traité.

» Les traités de 1831 et 1833, conclus avec la France, ajoutait le ministre, n'ont rien perdu de leur vigueur ; mais j'espère qu'il ne se passera pas longtemps avant que la France prête la haute sanction morale de son nom aux efforts des autres grandes puissances, pour la suppression d'un trafic si détestable. »

Telles étaient, au début de cette affaire, les dispositions du public anglais, que les ministres de la reine n'auraient pas jugé prudent de paraître douter, à cette époque, de la ratification ultérieure par le cabinet français du traité du mois de décembre. Cependant, aux yeux des personnes clairvoyantes et qui ne se faisaient point d'illusion sur l'état de l'opinion en France, cette ratification devenait de moins en moins probable. Lord Palmerston ne l'ignorait pas.

L'occasion était belle pour lui de mettre ses adversaires dans l'embarras, et d'aigrir entre la France et l'Angleterre un différend qui avait chance de devenir sérieux ; il la saisit avidement et s'empara habilement de tous ses avantages. A considérer cette question selon la rigueur des formes diplomatiques, on ne voit pas ce qu'il était possible de répondre à son argumentation, dont

nous allons reproduire ici les principaux passages, et qui ne laissa pas que de causer dans la Chambre des communes un assez grand effet.

« La Chambre me permettra de poser ici quelques principes susceptibles d'application à la question dont on s'occupe. Il est d'usage, en pareille matière, que les seules raisons qu'un souverain puisse alléguer pour refuser de ratifier un traité conclu par un plénipotentiaire sont : 1° que le plénipotentiaire a entamé des négociations et conclu un traité sans y avoir été autorisé spécialement par son gouvernement, ou 2° que le plénipotentiaire, autorisé par son souverain, a dépassé ou violé ses instructions. (Écoutez !) Voilà les raisons plausibles qui, d'ordinaire, peuvent se présenter pour justifier un refus de ratification. Je ne vois pas qu'ici le gouvernement français se soit trouvé dans aucun des cas prévus par la coutume qui domine la matière. Ce n'est pas l'Angleterre qui avait entamé les négociations primitives avec la France, c'est la France qui, de concert avec l'Angleterre, avait entamé ces négociations avec les trois autres puissances.

» Le projet de traité a été proposé aussi bien par le gouvernement français que par le gouvernement anglais. Ainsi, l'on ne peut pas dire que les négociations aient été entamées à l'insu du gouvernement français ; au contraire, elles avaient reçu sa sanction et son approbation ; et j'espère encore que la France sanctionnera et ratifiera un traité honorable pour elle et pour le général Sébas-

tiani son ambassadeur, qui avait présidé à ces négociations. Je ne vois pas, dès lors, comment la première fin de non recevoir pourrait être opposée. La seconde ne saurait pas l'être davantage ; et, à mon avis, elle n'aurait pas plus de poids. Le traité actuel a été signé par le représentant actuel de la France à notre cour, par suite d'instructions spéciales qui lui avaient été adressées à ce sujet, ou en vertu de pouvoirs qui lui avaient été donnés avant son départ de Paris, à l'effet de conclure le traité.

» Il me paraît démontré qu'aucune des objections consacrées par la pratique constante des gouvernements ne milite en faveur du refus de ratification par le gouvernement français ; car enfin le traité avait été conclu par son ordre et avec son autorisation. Aussi ai-je, comme le très-honorable baronnet, l'espoir et la confiance qu'aucun désir, si véritablement ce désir existait, de donner de la force à un gouvernement ou à un ministère, ne pourrait déterminer le souverain de la nation française à refuser sa ratification à un traité qui, je dois le proclamer, doit faire un honneur infini à tous les signataires. » (Applaudissements.)

Les espérances officiellement exprimées par les orateurs anglais que nous venons de citer ne furent point réalisées. Le 19 novembre 1842, on lisait dans *le Moniteur* : « Le gouvernement du roi ayant déclaré qu'il ne croyait pas devoir, ni en ce moment ni plus tard, ratifier le traité du 20 novembre 1841, les représentants de l'Angleterre,

de l'Autriche, de la Prusse et de la Russie, réunis en conférence à Londres, mercredi dernier 9 novembre, ont décidé que le protocole était clos, et que le traité conservait d'ailleurs, quant aux quatre puissances, toute sa force et toute sa valeur. » Cette note, insérée dans le journal officiel avant l'ouverture de la session législative, indiquait suffisamment quelle était, à l'égard du récent traité, la détermination définitive des ministres du 29 octobre.

Qu'on veuille bien par la pensée intervertir un moment les rôles. Qu'on se représente ce qui serait arrivé de ce côté du détroit si un ministre anglais, lié envers nous par des stipulations longuement débattues sur un sujet qui aurait excité les sympathies les plus vives de notre pays, se fût tout à coup, et sans pouvoir donner d'autres motifs que les exigences soudaines de son parlement, refusé à ratifier une convention déjà revêtue de la signature de ses plénipotentiaires. A coup sûr le public français se fût vivement ému, et il est douteux que notre gouvernement eût poussé la condescendance jusqu'à ne point ressentir ce qu'un pareil procédé aurait eu d'insulté et de blessant. Cependant la complaisance du cabinet et du peuple britanniques ne devait pas

être mise à cette unique épreuve ; un plus considérable et plus coûteux sacrifice allait de nouveau lui être demandé, au nom de cette susceptibilité française, si impérieuse et si difficile à calmer dès qu'elle a été une fois excitée.

En vain, pendant l'intervalle de la session, un événement déplorable, la mort de l'héritier présomptif de la couronne, avait, en projetant sur l'avenir une prophétique lueur, suspendu un instant les luttes des partis ; en vain la non ratification de la dernière convention, paisiblement acceptée par le cabinet britannique, avait donné une sorte de satisfaction aux adversaires du droit de visite, l'arène parlementaire ne s'était pas plus tôt rouverte, que l'opposition s'y était précipitée avec son ardeur ordinaire. Le traité de décembre 1841 ayant disparu, elle s'attaqua aux stipulations insérées dans les traités de 1831 et de 1833. A la Chambre des pairs, M. Guizot réussit, non sans peine, à faire écarter de l'adresse un paragraphe contraire aux principes mêmes de ces traités. A la Chambre des députés, on vit se renouveler la scène de l'année précédente. La majorité ministérielle épousant les sentiments de la minorité, prit l'initiative d'un vote qui avait pour but d'inviter le gouver-

nement français à *replacer désormais le commerce de France sous la surveillance exclusive du pavillon national*. C'était imposer au cabinet l'obligation de faire pour les traités de 1831 et de 1833 ce qu'il venait de faire pour le traité de décembre 1841; c'était doubler à l'improviste le fardeau sous lequel il avait déjà failli succomber une première fois.

Cette nouvelle exigence du parlement français était bien de nature à décourager les deux ministres qui, à Londres et à Paris, venaient de s'employer avec tant de soins et d'efforts pour calmer les ressentiments des deux peuples. Ils ne se lassèrent pas cependant. La résolution de la Chambre des députés une fois constatée, M. Guizot accepta le rôle incommode qu'elle imposait au cabinet français.

« Quand le cabinet, dit-il, croira avec une parfaite sincérité, avec une conviction profonde, j'aime ce mot, avec une conviction profonde, qu'une telle négociation doit réussir, que les traités peuvent se dénouer d'un commun accord, le cabinet l'entreprendra, pas auparavant; alors, certainement.... »

Et il ajoutait :

« J'oserais défier qui que ce soit dans la Chambre,

excepté ceux qui veulent qu'on déchire ces traités à tout risque, j'oserais défier qui que ce soit d'aller au delà, et d'adresser au gouvernement du roi une autre recommandation. Si quelqu'un pense que la Chambre doit ordonner au gouvernement du roi une négociation immédiate, actuelle, si quelqu'un le pense, qu'il le dise. Nous ne saurions accepter cette injonction ; nous entendons garder toute notre liberté, toute notre responsabilité. »

La responsabilité qui résultait, pour le ministre des affaires étrangères de France de ces paroles mesurées, il est vrai, mais significatives, était grande, si grande que ses adversaires se réjouirent, et ses amis purent trembler de la lui voir assumer à une époque où rien ne semblait autoriser une pareille confiance. Ceux qui connaissaient l'état des partis en Angleterre, qui savaient combien le refus de ratification du traité du mois de décembre avait causé de désappointement aux abolitionnistes anglais, et avec quelle habileté les adversaires de l'alliance française avaient su tirer parti de leur mauvaise humeur, doutaient du succès définitif, et même de la possibilité d'une tentative sérieuse de négociation. Ils n'osaient espérer que le cabinet tory pût jamais consentir à nous faire,

sur cette même question du droit de visite, une seconde et plus sérieuse concession. Le voulût-il, ils se refusaient à croire qu'il pût obtenir l'assentiment de la nation anglaise, toujours si ombrageuse sur les matières qui ont rapport à l'abolition de l'esclavage.

Heureusement, ni la bonne volonté ne manqua au cabinet tory, ni le bon sens au peuple anglais. Lorsqu'il fut avéré en Angleterre qu'il n'en serait point chez nous de cette question du droit de visite comme de celle de la conversion des rentes, lorsqu'il fut démontré qu'à tort ou à raison elle avait été prise au sérieux par la nation, tous les hommes raisonnables dont la haine pour la France n'avait point altéré le jugement, comprirent la nécessité de faire vite disparaître un prétexte de discorde qui, plus longtemps exploitée par les brouillons des deux pays, pouvait amener quelque fatale complication. Moins que d'autres les partisans de la nouvelle administration anglaise étaient portés à méconnaître l'irritation causée en France par le maintien et la mise à exécution des clauses des traités de 1834 et 1833. Tous ceux qui avaient fait de l'opposition au cabinet whig se trouvaient d'autant plus à leur aise pour justifier la suscep-

tibilité de la France et pour demander qu'il lui fût donné satisfaction, qu'à leurs yeux cette susceptibilité tenait uniquement à la conduite antérieurement tenue par l'ancien ministre des affaires étrangères de l'administration whig. « Vous pouvez m'en croire, disait lord Brougham à la Chambre des lords, je connais les Français, et je sais quel est aujourd'hui l'état de l'opinion en France. Eh bien ! je vous le dis en bon Anglais : la véritable signification de ces six ou sept phrases qui agitent aujourd'hui la France se résume en ces mots : 15 juillet 1840, négociation de lord Palmerston (1). »

Quelques jours après, sir Robert Peel exprimait la même pensée dans la Chambre des communes avec une chaleur de langage qui frappait d'autant plus son auditoire, qu'elle était moins habituelle à l'éminent orateur.

« Ce n'est pas nous qui sommes responsables de l'origine de cette hostilité. Toutefois, la France et l'Angleterre présentent en ce moment au monde civilisé le spectacle le plus singulier. C'est chose remarquable de voir deux hommes qui occupent les postes les plus éminents dans

(1) Discours de lord Brougham. Parliamentary Debates, février 1843.

le gouvernement de leurs pays respectifs, les plus distingués par leurs exploits et par leur renom militaire, deux hommes qui ont connu l'art et les misères de la guerre, qui se sont combattus l'un l'autre sur les champs de bataille de Toulouse et de Waterloo,

*Stetimus tela aspera contra,
Contulimusque manus;*

c'est, dis-je, une chose remarquable de voir ces deux vaillants hommes, les meilleurs juges des sacrifices imposés par la guerre, employer, l'un en France et l'autre en Angleterre, toute leur influence à inculquer les leçons de la paix; et c'est là, certes, pour leurs vieux jours une glorieuse occupation! La vie de chacun d'eux s'est déjà prolongée au delà de la durée ordinaire de l'existence accordée à l'homme, et j'espère que tous deux vivront longtemps encore pour pouvoir exhorter leurs compatriotes à déposer leurs jalousies nationales et à rivaliser honorablement de zèle pour l'augmentation du bonheur de l'humanité. (*On applaudit.*)

» Quand je compare la position, l'exemple et les efforts de ces hommes qui ont vu le soleil éclairer à son lever des masses vivantes de guerriers descendus dans la tombe avant que ce même soleil ne se couchât; lorsque je les entends inculquer autour d'eux les leçons de la paix et user de leur autorité salubre pour détourner leurs compatriotes de la guerre, j'espère que, de chaque côté du canal, les journalistes anonymes et irresponsables qui font tout ce qu'ils peuvent pour exaspérer l'esprit public

(*applaudissements*), pour représenter sous un mauvais jour tout ce qui se passe entre les deux gouvernements désireux de cultiver la paix, disant à la France que le ministère français est l'instrument de l'Angleterre, et à l'Angleterre que le ministère anglais sacrifie l'honneur national par peur de la France; j'espère, dis-je, que ces écrivains profiteront de l'exemple de ces deux illustres guerriers, et je compte que ce noble exemple neutralisera l'influence des efforts dont je viens de parler, efforts qui ne sont pas dictés par le dévouement et l'honneur national, mais par le vif désir d'encourager les animosités entre les peuples ou de servir quelque intérêt de parti ou de personne. » (*Tonnerre d'applaudissements.*) (1).

Malgré l'espèce d'encouragement qu'il rencontrait dans de semblables paroles, et dans l'assentiment presque unanime qu'elles recevaient en Angleterre, lord Aberdeen ne crut pas prudent d'accepter immédiatement la négociation. Il laissa s'écouler une année entière avant de désigner un plénipotentiaire chargé d'écouter les propositions du gouvernement français. C'était le moins qu'il eût jugé nécessaire pour rendre un calme complet aux esprits et les disposer peu à peu à l'abandon d'un mode de répression qui, dans l'opinion de l'im-

(1) Discours de sir Robert Peel, Parliamentary, 17 février 1843.

mense majorité des abolitionnistes anglais, passait alors pour le seul propre à combattre effectivement la traite. Tandis que l'administration tory s'appliquait ainsi de longue main à préparer les voies à un arrangement amiable, en France il paraissait tellement impossible qu'un ministre anglais eût jamais la volonté ou la puissance d'obtenir de ses compatriotes une semblable concession, qu'à la tribune de la Chambre des pairs, peu de jours après la nomination des commissaires, un ancien ministre des affaires étrangères, M. Molé prédisait l'inutilité des efforts qui allaient être tentés.

« M. le ministre des affaires étrangères, disait-il, vient de vous annoncer qu'à l'instant même les deux gouvernements ont nommé des commissaires pour se concerter sur les moyens qu'on pourrait substituer au droit de visite. Mon Dieu ! j'en suis bien aise, et mon désir serait de voir cette affaire s'arranger selon le vœu de la France. Mais je n'attends pas beaucoup de l'intervention de ces commissaires dans une question sur laquelle les deux gouvernements eux-mêmes réfléchissent depuis si longtemps et avec un désir mutuel de conciliation. J'y ai bien pensé de mon côté ; j'ai aussi quelque habitude des affaires ; je veux l'abolition de la traite ; mais, quoique le droit de visite soit fort inefficace, très-usé, il sera difficile de trouver des mesures qui rassurent les abolition-

nistes ardents, et n'entraînent pas les deux pays dans de grands sacrifices ou d'autres difficultés. Il ne faut pas perdre de vue qu'il y a un parti en Angleterre qui poursuit avec cette ardeur que donnent les convictions religieuses l'abolition de la traite. Ce parti tient au droit de visite. Il faut donc que le cabinet anglais puisse lui présenter, comme compensation de la suppression de ce droit, des mesures et un système qui soient incontestablement plus efficaces (1). »

Les appréhensions de M. Molé, si naturelles qu'elles fussent, n'étaient pas fondées. Au moment même où il les exprimait, les hommes si nombreux qui, en Angleterre, n'avaient attaché de prix aux stipulations de 1831 et de 1833 qu'en raison de leur efficacité contre la traite, commençaient à comprendre combien l'utilité du droit réciproque de visite était diminuée depuis qu'à ces difficultés propres venaient s'ajouter toutes celles qui naissaient, à la pratique, de la répugnance notoire de l'une des deux nations contractantes. Pour que ces abolitionnistes anglais fussent amenés à de conciliants desseins, il leur suffisait d'être pleinement convaincus de la sincère intention où étaient les deux gouvernements de

(1) *Moniteur* de janvier 1843, p. 67.

maintenir rigoureusement l'abolition d'un trafic qui leur était odieux. Le choix des commissaires désignés de part et d'autre était de nature à leur donner une première satisfaction et à leur inspirer quelque sécurité. Ni le nom de M. le docteur Lushington, ni celui de M. de Broglie n'étaient nouveaux pour les partisans de l'abolition de l'esclavage. Jurisconsulte éminent, le docteur Lushington avait toujours été à la tête de cette fraction du parti whig qui s'était montrée le plus remplie d'ardeur dans les affaires relatives à la traite. M. de Broglie était l'un des signataires du traité de 1833. Que pouvaient raisonnablement appréhender, de la part de ces deux négociateurs, les abolitionnistes anglais? Comment redouter que les mesures nouvelles dont M. de Broglie et le docteur Lushington tomberaient d'accord fussent jamais contraires à une œuvre d'humanité qui leur était également chère à tous deux? On ne saurait trop le répéter : ce furent ces ménagements gardés vis-à-vis du parti abolitionniste anglais, et ces soins pris pour le convaincre et le rallier à lui avant de rien entreprendre, qui permirent à lord Aberdeen de faire au cabinet français, sans blesser les susceptibilités anglaises, une conces-

sion d'où dépendaient désormais les bons rapports des deux pays.

A quoi bon entrer dans aucun détail sur la durée de la négociation et sur la teneur de la convention nouvelle? Il suffit de rappeler qu'elle fut signée à Londres le 29 mai 1845. Quand la nouvelle en parvint à Paris, les organes ordinaires de l'opposition et les journaux ministériels eux-mêmes ne parurent pas avoir immédiatement compris que par suite de clauses nouvelles la France était entièrement relevée des engagements réciproques qu'elle avait consentis en 1831 et 1833. Lorsqu'une note insérée au *Moniteur* eut donné aux clauses du traité leur véritable interprétation, un profond silence témoigna tout d'abord de la surprise, pour ne pas dire du désappointement, que cette conclusion inattendue causait aux adversaires du gouvernement français. Ce silence fut cependant rompu au début de la session suivante par quelques orateurs du Parlement français, qui se risquèrent à soutenir (sans oser d'ailleurs présenter aucun amendement au projet d'adresse) que la satisfaction obtenue par le cabinet était purement illusoire, et qu'au lieu de soustraire les bâtimens de commerce français au joug de l'étranger, la

nouvelle convention leur avait imposé un régime plus vexatoire encore (1).

Quant à lord Palmerston, il reconnaissait au contraire avec douleur que le traité abolissait le droit de visite réciproque entre la France et l'Angleterre; il déplorait la timidité¹⁸⁴⁵ du gouvernement britannique, qui s'était paisiblement soumis aux incroyables exigences du gouvernement français; mais, considérant l'énorme majorité dont disposait sur cette question le ministère tory, il renonçait à proposer aucune résolution (2).

Ainsi, en France comme en Angleterre, les deux oppositions étaient également mécontentes, et les arrangements survenus leur fournissaient l'occasion d'accuser de plus belle la prétendue faiblesse de leurs gouvernements. Aujourd'hui les chefs de ces partis sont placés, les uns et les autres, à la tête des affaires de leurs pays, et, par une singulière coïncidence, le moment approche où, conformément à l'article 10 du traité de mai 1845, il y a lieu de décider si les clauses de la con-

(1) Voir les débats de l'adresse à la Chambre des pairs et à la Chambre des députés. *Moniteur* de 1846.

(2) *Parliamentary Debates*, 5 juillet 1845.

vention doivent être, après cinq années d'épreuves maintenues pour un nouveau laps de temps, abrogées ou modifiées (1).

(1) Voir la note A à la fin du volume.

XVII

AFFAIRE DE TAHITI.

Longtemps avant que la question du droit de visite ne fût résolue, au plus fort des embarras qu'elle suscitait aux gouvernements de France et d'Angleterre, surgit une autre complication, sans importance par elle-même, mais dont les conséquences faillirent être fatales à la paix du monde. Il est difficile de songer aujourd'hui sans étonnement à quel point l'esprit de parti avait trouvé moyen d'envenimer cette querelle, et combien peu il s'en fallut que la bonne intelligence entre les deux pays, qui avait résisté à de plus sérieuses épreuves, ne fût rompue par suite d'une mesquine rivalité d'influence sur un îlot perdu au milieu de l'Océanie.

Les motifs qui déterminèrent le cabinet français à occuper les îles Marquises et à accepter plus

tard le protectorat des îles de la Société ont été plusieurs fois exposés à la tribune par le ministre des affaires étrangères du cabinet du 29 octobre. Cette mesure se liait à un ensemble d'opérations qui avait pour but de procurer au commerce français des ports de relâche et d'approvisionnement sur plusieurs points du globe. Ainsi, en 1841, le gouvernement français s'était emparé de Nossi-Bé; en 1842, il avait offert au roi de Mayotte la protection de la France, et plus tard signé avec les principaux chefs de cette île un acte par lequel ils s'engageaient tous à reconnaître notre souveraineté. Plusieurs de nos stations de la côte de Guinée avaient reçu par les mêmes motifs un certain développement qui avait pour but de les mettre à l'abri d'un coup de main de la part des habitants de la côte, et de procurer un abri sûr et quelques ressources à ceux de nos bâtiments de commerce qui fréquentaient ces parages. Les vues de la France sur l'Océanie étaient de même nature, et elles remontaient à la même époque. Fonder dans la Nouvelle-Zélande un établissement capable d'offrir pendant les temps d'hivernage sécurité et protection à nos navires baleiniers, et leur assurer, en toute saison, les facilités commerciales dont ils avaient besoin, tel avait été le

dessein longtemps mûri et déjà arrêté par notre cabinet, quand l'Angleterre, prenant les devants sur lui, consumma l'occupation définitive de ce groupe d'îles, le plus considérable de la Polynésie. Il fallut dès lors ou renoncer à d'anciens projets, ou chercher dans quelques stations de moindre importance le point d'appui qui faisait défaut à notre marine. Les îles Marquises avaient été indiquées au gouvernement par nos navigateurs. C'était une position militaire assez bonne, mais sous le rapport commercial sans avantage actuel et sans avenir. Le commandant de l'expédition française n'eut pas plus tôt reconnu le peu de valeur de notre nouvelle possession, qu'il saisit la première occasion qui s'offrit à lui d'y ajouter une annexe propre à en racheter un peu les inconvénients. Le contre-amiral Dupetit-Thouars, chargé de planter le drapeau français sur les îles Marquises, avait reçu en même temps la mission de se rendre aux îles de la Société, afin d'obtenir satisfaction des mauvais traitements infligés par les autorités du pays à des missionnaires catholiques et à quelques-uns de nos compatriotes établis à Tahiti. Quand nos vaisseaux apparurent, ils trouvèrent les petits états qui reconnaissaient la souveraineté

de la reine Pomaré en proie à une violente agitation. Des collisions avaient eu lieu entre les principaux chefs et les personnages investis de la confiance de la souveraine. Pendant ces troubles, les colons français avaient été en butte à des injures assez graves. Le contre-amiral français menaça tous les insulaires de leur faire sentir les effets du mécontentement de la France, leur imposa le paiement d'une somme de 10,000 francs, et annonça l'intention, si cette somme n'était immédiatement remise, d'occuper provisoirement l'île et les établissements de Motop-Rita, comme gage de l'exécution des conditions imposées. Ce fut pour se tirer de l'embarras où les mettaient les intentions exprimées par le commandant français que la reine et les chefs lui offrirent de placer les îles de la Société sous le protectorat de la France. Cette proposition fut acceptée par notre contre-amiral et transmise à son gouvernement.

Qu'allait faire le gouvernement français ? Les instructions remises à l'amiral Dupetit-Thouars n'autorisaient nullement le parti qu'il avait cru devoir prendre. Cependant le résultat obtenu était conforme au but général qu'il avait eu mission de poursuivre. D'un autre côté, il n'était pas dou-

teux que cette extension inattendue donnée à la pensée première de l'expédition ne causât quelque ennui et d'assez grands embarras au gouvernement britannique. Après avoir pesé ces diverses considérations, le cabinet français se décida à ratifier, le 28 avril 1843, l'arrangement conclu à Tahiti le 9 septembre 1842. Si par cette détermination le ministère des affaires étrangères de France, souvent accusé à cette époque de condescendance envers l'Angleterre, se flatta de l'espoir de forcer ses adversaires à reconnaître le peu de fondement de leurs accusations, s'il espéra convaincre les incrédules de la parfaite indépendance de sa politique; si par ce désagrément manifeste causé à l'Angleterre, il s'imagina ramener à lui cette portion du public français qui poursuivait alors de ses invectives nos voisins d'outre-mer, son attente fut bien déçue. L'opposition, qui avait appris déjà sans grand enthousiasme, par un paragraphe inséré dans le discours du trône, la prise de possession des îles Marquises, accueillit avec une grande froideur la nouvelle de l'acceptation du protectorat des îles de la Société. Plus tard, lorsque la Chambre des députés fut saisie de la demande des crédits nécessaires à nos possessions nou-

velles, les contradicteurs habituels du cabinet se montrèrent moins enclins à le complimenter sur sa hardiesse qu'à le blâmer de son imprudence, et un amendement fut proposé dans le but de réduire les établissements de l'Océanie à des proportions qui certainement n'étaient pas de nature à exciter les susceptibilités anglaises. Les rôles étaient intervertis : le gouvernement français s'étant fait presque provocateur vis-à-vis du cabinet anglais, l'opposition avait eu hâte de se montrer modeste et complaisante (1). Mais il n'en fut pas longtemps ainsi. Ces établissements lointains, dont un assez grand nombre de membres de la majorité n'entrevit jamais bien clairement l'utilité réelle, ne pouvaient tarder à reprendre faveur auprès de ceux qui cherchaient avant tout l'occasion de brouiller les deux pays.

Pour comprendre à quel point le coup porté à son influence dans l'Océanie fut sensible à la nation anglaise, il faut se rappeler les antécédents de cette affaire, et se faire une juste idée de l'état des choses avant notre expédition. Les groupes des îles de la Société avaient été depuis leur découverte placés sous la direction

(1) Séance de la Chambre des députés, 11 et 12 juin 1843.

spirituelle et temporelle des ministres wesleyens, qui les premiers avaient catéchisé les peuplades inoffensives des îles de la Société, et établi au milieu d'elles une sorte de gouvernement régulier et quelques-unes des pratiques de leur culte. Sous le ministère de M. Canning, le nombre des Européens et celui des missionnaires anglais s'étant considérablement accru, le protectorat de ces îles avait été offert à la Grande-Bretagne. M. Canning, peu sensible à l'avantage d'échanger une domination réelle, sans charge et sans responsabilité, contre une souveraineté toute nominale, déclina cette proposition. Ses vues, comme celles de ses successeurs, étaient suffisamment remplies aussi longtemps que par leur présence et leur autorité incontestée les missionnaires anglais réussiraient à assurer dans ces îles une position privilégiée au commerce britannique. On peut donc dire qu'à Tahiti, sauf les couleurs du pavillon arboré sur l'habitation principale de la reine, tout était anglais. C'était là le régime que l'amiral Dupetit-Thouars était venu renverser. La substitution de notre protectorat à la tutelle officieuse des missionnaires anglais blessait donc à la fois les sympathies religieuses et les intérêts mercantiles

de l'Angleterre. Si l'on veut bien songer que les missionnaires dissidents que nous dépossédions étaient principalement patronnés auprès du gouvernement anglais par ce même parti religieux qui avait déjà témoigné un si vif désappointement de la non-ratification du traité de 1841, et auquel il s'agissait alors de faire accepter l'abrogation des traités de 1831 et 1833, il sera facile de deviner combien l'apparition inattendue du pavillon français au milieu de l'Océanie et l'établissement officiel de notre suzeraineté sur les îles de la Société étaient de nature à contrarier le ministre des affaires étrangères d'Angleterre. Comment n'aurait-il pas éprouvé quelque humeur en voyant se compliquer inopinément l'œuvre ardue qu'il avait entreprise, et le gouvernement français venir lui-même à la traverse des essais de conciliation qu'on s'était proposé de poursuivre ensemble? Mais lord Aberdeen était trop sensé et trop maître de lui pour donner cours à son déplaisir et en rien laisser apparaître dans ses paroles et dans ses actes officiels. Il ne pouvait méconnaître que la France avait, après tout, usé d'un droit que l'Angleterre elle-même s'était arrogé sur d'autres points du globe; il se garda bien de le contester en rien.

Les communications adressées tant au gouvernement français qu'à ses propres agents furent formelles sur ce point.

Le 11 juillet 1833, lord Aberdeen faisait écrire par M. Addington, secrétaire du Foreign-Office, à sir John Barrow, chef du bureau de l'amirauté :

« Par suite du changement survenu dans les affaires de l'océan Pacifique, depuis l'acceptation, par les Français, du protectorat des îles de la Société, il paraît très-désirable à lord Aberdeen que des instructions soient envoyées sans délai au commandant des forces navales de S. M. dans l'océan Pacifique, afin de lui exposer les vues et les intentions actuelles du gouvernement de la reine au sujet du nouvel état des choses et de le mettre à même d'y conformer sa conduite. Bien que le gouvernement de la reine n'ait pas reconnu le droit de la France d'assurer et d'exercer ce protectorat, il ne prétend en aucune façon le mettre en question...

» Le gouvernement de S. M. désire qu'aucune difficulté ne soit faite par les commandants des forces navales de S. M. qui pourront visiter les îles de la Société, quant au salut qui a été introduit par l'amiral français, et qu'aucune discussion ne soit élevée sur le droit des Français d'exercer l'autorité dans ces îles, conjointement avec la souveraine (1). »

Le 23 août, lord Aberdeen écrivait à lord

(1) M. Addington à sir John Barrow. Parliamentary Debates, 1843.

Cowley, ambassadeur d'Angleterre à Paris :

« Le gouvernement de la reine n'a pas l'intention de s'opposer au nouvel état de choses dans les îles de la Société. Déjà il a signifié à l'amirauté qu'il entendait qu'aucune question ne fût agitée quant au salut à rendre au pavillon que l'amiral français a substitué à l'ancien pavillon tahitien. »

Enfin, comme les intentions conciliantes du gouvernement anglais n'avaient pas été suffisamment comprises et observées sur place par l'agent anglais qui a depuis joué dans toute cette affaire un rôle qui a failli être si nuisible au bon accord des deux gouvernements, il les lui rappelait dans les termes suivants :

« J'ai reçu votre dépêche du 13 mars, dans laquelle vous m'annoncez votre arrivée à Tahiti sur le vaisseau de l'État *la Vendictive*. Vous paraissez vous être complètement mépris sur les passages des lettres de M. Canning et de lord Palmerston, que vous citez dans votre dépêche à l'appui du principe de l'intervention active de la Grande-Bretagne contre la France en faveur de la reine Pomaré. Il résulte de la teneur générale de ces lettres que le gouvernement de S. M. n'était pas disposé à intervenir ouvertement en faveur de la souveraine des îles de la Société, bien qu'il lui offrît toute la protection et tous les bons offices qu'il pouvait convenablement lui donner, en dehors de l'intervention active. Mais il ne faut pas sup-

poser qu'au moment où l'on refusait de prendre les îles de la Société sous la protection de la couronne d'Angleterre, le gouvernement de S. M. songeât à interposer ses bons offices en faveur de la souveraine, de manière à s'exposer à la presque certitude d'une collision avec une puissance étrangère.

» A l'égard des autorités françaises, vous observerez toujours la plus grande politesse dans vos rapports, et vous vous abstenrez de tout acte, de toute parole qui pourraient être interprétés comme des offenses. Mais surtout, vous aurez soin de ne vous servir devant la reine et devant les chefs de l'île, dans ses rapports avec eux, d'aucune expression qui pourrait leur faire espérer l'appui du gouvernement de S. M. contre les Français. (1). »

Ces recommandations adressées à ses agents par le ministre anglais étaient telles, à coup sûr, que le cabinet français les pouvait souhaiter. A l'agression directe dont l'influence séculaire de l'Angleterre dans la Polynésie avait été l'objet, lord Aberdeen répondait par un ensemble de procédés dont la plus jalouse susceptibilité aurait difficilement trouvé à se plaindre. En retour de ces actes réitérés de déférence, pourquoi le gouvernement français aurait-il pris plaisir à multiplier les mesures de provocation inutile? Quand

(1) Lord Aberdeen à M. le consul Pritchard. State papers 1844.

son droit de souveraineté extérieure n'était l'objet d'aucune discussion, quel avantage y aurait-il eu pour lui à le remplacer par une domination immédiate? Les mêmes motifs qui avaient fait autrefois reculer M. Canning devant les embarras du protectorat, n'avaient-ils pas la même force et plus de poids encore quand il s'agissait pour nous de convertir un protectorat officiel et incontesté contre une prise de possession absolue qui, sans rien ajouter à ses avantages, aurait inutilement multiplié pour nous les charges et la responsabilité du nouvel établissement? Aussi le ministre de la marine ne crut-il pas devoir approuver la résolution prise par le commandant de notre expédition de déposséder absolument la souveraine des îles de la Société. Cette détermination si simple, mal interprétée par une portion du public français, ne laissa pas que de causer chez nous une certaine sensation. Les instructions par lesquelles l'amiral Dupetit-Thouars était invité à ne pas effacer les derniers vestiges de l'autorité de la reine Pomaré, et à rétablir les choses sur le pied où elles étaient au moment de l'acceptation du protectorat furent perfidement explicitées, et, contre toute vérité, représentées par les adver-

saires du cabinet comme une concession honteuse arrachée par les exigences du ministère anglais.

Cependant les deux gouvernements de France et d'Angleterre n'avaient point encore épuisé la série des ennuis qui devaient sortir pour eux du fond de cet archipel, dont les noms à demi barbares faisaient pour la première fois, dans les régions élevées de la politique, une si incommode apparition. Les désœuvrés de Paris et de Londres avaient encore leurs regards tournés vers ces parages lointains, quand tout à coup arriva sur le continent la nouvelle de l'arrestation par les autorités françaises et de l'expulsion du consul anglais aux îles de la Société. Il serait difficile de peindre l'émotion causée en Angleterre par le traitement infligé à un membre de l'Église. Des réunions religieuses furent à l'instant convoquées, où le missionnaire Pritchard fut représenté comme un martyr de la foi évangélique. Tous les journaux politiques du pays joignant leur indignation à celle des feuilles exclusivement protestantes, ce ne fut bientôt qu'un cri dans toute l'Angleterre contre l'atteinte portée à l'honneur national. Cédant à l'entraînement général, moins maître de lui-même que son collègue des affaires

étrangères, sir Robert Peel oublia sa circonspection ordinaire jusqu'à faire entendre des paroles irréfléchies qui avaient tout au moins le malheur de compliquer une question déjà bien assez grave et bien assez délicate par elle-même. « Je n'hésite pas à déclarer, s'était écrié le principal secrétaire de sa majesté britannique (1), qu'une grossière insulte nous a été faite, accompagnée d'une grossière indignité. » (*A gross outrage accompanied by a gross indignity has been committed.*)

En réalité, les faits n'avaient pas toute l'importance qui leur avait été tout d'abord attribuée dans les deux parlements de France et d'Angleterre, et sur laquelle l'opinion publique des deux pays renchérisait encore. Mais plus les hommes d'état anglais avaient mis de précipitation à s'expliquer sur cet incident regrettable, plus le gouvernement français crut devoir mettre de calme dans son attitude.

« Je suis convaincu, disait M. Guizot à la tribune de la Chambre des pairs, peu de jours avant la prorogation des Chambres, que si je disais à cette tribune ce que je dois dire ailleurs, je ferais une faute grave; je rendrais difficile ce qui ne l'est pas; j'agiserais avec imprudence,

(1) *Parliamentary Debates*, 11 juillet 1844.

quand j'ai tout lieu d'être convaincu que la prudence doit nous mener au but. Comme vous, messieurs, autant que qui que ce soit, j'ai à cœur de défendre l'honneur de notre marine; mais c'est précisément parce qu'il me les faut soutenir ailleurs que je ne puis consentir à m'expliquer ici (1).

Cette réserve dans laquelle il s'enfermait vis-à-vis des Chambres françaises, notre ministre la gardait également vis-à-vis du gouvernement anglais. Six semaines s'écoulèrent sans qu'aucune communication officielle sortît des bureaux de notre chancellerie. Ce laps de temps, qui parut long à la susceptibilité britannique, le gouvernement français l'avait jugé nécessaire pour laisser de part et d'autre s'apaiser l'irritation des esprits. Pendant cet intervalle, il ne négligea rien pour se rendre un compte exact de ce qui s'était passé à Tahiti. De l'enquête à laquelle notre ministère s'était livré, il était résulté : que M. Pritchard au moment où il avait été arrêté avait cessé d'être consul anglais, ayant de lui-même, quelques jours auparavant, déposé son caractère officiel; que pendant la durée de ses fonctions cet agent avait plusieurs fois cherché à

(1) *Moniteur* du 3 août 1844.

troubler la sécurité de l'établissement français dans les îles de la Société, et qu'il y avait présomption suffisante de coopération de sa part à une tentative d'insurrection d'ailleurs avortée, mais qui s'était manifestée la veille de son arrestation par le désarmement d'une sentinelle française. Les faits ainsi établis étaient à l'incident une partie de sa gravité; mais l'opinion publique des deux pays demeurerait préoccupée. Il était temps de faire cesser un si fâcheux état de choses. Le gouvernement, jugeant qu'il avait, par le retard volontaire apporté aux explications demandées, satisfait à ce qu'exigeait de lui le sentiment de sa dignité, ne refusa pas de faire connaître au cabinet l'opinion qu'il s'était dès l'abord formée sur les circonstances qui avaient précédé et suivi l'arrestation de M. Pritchard. En conséquence, il déclarait : *« maintenir en principe le droit de l'officier français momentanément chargé, en l'absence du gouverneur, de veiller à la sûreté de l'île, de faire procéder à l'arrestation du consul Pritchard, approuver l'usage qu'il avait fait de ce droit, et n'avoir à exprimer sur l'ensemble de cette affaire aucun autre jugement que celui qui avait été porté sur les lieux par l'amiral Bruat, dont la conduite avait*

d'ailleurs sa pleine et entière approbation. Cet agent supérieur, aussitôt son retour aux îles de la Société, s'étant empressé de reconnaître qu'il n'y avait lieu d'approuver ni le motif ni la forme de cette arrestation (1), le gouvernement français, tout en insistant sur le droit et la convenance de l'arrestation, n'avait pas d'objection à regretter sincèrement, comme l'avait fait son agent, certaines circonstances qui avaient précédé le renvoi de M. Pritchard, notamment le mode et le lieu de son emprisonnement momentané et la proclamation publiée à son sujet, mesure dont la nécessité ne lui paraissait pas justifiée par les faits. » Cette déclaration, consignée dans une lettre adressée par M. Guizot à notre chargé d'affaires à Londres, le 29 août 1844, était suivie d'une autre lettre en date du 2 septembre, dans laquelle le même ministre ajoutait : « que par suite des circonstances qui avaient précédé le renvoi de M. Pritchard de l'île de Tahiti, le gouvernement français était disposé à lui accorder, à raison des dommages et des souffrances que ces circonstances ont pu lui faire éprouver, une équitable indemnité; que n'ayant pas d'ailleurs les moyens

(1) Dépêche de M. Bruat à M. l'amiral Mackau. Papéiti, 21 mars 1844.

d'apprécier convenablement le montant de la somme qu'il pouvait y avoir lieu d'allouer à M. Pritchard, et ne voulant pas s'en rapporter à ses seules assertions, il lui paraissait convenable de remettre cette appréciation aux deux commandements des stations française et anglaise dans l'Océan pacifique.

Tels furent les termes de l'arrangement qui préserva l'Angleterre et la France, et avec elles l'Europe entière, des dangers d'un conflit qui, si misérable qu'en fût l'origine, avait un instant paru imminent et déjà presque inévitable. Sans doute cette chance, ravie encore une fois à la guerre, devait causer le désespoir des esprits pervers qui avaient mis tout leur espoir dans un désordre général. Ce qui se comprend moins aujourd'hui, c'est la colère impétueuse avec laquelle, depuis le premier jusqu'au dernier jour, les moindres incidents de cette insignifiante affaire de Tahiti, et en particulier cette conclusion d'un redoutable différend, furent accueillis par ceux-là même qui faisaient profession d'être attachés à l'alliance anglaise. Il faut le dire, l'approche des élections ajouta quelque peu à la vivacité des controverses soulevées sur un sujet si délicat et si bien

choisi pour surexciter les fières susceptibilités de notre pays. Aujourd'hui que tant de préventions sont tombées, tant de passions amorties, nous doutons que parmi les loyaux adversaires du cabinet du 29 octobre beaucoup conservent, sur les faits que nous venons de rapporter, les mêmes impressions que par le passé. Une chose du moins est certaine, c'est que pas une voix ne s'est élevée, depuis le 24 février, pour demander au gouvernement de s'emparer définitivement du reste de souveraineté laissé à la reine Pomaré. Le gouvernement provisoire lui-même, qui a pensé à tant de choses, n'a point songé à celle-là. Le protectorat et la souveraineté extérieure des îles de la Société lui ont semblé, comme elles semblent encore à ceux qui dirigent en ce moment nos affaires extérieures, suffire parfaitement aux nécessités de nos établissements récents dans l'Océanie; et quant à cette indemnité qu'il y a cinq ans, tout électeur français abonné à une feuille d'opposition a dû chaque matin s'attendre à voir prendre dans sa poche par le percepteur de sa commune, pour être offerte au consul Pritchard, qui en a entendu parler? Les ministres de la République ont-ils eu occasion de se faire honneur en repoussant la réclama-

tion de l'Angleterre? Mon Dieu, non. Pour que cette terrible indemnité eût été fièrement refusée, il aurait fallu qu'elle eût été demandée. Or elle ne l'a jamais été, ni alors, ni depuis. Les deux amiraux chargés d'en régler le montant ont oublié de s'en occuper. Les gouvernements ont fait comme leurs amiraux, et les deux pays comme leurs gouvernements. En vérité c'était raison; mais n'y a-t-il pas quelque enseignement pour tout le monde dans l'indifférence générale où cette malencontreuse affaire a fini par s'éteindre?



XVIII

La question du droit de visite était encore pendante, et l'incident relatif au renvoi du consul Pritchard n'était pas encore vidé, lorsque la perspective d'un conflit imminent entre notre armée d'Afrique et les populations barbares du Maroc vinrent nous créer un nouveau point de contact avec la Grande-Bretagne. Les intérêts engagés dans cette affaire étaient considérables, et les ministres français pouvaient se rendre le témoignage qu'ils n'avaient rien fait pour provoquer les difficultés contre lesquelles ils allaient avoir à lutter. La promptitude de leur résolution se ressentit de cette parfaite simplicité de situation. Si jamais expédition fut soudainement résolue, énergiquement conduite et brillamment terminée, ce fut, à coup sûr, celle dirigée, en

1844, contre Muley-abd-er-Rhaman, empereur de Maroc. En laissant à de plus compétents le soin de louer, sous le rapport militaire, les hauts faits d'Isly et de Mogador, nous devons faire remarquer combien la rapidité des opérations combinées du maréchal Bugeaud et du prince de Joinville répondait parfaitement aux convenances de la politique française. Devant des succès si prompts et si complets, l'esprit de parti s'est tu lui-même un instant. Les adversaires du gouvernement n'ont pu s'empêcher de louer l'ardeur impétueuse du vieux soldat et l'habileté consommée du jeune amiral. Mais là s'arrêtèrent les éloges. On eût dit que le juste tribut d'admiration payé aux vainqueurs les dispensait de toute équité envers le cabinet. Cependant le maréchal Bugeaud, en forçant habilement les bandes nombreuses et indisciplinées qui lui étaient opposées à courir les chances d'une bataille rangée, le prince de Joinville, en écrasant de si près, sous le feu de ses canons, les batteries de Tanger et de Mogador, et tous deux, après la victoire, en n'imposant à l'empereur de Maroc atterré que de justes et indispensables sacrifices, avaient eu pour but principal de seconder les vues du ministère français. Par leur vigueur à engager l'ac-

tion, par leur modération après le triomphe, l'un et l'autre s'étaient avant tout proposé de se conformer comme chefs de corps à l'esprit des instructions qu'ils avaient reçues de Paris.

Ces instructions étaient dictées par les circonstances mêmes. Ce n'était pas de propos délibéré, mais fort à contre-cœur et après beaucoup de provocations, que nous avons été conduits à faire la guerre à l'empereur de Maroc. Depuis longtemps, nous avons contre lui plus d'un grief. Chef de populations musulmanes célèbres par leur fanatisme religieux, l'empereur Muley-abder-Rhaman n'avait pas seulement saisi avec avidité tous les moyens de nuire à notre établissement d'Afrique ; il ne s'était pas contenté d'entretenir sur nos frontières orientales une agitation funeste à notre domination. Lorsque Abd-el-Kader avait été chassé des provinces d'Alger et d'Oran, les provinces du Maroc lui avaient été ouvertes comme une retraite sûre où il pouvait préparer d'incessantes attaques contre les armées françaises. En outre, au moment où ce défenseur intrépide de l'islamisme, objet de la vénération de tous les ennemis du nom chrétien et de la domination française, prêchait partout contre nous la guerre sainte et entraînait par milliers à sa

suite les cavaliers du Maroc, l'empereur avait soudainement produit, au sujet des limites territoriales entre ses possessions et les nôtres, des prétentions exorbitantes, et sommé audacieusement le chef de notre armée d'évacuer le fort de Lalla-Maghrnia. Enfin, le 30 mai 1844, un corps nombreux de troupes marocaines régulières, commandées par un parent de l'empereur, passait la frontière sans déclaration de guerre, et venait assaillir nos postes avancés. De tels actes ne pouvaient être plus longtemps tolérés. Il importait qu'ils reçussent un châtement éclatant; mais il n'importait pas moins que la guerre une fois entamée fût promptement terminée. Il fallait surtout éviter que cette expédition nouvelle contre des populations barbares ne devînt le point de départ d'une foule d'autres expéditions de même nature, aussi justes, aussi fondées en droit, aussi nécessaires peut-être les unes que les autres, mais qui, de proche en proche, nous auraient conduits à conquérir malgré nous le Maroc, comme déjà nous avons, sans beaucoup plus de préméditation et de goût, conquis l'Algérie entière. Nous n'avons aucun dessein d'agrandissement; loin de les rechercher, nous fuyions les occasions de conquête; notre intérêt le plus évi-

dent était donc d'éviter de causer à l'Angleterre une inquiétude mal fondée. Cela était d'autant plus essentiel que parmi le public anglais, le bruit s'était de plus en plus accrédité que nous songions à étendre successivement notre domination sur tout le littoral africain. Sans nous prêter des projets aussi ambitieux, le cabinet britannique pouvait s'alarmer de voir engager une lutte où l'empereur de Maroc était assuré de rencontrer sa ruine. La Grande-Bretagne a toujours entretenu avec le Maroc des relations auxquelles la possession de Gibraltar lui fait attacher une juste importance. C'est de Tanger que Gibraltar tire tous ses approvisionnements, et, les environs de Tanger dévastés par la guerre, les ressources de la garnison de Gibraltar courent risque d'être longtemps compromises. Frapper un coup prompt et terrible, qui donnât aux Marocains l'idée que notre puissance était irrésistible, était le seul moyen de résoudre dignement tant d'embarras. Les ordres envoyés au maréchal Bugeaud de pousser vigoureusement les hostilités jusque sur le territoire marocain, les instructions remises au prince de Joinville de canonner les murailles de Tanger, et si la résistance se prolongeait, de détruire la ville même de Mogador, propriété per-

sonnelle de l'empereur de Maroc, indiquaient assez clairement la ferme volonté du cabinet français. A coup sûr, dans cet ensemble de mesures, et en particulier dans le choix fait, pour exécuter un si vigoureux coup de main maritime, du jeune amiral, fils du roi des Français, auteur d'une note fameuse sur la marine, qui, à grand tort sans doute, avait excité la mauvaise humeur de nos voisins d'outre-mer, il était difficile de trouver la preuve des ménagements excessifs que le cabinet français était accusé de garder envers l'Angleterre.

« Comment! s'écriait M. Guizot à la Chambre des pairs, comment! il existe à nos portes un État depuis longtemps spécialement protégé par la Grande-Bretagne, en face duquel, à quelques lieues de ses côtes, elle a l'un de ses principaux établissements. Nous avons fait la guerre à cet État, nous l'avons fait malgré les appréhensions qu'elle inspirait justement à la Grande-Bretagne, appréhensions fondées sur des intérêts légitimes, impossibles à méconnaître, que nous étions loin de contester; non-seulement nous avons fait la guerre, mais nous avons attaqué en face de Gibraltar la place même qui alimente Gibraltar; nous avons détruit ses fortifications. Quelques jours après, nous sommes allés attaquer la principale ville commerciale du Maroc, avec laquelle se fait surtout le commerce de la Grande-Bretagne. Nous avons fait tout cela, surtout, en

face des vaisseaux anglais qui suivaient les nôtres pour assister à nos opérations et à nos combats, et on dit que dans cette affaire nous nous sommes laissé gouverner par la crainte de l'Angleterre, par les intérêts de l'Angleterre ! Mais, en vérité, jamais les faits, jamais les actes n'auront donné d'avance un plus éclatant démenti à une telle inculpation. »

Mais telle était alors l'étrange préoccupation d'une portion du public, que la même accusation fut à plusieurs reprises reproduite pendant le débat des deux Chambres. Nombre d'esprits, d'ailleurs excellents, avaient quelque peine à s'imaginer que la modération seule eût conseillé dans cette affaire la conduite du gouvernement français ; ils ne pouvaient admettre qu'on eût bien fait d'accorder à l'empereur de Maroc vaincu et humilié les mêmes conditions offertes avant les rudes leçons d'Isly et de Mogador. Aujourd'hui, les événements ont justifié, ce me semble, la politique suivie par le cabinet du 29 octobre. L'empereur de Maroc, habilement ménagé, est devenu pour nous un voisin paisible et, jusque dans ces derniers temps, un allié presque fidèle. Son attitude nouvelle a valu à nos provinces de l'ouest de l'Algérie une tranquillité dont elles n'avaient pas joui jusqu'alors ; enfin (ce qu'il serait injuste d'oublier

quand il s'agit d'apprécier la convention qui a terminé la guerre du Maroc), c'est au lendemain de la signature du traité que commencèrent entre Abd-er-Rhaman et Abd-el-Kader cette série d'hostilités qui ont obligé l'infatigable ennemi de la domination française, assailli à la fois par nos soldats et par ses coreligionnaires du Maroc, traqué en même temps sur leur territoire et sur le nôtre, à déposer enfin les armes, et cesser une lutte désormais impossible. La capture d'Abd-el-Kader, en 1847, a été l'une des conséquences de la convention de 1844.

S'il y a des personnes qui persistent à croire que le cabinet français a moins cédé, en cette circonstance, à des considérations tirées de l'intérêt bien entendu du pays, qu'à des remontrances plus ou moins impérieuses du gouvernement britannique, et qui se plaisent à imaginer qu'il nous a fallu cette fois encore lutter contre la jalousie de notre alliée, nous nous bornerons à donner un indice de ce que furent en réalité, à cette époque, les procédés de l'administration anglaise. Par ordre du secrétaire d'État de la reine de la Grande-Bretagne, le consul anglais, M. Hay, était allé trouver l'empereur de Maroc jusque dans l'intérieur de son empire, non point pour

lui souffler l'esprit de résistance, non point pour lui offrir d'intervenir en sa faveur auprès du cabinet français, mais pour lui conseiller d'accepter purement et simplement, et au plus vite, les conditions qui lui étaient faites, lui déclarant qu'en cas de refus, il ne devait, en aucune façon, s'attendre à recevoir appui de la part de S. M. britannique. Mais là ne s'était point bornée l'action du gouvernement anglais. Comme il était à craindre que, trompés par les apparences, les officiers de la marine anglaise ne se méprissent sur la nature des démarches dont le consul anglais avait été chargé, lord Aberdeen écrivait aux lords de l'amirauté :

Foreign-Office, 10 juillet 1844.

« J'ai à signifier à vos seigneuries que la reine a ordonné d'envoyer à l'officier qui commande l'escadre de S. M. à Gibraltar des instructions qui lui prescrivent de prendre un soin tout particulier pour faire connaître aux autorités maures qu'en envoyant cette force sur les côtes du Maroc, le gouvernement de S. M. n'entend appuyer en aucune façon le gouvernement marocain dans son opposition aux demandes justes et modérées de la France, si malheureusement une pareille opposition avait lieu. Pour prévenir tout malentendu, il faudrait expliquer clairement que la protection des intérêts anglais doit être le premier objet

de l'escadre ; mais que le gouvernement de S. M. verrait aussi avec plaisir son influence employée à seconder les propositions raisonnables qui lui ont été faites par les autorités françaises pour terminer les différends entre la France et le Maroc (1). »

Ces instructions si précises ne parurent pas encore à lord Aberdeen avoir pourvu à toutes les éventualités. Comprenant combien la présence, sur le lieu même du différend, d'une escadre anglaise trop considérable pourrait exercer d'influence fâcheuse sur les déterminations de l'empereur de Maroc, et prévoyant le cas où l'arrivée de quelques nouveaux bâtiments anglais viendrait à mettre les forces maritimes britanniques sur un pied de supériorité numérique à l'escadre française, commandée par le prince de Joinville, il écrivait, le 17 juillet 1844, à l'un de ses agents :

« Je suppose que vous aurez renvoyé l'amiral de Barcelone à Gibraltar ; mais vous n'aurez pas su, à cette époque, que nous avons expédié deux vaisseaux de guerre d'Angleterre. Au cas où le prince de Joinville aura été renforcé par quelques vaisseaux de ligne, notre escadre restera telle qu'elle est ; mais si le prince n'a que ses trois vaisseaux de ligne, j'ai donné l'ordre de faire rebrousser immédiatement chemin à l'un des nôtres, soit que l'amiral

(1) Revue rétrospective, n° 27, page 432.

s'en retourne à Malte, soit que l'un des vaisseaux envoyés en Angleterre s'en aille au Tage. Il ne serait pas convenable, dans les circonstances actuelles, de demeurer avec une force égale ou supérieure en présence de l'escadre française (1). »

Peut-être n'est-il pas inutile de faire remarquer à quelle époque furent écrites les deux lettres que nous venons de citer. Dans la polémique qui s'est engagée à la Chambre des pairs et à la Chambre des députés, plusieurs orateurs crurent découvrir une connexion évidente entre les affaires de Tahiti et de Maroc; selon eux, la solution donnée à l'affaire du Maroc aurait été le prix payé de la condescendance obtenue du gouvernement anglais dans l'affaire de Tahiti. Les dates suffirent pour réfuter cette assertion. Au 10 et au 17 juillet, dates des lettres que nous venons de citer, loin d'être réglé, le différend auquel avait donné lieu le renvoi du consul Pritchard était dans toute sa vivacité. L'arrangement définitif n'intervint qu'à la fin du mois d'août. On le voit, s'il y avait eu condescendance, elle eût été égale des deux côtés. Mais, à

(1) Extrait d'une lettre particulière de lord Aberdeen (*Revue rétrospective*, n° 27, page 432).

vrai dire, il n'y en eut point de part ni d'autre. Aucun des deux gouvernements ne fit un complaisant abandon des droits de sa nation, mais, toujours fidèles à la pensée qui servait de base à leur politique, tous les deux prenaient grand soin d'empêcher qu'aucun incident, les plus graves comme les plus futiles, n'aboutissent jamais à la rupture ni même au refroidissement des bonnes relations indispensables au repos des deux pays (1).

Pendant trop peu de temps, il fut donné aux deux ministres qui avaient pris la direction de la politique extérieure de la France et de l'Angleterre au moment où les souvenirs du dissentiment de 1840 étaient si vifs encore, de jouir du succès de leurs communs efforts. Ce n'était pas seulement alors le gouvernement anglais, c'était la partie la plus nombreuse et la plus éclairée de la nation elle-même qui semblait mettre une sorte de recherche à nous faire oublier les anciens torts du cabinet whig. Lors du bombardement de Tanger et de la prise de Mogador, quelques lettres écrites à bord de la flotte anglaise et insérées dans les papiers publics de Londres ayant repré-

(1) Voir la note B à la fin du volume.

senté sous un jour désavantageux la conduite des marins français pendant le cours de ces deux brillantes expéditions, un cri unanime de réprobation s'éleva dans toute l'Angleterre. La presse entière prit parti contre le journal qui avait laissé attaquer dans ses colonnes l'honneur de nos armes, et ne se tint pour satisfaite que lorsqu'elle eut appris la destitution du chapelain qui s'était permis ces étranges calomnies. A la même époque, des symptômes non moins significatifs vinrent attester, aux yeux de l'Europe entière, l'heureux changement apporté par quatre années d'une sage politique dans les relations des deux peuples. La reine Vittoria, débarquée au Tréport, se rendait soudainement à Eu. L'intimité la plus vraie, née d'un attrait réciproque et favorisée par les mille facilités de la vie de campagne, s'établissait naturellement, dès la première rencontre, entre les chefs des deux plus grands états constitutionnels. Peu de temps après, pendant sa visite à Windsor, le roi des Français avait occasion de connaître quelle impression profonde ces instants si courts, passés au sein de sa royale famille, avaient laissé dans l'esprit de la reine de la Grande-Bretagne. Non contente d'entourer son hôte des attentions les plus délicates, de lui pro-

diguer les marques du plus affectueux respect, empressée de joindre à la manifestation de son penchant personnel un gage public de sa volonté de souveraine, la reine Victoria l'investissait des dignités les plus recherchées par les monarques étrangers. A son tour, le peuple anglais, jaloux de s'associer aux sentiments de sa jeune reine, discernait au représentant de la nation française un honneur que jamais tête couronnée n'avait encore reçu. Louis-Philippe n'ayant pu accepter l'hospitalité magnifique que le lord-maire et les aldermen de Londres avaient résolu de lui offrir dans Guildhall, cette puissante corporation, organe des classes les plus riches et les plus intelligentes de la métropole, n'hésita pas à franchir les portes de la Cité, et à venir lui porter jusque dans Windsor une respectueuse adresse de félicitation. Une démarche aussi nouvelle avait pour but d'honorer la France elle-même aussi bien que son roi. La France ne s'y méprit pas, et ces hommages éclatants lui furent d'autant plus sensibles qu'elle pouvait les accepter avec orgueil de la part d'une nation avec laquelle elle était alors en train de rivaliser de calme, de prospérité et de grandeur.

Si l'on réfléchit combien les rapports person-

nels des souverains, sans avoir, de nos jours, la même importance que dans le passé, exercent cependant d'influence sur les relations des états, on n'hésitera pas à reconnaître qu'à l'époque dont nous nous occupons, la bonne intelligence entre la France et l'Angleterre était arrivée à son apogée. Cette intimité, si grande qu'elle fût, était loin d'ailleurs d'enchaîner la liberté d'action des deux gouvernements. Ni M. Guizot ni lord Aberdeen n'auraient consenti à lui sacrifier si peu que ce fût des soins dus aux intérêts particuliers de leur pays. Partout donc où des motifs sérieux, partout même ou des circonstances, soit anciennes, soit récentes, avaient créé une rivalité d'influence ou traditionnelle ou fortuite, la lutte fut continuée, et, dans certains cas, soutenue de part et d'autre avec un degré de fermeté et de persistance qui attestait combien, au sein d'un accord supérieur à leurs dissidences secondaires, les deux cabinets avaient entendu se réserver l'un envers l'autre de réelle indépendance. Les affaires de Grèce et d'Espagne, dont il nous faut maintenant rendre compte, en fourniront d'assez frappants exemples.

XIX

AFFAIRES DE GRÈCE.

En 1835, le cabinet britannique, dirigé alors par lord Palmerston, avait dénoncé à Vienne le gouvernement français comme ayant eu le tort grave, selon lui, de vouloir donner à la Grèce des institutions constitutionnelles que la situation de ce pays ne comportait pas. Depuis cette époque, malgré le peu de courtoisie d'un pareil acte, les deux politiques ne s'étaient pas directement heurtées à Athènes. Il y avait à cela plusieurs motifs. D'abord, après la chute de l'administration de M. d'Armanberg, administration qui s'était placée sous son patronage à peu près exclusif, la Grande-Bretagne avait cessé d'accueillir avec autant de répugnance l'idée d'assigner des limites légales à l'action irresponsable du roi Othon. D'un autre côté, dans

un mémoire adressé aux grandes puissances de l'Europe, à la date du 11 août 1841, le gouvernement français, répudiant les desseins qui lui avaient été jadis faussement attribués, avait officiellement développé cette idée que des institutions administratives pouvaient, mieux qu'une constitution représentative, contribuer au bien-être de la Grèce. Les ministres du cabinet du 29 octobre n'avaient point été amenés à cette opinion par une méfiance générale contre une forme de gouvernement alors si heureusement appliquée en France, et à laquelle ils tenaient tous à honneur de devoir la plus grande partie de leur renommée; ils avaient formé leur conviction par l'observation attentive de ce qu'ils jugeaient être l'état réel des choses en Grèce, et par une sincère appréciation de ce qu'ils considéraient comme ses véritables intérêts. Il ne paraît pas que depuis le milieu de l'année 1841 jusqu'au printemps de 1844 cette impression ait été modifiée par les événements d'ailleurs insignifiants survenus au sein de ce pays. Les instructions détaillées que le ministre plénipotentiaire récemment nommé à Athènes emportait avec lui, s'ils témoignaient à chaque ligne de la sympathie de la France pour le royaume hellé-

nique et du désir qu'avait notre gouvernement de le voir à l'avenir mieux administré, ne mettaient en aucune façon les institutions représentatives au nombre des améliorations utiles qu'il y avait lieu de réclamer immédiatement du roi Othon.

« Votre dévouement à la cause de la Grèce, déjà si bien prouvé et connu, écrivait le ministre des affaires étrangères de France à M. Piscatory, vous rend particulièrement propre à accomplir envers elle la pensée du gouvernement du roi, celui de tous, je n'hésite pas à le dire, qui a fait pour la Grèce le plus de sacrifices, lui a rendu le plus de services, et s'est le plus exclusivement proposé pour but la prospérité du nouvel état.

» Ces sentiments, monsieur, sont d'autant plus vifs et plus invariables qu'ils sont dans un accord parfait avec la politique et les intérêts généraux de la France.

« La France, en effet, n'a qu'une seule chose à demander à la Grèce en retour de tout ce qu'elle a fait pour elle : que la Grèce sache développer les ressources infinies renfermées dans son sein, que par une administration habile, prudente, active, elle s'élève peu à peu, sans secousse, sans encourir de dangereux hasards, au degré de prospérité et de force nécessaire pour occuper dans le monde la place à laquelle la destine le mouvement naturel de la politique, nous serons pleinement satisfaits; la combinaison que nous nous étions proposée en favorisant l'affranchissement des

Hellènes sera complètement réalisée, et heureux d'avoir atteint notre but, nous ne penserons certes pas à réclamer du roi Othon un autre témoignage de sa reconnaissance.

» En d'autres termes, notre seule politique, par rapport à la Grèce, c'est sa propre politique nationale ; le seul intérêt que nous ayons dans ses affaires, c'est qu'elle prospère et se fortifie ; et l'instinct public en Grèce a si bien compris et admis ce fait, que, chez ce peuple divisé en partis qui ont pris la déplorable habitude de se désigner par le nom des nations étrangères pour lesquelles ils éprouvent le plus de sympathie, le parti le plus nombreux, celui qui a paru particulièrement animé de l'intelligence et de la passion des intérêts nationaux, s'est constamment appelé lui-même, et a été constamment appelé le parti français.

» Comme la confiance que ce parti nous avait dès l'origine accordée n'a jamais été déçue, il nous est permis d'espérer que les hommes influents qui le dirigent, que le gouvernement même, au sein duquel ils occupent une place si éminente, écouteront, dans les circonstances graves où ils se trouvent placés, les conseils que le gouvernement du roi leur fera parvenir par votre intermédiaire. — Ces conseils sont en quelque sorte résumés dans les instructions que la conférence de Londres a envoyées aux agents des trois cours, et vous n'aurez qu'à développer le sens de ces instructions et à en tirer, suivant les conjonctures, toutes les conséquences qui en découlent naturellement.

» Vous ne sauriez trop le répéter, il faut que la Grèce ait enfin une administration active et efficace ; il faut qu'elle

mette de l'ordre dans son système financier, qu'elle exploite des ressources trop longtemps négligées, et qu'une sévère économie restreigne dans des limites raisonnables des dépenses vraiment exagérées; il faut qu'un contrôle effectif, établi dans les formes qui s'accorderont le mieux avec l'esprit du pays et la convenance du pouvoir, oppose désormais au retour des anciens abus une barrière difficile à franchir; il faut que le gouvernement, comprenant mieux ses intérêts et ceux du pays, cherche la force et la puissance dans le développement intérieur de la prospérité publique, au lieu de s'abandonner, comme il y a paru trop souvent disposé, à des vellétés d'agrandissement extérieur, dangereuses chimères fondées sur une complète ignorance des nécessités actuelles de la politique européenne, et des obstacles absolus qu'elle mettrait à de tels projets.

» C'est dans ce sens, monsieur, que votre langage doit être dirigé; c'est dans ce sens aussi, et probablement avec plus de sévérité, que s'exprimeront les représentants de la Grande-Bretagne et de la Russie. Si, à d'autres époques, il a existé de fâcheuses divergences dans la manière dont les trois cours appréciaient l'état de la Grèce et l'impulsion qu'il convenait de donner à son gouvernement, un tel désaccord n'existe plus. Un concours de circonstances parmi lesquelles l'évidence des dangers auxquels la Grèce est aujourd'hui exposée tient la première place, a mis fin à tous ces dissentiments, à ces luttes diplomatiques, qui avaient malheureusement contribué à susciter ces dangers en donnant trop souvent à l'administration grecque la certitude

nable au vœu des populations. Ils avaient également pris au sérieux les espérances qu'en 1832 l'attitude et les paroles de ces mêmes puissances les avaient autorisés à concevoir. Ce fut donc pour eux un premier et cruel désappointement que l'établissement définitif d'un pouvoir absolu dont l'exercice n'était même pas confié à des mains indigènes, mais remis à une foule d'employés bavarois chargés par M. d'Armanberg d'abord, et plus tard, quand il eut atteint sa majorité, par le roi Othon lui-même, de remplir, à l'exclusion des hommes du pays, les fonctions principales du nouveau royaume de Grèce. A l'administration de M. d'Armanberg, appuyée par l'Angleterre, succéda celle de M. Rudhart, patronée par la Russie. Quand cette dernière vint elle-même à tomber, les Grecs purent se flatter un instant qu'ils allaient, à défaut des privilèges d'une constitution, jouir au moins des bienfaits d'un gouvernement national. Ce fut encore une illusion. Le peu de succès obtenu par l'administration que M. Maurocordato avait consenti à présider, les fautes commises par ses successeurs au pouvoir, l'abandon récent par la France et l'Angleterre du patronage du parti constitutionnel à Athènes, avaient porté le dernier

coup aux espérances de la Grèce et considérablement aggravé le mécontentement public. Le déplorable état des finances, les exigences pécuniaires chaque jour plus pressantes des puissances garantes de l'emprunt, enfin, et plus que toute autre cause, la vivacité des remontrances collectives ou séparées adressées par les trois cours, servirent à précipiter la crise. Vers le milieu de l'année 1843, ces remontrances, dont les cabinets de Londres et de Paris avaient pris la peine de dérober la teneur au public, avaient patemment revêtu dans la bouche du ministre dirigeant du cabinet de Saint-Pétersbourg un tel degré d'amertume, qu'aux yeux de la plupart des Grecs l'expédient de l'intervention amicale était décidément épuisé, et qu'il fallait désormais chercher ailleurs un remède à leurs maux. Le soulèvement général qui devait placer le royaume de Grèce parmi les monarchies représentatives de l'Europe fut concerté entre les anciens chefs du parti constitutionnel et les hommes éminents d'une fraction puissante dans le Péloponnèse et dans la Morée, qui a reçu tantôt le nom de parti napiste, kyvernitique ou philorthodoxe, mais qui, sous ces diverses désignations, a toujours été considéré comme s'inspirant volontiers des conseils du cabinet de Saint-Péters-

bourg. En tout cas, ce furent, au su et vu de toute la Grèce, les personnes les plus connues par leur sympathie pour la Russie et les plus étroitement liées avec le représentant du czar à Athènes qui prirent, à la préparation et à la mise en scène de la révolution du $\frac{5}{15}$ septembre, la part la plus directe. Leur action fut si apparente pendant toute cette journée, et leur liaison avec la légation russe si notoire, qu'il ne manqua point d'esprit soupçonneux qui supposèrent qu'une fraction des fauteurs du mouvement du $\frac{5}{15}$ septembre, non contente de délivrer la Grèce du joug des Bavares et de transformer la monarchie absolue en monarchie constitutionnelle, se proposait, le roi Othon une fois emporté dans la tempête, de déclarer le trône vacant, conformément aux vues secrètes de la Russie, et d'y appeler quelque prince de la maison impériale. Suivant eux, cette combinaison n'aurait manqué que par le refus de M. Metaxas et du colonel Calerji d'aller jusque-là. Leur résistance seule aurait amené le triomphe définitif du parti constitutionnel (1). Il est juste de dire que les personnes

(1) Consulter à cet égard un article de M. Duvergier de Hauranne dans la *Revue des Deux-Mondes*. *De la situation actuelle de la Grèce et de son avenir*, livraison du 15 octobre 1844.

contre lesquelles les soupçons que nous venons d'indiquer furent alors dirigés les ont toujours repoussés avec indignation. « *Un concours fatal de circonstances, a écrit l'un d'eux qui a joué dans ces événements un rôle personnel important, avait porté les choses à cette extrémité qu'un soulèvement général d'un grand nombre des héparchies de la Grèce était devenue imminent et inévitable. Une fois éclaté, on n'aurait trouvé nulle part assez de force ou d'influence pour l'arrêter à temps, avant qu'il eût couvert le pays des désastres et des ruines d'une anarchie complète. La crainte que cette conviction inspira aux hommes les plus marquants de tous les partis fut salutaire; car ce fut sous son influence que se forma, l'on pourrait dire spontanément, leur union, afin de sauver la patrie et le trône par une résolution hardie et presque désespérée. Il ne leur restait qu'un seul mais grand parti à prendre; c'était de prévenir, par le mouvement de la capitale, celui des héparchies. Ce parti, ils le prirent d'un commun accord vers le milieu d'août 1843, et grâce à la haute sagesse du roi, le succès historique du 3 septembre couronna leur dévouement et combla les vœux de toute la nation. Il est certain que les événements de cette journée ont eu une origine toute pure, et aucune instigation étran-*

gère, aucune idée dynastique ne s'y est mêlée (1). »

Quoi qu'il en soit de ces différentes assertions, ce qui est certain, c'est que le résultat de la journée du $\frac{5}{13}$ septembre 1843 fut accepté avec enthousiasme par tous les Hellènes. S'il y avait eu quelque noire intrigue, ce que nous sommes loin d'affirmer, elle fut heureusement déjouée par le bon sens des populations, qui, flattées de jouir enfin d'une constitution, retinrent soigneusement le bienfait sans se soucier autrement de savoir à quelle inspiration elles le devaient et quelles mains le leur avait octroyé. Ce sera un éternel honneur pour la nation grecque, cette dernière venue parmi les puissances indépendantes de l'Europe, d'avoir su se ménager, sans troubles ni désordre, la tranquille possession de ces institutions libérales acquises par des peuples plus anciennement initiés aux recherches de la civilisation moderne au prix des plus douloureux sacrifices, et qu'un trop grand nombre ont aussitôt compromises ou perdues par les plus déplorables excès.

On devine facilement qu'à la suite de l'établis-

(1) Lettre de M. Zographos à M. Duvergier de Hauranne, imprimée à Paris chez Didot, novembre 1844.

sement du régime représentatif en Grèce, par les motifs et au milieu des circonstances dont nous venons de donner un rapide aperçu, l'influence du cabinet de Saint-Pétersbourg à Athènes fut momentanément affaiblie. Le brusque rappel de son ministre, M. Katakasy, l'ordre de quitter le service du czar donné à M. Calerji, frère de M. Calerji, acteur principal dans les événements du $\frac{5}{13}$ septembre, mirent pendant quelque temps la légation russe pour ainsi dire hors de cause (1). C'était aux ministres de France et d'Angleterre que revenait exclusivement la tâche difficile de venir en aide à la Grèce et de diriger ses premiers pas dans la voie nouvelle où elle venait de s'engager. En effet, la monarchie constitutionnelle était décrétée, mais la constitution restait à faire. Le nouveau ministère dont M. Metaxas était le chef, et qui était presque entièrement composé des hommes de l'ancien parti russe ralliés maintenant aux idées constitutionnelles, avait convoqué l'assemblée nationale chargée de voter la constitution. Pendant tout le temps que dura ce laborieux enfantement des lois et de l'avenir de la Grèce, l'accord de vues

(1) Voir la note C à la fin du volume.

le plus complet régna entre les cours de Londres et de Paris, et entre leurs ministres à Athènes. Aussitôt après avoir reçu la nouvelle de la révolution du $\frac{5}{18}$ septembre, M. Guizot écrivait à M. Piscatory :

« Maintenant que les faits sont accomplis, et qu'ils ont été acceptés par le roi lui-même, qui n'a trouvé nulle part, ni dans son pays ni ailleurs, aucun point d'appui pour y résister, il ne reste plus qu'à les contenir dans de justes bornes et à en bien diriger les conséquences.— Le roi sera peut-être tenté, et même peut-être, parmi les hommes qui ne l'ont pas soutenu au moment du péril, il s'en trouvera probablement qui lui conseilleront de tenir une conduite différente, de travailler à retirer ce qu'il a promis, à détruire ce qu'il a accepté, à faire échouer sous main le nouvel ordre de choses dans lequel il s'est officiellement placé. Une telle conduite, nous en sommes profondément convaincus, est aussi peu prudente que peu honorable. C'est quelquefois le devoir des rois de résister aux concessions qui leur sont demandées ; mais quand ils les ont accueillies, c'est leur devoir aussi d'agir loyalement envers leurs peuples. La fidélité aux engagements, le respect de la parole donnée, est un exemple salutaire qui doit toujours descendre du haut du trône, et qui sert tôt ou tard les grands et vrais intérêts de la royauté (1). »

(1) Dépêche de M. Guizot à M. Piscatory, 27 septembre 1843.

A la même époque, lord Aberdeen écrivait à sir Ed. Lyons :

« La conduite tenue par les Grecs dans ces graves circonstances donne confiance dans l'avenir, et tous les amis de la Grèce peuvent espérer que la modération qui a distingué le début de cette ère nouvelle continuera à présider à ses futurs développements.

» Il peut cependant devenir nécessaire que les trois puissances garantes s'emploient à modérer les projets des patriotes grecs. Si raisonnables qu'aient été jusqu'à présent leurs projets, il ne serait pas impossible que des propositions violentes, exagérées et impraticables, soient portées devant la prochaine assemblée nationale.

» S'il apparaissait, par exemple, la moindre velléité de se mêler des affaires de l'empire ottoman et d'introduire quelques changements politiques dans l'état de ses provinces, de semblables desseins devraient être fermement repoussés.

» De cette manière, les trois puissances pourront rendre d'essentiels services au trône de la Grèce. Mais ce sera aussi notre devoir de faire sentir au roi la convenance, la nécessité même de tenir exactement ses promesses, et de remplir religieusement les engagements qu'il a pris envers son peuple.

» Cette conduite peut seule procurer de la sécurité au roi et de la tranquillité au pays.

» Vous vous emploierez constamment à maintenir l'union qui a toujours si heureusement régné entre

vos collègues et vous. Vous vous appliquerez particulièrement à leur faire sentir la nécessité de persévérer dans les principes sages et honorables qui doivent présider aux relations des trois puissances avec la Grèce, et que l'Angleterre est, pour son compte, décidée à adopter comme règle invariable de sa conduite, à savoir de laisser de côté toute vue et toute espèce d'intérêt particulier, de décourager toute distinction de parti, et de prendre pour unique objet de nos soins le bien-être et la prospérité du royaume de Grèce (1). »

Ces heureuses dispositions de la France et de l'Angleterre furent puissamment secondées, non-seulement par le roi Othon lui-même, qui, devant leurs judicieux conseils, n'hésita pas à adopter et à pratiquer le régime nouveau avec un désintéressement et une bonne foi qui lui gagnèrent le cœur de tous ses sujets, mais aussi par les chefs des diverses nuances du parti modéré, qui oublièrent leurs anciennes divisions; et enfin par les agents français et anglais, dont le précieux accord à Athènes ne paraissait pas alors devoir être de longtemps troublé.

« Quant à l'entente avec mon collègue d'Angleterre, écrivait M. Piscatory, elle est complète. Le pays le sait et

(1) Dépêche de lord Aberdeen à sir Ed. Lyons, 25 octobre 1843. *State Papers*, 1844, vol. LI.

en prend grande confiance. Il y a là certainement un moyen très-efficace de rallier, de fortifier, de diriger le parti de la monarchie constitutionnelle du roi Othon, et de lutter dans les élections et dans l'assemblée contre le napsisme (1). »

Quelques jours plus tard, M. Piscatory écrivait encore :

« J'ai dû rapporter à M. Coletti ce que venait de me dire sir Edm. Lyons. — *Il n'y a qu'une bonne politique ; celle que font ensemble la France et l'Angleterre. C'est vrai partout ; c'est vrai surtout en Grèce, et ce n'a jamais été si vrai que depuis les événements du 13. Vous et moi, MM. Maurocordato et Coletti, voulant les mêmes choses, tendant au même but, par les mêmes moyens, la partie monarchique et constitutionnelle est gagnée en Grèce (2).* »

Au commencement de novembre 1843, c'était encore le même état de choses. Notre agent signalait de nouveau les dispositions conciliantes de tous ceux dont il était entouré et en particulier de son collègue d'Angleterre.

« Je ne saurais vous dire à quel point je suis frappé de la sûreté de jugement et de l'habileté de conduite de M. Coletti. Il a fait tout de suite accepter à son parti les

(1) Dépêche de M. Piscatory à M. Guizot, 30 septembre 1843.

(2) Dépêche de M. Piscatory à M. Guizot, 30 octobre 1843.

idées et la marche qu'il est résolu à suivre. Accueilli avec le plus vif enthousiasme, sans cesse entouré, vanté par tout le monde, il n'a pas blessé ses rivaux. Ses amis disent avec orgueil qu'il n'a rien perdu ; ceux qui se préparaient peut-être à lui être hostiles reconnaissent qu'il a beaucoup gagné. Son entente avec M. Maurocordato est complète, et sir Edm. Lyons le loue très-haut. Après une longue conversation, mon collègue me disait : — *Je vais écrire par ce courrier combien je suis content de M. Coletti. Il est impossible de mieux juger la situation et de voir de plus haut.* — Tous les hommes qui veulent ce qu'il faut vouloir, et rien que ce qu'il faut vouloir, disent : *Si M. Coletti et M. Maurocordato, le ministre d'Angleterre et le ministre de France, continuent à s'entendre comme ils font aujourd'hui, la cause est gagnée.* — Pour moi, je crois les chances excellentes. Cependant, je vois des écueils et je prévois des difficultés. Mais, ici plus qu'ailleurs et qu'en toute circonstance, à chaque jour suffit sa peine (1).

Un si heureux état de choses remplissait parfaitement les vues du gouvernement français.

« Je remarque avec une véritable satisfaction votre intimité avec votre collègue d'Angleterre, si conforme à la bonne intelligence qui existe entre les deux cabinets notamment sur les affaires de la Grèce. Je ne saurais trop vous engager à vous maintenir dans ces rapports de con-

(1) Dépêche de M. Piscatory à M. Guizot, 10 novembre 1843.

fiance avec sir Edm. Lyons. C'est un contrepois utile et puissant à opposer aux difficultés de l'intérieur et de l'extérieur, aux influences et aux tentatives hostiles des partis (1). »

Cependant quelle que fût l'application du ministre de France à ne point éveiller les ombrages de son collègue accoutumé jusqu'alors à exercer en Grèce une influence à peu près exclusive, de légers indices d'une susceptibilité sans motifs se laissaient déjà apercevoir.

« Votre réponse m'a servi, écrivait M. Piscatory vers la fin de l'année 1843, à bien convaincre, par quelques citations, M. le ministre d'Angleterre que le gouvernement du roi n'avait nullement la pensée de faire de la Grèce un théâtre sur lequel il espérait prendre une revanche du traité du 15 juillet. V. E. m'a prévenu qu'il y a sous ce rapport, à Londres, un germe de méfiance et d'hésitation. — L'hésitation n'existe pas ici; mais la méfiance est très-apparente, et elle doit l'être dans un agent très-fidèle à lord Palmerston (2). »

Cette première apparition de symptômes d'un refroidissement qui devait, par suite des fâ-

(1) Dépêche de M. Guizot à M. Piscatory, 17 novembre 1843.

(2) Dépêche de M. Piscatory à M. Guizot, 3 décembre 1843.

cheuses préoccupations de sir Edm. Lyons, se transformer prochainement en une rupture ouverte, inquiétait déjà le ministre des affaires étrangères de France; il y voyait un motif, tout en louant sans réserve l'attitude prise par le ministre de France, de lui recommander de plus en plus la conciliation et la patience.

« Je suis satisfait de ce que vous me mandez de la position de la légation du roi. La ligne de conduite que vous suivez est bonne et sage; car elle tend à montrer que ce que nous voulons avant tout, c'est le bien de la Grèce, et qu'étranger aux calculs comme aux passions des partis, nous désirons uniquement que le pays se constitue d'une façon également avantageuse à sa tranquillité intérieure et à son indépendance. Vous comprenez trop bien la nécessité de vous maintenir dans un parfait accord avec votre collègue d'Angleterre, pour qu'il soit besoin de rien ajouter à mes précédentes recommandations, quelques difficultés, et même quelque justes sujets de mécontentement que vous rencontriez parfois dans les préventions et les façons d'agir de sir Edm. Lyons (1). »

La bonne harmonie des deux légations de France et d'Angleterre fut pour la première fois mise à une sérieuse épreuve dans les premiers mois de l'année 1844. M. Metaxas et ses collè-

(1) Dépêche de M. Guizot à M. Piscatory, 26 décembre 1843.

gues ayant donné leur démission à la fin de février, avant que les débats sur la constitution fussent terminés, il devint urgent de les remplacer sans délai. L'opinion publique appelait aux affaires MM. Maurocordato et Coletti. De nombreux efforts, auxquels, tout en se renfermant dans la mesure qui lui était commandée par sa position, M. Piscatory ne demeura point étranger, furent tentés pour réunir ces deux hommes éminents dans un même cabinet. Le succès de ces démarches eût été grandement utile à la Grèce. Malheureusement, elles n'aboutirent point. M. Maurocordato fut appelé à former une administration prise dans sa seule nuance et dont M. Coletti et ses amis furent exclus. M. Maurocordato, patriote sincère, esprit distingué et versé dans la politique, avait été longtemps ministre de Grèce à Londres. Il était le chef d'un groupe d'hommes politiques attachés aux idées constitutionnelles, plus considérables par leurs lumières que par leur nombre, qui, ayant la plupart fait leur éducation en Angleterre et résidé presque toujours à l'étranger, apportaient à leur patrie le tribut des connaissances utiles qu'ils avaient acquises au dehors, mais chez lesquels ces circonstances mêmes

avaient peut-être un peu affaibli la connaissance et l'instinct vivace des sentiments du pays. Ce brillant état-major, auquel il ne manquait peut-être pour réussir qu'un corps d'armée plus considérable, était ouvertement patroné par le ministre d'Angleterre, dont il a toujours, à tort ou à raison, passé pour suivre scrupuleusement le mot d'ordre. M. Coletti, ancien athlète de la lutte de l'indépendance, avait passé dans une sorte d'exil à Paris le même temps que M. Maurocordato avait séjourné à Londres et à Constantinople. Il s'était lié à cette époque avec les personnages parlementaires les plus considérables de notre pays. Célèbre entre les hommes habituellement désignés par le nom de Palicares, et qui avaient pris la part la plus énergique à la délivrance de leur patrie, il était généralement accepté comme le chef du parti qu'on a indifféremment appelé le parti national ou le parti français.

Si notre ministre à Athènes avait cédé aux sentiments exclusifs dont son collègue d'Angleterre le croyait à tort animé, c'eût été pour lui une occasion naturelle de se montrer blessé par la formation d'un cabinet dont les membres, d'ailleurs fort honorables, n'avaient aucune relation avec lui,

et étaient presque tous les amis personnels ou les protégés avoués de M. le ministre d'Angleterre : telle ne fut pas la conduite de M. Piscatory. Désireux de rompre, dans l'intérêt de la Grèce, ces anciennes classifications de partis qui avaient amené dans le passé de si fâcheux froissements, sûr de bien interpréter ainsi la volonté de son gouvernement, et sans examiner s'il ne s'exposait pas au reproche injuste d'abandonner le drapeau de la France pour se mettre à la remorque de l'Angleterre, M. Piscatory résolut non-seulement de ne pas entraver la marche, mais d'appuyer sincèrement et fermement l'administration des nouveaux ministres. Avec une abnégation qui n'était pas non plus sans mérite, M. Coletti prit la même détermination, et tous deux y restèrent fidèles. Touché de cette preuve si convaincante de la bonne foi et des dispositions conciliantes de son collègue, sir Edm. Lyons s'en exprima plusieurs fois alors avec une reconnaissance dont l'expression n'est pas encore sortie de toutes les mémoires. Cependant, par des circonstances dont il serait trop long de rendre compte, le cabinet qui s'était si bien ménagé la chaleureuse amitié du représentant britannique, ne réussit pas aussi complètement auprès des

populations grecques. Malgré les efforts, et peut-être à cause des efforts qu'il avait tentés pour se rendre maître des élections, il succomba définitivement devant la manifestation à peu près unanime du corps électoral.

Les personnes versées dans le jeu des institutions constitutionnelles comprennent que, dans l'état des partis en Grèce, l'administration déchuë devait être nécessairement remplacée aux affaires, soit par le parti qui reconnaissait M. Coletti pour son chef, soit par une fusion entre ce parti et le parti russe qui avait soutenu jadis M. Metaxas. Ce fut cette dernière combinaison, la plus large à la fois et la plus raisonnable, qui fut réalisée, nous ne voudrions pas dire par l'action directe de l'agent français, mais à coup sûr de son aveu et à sa très-grande satisfaction. Après la tentative qui venait d'échouer, et lorsque la nuance représentée par M. Maurocordato venait d'être si malheureusement condamnée par le verdict du pays, il n'y avait plus que ce moyen de réunir entre elles les différentes fractions du parti constitutionnel. Le moment était donc venu pour M. le ministre d'Angleterre de faire à son tour preuve de modération, de reconnaître les procédés dont son collègue avait usé à son égard, et

de sacrifier au profit de la cause commune et du salut de la Grèce, ses propres impressions et ses préférences personnelles. Nous avons regret à le dire, mais Athènes entière en fut témoin, le ministre d'Angleterre parut mettre une sorte d'affectation à adopter une ligne de conduite entièrement opposée à celle que, dans des circonstances analogues, son collègue de France avait cru devoir suivre. M. Piscatory avait soutenu avec autant de loyauté que de constance l'administration de M. Maurocordato, composée des seuls amis et dirigée par les seuls conseils de M. le ministre d'Angleterre à Athènes; sir Edm. Lyons ne put prendre sur lui de garder un instant envers le cabinet dont M. Coletti faisait partie la moindre apparence d'impartialité. Il la combattit à outrance, non-seulement par les voies régulières et diplomatiques, mais aussi par les manœuvres les moins autorisées, s'efforçant d'exciter le désordre au dedans et la méfiance au dehors, échauffant les mécontentements individuels jusqu'à les pousser à la révolte, inquiétant sans raison la Porte Ottomane sur la tranquillité de ses provinces voisines de la Grèce, au point de lui persuader de les garnir de troupes, et s'emparant ensuite de tous ces incidents pour dénon-

cer à son gouvernement et à l'Europe les résultats de l'existence d'un cabinet qui avait le malheur de lui déplaire, et dont le crime irrémissible à ses yeux était surtout d'être bien vu de la France.

Mieux que toute apologie, les passages suivants de lettres adressées par M. Coletti à l'un de ses amis de Paris feront comprendre combien les préventions de sir Edm. Lyons contre ce patriote éminent étaient injustes et mal fondées.

M. COLETTI A M. A PARIS.

« 31 mars 1845.

» Nous fûmes ensuite, M. Maurocardato et moi, chargés de composer un ministère. Dans les conférences entre nous et MM. Lyons et Piscatory, je vis qu'on voulait un ministère exclusivement pris dans une seule nuance d'opinion. Je reconnus bien vite, aux insistances de M. Lyons, que c'était un parti pris. Ne pouvant me dissimuler les inconvénients d'une semblable combinaison, je dus me retirer, ne voulant fournir à M. Lyons aucun motif légitime de mécontentement. M. Piscatory fit tous ses efforts pour me persuader de prendre part à ce qui allait se faire; mais mes convictions me dictèrent de demeurer inébranlable devant ses amicales sollicitations. Le ministère du 11 avril se constitua. Je demurai en dehors des

affaires, non pas mécontent, non pas opposant, mais affligé et sans espoir en l'avenir de cette combinaison. Toutefois, je promis à M. Lyons, à M. Piscatory, à M. Maurocordato, de ne point agir contre le ministère. Je tins ma promesse; je soutins M. Maurocordato de tout mon possible et jusqu'à la fin. Jamais on ne m'a vu dans l'opposition. Cependant les faits justifiaient mes opinions, et toutes mes prévisions se réalisèrent bientôt. Après une durée de quatre mois, le ministère du 11 avril se retira. Chargé alors de composer le ministère nouveau, je demeurai fidèle, comme par le passé, à mes doctrines de conciliation. L'irritation des esprits, provoquée par le ministère qui venait de tomber, rendait l'adjonction de M. Maurocordato impossible; il ne me restait plus qu'à m'adjoindre M. Metaxas, étant d'ailleurs toujours à même de prendre plus tard le parti que m'indiqueraient les circonstances et la conduite de ce dernier. Je dois lui rendre cette justice qu'il se conduisit et se conduit encore irréprochablement. Il m'aida de tout son pouvoir dans les efforts qui eurent lieu pour constituer les chambres et pour mettre la constitution en vigueur. Toute notre politique se basa sur le ferme espoir de justifier l'opinion de l'Angleterre elle-même, qui a répété si haut et si souvent que la Grèce ne peut se développer que par les institutions représentatives, et sur la nécessité de coordonner toutes les branches de l'activité nationale en vue de l'amélioration matérielle et morale du sort de l'Etat. Il nous parut également indispensable de conserver entre la Grèce et la Turquie des relations telles, que les puissances européennes reconnussent en Grèce

l'existence d'éléments favorables aux intérêts de la paix générale; enfin il fallait, selon nous, que la reconnaissance manifeste du pays envers les puissances protectrices encourageât toujours la bienveillance qu'elles nous ont constamment accordée. Si cette politique est digne de l'assentiment général, pourquoi faut-il qu'à Athènes la légation britannique se conduise comme elle le fait? Pourquoi faut-il qu'elle affiche ouvertement que sa mission est de renverser le ministère, tandis que celui-ci est soutenu par toutes les autres légations? Pourquoi faut-il qu'à mon égard personnel M. Lyons agisse, sans raison, comme un ennemi déclaré? J'aurais désiré que vous eussiez pu être témoin oculaire de tout ce qui s'est fait, que vous eussiez vu tout ce qui s'est tramé et se trame encore, vous ne sauriez à quoi attribuer l'attitude de la légation britannique, et je serais sûr d'avoir en vous l'appui d'une opinion loyale et désintéressée. Au reste, tout cela ne m'a pas fait dévier un moment de ma ligne de conduite. Le ministère a marché, et poursuivant sa tâche sans interruption, il a peu à peu franchi les obstacles qu'on a tenté de lui susciter. . .

» Tandis que, à l'égard de la Turquie, le gouvernement grec fait des efforts constants, et qui déjà portent leurs fruits, pour assurer définitivement le maintien de relations pacifiques et amicales et pour faire disparaître tous les motifs, bons ou mauvais, de défiance de la part de la Porte Ottomane, pourquoi faut-il qu'on pousse cette dernière à proclamer, par une note au corps diplomatique, qu'elle fait avancer ses troupes sur la frontière hellénique? Ne sait-on donc pas dans quel état se trouvent la haute et

la basse Albanie? Ne sait-on pas de quelles idées, de quelles espérances se nourrit l'esprit des populations chrétiennes de la Turquie? Ne sait-on pas que ces dernières sont, dans la plupart des provinces de la Turquie d'Europe, infiniment supérieures en nombre, en ressources, en activité, aux populations ottomanes? Et, ce qui est encore plus grave, ne sait-on pas que les populations chrétiennes sentent cette supériorité, en ont parfaitement conscience, et n'attribuent qu'à elle la dernière mesure adoptée par le sultan en leur faveur? Comment accorder ces faits incontestables avec les conseils imprudents auxquels la Porte semble se conformer en ce moment? Si les troupes ottomanes s'approchent de nos frontières, ne voit-on pas que le gouvernement grec devra opérer un mouvement semblable? Et comme son armée est peu nombreuse, ne comprend-on pas qu'il sera forcé de faire appel à la nation? Quelles seront les suites de tout cela? Je vous laisse à y songer. S'il s'agit de provoquer la ruine de la Turquie, ou plutôt s'il s'agit de mettre l'Orient en feu, pourquoi donc choisir la Grèce pour première victime? Pourquoi, surtout, vouloir entraîner la Grèce à des actes tels, que la malveillance puisse ensuite l'accuser d'avoir été l'auteur du mal? »

« Athènes, 18 octobre 1845.

» Je viens, mon respectable ami, vous donner quelques détails sur la situation de nos affaires, auxquelles vous prenez un si bienveillant intérêt. Je ne saurais vous parler de notre politique intérieure sans vous parler de moi.

C'est donc de mes travaux que je vous entretiendrai. Ils ont été rudes, surtout depuis six ou huit mois. J'ai eu à lutter contre bien des difficultés; j'ai eu de bien mauvaises tendances à combattre. L'opposition qu'on me fait a eu lieu par tous les moyens imaginables. On a considéré comme bons tous les procédés qui pouvaient me nuire et entraver la marche des affaires. Grâce à Dieu, je suis doué d'une patience qui a lassé toutes les attaques et qui a désespéré bien des tentatives. J'ai maintenu mon système. Vous le connaissez; il devait finir par triompher, et il triomphe en effet, du moins à l'intérieur. Je possède au sénat une inébranlable majorité. La majorité de la chambre m'appartient aussi; mais je ne dois pas vous laisser ignorer que je n'ai pu la maintenir dans la bonne voie qu'à force d'attention, de prudence, souvent même de patience et d'abnégation : non pas assurément que les intérêts de la majorité me soient hostiles, mais par suite de l'inexpérience de nos députés, qui ne sont point encore façonnés aux exigences du système représentatif. Vous savez que l'éducation constitutionnelle d'un pays ne peut se faire en quelques mois. Une longue pratique pourra seule nous amener à des procédés aussi intelligents et aussi efficaces que ceux dont on se sert en France.

» L'opposition comprit alors qu'à l'intérieur elle ne pouvait rien contre moi, qui possède l'appui de la majorité parlementaire, la confiance du roi, et l'assentiment national à un tel degré, qu'il m'a été possible, malgré tout ce qu'on a tenté contre l'ordre public, de faire régner dans toutes les provinces un calme dont le pays n'a

pas encore joui depuis 1833. L'opposition s'est donc résignée à ne pas jouer le rôle de révoltée; mais en revanche elle s'est mise avec ardeur à faire agir un autre ressort, qui, quoique moins dissolvant que l'insurrection, n'en est cependant pas moins fort incommode... Certes, sauf les erreurs qui trouvent par là à s'accréditer dans l'opinion publique et qui me mettent souvent dans la nécessité de me justifier, toutes ces menées ne me préoccupent pas beaucoup. J'en viendrai à bout comme de tant d'autres; et, grâce à la popularité réelle dont jouit mon nom, grâce à la confiance que le roi m'accorde, grâce enfin au concours des chambres, je parviendrai à réaliser en Grèce les espérances du libéralisme modéré et éclairé qui me fournit son concours, et qui est invincible à l'intérieur. Mais si je suis fort dans mon pays, si je suis sûr que mes concitoyens me rendent justice, si je ne doute pas de mon succès dans ma patrie, puis-je en dire autant quant à la politique étrangère? Suis-je sûr qu'à l'extérieur l'intérêt que je représente, l'intérêt national des Grecs triomphera comme ici? Je n'ose point encore m'en flatter; et je sens parfaitement que mon insuccès en Europe entraînerait immédiatement ma ruine et la ruine de la Grèce. Car, je puis bien vous dire cela, à vous qui savez que je ne me laisse point aller à me vanter, ce n'est point la présomption qui m'aveugle quand je dis que la fortune de la Grèce repose sur moi en ce moment; c'est tout simplement la vérité. Or, maintenant plus que jamais, je redoute la politique de la Russie et de l'Angleterre à l'égard de la Grèce. Il y a dix ans que vous me connaissez, et votre amitié, si honorable

pour moi, m'a toujours inspiré une telle confiance que vous pouvez dire que vous me savez par cœur. Je n'ai jamais rien eu de caché pour vous, et maintes fois je vous ai dit ce que je pensais des vues de l'Angleterre et de la Russie sur la Grèce. Les convictions qui m'animaient alors n'ont fait que s'affermir et se confirmer depuis que je suis de retour en Grèce, et surtout depuis que je gouverne ses intérêts politiques En général, nos relations avec le corps diplomatique sont bonnes. MM. les envoyés de Prusse et d'Autriche me soutiennent non-seulement de leur influence sur les affaires, mais encore par leurs rapports à leurs gouvernements. Cet appui est sincère, je n'en doute pas ; il doit résulter des instructions données par les cabinets de Vienne et de Berlin à leurs agents. Et je comprends au reste fort bien qu'il n'est ni dans l'intérêt de la Prusse, ni dans l'intérêt de l'Autriche, que la Grèce soit un jour victime de la politique russe ou anglaise. Mais les intérêts de la Grèce, protégés par la France, par l'Autriche et par la Prusse, pourront-ils se développer malgré l'Angleterre et la Russie? Oui, sans doute ; si la France continue de faire acte de son philhellénisme, ce dont, assurément, ce n'est pas moi qui douterai le premier. Aussi est-ce avec une entière confiance que je vous prie d'employer votre influence à attirer sur la situation de la Grèce l'attention qu'elle mérite de la part de la France. Vous pouvez beaucoup, je n'en doute pas ; et je suis même sûr d'avance qu'il suffit qu'une opinion aussi sincère que la mienne arrive jusqu'à vous, pour qu'elle attire votre sollicitude sur les intérêts d'une puissance qui vous doit déjà tant. »

Cet appui de la France, si justement apprécié, si noblement sollicité par M. Coletti, ne lui a pas un instant fait défaut. Il n'a jamais cessé d'en ressentir les effets. Il s'est plu toute sa vie à reconnaître ce qu'il devait au concours actif de notre représentant à Athènes, à l'empressement des chambres françaises à voter les fonds nécessaires au paiement des intérêts échus de l'emprunt grec, à la sollicitude chaque jour plus grande de notre ministre des affaires étrangères pour les intérêts de la Grèce. Cette sollicitude ne pouvait manquer d'être grandement éveillée par le changement de ministère survenu en Angleterre. En effet, si pendant l'administration de lord Aberdeen la divergence entre les deux politiques avait été réelle et déjà apparente, si elle s'était même produite avec un certain retentissement au sein des parlements de Paris et de Londres, elle n'était pourtant pas sortie des limites convenables. Lord Aberdeen en adoptant les opinions de son ministre à Athènes n'avait pas épousé ses passions. L'arrivée de lord Palmerston allait trop probablement redoubler l'ardeur de sir Edm. Lyons, et rendre des chances aux adversaires de M. Coletti, maintenant réduit, par la retraite inopinée de M. Metaxas, aux seules

forces de son propre parti. Il fallait proportionner l'appui prêté au gouvernement grec aux dangers nouveaux qu'il allait courir (1).

Le gouvernement français remplit soigneusement ce rôle. Il y fut à la vérité un peu aidé par les excès mêmes du zèle avec lequel l'agent de l'Angleterre à Athènes exécutait les instructions déjà si acerbes du nouveau Foreign-Office. On vit alors à Athènes se reproduire au petit pied ce qui s'était passé à Londres en 1844. Les envoyés des grandes puissances amies du roi Othon n'avaient pas vu sans trouble la formation du ministère de M. Coletti. Quelques-uns des amis de M. Coletti, hommes de la lutte de l'indépendance, anciens chefs de palicares, composaient un parti plus patriotique peut-être qu'éclairé, plus versé dans les tactiques d'une guerre de partisans que rompu aux usages réguliers des gouvernements constitutionnels. Plusieurs même paraissaient enclins à transporter dans l'arène politique les habitudes contractées pendant une vie de hasards et d'aventures. Ce n'était point du jour au lendemain que ces hommes d'action pouvaient être transformés en personnages parlementaires, et surtout en un

(1) Voir la note D à la fin du volume.

parti de gouvernement. Animés d'un amour ardent de la Grèce et d'une haine implacable contre la Turquie, ils entretenaient sur l'avenir de leur patrie des espérances dont la manifestation inconsiderée était de nature à compromettre sa présente tranquillité. Le chef auquel ils accordaient si volontiers leur confiance voudrait-il et pourrait-il obtenir d'eux le sacrifice d'un rêve aussi choyé? Les ministres de Prusse, d'Autriche et de Bavière ne l'avaient pas d'abord espéré, et la plupart avaient partagé les appréhensions de la légation britannique; cependant, quand ils virent avec quelle autorité imperturbable M. Coletti commandait à ses adhérents, avec quelle merveilleuse docilité il en était écouté, ils commencèrent à prendre confiance en lui. Leur sympathie s'accrut bientôt de la répugnance que leur inspiraient l'injustice des jugements et la violence des procédés du ministre d'Angleterre à Athènes. Excité plutôt que retenu par lord Palmerston, sir Edm. Lyons ne reculait devant l'emploi d'aucuns des moyens qui pouvaient nuire à l'administration de M. Coletti. Il ne s'inquiétait même pas de savoir si ses efforts désespérés n'iraient pas jusqu'à ébranler le trône même du roi Othon. En veut-on quelques exemples? M. le colonel

Calerji, aide de camp du roi, auteur principal du mouvement du $\frac{5}{13}$ septembre, ayant fait de sa maison le centre de tous les mécontents d'Athènes, avait reçu l'invitation de cesser ses fonctions personnelles auprès du souverain ; il avait été nommé inspecteur militaire en Arcadie ; mais il convint à M. Calerji de refuser cet emploi, et de demander un congé, qui lui fut aussitôt accordé. Sir Edm. Lyons se prêtant aux vues de cet officier disgracié, représenta ce congé comme un exil, et se répandit en invectives contre l'inconcevable ingratitude du roi Othon. Il en faisait autant à propos d'un colonel Scarvelli, également changé d'emploi pour des motifs de même nature. Des troubles venaient-ils à éclater en Achaïe, en Messénie, en Acarnanie, à Nauplie, il se trouvait le plus souvent qu'ils avaient été fomentés par les protégés de la légation anglaise ; et le représentant de la Grande-Bretagne prenait toujours fait et cause pour les révoltés. Aucune contradiction ne lui coûtait pour arriver à ses fins. Un des premiers griefs de sir Edm. Lyons contre M. Coletti avait été l'appui que son administration avait trouvé dans le concours de certains palicares, dont les allures violentes donnaient quelquefois prise à de justes reproches.

Du jour où, pour des ressentiments tout à fait individuels, ces mêmes hommes se séparaient de M. Coletti, M. le ministre d'Angleterre n'hésitait pas à les couvrir aussitôt de sa protection, et à servir leurs projets de vengeance, en leur faisant espérer l'assistance plus ou moins patente de son gouvernement.

Une telle conduite ne pouvait manquer de porter ses fruits; elle contribuait à ouvrir les yeux des plénipotentiaires étrangers, et ralliait à M. Coletti tous ceux qui se préoccupaient du sort de la Grèce et de la tranquillité de cette partie de l'Orient, où les moindres commotions pouvaient avoir de si fâcheuses conséquences. Pendant son séjour à Vienne, M. le comte Pokesch, ministre d'Autriche à Athènes, remit au prince de Metternich un mémoire dans lequel il jugeait ainsi la situation que nous venons d'esquisser :

« Les hommes à idées européennes avaient cru pouvoir gouverner; mais le premier usage que le peuple ait fait de sa souveraineté a été de ne pas reconnaître à ces hommes le droit de dominer le pays par cela seul qu'ils avaient chassé les Bavares.

» Ce mouvement national a renversé M. Maurocordato, a amené au pouvoir M. Coletti, qui a ramassé les rênes du pouvoir abandonnées dans la rue.

» Les légations allemandes ont adopté les mêmes vues que la conférence de Londres, et déclaré qu'elles ne voulaient pas se préoccuper de questions de personnes. Elles ont vu que M. Coletti avait de l'empire sur les masses, qu'il était capable de relever la dignité du trône, et qu'il ne méditait aucun projet hostile à la Turquie; elles lui ont donné leur appui. La légation de France a suivi une conduite parallèle.

» La légation anglaise s'est placée dès le début dans l'opposition, Elle a réuni autour d'elle tous les hommes que M. Coletti remplaçait, et comme ces forces n'étaient pas suffisantes, elle a fait appel à toutes les tendances anarchiques. On a soudoyé des journaux; on a fait tout ce qui pouvait exciter les susceptibilités de la Porte; on a cherché à éveiller des défiances en prétextant l'accroissement de l'influence française, et c'est là le côté par lequel l'administration de M. Coletti a été affaiblie, du moins au dehors (1). »

Mais lord Palmerston possédait, pour seconder les menées de son ministre à Athènes, une arme plus licite à la fois et plus efficace que toutes celles énumérées dans le mémoire de M. le comte Prokesch. La garantie financière donnée par l'Angleterre à l'emprunt de 60 millions contracté par la Grèce, lui donnait le droit de contrôler le budget du gouvernement grec. On n'avait

(1) Extrait d'un mémoire remis à Vienne à M. le prince de Metternich par M. le comte Prokesch sur l'origine et la situation actuelle du ministère Coletti; avril 1846.

point oublié, au Foreign-Office, que les vives remontrances adressées en 1843, par les puissances étrangères, au roi Othon, sur la manière dont les finances de son royaume étaient alors administrées, n'avaient pas peu contribué à déterminer la révolution du $\frac{5}{15}$ septembre. En redoublant de rudesse dans ses récriminations accoutumées, la légation anglaise se flatta, vers le milieu de l'année 1847, d'amener d'autant plus facilement une crise fatale au pouvoir de M. Coletti, que ce ministre avait à la fois sur les bras, au dehors, une querelle sérieuse avec la Porte Ottomane, et dans le sein même de la représentation nationale, des difficultés parlementaires d'une nature assez compliquée. Ce fut ce moment que lord Palmerston choisit pour lancer une note par laquelle, en réclamant le payement du semestre échu, il appuyait cette exigence par des considérations dont la teneur constituait un véritable acte d'accusation contre le gouvernement grec. En même temps, un nombre inusité de vaisseaux anglais paraissait dans le petit port du Pirée.

Au milieu de ces graves circonstances, la modération et le sang-froid de M. Coletti ne l'abandonnèrent pas. Il se décida à dissoudre la Cham-

bre des députés, et s'en remit au pays du soin de prononcer entre ses adversaires et lui. Pendant que les électeurs nommaient les mandataires qui allaient juger sa politique, il reconstituait plus fortement l'administration qu'il présidait, et protestait par un mémoire collectif, adressé aux puissances garantes, contre les imputations blessantes contenues dans la note anglaise. Dans cette pièce, où un ton de dignité blessée s'alliait noblement au langage de la plus parfaite modération, M. Coletti faisait part aux trois cours des résolutions qu'il avait arrêtées. Il annonçait que *la Grèce s'engagerait à payer annuellement, de 1848 à 1850, le tiers des intérêts et de l'amortissement incombant à sa charge; de 1851 à 1853, la moitié; de 1854 à 1856, les deux tiers; de 1857 à 1859, les trois quarts. A partir de 1860, les puissances garantes cesseraient de venir en aide à la Grèce.* Si l'Angleterre tenait absolument à être immédiatement payée des intérêts échus au mois de septembre 1847, M. Coletti avait bien, pour faire face à cette réclamation, une somme que M. Eynard avait, dans sa générosité habituelle pour la Grèce, mise à la disposition de son gouvernement; mais persuadé qu'il serait contraire à la fierté britannique d'accepter l'argent d'un simple particulier, il offrait de mettre à la

disposition des trois puissances cinq cents actions de la Banque de Grèce, et si la valeur de ces actions ne suffisait, de compléter en numéraire la somme exigible. L'esprit de la proposition était conforme aux conseils donnés par le gouvernement français. Le cabinet russe, choqué de la guerre acharnée livrée par l'agent anglais à l'administration de M. Coletti, ne paraissait pas éloigné d'accepter ces arrangements, et les plénipotentiaires allemands leur avaient donné leur adhésion sans se flatter de l'espoir qu'ils réussiraient à calmer lord Palmerston. — *Si on nous demande conseil, nous donnerons celui de payer*, avaient-ils dit au ministre de France, *parce qu'il est conforme à nos instructions; mais nous sommes convaincus qu'en payant la somme demandée, on ne gagnera rien. Ce n'est évidemment pas au trésor grec qu'en veut lord Palmerston, c'est à M. Coletti (1).*

M. Coletti n'entretenait pas non plus d'illusions sur les chances du parti qu'il avait pris, par déférence pour les conseils de la France.

« Il m'a semblé, écrivait M. Piscatory, que vous vouliez qu'on tint compte de l'opinion de M. de Nesselrode. Tout

(1) Dépêche de M. Piscatory à M. Guizot, août 1847.

cela est fait; et M. Coletti a fait tout cela parce que tel était votre avis, tel était votre conseil. Le pauvre homme, qui est actuellement dans son lit, sent avec douleur les infirmités le gager quand son pays a encore tant besoin de lui. Il me charge de vous dire que vous seul pouvez le décider à prendre des engagements difficiles à tenir, et qui, selon lui, ne désarmeront personne (1).»

Que serait-il arrivé? les prévisions du ministre grec et des plénipotentiaires étrangers auraient-elles été confirmées ou démenties par l'événement? Cela est difficile à dire, car cet acte fut le dernier de la vie politique de M. Coletti. Peu de jours après, ce grand citoyen expirait, comme épuisé par les travaux et les luttes d'une vie consacrée tout entière à sa patrie. Ses dernières paroles furent des remerciements pour le roi, pour le gouvernement et pour ses amis de France.

« Après une lutte de quatorze jours, la plus énergique que puissent soutenir contre un mal sans remède une constitution forte et une âme bien ferme, M. Coletti expire. Probablement la fin de cette journée sera celle de ses souffrances et de sa vie. Pour qui l'aura vu à ses derniers moments, sa mort sera une partie de la gloire de ce grand et bon citoyen. Il n'a rien perdu de ses forces et de son calme. — Dès le premier moment, il discutait son mal et le dé-

(1) Dépêche de M. Piscatory à M. Guizot, 30 août 1847.

clarait incurable. Convaincu de l'inefficacité des remèdes, il les acceptait des mains de ses amis. Chaque jour le roi venait le voir. Soit qu'elle n'en eût pas le courage, soit qu'elle ne crût pas le danger aussi imminent, Sa Majesté a trop tardé à demander ses derniers conseils à un homme dont elle sent la perte. Hier, faisant effort pour contenir ses larmes, le roi a voulu causer avec lui une dernière fois. M. Coletti m'a fait appeler pour le soutenir sur son séant mais déjà ses forces l'avaient abandonné, et prenant la main du roi : — Sire, a-t-il dit, j'avais beaucoup à dire à Votre Majesté, mais je ne le peux plus. Dieu permettra peut-être que demain j'en aie la force. »

» — Vous aussi, mon ami, m'a-t-il dit après le départ du roi, j'aurais beaucoup à vous dire; c'est impossible. Remerciez votre roi, votre reine, des bontés dont ils ont bien voulu m'honorer. — Parlez de moi à mes amis de France. Faites mes adieux à M. Guizot, à M. de Broglie, à M. Eyraud. Jusqu'au dernier moment, tant que je l'ai pu, j'ai suivi leurs conseils. Ils doivent être contents de moi. — Le roi vient de me dire que tout le monde, mes ennemis eux-mêmes s'intéressent à moi. Cela me fait plaisir. Mais je laisse mon pays bien malade. Mon œuvre n'est pas achevée. Pourquoi le roi n'a-t-il pas voulu me connaître il y a douze ans? Aujourd'hui je mourrais tranquille. — Je ne puis plus parler. Recouchez-moi; je voudrais m'endormir (1). »

Ainsi mourait, au milieu d'un deuil univer-

(1) Dépêche de M. Piscatory à M. Guizot, 10 septembre 1847.

sel, et plein de reconnaissance pour le gouvernement de la France, le ministre dont lord Palmerston avait si fort décrié la politique, et que notre ministre à Athènes avait eu tant de peine à soutenir contre ses injustes attaques.

La mort de M. Coletti fut une perte immense pour la Grèce. A peine avait-il fermé les yeux, à peine, pour nous servir d'une expression de la correspondance de M. Guizot, sa grande âme était-elle allée rejoindre le bataillon de Plutarque, que ses ennemis, confiants dans leur prochain triomphe, laissèrent éclater leur joie, leur haine et leurs espérances. La minorité, vaincue dans les récentes élections, se considéra comme maîtresse du pouvoir; et s'inspirant de ses propres passions, non moins que des ressentiments personnels de M. le ministre d'Angleterre, elle proclama bruyamment à quelles conditions elle entendait se charger de la direction des affaires du pays. Non contente de s'arroger une part exclusive dans la distribution des ministères, elle prétendit obtenir de la couronne une amnistie générale pour tous les révoltés et la dissolution de la Chambre des députés qui venait d'être élue et n'avait point encore siégé. Ces exigences exorbitantes, appuyées à Athènes par sir Edm. Lyons,

étaient également mises en avant à Londres. Le ministre de Bavière en Angleterre ayant été chargé par sa cour de proposer à lord Palmerston une pacification entre les partis et les légations à Athènes, pacification basée sur la formation d'un ministère de coalition dont MM. Metaxas et Tricoupi auraient fait partie, essuya, de la part du secrétaire d'Etat anglais, le refus le plus péremptoire. Lord Palmerston répondit que cette satisfaction lui paraissait très-insuffisante, que l'état des choses en Grèce était profondément vicié, et qu'il ne pouvait donner son adhésion à un cabinet dont M. Maurocordato ne serait pas le chef et qui ne débiterait point par dissoudre la chambre actuelle. Le roi Othon avait un sentiment trop vif de sa dignité, et une connaissance trop intime des intérêts de son royaume, pour céder à de pareilles injonctions.

Alors commença contre la couronne, soutenue par une administration composée des anciens amis de M. Coletti, par la majorité des deux chambres et par l'assentiment incontestable des populations, une lutte factieuse. Le général Griziotis à Chio, le général Grivas à Prevesa, se prévalant des encouragements tacites qu'ils recevaient à la fois des autorités ottomanes

et de l'adhésion presque publique de la mission anglaise à Athènes, firent appel à l'insurrection. A leur signal, plusieurs chefs militaires, le lieutenant-colonel Pharmakis à Nauparte, le colonel Papacostas, évadé de Savone, et le major Valenza, réfugiés dans les montagnes, commencèrent la guerre de partisans et parvinrent à susciter sur plusieurs points de la Grèce des soulèvements qui n'étaient point sans gravité. Patras, chef-lieu de province, et l'une des villes les plus importantes du littoral, demeura pendant quatre jours au pouvoir d'une émeute victorieuse. Pour arriver à ses fins, c'est-à-dire pour se rendre maître de l'administration, le parti anglais comptait moins encore sur ces désordres intérieurs que sur les complications du dehors. En effet, aux embarras que nous venons d'indiquer, venait s'ajouter le danger d'une collision avec la Turquie. Une scène fâcheuse entre le roi Othon et le représentant de la Porte à Athènes, après avoir singulièrement envenimé les rapports des deux pays, menaçait d'aboutir à une rupture ouverte. C'était pour l'envoyé britannique à Athènes une occasion facile de prêter secours à ses amis de l'opposition. Il la saisit avidement et s'appliqua soigneusement à entretenir l'irritation de la

Porte, à lui suggérer les prétentions les plus hautes et à faire échouer toutes les négociations.

Cependant, de même que les révoltes partielles essayées dans quelques provinces étaient tombées devant le bon sens et l'attitude calme des populations, le démêlé diplomatique dans lequel sir Edm. Lyons avait mis son principal espoir s'arrangea, grâce à l'intervention conciliante des puissances étrangères. Lorsque se rouvrit la session parlementaire, le ministère, présidé par M. Rigas Palamides, put avec vérité représenter la situation du pays sinon comme entièrement satisfaisante, au moins comme ayant cessé d'être dangereuse. Pour avoir raison de leurs adversaires du dedans et du dehors, les conseillers nouveaux que le roi Othon avait investis de sa confiance n'eurent qu'à proclamer l'intention de suivre les errements de leur glorieux prédécesseur. La politique de M. Coletti avait été si parfaitement appropriée aux sentiments intimes de son pays et à ses vrais intérêts, qu'elle triomphait même après lui. Sa mémoire, demeurée chère à ses compatriotes, suffisait à protéger alors, comme elle protége encore aujourd'hui, le parti qui l'avait eu pour chef.

On le voit par ce rapide exposé : au plus fort de l'intimité avec le gouvernement anglais, quand lord Aberdeen siégeait au Foreign-Office, le cabinet du 29 octobre avait cru de son devoir de suivre, à Athènes, une politique différente de celle de la Grande-Bretagne. A l'avènement du ministère whig, cette divergence de vues ayant abouti, contre son gré et contre tous ses efforts, à une lutte ouverte d'influence, il évita de l'aigrir et il ne voulut pas la fuir. Il avait choisi la bonne cause, et le bon succès ne lui fit pas fait défaut.

En Espagne, il n'en fut guère autrement.

XX

MARIAGES ESPAGNOLS.

Dans notre pays où l'on aime tant à s'occuper des affaires du dehors, et si peu à les suivre de près et en détail, où il est si fort d'usage, même parmi les plus éclairés, de prendre chaque matin ses impressions toutes faites dans son journal, combien se sont longtemps figuré, et se figurent peut-être encore, que sauf en 1840, à propos des affaires d'Orient, et en 1846, au sujet des mariages espagnols, la France et l'Angleterre ont, partout et toujours, marché parfaitement d'accord ! Cela est naturel. D'un côté, les adversaires de l'alliance anglaise n'ont jamais fait qu'insister, pour les blâmer, sur les relations trop étroites, selon eux, des deux gouvernements. De l'autre, pour la défendre, les partisans de cette alliance ont dissimulé avec soin ses em-

barras, ses déchirements et ses défaillances. Ainsi à la veille du traité du 15 juillet, comme au jour qui précéda les mariages espagnols, une rupture était devenue non-seulement probable, mais imminente, et, par suite des dispositions avérées du secrétaire d'état de S. M. britannique, déjà à peu près inévitable, et le public français ne s'en doutait nullement. Le conflit survenu, les adversaires du cabinet du 1^{er} mars avaient donc eu beau jeu pour en faire peser sur lui la principale responsabilité; et les adversaires du ministère du 29 octobre avaient, avec le même succès, employé contre lui le même genre d'accusations. Les faits diront si elles étaient mieux fondées les unes que les autres.

Le bon accord entre deux cours ne les oblige pas à suivre partout et toujours une marche exactement conforme et préalablement concertée. Elles peuvent être alliées fidèles, se rendre de bons et mutuels services pour ce qui regarde l'ensemble de leur politique, et sur certaines questions, rester séparées, ou même poursuivre des buts différents. Il y a bien des points sur le globe où il eut été fâcheux pour nous de confondre notre cause avec la cause anglaise. C'eût été agir contre la nature même des choses, et les

faits se seraient, comme il arrive souvent, montrés plus forts que les intentions. L'Espagne avait donc été mise avec raison, par M. Guizot et par lord Aberdeen, au nombre des pays où, comme en Portugal, comme en Grèce, tout en se proposant de demeurer unis, d'agir même en commun quand les circonstances le permettraient, il ne pouvait être question de suivre une ligne identique. Rien de plus sensé que cette détermination. En Espagne, sous certains rapports, les intérêts français et anglais étaient trop opposés pour qu'une association formelle fût possible. Dans tous les temps, il eût été difficile à la France et à l'Angleterre d'appuyer à Madrid les mêmes théories en matières de douanes et de commerce. En raison des faits accomplis et de certains engagements de partis préexistants, elles n'auraient pas probablement mieux réussi, à l'époque dont nous nous occupons, à se mettre d'accord pour conseiller au cabinet espagnol un même système de politique intérieure. La bonne volonté des ministres français et anglais y aurait échoué, celle de leurs agents se serait lassée plus vite encore. Depuis le jour où le régime constitutionnel de l'Espagne leur avait paru définitivement consolidé, et les droits de la reine Isabelle mis au-dessus de toute

contestation sérieuse, les cours de Paris et de Londres s'étaient laissé peu à peu engager à la suite de leurs représentants dans les querelles intestines des partis. Tandis que les modérés avaient presque toujours recherché et obtenu l'appui de l'ambassade française, les exaltés se vantaient de posséder les sympathies de la légation britannique. Les événements des dernières années avaient même laissé entrevoir à quels excès fâcheux, pour le repos de l'Espagne et pour la dignité de leurs protecteurs, la confiance dans ce patronage étranger pouvait conduire ceux auxquels il était accordé.

C'était bien assez pour la malheureuse Espagne d'être ainsi commercialement et politiquement tirée entre les deux influences de la France et de l'Angleterre. Que serait-il arrivé si ces influences s'étaient, pour ainsi dire, personnifiées dans deux candidats l'un anglais, l'autre français, qui, comme des chevaliers en champ clos, se seraient disputé à outrance la main de la reine Isabelle ? Il aurait été à craindre qu'avant la fin du tournoi, spectateurs et patrons se fussent jetés dans l'arène pour prendre part au combat. M. Guizot et lord Aberdeen comprirent ce danger et se proposèrent de le conjurer. Le mariage

de la reine d'Espagne ne leur apparut point comme un événement ordinaire qu'il fût prudent de livrer à la rivalité accoutumée des deux légations, et dont la solution pouvait être sans inconvénients abandonnée au hasard ; ils le considérèrent comme un de ces objets de grande importance, sur lesquels il était désirable de s'entendre. Les vues du gouvernement français au sujet du mariage de la reine Isabelle n'étaient un mystère pour personne. Elles étaient depuis longtemps connues de l'Europe entière. Il était évident que le gouvernement français ne pouvait demeurer indifférent, accepter à l'avance tous les candidats, et souffrir sans ombrage qu'un proche parent de la maison d'Autriche ou d'Angleterre vînt donner des souverains à l'Espagne et changer ainsi un état de choses qui durait en Europe depuis un siècle et demi. On n'aurait pas osé le soutenir, en France, avant 1848. On approuva donc généralement les paroles par lesquelles M. Guizot fit connaître à la chambre des députés, dans la séance du 2 mars 1843, que la France ne voulait imposer aucun choix à l'Espagne, qu'elle trouverait bons tous ceux qui auraient pour résultat de maintenir sur le trône d'Espagne la glorieuse famille qui y siège depuis Louis XIV. Cette

déclaration, conforme aux intérêts les plus simples et les plus évidents de la France, n'avait rien d'exclusif. Elle admettait un grand nombre de prétendants à la main de la reine, et, de fait, la France en a, à diverses époques, admis, proposé et patroné plusieurs : 1° le comte d'Aquila, frère du roi de Naples, qui a depuis épousé une princesse brésilienne ; 2° le comte de Trapani, qui a été longtemps notre candidat pour ainsi dire officiel, à tel point que la répugnance véritable ou supposée de la nation espagnole pour ce mariage, et les manifestations quasi-parlementaires dont il a été l'objet à Madrid et qui l'ont définitivement écarté, ont été partout représentées comme un revers de notre diplomatie ; 3° le fils aîné de don Carlos lui-même, qui n'a jamais été repoussé par nous, avant que l'opinion des cortès se fût prononcée contre lui ; 4° enfin les deux fils de l'infant don François, les derniers entrés en lice et restés avec des chances presque égales, jusqu'au jour où le plus jeune, don Henri, duc de Séville, eut le tort inexplicable de proclamer ses prétentions en les mettant, par une lettre adressée à tous les journaux, sous la protection d'un parti qui faisait alors au gouvernement de la reine la guerre la plus acharnée.

La pensée du gouvernement anglais n'avait pas été, comme celle du gouvernement français, rendue publique, mais elle se pouvait aisément supposer. Sans doute l'Angleterre n'avait pas, autant que nous, sujet de se préoccuper du mariage de la reine d'Espagne. On voit tout de suite quelle atteinte aurait été portée aux intérêts les plus essentiels de la France, quelle déconsidération aurait rejailli sur la monarchie de 1830, si un proche parent de la maison régnante d'Angleterre fût venue s'asseoir sur un trône occupé depuis tant d'années par des rois issus du sang des Bourbons. Pour l'Angleterre, au contraire, l'avènement d'un prince français sur le trône d'Espagne n'était que le renouvellement ou, pour mieux dire, le maintien du passé. Ni ses intérêts, ni sa dignité ne couraient de grands risques. Il était naturel et légitime, toutefois, qu'elle n'entrevît qu'avec ombrage l'idée de l'alliance d'un prince français avec la jeune reine d'Espagne, et qu'elle redoutât tout ce qui pouvait amener un rapprochement trop intime entre les deux branches de la maison de Bourbon. On savait à Paris que tels étaient en effet les dispositions de la cour de Londres, et l'on n'ignorait pas que, pour déjouer une combi-

raison qu'elles appréhendaient, plusieurs personnes influentes auprès de la reine et du gouvernement de la Grande-Bretagne avaient songé à favoriser les prétentions d'un jeune prince de Cobourg, frère de l'époux de la reine de Portugal, et cousin du prince Albert, mari de la reine Victoria.

Ces vues des deux cours étaient assurément fort opposées, mais ce qu'elles avaient de fondé de part et d'autre n'était point inconciliable. Comme il est de coutume entre personnages sensés et de bon vouloir, on transigea, et comme de coutume aussi on procéda par exclusion. C'est le gouvernement français qui fit les premiers pas dans cette voie de conciliation, en déclarant que les enfants du roi des Français n'étaient pas au nombre des prétendants à la main de la reine Isabelle. Cette concession en appelait une équivalente de la part de l'Angleterre ; elle renonça au prince de Cobourg, et promit de ne pas aider au mariage d'un prince qui ne serait pas de la maison de Bourbon.

C'était là où en était cette délicate négociation, quand la reine d'Angleterre vint à Eu pour la deuxième fois. Les ministres des affaires étrangères de France et d'Angleterre, M. Guizot et

lord Aberdeen, s'abouchèrent directement. On entra dans des détails et des confidences qui n'avaient pas été confiés au papier. C'était, on s'en souvient, le temps de la grande intimité. Lord Aberdeen reconnut, avec sa bonne foi ordinaire, que notre ministère était strictement resté dans les termes des engagements contractés, sans profiter, pour mettre en avant la candidature de M. le duc de Montpensier, des avantages que lui donnaient les bons rapports qu'il entretenait avec l'Espagne depuis l'avènement d'un cabinet modéré. Bientôt il fut fait un pas de plus dans la voie des arrangements amicaux. Lord Aberdeen eut connaissance du désir qu'avait la famille royale d'unir le duc de Montpensier à l'infante sœur de la reine ; il donna son adhésion à ce mariage , à condition toutefois qu'il n'eût lieu qu'après celui de la reine et quand elle aurait donné un héritier à la couronne d'Espagne.

Une réserve fut toutefois faite au milieu de ces conférences par M. Guizot et acceptée par lord Aberdeen. Le ministre français établissait en termes exprès que, si un mariage avec un prince de la maison de Cobourg devenait jamais imminent, soit par la coopération, soit par le manque d'opposition de la part du cabinet an-

glais, soit de toute autre façon, la France se regarderait aussitôt comme dégagée et libre de demander immédiatement, pour M. le duc de Montpensier, non-seulement la main de l'infante, mais celle de la reine elle-même. Cette déclaration fut envoyé à Londres, sous forme de *memorandum*, dans les premiers mois de 1846, et communiquée par M. de Jarnac à lord Aberdeen. M. Bresson reçut de son côté à Madrid les instructions qui devaient lui servir de règle de conduite dans le cas prévu par le *memorandum*.

Comme on va le voir, cette déclaration de notre cabinet n'était pas une précaution inutile, mais un acte de la plus indispensable prudence. En effet, si le cabinet anglais exécutait fidèlement les engagements pris, il n'en était pas tout à fait de même de ses agents à l'étranger. Leurs efforts pour rendre acceptable et prépondérante la candidature de M. le prince Léopold de Saxe-Cobourg étaient incessants et publics, à Madrid surtout. Au milieu du printemps de 1846, ces efforts obtinrent même, dans cette cour, un succès à peu près complet, révélé par un incident relaté dans les journaux de la Péninsule, et qui a été depuis officiellement avéré. M. le duc régnant

de Saxe-Cobourg, alors à Lisbonne, reçut du gouvernement espagnol un message direct précédemment communiqué à M. Bulwer, et qui avait pour but de l'engager à venir à Madrid pour y traiter du mariage de la reine avec le prince de Saxe-Cobourg.

Tel était le respect du cabinet tory pour les engagements contractés à Eu, que M. Guizot apprit à la fois par le secrétaire d'Etat de S. M. britannique cette démarche inattendue, la connaissance qu'en avait eue M. Bulwer, et l'avertissement donné à cet agent de ne jamais prêter son concours à aucune proposition de ce genre (1).

Peu de temps après cet incident, le cabinet tory se retirait, et avec lui lord Aberdeen; les whigs entraient au pouvoir, et avec eux lord Palmerston.

Qui avait décidé la reine-mère d'Espagne à la démarche qu'elle avait tentée à Lisbonne? Était-ce le désir bien naturel d'affermir la couronne de sa fille par une alliance avec cette maison considérable des Cobourg, qui a donné des époux à la plupart des princesses de l'Europe, et qui se

(1) Voir la lettre de lord Aberdeen à M. Guizot, *Revue rétrospective*, page 324.

trouve en ce moment assise sur la majeure partie des trônes constitutionnels? Était-ce un calcul habile pour forcer la main au gouvernement français, et le décider en faveur du mariage de M. le duc de Montpensier, par crainte de voir le cabinet espagnol se tourner du côté du prince de Cobourg? Quoi qu'il en fût du motif, le fait était par lui-même de nature à donner à réfléchir au cabinet des Tuileries. L'idée d'un mariage avec un prince de la maison de Cobourg avait été mise en avant par la reine Christine, avec participation du ministre anglais à Madrid, tout cela dans le temps où siégeait à Londres un cabinet ami, qui avait pris lui-même, au sujet des mariages espagnols, des engagements précis, et qui avait montré une si ferme volonté de les exécuter fidèlement. Que n'allait pas tenter auprès de la cour de Madrid l'envoyé britannique, désormais dirigé par un nouveau ministre, lié certainement par les engagements de ses prédécesseurs, mais qui n'en connaissait peut-être pas exactement la teneur, et auquel on pouvait, sans injustice, prêter des sentiments peu bienveillants pour la France? La prudence commandait à notre cabinet de sonder les dispositions de lord Palmerston.

Une occasion toute naturelle s'en présentait.

Les fils de l'infant don Francisco étaient les seuls candidats de la maison de Bourbon dont les prétentions à la main de la reine Isabelle paraissaient, à cette époque, avoir gardé des chances de succès. Notre chargé d'affaires, à Londres, eut mission de proposer à lord Palmerston de les présenter en commun à l'acceptation du gouvernement espagnol. Cette offre n'avait rien d'exclusif; ce n'était pas abonder outre mesure dans notre propre sens que de présenter deux candidats, dont l'un, l'infant don Henri, duc de Séville, était alors patemment hostile à notre influence en Espagne et notoirement porté par le parti progressiste, appuyé lui-même par l'Angleterre. La manière dont lord Palmerston accueillerait cette offre devait nous servir de pierre de touche pour juger de la politique qu'il comptait suivre en Espagne. Cette politique ne pouvait déjà que trop se prévoir par une communication que son ambassadeur, récemment arrivé à Paris, lord Normanby, avait été chargé d'adresser au gouvernement français. Cette communication consistait en un extrait des instructions envoyées à M. Bulwer, à Madrid. Dans ces instructions, il était dit qu'il n'y avait plus que trois candidats possibles à la main de la reine, le prince de Cobourg et les

deux fils de Francisco. Ces trois candidats, ajoutait la note, sont également acceptables pour l'Angleterre. Puis, comme si ce n'était pas assez de cette note, où un prince de Cobourg figurait pour la première fois, et en première ligne, à titre de candidat présenté par l'Angleterre, arrivait à Paris la réponse à nos ouvertures d'action commune. Dans cette réponse, il était dit que parmi les deux candidats que nous offrions de recommander au choix de la reine d'Espagne, un seul était en mesure de prétendre à la main de cette souveraine. Et quel était celui qui paraissait, à lord Palmerston, remplir exclusivement les conditions nécessaires (*the only fit*, suivant l'expression de la note anglaise), et devoir être exclusivement présenté au choix de la reine? C'était l'infant don Henri, duc de Séville, qui était alors à Bruxelles en rupture ouverte, presque à l'état de conspiration, contre le gouvernement de la reine. Ainsi, d'une part, le prince de Cobourg, le candidat que l'Angleterre ne devait jamais aider à mettre en avant pour la main de la reine, était inopinément produit d'une manière officielle par le secrétaire d'État de sa majesté britannique; de l'autre, notre proposition était éludée. Des candidats que l'on déclarait ac-

ceptables dans les instructions envoyées à M. Bulwer, lord Palmerston ne voulait plus en proposer avec nous qu'un seul, celui-là même contre lequel le cabinet espagnol devait avoir les plus fortes objections. On voit clairement où ce jeu pouvait mener. Tous les candidats écartés, la cour de Madrid en devait venir forcément à choisir le prince de Cobourg.

Nous ne disons pas que tel fut positivement le dessein de lord Palmerston ; mais, on en conviendra, les antécédents politiques du secrétaire d'État de sa majesté britannique n'étaient pas de nature à rassurer notre cabinet. Ce que nous affirmons, c'est que le roi des Français, le ministre des affaires étrangères et l'ambassadeur de France à Madrid, à tort ou à raison, qu'il y ait eu de leur part sage prévoyance ou fâcheuse prévention, furent tous en même temps et au même degré convaincus que les démarches de lord Palmerston ne visaient pas à un autre but, et qu'il était au moment même de l'atteindre. Plus que tout autre, M. Bresson, si bien placé pour démêler à Madrid le vrai fonds des choses, M. Bresson, qui, pendant le cours de sa brillante carrière, avait donné tant de preuves de la sûreté de ses jugements, crut à l'imminence de la com-

binaison qui aurait appelé un prince de Cobourg sur le trône d'Espagne. C'était l'hypothèse prévue dans le *memorandum* remis à lord Aberdeen après l'entrevue qui avait eu lieu à Eu, celle-là même pour laquelle le gouvernement français avait réservé le plein usage de son droit et l'entière liberté de son action. Ainsi que le cabinet anglais en avait été averti, notre ambassadeur était muni des instructions nécessaires pour parer à une pareille extrémité, soit en demandant la main de la reine d'Espagne pour M. le duc de Montpensier, soit en offrant au cabinet espagnol telle combinaison que ce fût. Mis en demeure, par la reine Christine, ou de consentir à la simultanéité des mariages de la reine d'Espagne avec le duc de Cadix, et du duc de Montpensier avec l'infante sœur de la reine, ou, dans le cas d'un refus, de se résigner au mariage inévitable de la reine d'Espagne avec le prince de Cobourg, M. Bresson prit sur lui d'user de la faculté qui lui avait été laissée, et d'accorder la simultanéité des deux unions. Le gouvernement français, qui avait vu avec une extrême répugnance les choses en venir à cette extrémité, informé des motifs qui avaient déterminé la conduite de son agent, la ratifia sans joie et sans triomphe.

L'annonce des mariages espagnols causa, en Angleterre, une grande irritation. Il n'en est pas de l'Angleterre comme de la France. En Angleterre, le public, assez indifférent par lui-même aux affaires du dehors, s'en rapporte volontiers à son gouvernement sur les questions internationales. Il épouse volontiers, en pareille matière, les opinions, souvent même les passions de ceux qui président à ses relations extérieures. Lord Palmerston, jaloux d'émouvoir l'opinion de son pays, dénonça bruyamment le mariage de M. le duc de Montpensier comme une violation flagrante du traité d'Utrecht. Suivant lui, ce mariage était politiquement nul et comme non venu; et dans aucun cas, les enfants qui pouvaient en provenir ne devaient être regardés comme habiles à hériter des droits de leur mère. Cette incapacité résultait, selon lui, non-seulement des stipulations inscrites au traité, mais des renonciations réciproques et spéciales faites à cette époque, d'un côté par Philippe V, qui avait renoncé pour lui et pour sa descendance au trône de France, de l'autre, par Louis XIV et par les princes de la maison de France, et parmi eux le duc d'Orléans, depuis régent de France, lesquels avaient renoncé également pour eux-mêmes et pour leur

descendance à toute prétention, à quelque degré et sous quelque forme que ce soit, au trône d'Espagne.

Cette thèse a tenu une place considérable dans les communications officielles que le secrétaire d'État de sa majesté britannique a passées, à cette époque, au ministre des affaires étrangères de France et aux divers cabinets européens. Quel que soit notre désir de traiter avec respect et de prendre en grande considération toutes les pièces émanées de la chancellerie anglaise, il nous est difficile de croire, même aujourd'hui, qu'une pareille argumentation ait pu, fût-ce un instant, être admise par les personnes qui n'avaient pas oublié les circonstances historiques qui ont précédé le traité d'Utrecht et la teneur même de ce document. Au début de la guerre de la succession d'Espagne, deux prétentions se trouvaient en présence : d'un côté, celle de Louis XIV, qui, en plaçant son petit-fils sur le trône d'Espagne, avait voulu lui ménager, ainsi qu'à sa postérité, le droit et la possibilité de réunir un jour sous un même sceptre les deux plus puissantes monarchies qui fussent alors en Europe ; de l'autre, celles de l'Angleterre et de l'Autriche, qui, malgré le testament de Charles II, voulaient retirer cette couronne des mains

d'un Bourbon pour la placer sur la tête d'un archiduc d'Autriche. Comme dans toutes les guerres, il arriva qu'aucune des parties belligérantes ne put, après de longs et coûteux efforts, faire triompher ses exigences; il fallut transiger, et c'est dans le traité d'Utrecht, dont l'Angleterre prit l'initiative, auquel l'Autriche adhéra plus tard, que furent consignées les mutuelles concessions. L'Angleterre reconnaissait Philippe V, prince de la maison de Bourbon, pour roi légitime d'Espagne; mais, comme le but principal de la guerre avait été, de la part de l'Angleterre et de ses alliés, d'empêcher la réunion éventuelle des deux couronnes d'Espagne et de France sur une même tête, la France et l'Espagne s'engagèrent à établir l'ordre de succession respectif des deux maisons, de façon que jamais un Bourbon de France ne pût, de son chef, régner en Espagne, ou un Bourbon d'Espagne régner de son chef en France. On déclara donc qu'il y avait incompatibilité absolue entre les deux couronnes. Philippe V dut renoncer aux droits éventuels que sa naissance lui donnait au trône de France, de même que ses frères les ducs de Bourgogne et de Berry durent renoncer aux droits que, comme héritiers naturels de leur

frère, ils pouvaient avoir un jour à la succession d'Espagne. Le duc d'Orléans, fils de Monsieur frère de Louis XIV, ascendant du roi Louis-Philippe, étant lui-même dans la ligne des héritiers possibles de la couronne de France, dut, pour entrer dans l'esprit du traité et garder ses droits à la couronne de France, faire acte de renonciation à la couronne d'Espagne.

Quelle est la signification évidente de ces renonciations?

Ces princes, tous héritiers directs et possibles des deux couronnes de France et d'Espagne, renonçaient pour eux et leur postérité, à cause de l'incompatibilité des deux couronnes stipulée dans le traité, aux prétentions qu'ils auraient pu, si le traité d'Utrecht n'eût pas existé, établir à la couronne d'Espagne. Ces renonciations voulaient-elles dire qu'il y eût pour leurs descendants directs une incapacité radicale d'arriver jamais au trône d'Espagne, incapacité qui eût été de telle nature, que, si un héritier de la couronne d'Espagne, ayant par lui-même des droits pleins et entiers, venait jamais à contracter alliance avec quelques-uns de leurs descendants, ayant eux-mêmes des droits éventuels à la couronne de France, les droits des uns et des autres seraient

par cela seul frappés de nullité et de déchéance ? Jamais pareille doctrine n'a été mise en avant ni même imaginée, soit au moment du traité d'Utrecht, soit depuis. Non-seulement la doctrine n'a pas été émise, mais des faits, des exemples remarquables, en ont rendu, dès le lendemain du traité d'Utrecht, et en rendent encore aujourd'hui la production impossible. Qui donc a oublié les mariages nombreux qui ont eu lieu entre les descendants des deux lignes, quelquefois entre les héritiers directs des deux couronnes ? Je n'en citerai qu'un, le plus éclatant de tous, le mariage du fils de Louis XV avec l'infante fille de Philippe V, héritiers directs et immédiats au moment de leur mariage, l'un de la couronne de France, l'autre de la couronne d'Angleterre. Aucun de ces mariages n'a cependant donné lieu, de la part de l'Angleterre, à des protestations de la nature de celle que lord Palmerston s'aventura à lancer dans le monde politique, au grand ébahissement, je ne dirai pas seulement des savants qui ont pâli sur la collection des traités, mais du premier individu venu ayant regardé l'atlas de Lesage ou feuilleté par désœuvrement un almanach de Gotha. Parmi les prédécesseurs du secrétaire d'état de S. M. britannique, aucun, pas

même lord Chatam au temps des guerres qui ont suivi le traité d'Utrecht, n'avaient songé à produire, dans leurs manifestes contre la France, cette étrange argumentation. Lord Palmerston lui-même, sans doute pour ne pas abuser de tous ses avantages, n'a pas, dans le temps, tiré tout le parti qu'il aurait pu de sa théorie. En effet, de même que les Bourbons de la branche aînée descendent d'une fille de Philippe V, les enfants du roi Louis Philippe et de la reine Amélie descendent de Charles III par leur mère. Ainsi, logiquement, les uns et les autres étaient sans droits pour régner sur la France, et de son côté, la reine Isabelle, petite-fille de Louis XV, n'occupe qu'illégalement le trône d'Espagne.

Ce qui ferait supposer que lord Palmerston n'avait pas plus de confiance que de raison dans son interprétation du traité d'Utrecht, pour laquelle il n'a jamais pu, comme nous le dirons plus tard, obtenir l'adhésion formelle des grandes puissances de l'Europe, c'est l'insistance avec laquelle il s'est plaint en cette circonstance du manque de procédés et de bonne foi du gouvernement français.

Nous tenons d'autant plus à faire justice de cette sorte d'accusation qu'elle s'est produite,

après la conclusion des mariages espagnols, non-seulement à l'étranger, de la part d'antagonistes que l'avantage obtenu pouvait irriter, mais en France, de la part de ceux qu'un résultat contraire aurait rendus bien autrement mécontents, et qui n'auraient pas manqué, en cas d'échec, de crier contre la faiblesse, l'incapacité, ou la trahison des ministres du roi.

Telle a été, sous le dernier règne, la condition difficile de notre diplomatie, qu'elle était pour ainsi dire tenue, dans ses relations avec l'Angleterre, de donner constamment une double satisfaction à l'opinion publique, et obligée d'atteindre du même coup deux résultats essentiels, mais, par malheur, quelquefois contradictoires. Ses adversaires se plaçant à leur fantaisie à l'un ou à l'autre point de vue, tantôt considérant l'ancien gouvernement comme le patron naturel des idées libérales en Europe et l'Angleterre comme une alliée dont il ne lui était pas permis de se séparer dans une aussi sainte cause, tantôt ne voyant plus en lui que le défenseur obligé des intérêts continentaux et permanents de la France, et dans l'Angleterre qu'une ancienne et redoutable rivale dont il fallait contrebalancer l'influence, ont pu, suivant leurs passions du

jour, lui reprocher tour à tour ou trop de froideur ou trop d'intimité avec n^{os} voisins d'outre-Manche. Souvent, hélas, le sort du gouvernement de 1830 était pire encore. Quand, par une grâce de la fortune, il avait eu le bonheur de suffire à ses deux rôles, il n'en était pas mieux venu auprès de ses contradicteurs habituels. On ne contestait plus son habileté, mais on incriminait sa loyauté ; il semblait que le succès lui fût interdit ou qu'il ne pût jamais l'obtenir que par d'indignes moyens. Ce n'est pas une consolation de penser que la monarchie de juillet n'a pas été seule à souffrir de pareilles injustices, que la restauration ne fut pas autrement traitée à propos de l'expédition d'Alger. Chose singulière, pleine de tristesse et d'enseignement, que l'attitude de l'opposition française à ces deux époques ! Chasser de leurs repaires les pirates qui infestaient les côtes de la Méditerranée était une entreprise à coup sûr utile aux intérêts généraux de la civilisation ; elle importait à notre honneur, car le dey avait gravement insulté notre représentant ; elle était glorieuse, car d'autres puissances l'avaient vainement tentée avant nous et y avaient échoué, en particulier l'Angleterre, dont nos prépara-

tifs excitaient notoirement alors la jalousie. On n'a pas oublié quel était le langage de la plupart des journaux du temps, ils énuméraient les périls du débarquement sur cette côte inhospitalière ; ils rappelaient l'inconstance des vents qui y règnent ; ils défiaient ironiquement les ministres de mener jusqu'au bout une œuvre si difficile et que le cabinet britannique, disaient-ils, ne leur permettrait jamais d'accomplir. Cependant, l'expédition eut lieu ; elle réussit, et nos troupes occupèrent Alger. Le succès eut un grand retentissement en Europe, causa peu de joie à l'opposition de France, beaucoup de désappointement et de colère en Angleterre. Ses hommes d'état au sein du Parlement, ses agents sur le continent, s'en exprimèrent avec amertume. Ils parlèrent d'assurances à eux données, d'engagements pris à leur égard ; ils se plaignirent d'avoir été trompés, et firent entendre les mots de mensonge et de perfidie. Il n'en fallut pas davantage à nombre de gens qui se croyaient excellents patriotes pour faire prendre fait et cause en faveur du Gouvernement anglais, si méchamment abusé par le roi Charles X. Cependant les soi-disant engagements ne furent jamais produits par le Gouvernement

anglais; ils ne pouvaient pas l'être, car le cabinet français avait refusé de se lier en quoi que ce fût, et il avait mené toute cette affaire avec une grande netteté d'attitude, et, ce qui n'y gâte rien, avec une parfaite bonne foi. Ne dirait-on pas que je viens de raconter ce qui s'est passé à l'occasion des mariages espagnols?

Depuis l'abolition de la loi salique, un grand danger existait pour la France de l'autre côté des Pyrénées, danger sur lequel ses hommes d'état avaient toujours eu les yeux ouverts, auquel le public paraissait lui-même être rien moins qu'indifférent. Que de fois les publicistes de toutes les nuances de l'opposition avaient pris la peine de signaler le dommage que nous causerait un changement de dynastie, et, par suite, un déplacement d'influence en Espagne! A mesure que l'âge de la reine rendait une solution plus imminente, l'insistance devenait plus grande; on déplorait de plus belle ce qu'on appelait le lâche abandon de nos intérêts les plus légitimes et les plus évidents; on accusait l'impéritie d'un gouvernement qui, faute d'un peu d'énergie et de savoir-faire, allait permettre à l'Angleterre de substituer à Madrid son action à la nôtre, et nous créer ainsi à nos portes, en tout temps, un sé-

rieux embarras, en certains cas de graves dangers. On sommait les ministres, avec un certain air de défi, de défendre un peu mieux la politique séculaire de la France et la grande œuvre de Louis XIV. Au plus fort de cette polémique intervint tout à coup le dénouement. Il était conforme aux premiers vœux de l'opinion publique, et tel que les plus exigeants ne pouvaient y trouver à redire. Cependant il plut aux ministres anglais de considérer comme un échec pour eux ce qui était moins un triomphe pour nous que le juste maintien de nos anciens avantages, et cette fois encore, comme en 1830, ils s'indignèrent, ils poussèrent les hauts cris, ils parlèrent de promesses faites et violées, de bonne foi surprise. On eût dit que, dans une lutte loyale et par l'emploi des armes autorisées et convenues, la diplomatie anglaise ne pouvait jamais succomber. Encore si l'orgueil britannique eût été seul à se complaire dans ces déplorables récriminations; malheureusement elles trouvèrent en France même trop de complaisants échos. Un concert si extraordinaire était de nature à faire naître les plus fâcheux soupçons. Il nous en coûte de l'avouer, telle fut de l'autre côté du détroit l'assurance inouïe avec laquelle le secré-

taire d'État de S. M. britannique se répandit en injurieux reproches contre le roi et les ministres de France, et telle fut chez nous la maligne connivence des partis, que le public impartial demeura comme incertain entre l'accusation et la défense. Aujourd'hui même peut-être nous faudrait-il désespérer d'avoir raison de tant de préventions, si au milieu même de la catastrophe qui a emporté le dernier gouvernement une lueur inattendue n'était venue éclairer du jour le plus vif les plus secrets détails des négociations relatives aux mariages espagnols, et n'avait fait taire du même coup les calomnies du dedans et du dehors.

On n'a pas oublié de quelle façon, après la révolution de février, les terribles vainqueurs de la monarchie de 1830 s'abattirent sur ses dépouilles; tandis que les monuments les plus précieux des arts étaient, dans maints endroits, jetés au feu, détruits sans pitié, les papiers de la famille proscrite furent soigneusement préservés par des gens qui espéraient apparemment y trouver plus tard des excuses pour leur fureur. La première effervescence passée, plusieurs de ces papiers furent remis aux mains de leurs légitimes possesseurs; d'autres furent livrés à l'im-

pression. Un recueil spécial fut même fondé pour entretenir et défrayer régulièrement la curiosité publique. La *Revue rétrospective*, le genre admis, a été une composition impartiale pour l'époque, et qui avait droit à fixer l'attention. On eût dit qu'elle avait été commencée dans un but hostile à l'ancienne monarchie, mais que l'éditeur tout à coup ravisé, et, comme le prophète, arrêté au milieu de son imprécation, avait été forcé de bénir, malgré lui, ce qu'il avait d'abord voulu maudire. Ou il faut, en effet, prétendre, avec une certaine école, que jamais roi n'a montré de courage, de présence d'esprit, d'activité, de constante et sagace préoccupation des intérêts de son pays, ou bien il faut reconnaître quelques-unes de ces qualités dans les lettres si nombreuses, si détaillées de l'auguste correspondant avec ses ministres, avec ses ambassadeurs, avec les généraux commandants des armées d'Afrique; ou il faut soutenir que jamais intérieur royal n'a connu ni pratiqué les vertus de la famille, ou il faut en admirer la touchante empreinte dans les épanchements intimes de ces vaillants princes, de ces princesses belles et pures, de cette reine miséricordieuse qui a soulagé de ses mains tant de misères, pardonné et secouru jusqu'aux as-

sassins de son époux, qu'aujourd'hui même il faut renoncer à louer, de peur de rester au-dessous du sentiment général, au-dessous même du respect des ennemis les plus acharnés : mais surtout à quelle source emprunter une plus complète et plus écrasante justification des procédés du roi et de ses ministres, pendant les longues négociations qui ont précédé la conclusion des mariages de la reine d'Espagne avec son cousin le duc de Cadix, et du duc de Montpensier avec l'infante d'Espagne ?

Au moment où furent pris les derniers arrangements, la session de 1846 venait de finir ; le roi habitait ses châteaux d'Eu et de Neuilly, son ministre des affaires étrangères prenait quelque repos à la campagne. Les communications ne pouvaient avoir lieu entre eux que par écrit. Les documents fournis par la *Revue rétrospective* ne sont donc pas seulement des dépêches et des pièces nouvelles, c'est plus, c'est la pensée intime épanchée toute vive dans des billets confidentiels écrits au fort de l'action, et échangés vingt fois le jour entre un roi et un ministre pleins d'une confiance réciproque. Le premier et le plus étendu de ces documents est une lettre du roi des Français à la reine des Belges. Le roi y rappelle,

de la façon la plus complète et la plus lucide , toutes les phases de la négociation ; il établit avec toute sorte de soin les engagements échangés , les positions prises de part et d'autre , repousse avec tristesse et dignité le reproche de mauvaise foi qui semble résulter des expressions d'un dernier billet reçu de la reine Victoria , et termine en faisant aux sentiments de cette souveraine un appel amical et empreint de quelque émotion. Mais cette lettre a été écrite à tête reposée et pour être communiquée ; c'est une espèce d'apologie. Elle peut être à ce titre accueillie avec un peu de prévention. Je citerai ici , en les accompagnant de très-courts commentaires, des extraits de lettres qui ont un tout autre caractère ; ce sont comme autant de témoignages qui portent avec eux leur évidence.

Vers le milieu de l'année 1846 , la prévision du prochain mariage de la reine préoccupait à Madrid tous les esprits. La candidature du comte de Trapani , mise en avant par la reine Marie-Christine , et patronée au début par le gouvernement français , était définitivement écartée , et les jeunes princes , fils de l'infant don François de Paule , reprenaient quelques chances de succès. M. Guizot , en transmettant au roi une

dépêche de M. Bresson, qui rendait compte de cette situation, la faisait accompagner de la lettre suivante :

« Val-Richer, mercredi 15 juillet 1846.

» Sire,

» Voici Bresson convaincu comme moi que c'est vers les fils de don François de Paule qu'il faut diriger nos efforts, en se mettant à l'œuvre. Je l'ai déjà poussé et je continuerai de le pousser dans ce sens. Nous retrouverons bien là aussi un embarras : Londres pour don Enrique, nous pour le duc de Cadix. Toujours la même lutte entre les *progressitas* et les *moderados*, et toujours les mêmes patrons pour les deux partis. Evidemment le duc de Cadix vaut infiniment mieux pour la reine, pour l'Espagne et pour nous. Je ne crois cependant pas que nous devions le proposer à Londres nominativement et par préférence à son frère. Ce qu'il faut proposer à Londres, comme objet de notre appui commun à Madrid, ce sont les fils de don François de Paule. La reine d'Espagne et son gouvernement choisiront celui qui leur conviendra le mieux. Tant que les modérés seront au pouvoir et la reine Christine à Madrid, nous sommes bien sûrs que, s'ils acceptent cette combinaison, ils choisiront Cadix. Si les progressistes devenaient les maîtres, ils choisiraient don Enrique. Nous ne pouvons éviter cette chance.

» Maintenant, faut-il aller droit, et sans perdre de temps,

à lord Palmerston, et lui proposer que la France et l'Angleterre agissent en commun et nettement à Madrid, pour engager la reine d'Espagne et son gouvernement à vider sans délai la question du mariage au profit de l'un des fils de don François de Paule, celui qu'ils préféreront? Je suis enclin à le penser. C'est le meilleur moyen de couper court à l'intrigue Cobourg et d'empêcher lord Palmerston de s'y engager. Il lui sera bien difficile de ne pas s'engager, au contraire, tout de suite dans la combinaison que nous lui proposons et que l'Angleterre a toujours préférée. J'attends cependant, avant d'écrire à Jarnac, quelques indications de lui sur ses premiers entretiens avec lord Palmerston et sur les dispositions dans lesquelles il l'aura trouvé.

» Si nous faisons cette démarche, il y aurait fort à prendre soin de la loyauté de notre attitude envers Naples pour Trapani, et aussi des chances possibles de Montémolin dans l'avenir, si les fils de don François de Paule ne réussissaient pas. Nous devons ne délaisser aucune des combinaisons de notre principe, les descendants de Philippe V, et nous montrer toujours prêts à adopter celle qui sera possible. On peut faire très-convenablement des réserves en faveur de Trapani et de Montémolin, si la chance leur revenait.

» Je prie le roi de me donner sur ceci son avis et ses instructions. Je n'écrirai rien avant de les connaître.

» Voici deux lettres de lord Aberdeen et de sir Robert

Peel, qui n'ont qu'un intérêt personnel. Je les envoie toujours au roi.

» Je suis avec le plus profond respect, de votre majesté, le très-humble et très-fidèle serviteur et sujet (1),

» GUIZOT. »

A cette demande d'instructions de la part de son ministre des affaires étrangères, voici ce que le roi répondait le même jour :

« Neuilly, 16 juillet 1846.

» Mon cher ministre, je ne puis que dire *amen* à votre lettre d'un bout à l'autre ; elle est conforme à ma manière de voir et d'envisager toute la question. Sans doute, nous devons faire nos réserves, non-seulement en faveur de Montémolin et de Trapani, mais de tous les descendants de Philippe V, mariables et non mariés. Nous devons tenir le même langage à Madrid et à Naples aussi bien qu'à Londres. Notre marche a été si loyale et si nette, que cette uniformité de langage en découle nécessairement. Nous avons dit *toujours* et *partout* que nous n'insistions que sur un descendant de Philippe V, sans aucune exclusion ni préférence entre les princes de cette origine, que celles de l'Espagne et de la reine Isabelle II. Nous n'avons secondé Trapani que sur le vœu de la reine-mère et de la reine régnante ; nous n'avons appris le changement des dispo-

(1) Revue rétrospective, page 170.

sitions de la reine-mère à l'égard de Trapani (son frère) que par l'étonnante lettre publique de son secrétaire, qui avait le double but de rendre Trapani impossible, et de nous attribuer, contre toute vérité, le blâme de l'avoir voulu *malgré elle*, et d'avoir voulu *l'imposer à sa fille et à l'Espagne*.

» Voilà ce qu'il faut dire à Naples, pour y faire bien comprendre notre véritable position et toute notre conduite. Sans doute, nous pourrions bien dire au roi de Naples que sans les petites peccadilles d'avoir maintenu Trapani aux jésuites, de ne l'avoir pas fait voyager soit ici, soit en Afrique, soit plus encore peut-être en Espagne, lorsqu'il n'y avait d'autre obstacle que celui de sa volonté, la partie adverse n'aurait pas pu parvenir à lui donner ce vernis désagréable, quoique factice, qui le couvre à présent du manteau de l'impopularité; mais nous n'avons pas besoin de reprocher tout cela au roi de Naples : c'est la désertion de la reine Christine de son frère, et le coup qu'elle a porté à sa candidature par la lettre de Rubio, qui nous ôte tout moyen de la soutenir, et qui par conséquent ôte au roi de Naples tout droit de se plaindre de nous, quand cet état de choses nous conduit à nous rallier à la candidature des fils de don Francisco de Paula. Tout ce que nous pouvons ajouter, c'est que si la reine parvient à annuler le tort qu'elle a laissé faire à la candidature de son frère, et surtout celui qu'elle lui a fait elle-même par la lettre de son secrétaire, assurément ce ne sera pas de notre part que cette candidature éprouvera aucun obstacle.

Aujourd'hui, c'est le temps seul et l'impossibilité réelle ou volontaire des autres candidatures qui peut remettre celle de Trapani sur le tapis.

» Quant à celle de Montémolin, nous avons fait en tout sens tout ce qui était possible pour lui faire comprendre la nature des obstacles qui l'entravent, et lui indiquer les moyens de les aplanir. Nous n'avons plus, selon moi, à nous en occuper. C'est sans doute regrettable, mais nous ne pouvons pas faire que *ce qui est ne soit pas*.

» Quant aux Cobourg, il serait sans doute très-convenable, et, selon moi, très-honorable pour eux, de faire une déclaration telle que celle que Bresson suggère dans sa lettre ; mais il ne faut certainement pas la leur demander, ni même y penser. J'ai lieu de croire, et vous pouvez le mander (mais très-confidentiellement) à Bresson, que leur intention est de ne rien répondre aux ouvertures que la reine Christine leur a faites dans la lettre qu'elle a adressée au duc régnant de Saxe-Cobourg-Gotha.

» Je pense donc, mon cher ministre, que vous devez agir, et même le plus tôt possible, dans le sens que vous m'indiquez, à Londres, à Naples et à Madrid ; nous verrons ce qui en sortira. Si ce devait être des complications exigeant des communications verbales, je vous demanderais de venir me voir.

» Votre lettre y a bien suppléé cette fois, et j'ai tâché d'y suppléer de même dans cette réponse. Ce que je regrette, c'est que vous ne puissiez pas causer de tout ceci avec

Narvaez. Je ne vois que moi qui puisse vous suppléer, et je suis un peu craintif sur tout cela. Veuillez arriver, et donnez-moi toujours vos bons conseils.

» Bonjour, mon cher ministre (1).

» LOUIS-PHILIPPE. »

Après ces communications échangées entre le roi et son ministre des affaires étrangères, survint la lettre de M. Bresson, qui rendait compte à M. Guizot d'une conversation avec la reine Christine, et le prévenait de ce qu'il appelait la grande, l'importante, l'indispensable concession qu'il avait dû faire à la reine Christine pour la disposer en faveur des fils de l'infant don François de Paule. Voici cette lettre :

« Madrid, le 12 juillet 1846.

» Mon cher ministre, j'ai vu la reine avant-hier. En lui remettant la lettre du roi, je l'ai avertie que j'en avais connaissance et copie, que sa majesté y maintenait sa position et ses affirmations, que toutefois cet incident *Rubio* était terminé, que nous faisons trêve aux sentiments fâcheux qui en étaient résultés, et que, dans le danger que pouvait susciter à la reine et à son gouvernement le changement

(1) Revue rétrospective, page 179.

du ministère anglais qui, à tort ou à raison, relevait les espérances des révolutionnaires, nous revenions à elle et reprenions nos bons rapports. Je n'ai fait aucune allusion à la lettre de notre reine, que je lui présentais en même temps. Ce début a paru lui plaire, et nous nous sommes aussitôt trouvés fort à l'aise. Il ne fallait pas tendre plus longtemps la corde, et courir le risque de la pousser tout à fait vers nos adversaires. La bouderie, la menace et la rudesse avaient produit leur effet; je rentrais avec plaisir dans mon caractère. J'ai donc ajouté que le roi, tenant compte des embarras de la reine, et voulant lui donner un nouveau témoignage de sa sollicitude et de son amitié, était disposé à consentir que dans toute combinaison Bourbon, M. le duc de Montpensier prît place à côté du mari de la reine, c'est-à-dire que les deux mariages, si l'un devait faciliter l'autre, se célébrent ou fussent du moins déclarés simultanément. Cette grande, importante, indispensable concession n'est pas aussi formellement exprimée dans votre lettre du 5; mais les commentaires et développements de Desages et de Glucksberg ne m'ont laissé aucun doute. Grâce vous en soient rendues! Ce qui était obstacle, obstacle insurmontable, s'est transformé en secours puissant. J'en suis certain, en sondant votre cœur, vous y trouvez le contentement d'avoir pris cette résolution. La nouvelle en a été accueillie par la reine Christine avec une joie dont j'aime à croire la manifestation sincère... (1)»

(1) Revue rétrospective, page 180.

Si le roi avait poursuivi avec l'ardeur qu'on lui a supposée le mariage du duc de Montpensier avec l'infante, sœur de la reine, il se serait réjoui de la démarche de M. Bresson et du succès qu'elle avait obtenu ; on va voir, par les trois lettres suivantes, qu'il en fut, au contraire, très-mécontent. Il est impossible de n'être pas frappé de l'insistance avec laquelle il réclame le désaveu formel de M. Bresson.

« Neuilly, 20 juillet 1846, onze heures et demie du matin.

» Mon cher ministre, au moment de partir pour une visite des fortifications, je commence par vous remettre la lettre anglaise ci-jointe, et je garde les autres pour le duc de Montpensier, qui doit nécessairement en avoir connaissance. Vous les aurez demain.

» Mon étonnement est d'autant plus grand, que Bresson se soit ainsi compromis sur la *simultanéité des deux mariages*, qu'il les savait diamétralement contraires à ma volonté, et autant à la résolution du duc de Montpensier et de toute ma famille, qu'il dit lui-même n'y avoir pas été autorisé par vous, et qu'il a recours, pour justifier une pareille incartade, à faire des commentaires sur les lettres de Desages et de Glucksberg. Je n'ai point vu M. Desages, mais avec Glucksberg j'ai été aussi explicite que faire se pouvait. Je lui ai non-seulement fait connaître ma détermination et celle des miens sur ce point, mais je lui en ai déduit fort

au long les motifs, et je lui en ai même donné certaines raisons qui rendaient nécessaires des explications catégoriques avant que le mariage du duc de Montpensier pût être conclu définitivement.

» Il résulte de tout cela qu'un désaveu formel est indispensable. Comment le faire est la seule question à examiner; mais je n'ai jamais trompé personne, et je ne commencerais pas aujourd'hui à laisser tromper qui que ce soit sous mon nom. Le donner promptement et nettement sur la *simultanéité et sur la conclusion définitive*, avant la discussion des articles, est encore ce qui peut mieux pallier les embarras que cette triste campagne ne peut manquer de faire surgir.

» A demain le reste, mon cher ministre; continuez à vous bien soigner par le repos et les promenades; ne vous inquiétez pas de mon surcroît d'écritures, je le fais volontiers pour ménager votre santé.

» Bonjour, mon cher ministre (1).

» LOUIS-PHILIPPE. »

« 20 juillet 1846.

» Mon cher ministre,

» Le duc de Montpensier me rend vos lettres de Bresson, que je vous remets bien à la hâte. Il concourt *très-vivement* à tout ce que je vous ai écrit ce matin. Il faut effacer, annuler formellement tout ce que Bresson a dit en sus de ce que j'avais autorisé. Il faut que les reines sachent qu'il était interdit à Bresson de dire ce qu'il a dit, et que la si-

(1) Revue rétrospective, page 182.

multanéité est inadmissible. Il nous a fait là une rude campagne; il est nécessaire qu'elle soit *biffée*, et le plus tôt possible. Je ne resterai pas sous le coup d'avoir fait contracter en mon nom un engagement que je ne peux ni ne veux tenir, et que j'avais formellement interdit. Voyez donc comment vous pouvez arranger ce désaveu. J'attends votre réponse avec impatience. Sauf ce cruel incident, que rien ne provoquait, qu'il était si facile d'éviter, je suis, comme vous l'avez prévu, très-content du reste du contenu de toutes ces lettres.

» Bonsoir, mon cher ministre (1).

» LOUIS-PHILIPPE. »

« Neuilly, vendredi, 24 juillet 1846. »

» Mon cher ministre, j'ai reçu ce matin votre lettre du 23, et hier celle du 22, au moment où je partais pour une visite des fortifications, qui a duré sept heures.

» Je vois avec plaisir que votre opinion est d'accord avec la mienne sur la campagne que Bresson vient de nous faire sur la *simultanéité*, et que seulement vous pensez que Bresson ne s'est pas *aussi* formellement engagé que je le craignais. Moi, je pense au contraire que, connaissant bien mon opinion et celle de ma famille sur la *simultanéité*, il a voulu nous lier sur ce point, et que, s'il y a différence entre ce qu'il a dit à la reine et ce qu'il vous a écrit, elle consiste en ce qu'il nous aura plus engagés avec la reine qu'il ne nous l'aura dit. Peu importe, au surplus.

(1) Revue rétrospective, page 182.

Il a dit que le *roi consentirait que les deux mariages fussent célébrés ou au moins déclarés en même temps*. De telles paroles, mon cher ministre, prononcées par un ambassadeur dont les lettres de créance portent d'*ajouter foi à ses paroles*, constituent un engagement qui ne peut être annulé que par un désaveu notifié de manière à ce qu'il ne puisse en rester aucun doute à la personne envers qui l'ambassadeur a engagé son souverain. Ce désaveu formel est donc d'autant plus nécessaire, que la partie à laquelle nous avons affaire ne manquera pas de se prévaloir de tout ce qu'elle pourra, soit pour nous contraindre à nous soumettre à la *simultanéité*, soit pour établir qu'elle a été trompée, si nous ne nous y soumettons pas, et que nous avons manqué à notre parole envers elle.

» Il faut donc qu'il n'y ait pas seulement un désaveu verbal de la part de Bresson, qui serait *verba volant*, même s'il le faisait complet, ce qu'il ne ferait probablement jamais, mais que ce *désaveu soit remis par écrit* à la reine Christine, de manière à ce qu'on ne puisse jamais essayer d'en nier le positif ou d'en contester la notification.

» Je ne vois que deux manières d'atteindre à ce but : l'une, une lettre de ma reine à la reine Christine ; l'autre, une lettre de vous à Bresson, qu'il lui serait enjoint de lire à sa majesté, et dont il devrait lui demander de laisser entre ses mains une copie *ne varietur*. Je trouverais la lettre particulière de vous le meilleur moyen dans tous les sens ; mais il me faut indispensablement l'une ou l'autre. Que la lettre soit écrite par vous ou par la reine, le contenu me

paraît devoir être le même dans les deux cas. Il pourrait être à peu près : « Que le vif désir de Bresson de se rendre » agréable à la reine Christine, et de faciliter des mariages » que nous désirons en effet très-vivement, l'a entraîné » au delà de ses pouvoirs ou de ses instructions, quand il » a dit à la reine Christine que le roi pourrait consentir à » ce que le mariage de la reine Isabelle II avec un prince » descendant de Philippe V dans la ligne masculine, et » celui du duc de Montpensier avec l'infante, sœur de la » reine Isabelle, fussent célébrés ou déclarés en même » temps; qu'il est donc devenu nécessaire que la reine » Christine fût informée directement et positivement que » rien n'est changé aux intentions qui ont été manifestées » à la reine Christine relativement à ces mariages, de la » part du roi et de la reine des Français, et que leurs majestés désirent toujours très-vivement que le duc de » Montpensier épouse l'infante, mais que, quels que soient » leurs désirs à cet égard, elles entendent s'en tenir à ce » qui a été dit antérieurement de leur part, qui est que ce » n'est qu'après que le mariage de la reine Isabelle II avec » un prince descendant de Philippe V aura été célébré, » qu'on pourra traiter définitivement du mariage du duc » de Montpensier avec l'infante, et qu'elles se hâteront » d'en accélérer la déclaration et la célébration autant que » les circonstances le leur permettront. »

» Voilà, mon cher ministre, toute ma pensée; hâtez-vous de me répondre, car nous sommes si lents dans nos communications, qu'il s'écoule bien du temps, et ici, il est

très-pressé que le désaveu arrive à Madrid le plus tôt possible. Je ne vous ai pas caché combien je tenais à ceci ; mais vous ne sauriez croire à quel point on est monté dans la famille, et le duc de Montpensier dit qu'il ne veut pas que son mariage soit le passe-port de celui de la reine Isabelle II. Bresson a erré, à bonne intention sans doute, et, pour avoir voulu nous *lier*, il nous a presque *déliés*. Je crois que le mieux est que vous écriviez, et le plus tôt possible, et j'espère que vous m'enverrez bientôt la minute de votre lettre.

» Le duc d'Aumale est quitte de la fièvre.

» Bonsoir, mon cher ministre (1).

» LOUIS-PHILIPPE. »

Telles étaient les dispositions bien avérées du roi, consignées dans des pièces irrécusables, quand le ministre des affaires étrangères de sa majesté britannique envoya à M. Bulwer à Madrid les instructions communiquées au gouvernement français, et dans lesquelles le nom du prince de Cobourg figurait pour la première fois dans un document officiel comme candidat avoué à la main de la reine d'Espagne. On va voir par les lettres suivantes quel effet l'apparition de ce nom nouveau produisit sur le roi et sur son ministre. Tous les deux sentent aussitôt et bien

(1) Revue rétrospective, page 184.

vivement la nécessité de se mettre en garde contre une éventualité redoutable dont ils se croyaient garantis d'après les assurances échangées verbalement entre les deux cours ; cependant ni l'un ni l'autre ne songe encore à concéder, à cette époque, à l'Espagne la simultanéité des deux mariages.

« Val-Richer, 24 juillet, sept heures du soir.

» Sire,

» J'ai l'honneur d'envoyer sans retard au roi ce qui m'arrive de Londres. J'en suis plus fâché que surpris. J'ai toujours cru que lord Palmerston rentrerait bientôt dans sa vieille ornière.

.

» Ma première impression, en recevant ceci, est que nous devons nous attacher plus que jamais à notre idée actuelle : *Cadix et Montpensier*. La reine Christine et le parti modéré ne peuvent pas ne pas comprendre que, par là seulement, ils peuvent rester les maîtres, en s'assurant l'appui du roi et de la France, tandis que toute autre combinaison les livre infailliblement à leurs ennemis, les radicaux. C'est en ce sens que j'écris quelques mots à Bresson, en lui envoyant copie de ces deux lettres, et en lui recommandant de nouveau de ne point s'engager, quant au mariage Montpensier, à la simultanéité de la conclusion définitive, et de réserver avec soin la pleine et libre dis-

cussion des articles. J'ajoute que je lui donnerai des instructions plus détaillées quand je me serai concerté avec le roi.

» Je ne donne au roi lui-même, en ce moment, que ma première impression. Je ne veux pas tarder d'un jour à lui transmettre ces pièces. Je réfléchirai attentivement d'ici à demain, et j'aurai l'honneur d'écrire au roi tout ce qui me sera venu à l'esprit.

» Je suis avec le plus profond respect, Sire, de votre majesté, le très-humble et très-fidèle serviteur et sujet (1).

» GUIZOT. »

« Neuilly, samedi matin, 23 juillet.

» Mon cher ministre, la lecture des pièces que j'ai reçues de vous ce matin, à neuf heures et demie, et que je vous renvoie immédiatement, me laisse sous l'empire des plus pénibles impressions, non pas que je m'attendisse à mieux de lord Palmerston, mais parce que j'espérais qu'il ne se serait pas mis si promptement à découvert. Mon impression actuelle est qu'il faut lui rendre coup pour coup, et le prendre tout de suite corps à corps, en démasquant sa marche pour détruire *notre entente cordiale*, dont la conservation est très-certainement le vœu général de l'Angleterre, et même de la principale partie de ses *supporters*.

» Il serait très-important que nous pussions nous concerter *viva voce* sur la nouvelle marche que nous avons à suivre en face d'un démasquement aussi rapide et aussi

(1) Revue Rétrospective, page 184.

violent des batteries de lord Palmerston, non-seulement contre notre entente cordiale, mais contre la paix du monde. Jarnac a parlé à merveille; mais actuellement nous avons à préparer, selon moi, une riposte à cette étonnante et détestable dépêche, dont je crois que nous pourrons faire fortement repentir lord Palmerston. Il semble déjà avoir un petit sentiment de cette étourderie grande. Oh! que j'ai bien fait de suivre votre excellent conseil, et de me tenir avec lui dans des généralités quand il est venu! mais je regrette vivement de ne pouvoir pas me recorder avec vous avant de commencer à agir comme je crois devoir le faire immédiatement.

.

» Il est remarquable que Miraflores savait que la dépêche de Palmerston était partie, et qu'il m'avait donné de son contenu un aperçu très-exact; je me suis montré incrédule, et il m'a dit que, s'il pouvait me nommer son *informant*, j'y croirais. Ce doit être, à ce qu'il me semble, Soto Mayor.

» Tout ceci doit nous presser encore plus de faire parvenir à la reine Christine le *désaveu de la simultanéité*. Plus nous avons de mauvaise foi à craindre, plus il importe que les cartes que nous avons en main soient nettes, et qu'on ne puisse pas nous accuser d'avoir deux langages, et d'être exposés au parti qu'on pourrait en tirer contre nous.

» Bonjour, mon cher ministre; le temps me manque, à mon grand regret, pour vous en écrire plus long aujourd'hui.

» LOUIS-PHILIPPE. »

» P. S. Je vous conjure de ne pas accoler, dans vos lettres à Bresson, *Cadix et Montpensier*; cette accolade sent trop la simultanéité, et elle est très-désagréable à tous les miens, et ne me convient pas mieux qu'à eux (1). »

« Val-Richer, 25 juillet 1846.

» Sire,

» La longue lettre du roi, d'hier vendredi, m'arrive à l'instant. Le courrier ordinaire va partir. J'aurai l'honneur d'envoyer, dans quelques heures, ma réponse au roi par une estafette. Je suis tout à fait d'avis que le roi ne doit pas s'engager à la *simultanéité* des deux mariages, et que, tout en manifestant l'intention de faire celui de monseigneur le duc de Montpensier, c'est seulement lorsque celui de la reine sera conclu qu'on doit traiter définitivement de l'autre; mais je prie en même temps le roi de réfléchir combien la situation est en ce moment délicate, tendue, critique. Il va se faire évidemment un grand effort pour le Cobourg. Notre parade contre ce coup, c'est *Cadix et Montpensier*. N'affaiblissons pas trop cette parade au moment même où nous avons besoin de nous en servir. Je suis convaincu qu'il est très-possible de concilier les deux choses, et de conserver au roi sa liberté pour l'examen du mariage Montpensier et la discussion des articles, en restant en mesure de déjouer le mariage Cobourg. La dépêche de Palmerston et la lettre de Jarnac auront certainement beaucoup frappé le roi. Si la politique de Londres

(1) Revue rétrospective, page 185.

réussissait, si le Cobourg arrivait, les conséquences seraient infiniment graves, graves ici comme à Madrid. J'y reviendrai tout à l'heure. Il faut que cette lettre-ci parte (1).

» GUIZOT. »

Je terminerai ces longues, mais indispensables citations, en reproduisant les deux lettres suivantes. Il résulte de la première, qui rend compte à M. Guizot d'une conversation avec lord Cowley, que le roi était bien réellement effrayé du parti que M. Bulwer, avec les dispositions qu'on lui connaissait, pourrait tirer à Madrid des instructions qui avaient été envoyées. La seconde est écrite après la conclusion des mariages; je lui donne place ici, parce qu'elle dément d'autres insinuations injurieuses qui n'ont pas manqué non plus, et d'après lesquelles le roi aurait recherché surtout la main de la jeune infante en raison des avantages pécuniaires que cette alliance procurait à son fils.

« Neuilly, 26 juillet 1846.

» Lord Cowley est venu hier au soir, et j'ai eu avec lui une conversation très-longue et très-vive sur les instructions communiquées par lord Palmerston. Pour être bref, il a généreusement essayé de les défendre, en disant que

(1) Revue Rétrospective, page 186.

tout cela n'était que pour maintenir ses dires précédents : *That these instructions would not be acted upon!!!... Certainly not!!!... Que Bulwer s'en garderait bien!!!...* Je lui ai demandé la permission de n'en rien croire, et que les conséquences de ceci m'alarmaient au plus haut degré. Je lui ai dit que la dernière fois qu'il était venu chez moi, Miraflores m'avait pris à part pour m'informer des nouvelles instructions anglaises, et que, quoique j'aie vu depuis qu'il était bien informé, et que même il m'eût donné un aperçu exact de leur contenu, j'avais traité ses confidences comme *une faribole impossible*, et que j'en avais fait si peu de cas, que, rentré dans le salon, je ne lui en avais pas seulement dit un mot, à lui, lord Cowley.

» A revoir donc bientôt, mon cher ministre, j'en suis bien impatient (1).

» LOUIS-PHILIPPE. »

« Neuilly, samedi, 12 septembre 1846.

» Mon cher ministre, je vous remets vos lettres. Nous vous demanderons encore une copie de celle de Bresson, que je vous renvoie ci-jointe, et de celle d'hier.

» Dès que j'ai lu au duc de Montpensier le passage où il est dit que l'infante jouit aujourd'hui :

» 1^o Comme *héritière de la couronne*, d'une dotation annuelle de deux millions de réaux, jusqu'au jour où la reine aura un enfant ;

(1) Revue rétrospective, page 187.

» 2^o Comme *infante*, d'une dotation annuelle d'un million de réaux,

» Il m'a demandé immédiatement d'approuver que ces dotations cessassent à dater du jour de son mariage. J'ai complètement adhéré à ce vœu du duc de Montpensier. La reine, qui était présente, a exprimé la même adhésion, et ma sœur, qui était présente aussi, a témoigné également qu'elle nous approuvait entièrement. Vous pouvez donc en informer Bresson.

» Bonjour, mon cher ministre (1).

» LOUIS-PHILIPPE. »

Qu'ajouter à une démonstration aussi complète et aussi détaillée? Après la lecture des pièces que je viens de citer, et qui sont accompagnées dans la *Revue rétrospective* d'autres documents non moins dignes d'intérêt, mais que leur nombre et leur longueur ne permettent pas d'insérer, quel doute pourrait subsister au fond, je ne dirai pas seulement des esprits impartiaux, mais des plus prévenus? Les faits sont parfaitement éclaircis, la lumière est faite, aussi éclatante que les plus exigeants peuvent le souhaiter, et deux opinions restent seules encore possibles. D'un côté, on peut soutenir que lord Palmerston ne songeait point à mal dans ces instructions

(1) *Revue rétrospective*, page 200.

à M. Bulwer, que les diatribes qu'elles contenaient contre le parti modéré en Espagne et contre le gouvernement de la reine avaient pour unique objet de remettre ce gouvernement et ce parti dans la bonne voie, nullement de les intimider ; on peut se plaire à croire que le nom du prince de Cobourg, frère du prince Albert, s'est trouvé innocemment au bout de la plume, et placé par pur hasard en tête des trois candidats aspirant à la main de la jeune reine Isabelle. Cette introduction inattendue d'un nom qu'on s'était interdit de patroner n'indiquant, de la part de l'auteur des instructions, aucune intention d'améliorer ses échantons, et n'étant, après tout, qu'une simple inadvertance. D'après cette version, qui, pendant tout le temps du débat entre les deux gouvernements de France et d'Angleterre, a été officiellement celle du parti tory opposé à la politique extérieure de lord Palmerston, le roi et le gouvernement français auraient cru trop facilement à l'imminence d'un danger qui n'existait pas, ils auraient eu le tort de ne pas se confier assez aux assurances et à la droiture du cabinet anglais. Tel est à peu près le langage tenu à M. Guizot par lord Aberdeen dans une lettre qui a paru dans un des derniers nu-

méros de la *Revue rétrospective*, et dans laquelle l'ancien secrétaire d'état de sa majesté britannique s'exprime sur tous les incidents de cette affaire, et en particulier sur la conduite de son prédécesseur, avec une réserve et une convenance parfaites, mais qui indiquent assez que sous sa direction bienveillante les choses auraient pris une autre tournure. D'un autre côté, on peut être enclin à penser que le roi et le gouvernement français ne s'étaient point alarmés à tort, et qu'ils ne s'étaient point mépris sur les véritables intentions du ministre des affaires étrangères d'Angleterre (cette opinion devient tous les jours plus répandue en Angleterre), et qu'ils n'ont fait que se défendre et user, juste à temps, du seul moyen qui rendît leur défense efficace (1). Quoi qu'il en soit, et à quelque opinion qu'on se rattache, il faut reconnaître, en toute hypothèse, que la sincérité et la bonne foi ont été jusqu'au bout entières du côté du souverain et du ministre français; que le roi ne recherchait point cette alliance pour son fils avec l'ardeur si généralement supposée; qu'il n'a point de lui-même désiré la simultanéité des mariages; qu'il l'a écartée de tous ses efforts, et tant qu'il l'a pu; qu'il a

(1) Voir la note E à la fin du volume.

toujours voulu rester fidèle à ses engagements envers l'Angleterre, et montré un mécontentement très-vif quand son ambassadeur, négociateur des mariages à Madrid, lui a paru entrer, pour un instant, dans une voie différente de celle qui lui avait été tracée; qu'enfin, loin d'avoir, à aucune époque, essayé de faire triompher sa volonté par ruse ou par compression, il a eu, tout au contraire, au dernier moment, la main forcée par les circonstances qu'il était le premier à déplorer.

On peut dire de la conduite suivie par le ministère du 29 octobre dans cette affaire spéciale, qu'elle a été l'image la plus fidèle et aussi la plus frappante de toute sa politique extérieure.

Le ministère du 29 octobre s'est d'abord efforcé de résoudre la question espagnole, d'accord avec l'Angleterre, par l'entente cordiale, et de façon à ne point altérer les rapports des deux pays. Peut-être il y aurait réussi, si lord Aberdeen eût gardé plus longtemps le pouvoir. Mais lord Palmerston est revenu en scène. Par sa dépêche du 19 juillet, qui était tout un revirement d'attitude, le nouveau secrétaire d'état anglais reprit en Espagne la politique agressive contre la France, comme il l'avait déjà reprise en Grèce et

partout. En présence de ce mauvais vouloir, le gouvernement français ne désespéra pas encore; il fit des tentatives nouvelles pour terminer cette question, de concert avec l'Angleterre, ou pour l'ajourner. Lord Palmerston ne voulut pas du concert. L'Espagne refusa l'ajournement. Force fut au ministre des affaires étrangères de France de prendre son parti et de résoudre la question de concert avec l'Espagne et dans le seul intérêt français et espagnol. C'est ainsi qu'il a plus tard exposé cette affaire devant les chambres. Il l'a dite, comme il l'avait faite, et des documents irrécusables la montrent comme il l'a dite.

Libre à chacun de porter sur la solution de cette grave affaire tel jugement que bon lui semblera. Ceux qui tiendront à se former une opinion impartiale, devront, ce nous semble, se défendre d'un penchant trop commun dans ces temps de critique et de dénigrement, et qui consiste à ne voir que les embarras causés par les résolutions prises, sans jamais tenir compte des inconvénients infaillibles et souvent beaucoup plus considérables que le parti contraire aurait entraîné après lui. Nous les prions, par exemple, de songer quel effet eût produit, nous ne disons pas seulement sur l'opinion

de l'opposition française (jusqu'au moment des mariages espagnols si animée contre l'Angleterre), mais sur les hommes de sang-froid de tous les partis, l'avènement d'un prince de Cobourg sur le trône d'Espagne, et la substitution de l'autre côté des Pyrénées à une dynastie amie et parente de la famille royale de France, d'une dynastie parente et amie de la famille royale d'Angleterre. Excepté pour des républicains, et l'on sait combien le nombre en était restreint avant 1848, cela n'était-il pas un événement de quelque conséquence? et c'est bien de cela cependant qu'il s'agissait, et de pas autre chose. Nous les supplions aussi de ne pas oublier ce qui s'est passé en Espagne depuis 1846. Ce qui a été fait alors n'était-il pas bien fondé en raison, bien conforme à la vraie tendance des choses, aux intérêts de la France et de l'Espagne, puisque, malgré la chute du gouvernement français, malgré la chute de la monarchie française, cette politique et son œuvre se sont défendues et maintenues en Espagne par elles-mêmes et à elles seules contre tous les efforts et tous les périls qui les ont assaillis. Lord Palmerston n'a rien négligé pour faire perdre en Espagne le pouvoir aux modérés et y ramener les

progressistes, dans l'espoir qu'avec un cabinet progressiste, il aurait des cortès progressistes, et qu'avec des cortès progressistes, il ferait modifier la constitution espagnole et abolir l'ordre de succession. Il s'est engagé jusqu'à la garde dans cette entreprise, à tel point, que son ministre a été renvoyé de Madrid et que les relations diplomatiques ont été rompues entre les deux pays. Qui aurait cru qu'en face de tant de gouvernements bouleversés, de tant de révolutions facilement triomphantes contre les attaques du gouvernement anglais, à qui le gouvernement provisoire et ses successeurs immédiats livraient complètement le terrain, les modérés espagnols auraient si fermement et, jusqu'ici du moins, si heureusement défendu leur pouvoir, l'ordre établi, les lois et la dignité de leur monarchie? A coup sûr, une œuvre qui s'est maintenue ainsi, au milieu de telles tempêtes, n'était pas sans racine, et elle a donné quelque preuve de son mérite aussi bien que de sa force. Mais ce qui me touche peut-être plus encore que cette tardive justification de la politique suivie par le roi Louis-Philippe et par ses ministres, c'est l'éclatante satisfaction enfin donnée à leur bonne foi, longtemps et cruellement méconnue. A nous qui

avons cherché jadis à venger ces nobles personnes d'odieuses imputations, ce nous est presque une consolation, au milieu de tant de tristesse, de penser qu'elles ont vu du moins la calomnie tomber en même temps que leur pouvoir, et qu'elles ont pu, dans leur malheur, aller sans honte s'asseoir aux foyers mêmes de ce peuple et de cette souveraine, qu'on les accusait faussement d'avoir trompés.

XXI

INCORPORATION DE LA VILLE LIBRE DE CRACOVIE A L'AUTRICHE.

Les conséquences de la regrettable mésintelligence dont nous venons de raconter les diverses épisodes ne se firent pas longtemps attendre. Depuis 1830, le voisinage du petit état indépendant de Cracovie troublait la quiétude de la Russie, de la Prusse et de l'Autriche. En 1836, les trois cours avaient échangé quelques notes sur la convenance qu'il y aurait pour elles à détruire ce dernier et faible vestige de la nationalité polonaise. Toutefois, on peut le dire hardiment, ces projets seraient restés enfouis dans les chancelleries où ils avaient été conçus, et le scandale d'un acte aussi inique aurait été épargné au monde, si un nouveau refroidissement survenu entre les grands états constitutionnels de l'Occident n'avait donné courage aux cabinets absolutistes. Sans

doute les deux premiers partages de la Pologne, si énergiquement flétris par la conscience publique de l'Europe, si souvent et quelquefois si durement reprochés aux cours copartageantes, ont bien mérité la réprobation qu'ils ont encourue; mais enfin, à les juger comme ils ont été accomplis, sans souci du droit, de la justice et de l'humanité, ils étaient profitables et jusqu'à un certain point motivés. Il n'en était pas de même de la dernière résolution des puissances du Nord. A qui donner à entendre que la petite ville de Cracovie, dont la primitive indépendance avait été déjà si restreinte, dont les libres institutions avaient été si mutilées, tenait à elle seule en échec les trois grandes monarchies au milieu desquelles son territoire est enclavé? Bien que les événements survenus peu de temps avant en Gallicie n'aient pu inspirer qu'une assez médiocre idée des moyens d'ordre et de répression dont l'Autriche disposait dans ces contrées, il était cependant difficile d'imaginer qu'aidée de ses puissants alliés, elle n'aurait pu venir à bout de son incommode voisine. L'occupation militaire de la république suffisait parfaitement à la sécurité commune, et sa prolongation provisoire aurait donné aux cours intéressées toutes les garanties qu'elles étaient en

droit d'exiger. L'occupation définitive, qui a été préférée, ne l'eût point été si la France et l'Angleterre étaient demeurées d'accord.

Ce n'était pas d'ailleurs, comme nous l'avons établi au commencement de cet ouvrage, la première fois que la Russie cherchait à entraîner les cabinets de Vienne et de Berlin dans de compromettantes démarches. Souvent déjà le czar avait tenté de surprendre leur prudence. Ces cabinets avaient le plus souvent résisté, se faisant même valoir quelquefois auprès de l'Angleterre et de la France de leur apparente modération, dénonçant les premiers les plans et les projets dont ils avaient reçu confiance. Mais parler avec chagrin de l'humeur inquiète de l'empereur de Russie, donner l'éveil sur son ambition, s'étendre avec complaisance sur la nécessité de la surveiller et de la contenir, puis en même temps faire à chaque occasion décisive ce qui était de nature à rendre cette influence plus redoutable, tel était, à de rares exceptions, le rôle à peu près accepté depuis longtemps par la Prusse et l'Autriche. Ce qu'il y avait de faible et de dangereux dans cette façon d'agir n'avait jamais cependant été mis dans un aussi grand jour.

Il est évident que la Prusse et l'Autriche n'a-

vaient rien à gagner et beaucoup à perdre à la suppression de l'indépendance de Cracovie. Les troubles qui en 1845 avaient éclaté dans les anciennes provinces polonaises n'avaient pas déjà si fort tourné à leur honneur. Les agents russes avaient été empressés, à cette époque, à faire remarquer, avec un certain orgueil, combien les choses s'étaient passées différemment dans les contrées soumises aux lois de S. M. l'empereur de toutes les Russies et dans celles qui obéissent à la Prusse et à l'Autriche. Combien de comparaisons humiliantes n'ont-ils pas établies entre l'attitude si ferme, si calme du gouverneur russe à Varsovie, les inquiétudes si visibles des commandants prussiens, et la conduite si imprévoyante d'abord, si brutale ensuite, des autorités autrichiennes en Gallicie! A s'en rapporter à d'autres commentaires, que nous croyons pour notre compte tout à fait calomnieux, les conspirations polonaises qui ont éclaté au printemps de 1846 n'auraient pris personne à l'improviste; la police prussienne les connaissait, et, loin de les entraver, leur donnait libre carrière, afin de mettre d'un même coup la main sur tous les affiliés. En Gallicie, les commandants des provinces autrichiennes auraient eu ordre de laisser la

noblesse polonaise s'engager dans cette folle entreprise, afin de pouvoir en finir avec elle en la livrant ensuite aux ressentiments effrénés d'une multitude sanguinaire. Je suis loin de croire, je le répète, à de si abominables calculs; mais ces bruits offensants avaient circulé en Allemagne et y trouvaient une certaine créance, et voilà le moment que les gouvernements d'Autriche et de Prusse avaient choisi pour s'entendre de nouveau avec la puissance dont on leur reprochait d'être les habituels et complaisants instruments. Cette alliance nouvelle, ils trouvaient tout simple de la signifier au monde par une mesure violente, immorale et mesquine.

S'ils agissaient ainsi, c'est qu'ils savaient que la France et l'Angleterre hésiteraient en ce moment, l'une comme l'autre, à s'engager seules dans la querelle; et en réalité, si la contrainte qui résultait de leurs relations douteuses n'eût déjà pesé sur ces deux gouvernements, leurs premières démarches auraient eu un caractère plus décidé. La note de l'Angleterre aux trois cours ne fut pas même une protestation contre la confiscation déjà accomplie de l'indépendance de la ville libre de Cracovie. Le secrétaire d'état de sa majesté britannique feignait d'ignorer, dans ce

document, que le territoire de Cracovie eût été annexé à l'Autriche; il avait seulement entendu dire, sans pouvoir y croire, que les trois puissances avaient conçu un pareil projet. Il s'empressait de leur faire observer combien il serait attentatoire aux droits des puissances qui ont signé l'acte final du traité de Vienne. Il terminait en exprimant la confiance que ces simples observations suffiraient à empêcher la consommation d'une mesure funeste. Le détour de lord Palmerston était un peu apparent, mais il avait l'avantage de le tirer d'un assez grand embarras. Personne n'avait alors oublié cette phrase prononcée peu de mois avant dans le parlement d'Angleterre, si souvent répétée depuis et relatée tout au long dans un article de la *Gazette de Leipzig* : « *Il n'échappera pas à la loyauté des cours du Nord que, si les traités de Vienne ne sont pas bons sur la Vistule, ils ne sont pas meilleurs sur le Rhin et sur le Pô.* » Lord Palmerston, s'il eût admis la violation des traités comme flagrante et déjà consommée, ne pouvait pas ne point garder dans sa note quelque chose d'un langage si significatif; mais aussi, dans l'éventualité d'une rupture avec la France, comment lui prêter de telles armes? Un autre motif plus pressant encore empêchait lord Palmerston

de ressentir, comme il l'eût fait dans d'autres circonstances, le procédé des trois cours. Au moment où il leur adressait les remontrances dont nous venons de signaler la teneur si peu compromettante, il était en instance auprès d'elles pour les décider à donner une adhésion officielle à sa récente interprétation du traité d'Utrecht, et pour l'obtenir il aurait consenti de plus pénibles sacrifices. Quant à la note française, elle était une protestation formelle et positive : elle contenait l'énonciation qu'aucune puissance signataire du traité de Vienne ne saurait prétendre s'affranchir des stipulations de ce traité sans en affranchir également toutes les autres ; toutefois, il n'y était pas question de la valeur que la France attribuait désormais au traités eux-mêmes.

Assurément, en présence du défi qui leur avait été si hardiment jeté, les deux grands gouvernements qui avaient l'honneur d'être en ce moment en Europe les défenseurs de la cause du droit et de la justice, auraient pu parler un langage plus énergique, mais, comme nous l'avons déjà dit, à la condition d'être parfaitement unis ; leur mésintelligence les affaiblissait et portait atteinte à leur action au dehors. Cependant, entre la situation de la France en 1840, au moment du

traité du 15 juillet, et sa position en 1846, après la conclusion des mariages espagnols, quelle différence ! En 1840, à propos d'une divergence avec l'Angleterre, sur une question de territoire à partager entre le sultan et le pacha d'Égypte, question insignifiante, sinon pour un avenir fort lointain et fort problématique, elle avait rencontré dans la Russie une ennemie active, dans la Prusse et l'Autriche des alliés pusillanimes et bientôt infidèles. En 1846, dans une affaire d'une toute autre gravité, qui affectait directement l'équilibre actuel des puissances continentales, c'était le résultat inverse qui se produisait. Aux sollicitations du cabinet anglais, qui leur demandait de prendre, cette fois, encore parti dans sa querelle, la Russie répondait par un silence significatif, la Prusse par des paroles polies qui, après tout, ne l'engageaient guère, et l'Autriche par un refus formel. Le jour était venu où lord Palmerston allait à son tour se trouver dans l'isolement. Tel avait été, dans un espace de six ans, le terrain perdu par l'Angleterre et gagné par la France. Placé entre le secrétaire d'état de sa majesté britannique, que la mauvaise humeur causée par les déboires de sa politique jetait de plus en plus dans les bras des révolutionnaires,

et les ministres dirigeant des monarchies absolutistes de l'Europe, le gouvernement français était entre eux un médiateur nécessaire. Les événements survenus en Italie après la mort du pape Grégoire XVI lui fournirent bientôt l'occasion de s'essayer à ce rôle difficile et glorieux qu'il eût certainement choisi de préférence, quand bien même le cours des choses ne le lui aurait pas naturellement décerné.

XXII

AFFAIRES D'ITALIE JUSQU'EN FÉVRIER 1848.

Grégoire XVI mourut le 1^{er} juin 1846. Son règne avait été long et laborieux. Au lendemain de son élection, 3 février 1831, avait éclaté la révolution de Modène. Quelques jours après, la Romagne entière était en feu. Bologne, Ancône, Pérouse, ouvraient leurs portes à l'insurrection victorieuse, et des hauteurs d'Otricoli les révolutionnaires italiens avaient pu menacer le patrimoine de saint Pierre et jeter à la Rome des papes un premier défi. Les Autrichiens, il est vrai, avaient eu facilement raison des troubles de 1831 : en 1833, l'occupation de Bologne par les troupes impériales et l'envoi d'une garnison française à Ancône avaient suffi à maintenir l'autorité du saint-siège ; mais contre l'envahissement des idées libérales, contre le vœu des

habitants des légations, revendiquant, à bon droit, les réformes promises, que pouvaient ces secours étrangers? Pour conjurer les périls chaque jour croissants, d'autres armes auraient été nécessaires. Heureux les Romains, si, avec les vertus du prêtre et la science du théologien, ils avaient pu, dans le chef de l'Église, trouver aussi les dons de l'homme d'État et les lumières du prince temporel! Grégoire XVI, gardien vigilant des intérêts de la catholicité, et dans des temps difficiles continuateur prudent des traditions du saint-siège, fut moins heureux dans le gouvernement de ses propres États. Pontife humain, il avait été obligé, au début de son règne, d'accepter pour vengeurs de ses droits les implacables volontaires de Ravenne et de Forli. Monarque éclairé, il n'avait pas osé porté la main sur les abus de l'administration romaine. De son vivant, tout espoir avait été interdit à ses sujets d'obtenir jamais aucune de ces sages réformes alors si vivement désirées, et déjà mûries ou concédées sur d'autres points de la Péninsule par des souvenirs plus prévoyants. Que d'embarras sa mort n'allait-elle pas léguer à son successeur! que de vieux ressentiments longtemps comprimés prêts à éclater.

ter! que d'espérances incessamment ajournées, promptes à renaître! et peut-être aussi de coupables projets, n'attendant, pour troubler de nouveau les États de l'Église, que le signal d'un changement de maître!

Le moment était grave pour Rome, pour l'Italie, pour le monde entier. Ainsi le comprit la foule recueillie qui, le dimanche 14 juin au soir, vit clore et murer devant elle les portes du conclave. Ce n'était cette fois ni des intérêts des divers cardinaux, ni des rivalités ordinaires des cours de France et d'Autriche que s'entretenaient curieusement les groupes nombreux qui stationnaient sur la place du Quirinal. La préoccupation était générale; l'anxiété se lisait sur tous les visages. Les membres du sacré collège, la plupart étrangers aux affaires, nommés presque tous par le dernier pape, voudraient-ils céder aux nécessités nouvelles? sauraient-ils découvrir et choisir entre eux tous celui que les temps appelaient? L'attente ne fut pas longue. Le 17 au matin, les clôtures du conclave tombaient, et, solennellement proclamé du haut des balcons du Quirinal, le nom du cardinal Mastai enivrait tous les cœurs de joie et d'espérance. L'élection du nouveau pape fut suivie de

son intronisation. Revêtu de ses habits pontificaux, assis sur un fauteuil au bout d'une des longues galeries du Quirinal, Pie IX voulut recevoir les premiers hommages du public et donner sa bénédiction à ses sujets. Cependant, au sein de cette foule avide de contempler ses traits, s'avavançait, mêlé à tous et précédé par plusieurs personnes, l'ambassadeur de France, M. Rossi. Le pape le reconnut, l'appela, et lui prenant affectueusement les mains, lui adressa les plus bienveillantes et les plus affectueuses paroles. Témoin plus tard d'une sinistre scène, Rome a vu M. Rossi tomber sanglant sur les marches de ce trône qu'en vain il a voulu couvrir de son corps. Le gouvernement représenté alors par M. Rossi a-t-il lui-même, jusqu'au jour de sa chute, fait un instant défaut à la cause italienne libérale et modérée qu'au lendemain de son élection l'auguste pontife plaçait ainsi sous le patronage de la France ? On va en juger.

Ce serait se faire une très-incomplète et très-fausse idée du mouvement qui, à Rome et dans le reste de l'Italie, agitait les esprits à l'avènement de Pie IX, que de le confondre, soit avec l'effervescence révolutionnaire excitée par la première invasion de nos armées républicaines, soit

avec les agitations constitutionnelles de 1820, soit enfin avec les tentatives insurrectionnelles de 1831 et 1833. Il y aurait dans ce jugement autant d'injustice que de légèreté. Il est vrai, les anciennes fautes n'ont pas été jusqu'au bout évitées; mais, si les dernières scènes qu'il nous faudra raconter, si le dénouement fatal ne rappellent que trop un désastreux passé, hâtons-nous de le dire, l'origine et les débuts furent différents et plus heureux. En 1796, les idées politiques et philosophiques du XVIII^e siècle, franchissant pour la première fois les cimes des Alpes avec les soldats de Montenotte et d'Arcole, n'apparurent guère aux populations que comme autant de machines de guerre dirigées contre les souverains du pays, contre la noblesse et contre le clergé. Comprises à peine par les rares lecteurs de Voltaire et de Rousseau, et par les adeptes peu nombreux des économistes italiens du dernier siècle, ces modernes théories ne pénétrèrent jamais bien avant. Enseignées par de sceptiques vainqueurs, elles blessaient à la fois la conscience religieuse et la fierté nationale des vaincus. Si les classes moyennes se sont plus tard réconciliées avec ces mêmes institutions, c'est que, relevées par elles de leur condition inférieure, placées

sous l'administration régulière de Murat à Naples, d'Eugène à Milan, mises directement, à Rome et à Turin, sous la tutelle éclairée des préfets de l'empire, elles comprirent à la longue le surcroît de bien-être et de considération qu'elles en pouvaient tirer. Moins sensibles à ces avantages, ou mécontentes de les devoir à la domination étrangères, les classes inférieures demeurèrent toujours ou profondément indifférentes ou sourdement hostiles au régime venu de l'étranger. Les importations constitutionnelles essayées en 1820 et 1821 ne furent pas mieux goûtées de la population, et les mouvements insurrectionnels tentés à Bologne et à Ancône n'eurent pas, pour la même cause, plus de succès auprès du peuple des campagnes. Par leur inertie, les masses italiennes déjouèrent successivement les efforts de ceux qui tantôt cherchèrent à leur imposer la civilisation par la conquête, tantôt voulurent proposer à leur imitation la constitution radicale de l'Espagne ou la charte libérale de la France. Chose singulière, précisément au moment où, abattus par tant de désappointements et de revers, réduits à s'exiler au loin et à refouler au fond de leur cœur les sentiments de toute leur vie, les vétérans de la cause libérale italienne renonçaient enfin à leurs tenta-

tives impuissantes et désespéraient entre eux de l'avenir de leur pays, une secousse inattendue vint secouer l'universelle apathie. Ce ne fut point du sein des conciliabules tenus au dehors par les réfugiés italiens, ni des profondeurs des sociétés secrètes, que partit l'appel auquel, pour la première fois, l'Italie entière devait répondre. Des hommes qui n'avaient jamais conspiré, qui faisaient profession d'obéir aux lois de leur pays, de respecter les souverains légitimes, des écrivains qu'aucune gloire n'entourait encore, simples gentilshommes tenus à l'écart des affaires publiques, prêtres modestes relégués dans les coins obscurs du sacerdoce, surent trouver tout à coup les accents qui allaient réveiller tout un peuple endormi.

Il faut avoir vécu en Italie de 1840 à 1846 pour savoir l'effet prodigieux produit par les publications de M. le comte de Balbo, de M. le marquis d'Azeglio, de M. l'abbé Gioberti. Qu'y avait-il donc de nouveau dans leurs écrits qui pût si fort frapper et émouvoir les esprits? Une seule chose, mais une chose éternellement nouvelle et saisissante; nouvelle et saisissante surtout pour qui a désappris de l'entendre : la vérité. Dans un langage vrai, précis, non dépourvu d'une certaine

émotion contenue, MM. de Balbo et d'Azeglio, M. l'abbé Gioberti, faisaient entendre aux Italiens la vérité sur la nécessité d'une prompt transformation politique, la vérité sur les difficultés d'une pareille entreprise, la vérité sur les seuls moyens qu'il y eût, selon eux, de la conduire à bonne fin. En conviant leurs concitoyens à cette œuvre toute patriotique, les publicistes que je viens de nommer ne leur proposaient pas d'y procéder par la précipitation et par la violence. Non-seulement leur point de départ était tout autre que celui de leurs devanciers, mais ils ne craignaient pas de rompre ostensiblement avec eux, et de marquer, dès le début, la différence des doctrines. Au long cri de guerre poussé par la vieille école révolutionnaire, ils substituaient un incessant appel à la concorde. Bien loin de prêcher la révolte contre les princes, la haine contre le clergé, à mille lieues de vouloir semer l'ombrage entre les classes de la société et l'antagonisme entre les cités italiennes, sources anciennes de divisions et de ruines, ils conseillaient aux souverains la confiance dans leurs sujets, aux sujets l'affection pour leurs dynasties nationales, à chacun le respect des antiques croyances, l'oubli des étroites rivalités locales; ramenant tous

leurs efforts à un seul but : l'union en un grand parti des forces de tous les états indépendants de la péninsule. Il est triste aujourd'hui, utile cependant de rappeler ces sages avis trop oubliés de ceux qui les avaient reçus avec tant d'enthousiasme, et quelquefois de ceux-là même qui les avaient donnés avec le plus de talent et d'autorité.

« Que l'on ne me dise pas, écrivait M. le comte César de Balbo en 1843, que les rebelles heureux fondent des droits nouveaux, de nouvelles légalités. Cela est vrai, mais à la condition d'être heureux. S'ils ne le sont pas, et jusqu'à ce qu'ils le soient, ce sont des rebelles ; ils ont contre eux tous les gens de bien, nationaux et étrangers. Au contraire, ceux qui, dans une entreprise bonne en soi, suivent le droit actuel, la légalité, la légitimité (tous mots synonymes), unissent la bonté de la fin à la bonté des moyens. Ils ont pour eux leur conscience libre de tous remords, ce qui est une première force ; ils ont aussi pour eux les gens de bien et l'opinion publique, ce qui est aussi une grande force ; ils ne dépendent pas du hasard, ils peuvent attendre l'occasion, ce qui de toutes les forces est la plus grande dans une entreprise ardue et de longue haleine... La France et l'Espagne nous ont fourni de terribles exemples,

sans compter quelques petits exemples italiens. La première vertu nécessaire aux gouvernements représentatifs, c'est la fermeté; la seconde, la tolérance mutuelle. Ces vertus sont-elles les nôtres? Mais, dira-t-on, si nous ne les avons pas, nous les acquérons. C'est fort bien; mais n'est-il pas fâcheux que cette éducation doive se faire durant l'entreprise d'indépendance (1)? »

Dans un petit écrit qui causa la plus grande sensation en Italie, M. le marquis d'Azeglio abordait ces mêmes questions, et les décidait avec une raison égale. La position de cet écrivain était plus délicate encore, car son livre, publié en 1846, avait pour but de faire connaître et d'apprécier les circonstances de l'insurrection récente de Rimini, insurrection d'origine assez singulière, mais qui, dans ses proclamations, avait arboré le drapeau modéré.

« C'est une œuvre grave, disait M. d'Azeglio, voire même la plus grave qu'un homme puisse entreprendre, que de précipiter son pays dans la voie sanglante des révolutions; car, une fois lancé, il devient difficile, sinon impossible, de fixer précisément la limite entre le juste et l'injuste, entre ce qui est utile ou

(1) *Delle Speranze d'Italia*, cap. vi. (Capo di Lago, 1843).

funeste. On peut être conduit aux actions les plus généreuses, les plus grandes, ou bien entraîné vers les plus fatales erreurs. On peut devenir l'occasion de biens ou de maux immenses, rencontrer la gloire ou l'infamie, devenir la cause du salut ou de la ruine d'un peuple entier...

» *Se jeter de sa propre autorité dans une telle entreprise, y mettre la main et lui donner le branle, peut être le comble du courage, ou de la témérité, ou de la folie, mais c'est toujours un acte redoutable pour quiconque a souci de la justice, du bien de la patrie, du sort des autres hommes, de sa propre renommée et de celle de son pays. Tenter une révolution, c'est se constituer souverain arbitre de la volonté, de la propriété, de la vie d'un nombre indéfini de ses semblables. Le plus souvent ceux qui décident d'employer ainsi à l'exécution de leurs propres fins les biens les plus précieux, les droits les plus sacrés de leurs concitoyens, le font sans leur consentement, sans droit aucun, sans avoir été autorisés ni choisis. Qu'ils soient plusieurs au lieu d'un, cela ne change rien à la question, la responsabilité devient commune au lieu de rester individuelle. Maintenant, celui ou ceux qui disposent de la propriété d'autrui sans l'aveu des vrais et légaux possesseurs sont bénis s'ils l'améliorent; s'ils la détériorent, ils seront*

maudits et avec raison ; car l'incapacité sert d'excuse à ceux que d'autres ont choisis, mais nullement à qui s'est choisi lui-même... Dans les affaires d'état, il faut éviter les brusques transitions. Il est facile de proclamer des monarchies, des républiques, des constitutions ; mais il n'est donné à personne de rendre des populations monarchiques, constitutionnelles ou républicaines, si elles ne le sont ni par leurs mœurs ni par leurs opinions. Toutes les férociétés de la terreur n'ont point fait des républicains des Français qui ne l'étaient point. Les imitations des constitutions étrangères importées en Italie en 1821 n'ont pas rendu constitutionnels les Italiens, qui eux non plus ne l'étaient pas alors... L'art de mûrir ses desseins, et d'en préparer la réussite, l'art de construire l'édifice pierre par pierre, en commençant par où il faut commencer, c'est-à-dire par la fondation, est un art que nous ignorons nous autres Italiens, et sans lui cependant on ne fait rien, nous l'avons appris à nos dépens. Nous avons jusqu'à présent ressemblé à ce maître inexpérimenté de fiers et impétueux coursiers qui, sans prendre le temps de les atteler, sans se soucier d'ajuster ni les traits ni les rênes, fouette comme un fou, et, à peine lancé, se précipite et se rompt le cou... Protester contre l'injustice, contre toutes les injustices ouvertement,

publiquement, de toutes les manières, et dans toutes les occasions possibles, est, à mon avis, le procédé le plus nécessaire à l'époque où nous nous trouvons, et, quant à présent, le mode d'action le plus utile et le plus puissant. Point de protestation à main armée, comme à Rimini. Pour protester ainsi, il faudrait en Italie une bonne position militaire, deux cent mille hommes et deux cents canons en ligne de bataille. A réunir quelques rares baïonnettes, on s'attire la risée de l'Europe. Des armées faibles et peu nombreuses ne suffisent pas à donner l'autorité de la force; elles ôtent, ou du moins elles diminuent celle de la raison. La plus grande force d'une protestation c'est d'être rigoureusement juste et de s'interdire rigoureusement la violence. Quand, chez une nation, tout le monde reconnaît la justice d'une chose et la veut, cette chose est faite. En Italie, la grande œuvre de notre régénération se peut conduire les mains dans les poches (1). »

Ces invitations, si modérées, si fermes cependant, n'étaient pas les seules adressées aux peuples italiens. Avant les ouvrages de MM. de Balbo et d'Azeglio avait paru le livre de M. l'abbé

(1) *Degli ultimi Casidi Romagna, di Massimo d'Azeglio.* (Capo di Lago, 1846.)

Gioberti, intitulé : *del Primato civile et morale d'Italia*. Si, dans quelques parties de cet ouvrage, l'auteur avait critiqué sévèrement l'administration temporelle de Grégoire XVI, il avait du moins montré pour le pouvoir du saint-siège la plus respectueuse déférence; il avait comme mis à l'avance sous l'égide du père commun des fidèles les libertés et l'indépendance futures de l'Italie. Tous ces écrits, moitié défendus, moitié tolérés par les polices italiennes, étaient recherchés avec avidité; ils avaient inondé toutes les villes, et, de proche en proche, ils étaient passés jusqu'aux mains des plus pauvres citoyens. Les membres du clergé n'étaient pas eux-mêmes les agents les moins actifs de cette propagande nouvelle. Les Ventura, les Mazzani, les Galuzzi, prédicateurs célèbres et populaires, avaient levé du haut de la chaire l'espèce d'interdit religieux qui avait jusqu'alors frappé les idées libérales. Si le bruit un instant répandu de l'élévation du cardinal Gizzi au pontificat avait été accueilli avec faveur, si les Romains applaudirent plus tard à son installation au poste de secrétaire d'état, c'est qu'il avait été nommé avec éloge dans le livre de M. d'Azeglio, c'est qu'il passait, à bon droit, pour un des membres du sacré collège les plus éclairés et les plus

décidés à travailler efficacement à la grande alliance du catholicisme et de la liberté. Ces faits suffisent sans doute à expliquer et les transports de la multitude et les espérances des hommes plus réfléchis qui assistaient à l'avènement de Pie IX. Qui ne se serait figuré l'avenir paisible, en voyant chez le souverain tant de bonne volonté, chez les sujets tant d'affection et de si faibles exigences ! Se penchant à l'oreille du représentant de la France, le cardinal Ferretti, ami et parent du nouveau pape, avait pu lui dire, avec une confiance trop naturelle en un pareil instant : « Soyez tranquille, monsieur l'ambassadeur, nous aurons les chemins de fer et l'amnistie, et tout ira bien. »

L'amnistie fut l'œuvre personnelle du pape. Publiée un mois après son élection, elle donnait la mesure de la clémence infinie du nouveau pontife. Les portes de la patrie étaient rouvertes à plus de quinze cents exilés. Il n'était pas immédiatement prononcé sur le sort d'un petit nombre de coupables, mais tout espoir était loin de leur être interdit. Le préambule du décret, écrit en entier, disait-on, de la main de Pie IX, était d'un esprit large et généreux. La veille, l'ambassade de France avait été avertie de l'usage que le saint

père allait faire de son omnipotence ; le 16 au matin , elle reçut copie du décret lui-même ; l'après-midi , il était affiché sur tous les murs. Quelle explosion de joie , quel épanchement de reconnaissance suivirent cette lecture , cela est impossible à raconter. En un clin d'œil , l'heureuse nouvelle fut répandue dans la ville : toutes les maisons vidèrent leurs habitants dans les rues et sur les places publiques ; puis tout à coup , avant qu'aucun mot d'ordre n'eût été donné , par un mouvement irréfléchi , partirent des différents quartiers de Rome d'interminables processions d'hommes , de femmes , de vieillards et d'enfants , nationaux , étrangers , gens de toutes classes et de toutes professions , qui , sans chefs , mais avec un ordre admirable , vinrent apporter au saint père le témoignage spontané de la gratitude publique. Deux fois en peu d'heures , la vaste place du Quirinal avait été envahie , et à cette foule charmée , deux fois déjà avant la fin du jour , Pie IX avait donné sa bénédiction. Cependant les habitants les plus éloignés n'avaient pu arriver encore. Une dernière bande , la plus nombreuse de toutes , ne déboucha sur la place qu'après la tombée de la nuit. Le pape était rentré dans ses appartements : toutes les fenêtres du palais étaient déjà fermées.

Contrairement à l'étiquette, qui ne veut point que les papes se laissent voir après le coucher du soleil, Pie IX consentirait-il à paraître une fois encore au balcon et à recevoir ce dernier hommage de ses sujets? L'anxiété était grande dans la foule. Cependant, si le pape n'eût point paru, nul doute, écrivait M. Rossi, que cette multitude ne se fût écoulée en silence. Mais laissons l'ambassadeur de France raconter lui-même la scène dont il fut témoin.

« Rome, 18 juillet 1846.

« Tout à coup les applaudissements redoublent; je n'en comprenais pas la raison, lorsque quelqu'un me fit remarquer la lumière qui perçait à travers les persiennes, à l'extrémité de la façade du palais pontifical. Le peuple avait compris que le saint père traversait l'appartement pour se rendre au balcon.

» Bientôt, en effet, le balcon s'entr'ouvrit, et le saint père, en robe blanche et mantelet rouge, apparut au milieu des flambeaux. Que votre excellence se représente une place magnifique, une nuit d'été, le ciel de Rome, un peuple immense, ému de reconnaissance, pleurant de joie, et recevant avec amour et respect la bénédiction de son pasteur et de son prince, et elle ne sera pas étonnée si j'ajoute que nous avons partagé l'émotion générale et placé ce spectacle au-dessus de tout ce que Rome nous avait offert jusqu'ici. Ainsi que je l'avais prévu, aussitôt que la fenê-

tre s'est fermée, la foule s'est écoulee paisiblement dans un parfait silence. On aurait dit un peuple de muets ; c'était un peuple satisfait. »

Appréciant ensuite dans la même dépêche la valeur de l'acte dont il venait de raconter les merveilleux effets, l'ambassadeur de France ajoutait :

« L'amnistie n'est pas tout, mais c'est un grand pas de fait. J'espère que le nouveau sillon est ouvert, et que le saint père saura le continuer, malgré tous les obstacles qu'on ne manquera pas de lui opposer. »

Les obstacles que prévoyaient M. Rossi ne tardèrent pas à apparaître. Ces obstacles ne vinrent pas seulement de l'inexpérience des hommes chargés de présider à la refonte totale d'une antique et détestable administration, ils naquirent surtout de la mauvaise volonté des agents inférieurs, fonctionnaires de tous les rangs, employés de tous les degrés, tous également intéressés au maintien des abus qu'il s'agissait de détruire. Pour triompher de tant de sourdes résistances, il aurait fallu renouveler la plus grande portion du personnel, ou tout au moins, par quelques éclatants exemples faits avec discernement, témoigner de la ferme intention où était le gouverne-

ment de ne point se laisser détourner de la route qu'il s'était tracée. Malheureusement la même bonté d'âme qui avait rendu si facile au pape l'octroi d'une large amnistie lui rendait pénible l'emploi des mesures de rigueur. Il lui semblait dur de congédier sans pension une foule de salariés dont la coopération était inutile, sinon contraire, à l'accomplissement des réformes projetées; en les pensionnant aux frais de l'État, Pie IX craignait d'imposer une charge trop lourde à ses finances. Chacun de ceux qu'il aurait fallu sacrifier ne manquait pas d'ailleurs de puissants protecteurs. Parmi les membres du sacré collège, beaucoup, qui n'osaient s'opposer de front à des mesures jouissant alors de la faveur générale, arrivaient au même résultat en appuyant de leur crédit des personnages dont la présence aux affaires leur garantissait suffisamment le maintien de l'ancien état des choses. Fort de ses bonnes intentions qui n'avaient point changé, assuré de l'affection enthousiaste de ses sujets, Pie IX ajourna la solution de difficultés qu'il lui coûtait de trancher. Ces retards eurent non-seulement pour résultat de lui faire perdre un temps précieux, mais de compliquer les embarras mêmes qu'il souhaitait éviter. En effet, tandis que les par-

tisans du régime ancien se flattaient d'arriver ainsi à leurs fins par des voies détournées, les esprits ardents s'aigrissaient, les hommes rassis commençaient eux-mêmes à s'inquiéter, et la popularité de Pie IX recevait une première atteinte. Le 7 novembre, le saint père, s'étant rendu à l'église de Saint-Charles-Borromée, fut accueilli par la multitude avec une froideur marquée qui l'attrista visiblement. Dans la même journée, survint la nouvelle de quelques troubles fâcheux dans les provinces. Pie IX et le cardinal secrétaire d'état Gizzi furent très-émus. Le lendemain, 8 novembre, parurent plusieurs décrets instituant trois commissions, composées de prélats et de laïques, et chargées de donner leur avis : la première, sur la réforme de la procédure criminelle et civile ; la deuxième, sur l'amélioration du système municipal, et la troisième, sur la répression du vagabondage. La publication des nouveaux décrets suffit à réchauffer pour quelque temps l'enthousiasme attiédi.

Notre représentant à Rome avait trop de sagacité pour n'être point effrayé, dès le début, de la tournure que prenaient les relations du souverain et de ses sujets. Faire attendre des réformes sages et désirées assez longtemps pour provo-

quer l'impatience des masses, puis, au premier symptôme de mécontentement, à la première émotion populaire, les concéder précipitamment, paraissait à M. Rossi la plus détestable des combinaisons. Autorisé par les instructions du ministère français, il crut devoir apporter au gouvernement romain le secours de sa précieuse expérience. Que n'a-t-on pas dit sur les conseils rétrogrades que le cabinet du 29 octobre avait voulu faire accepter à la cour de Rome, sur l'opposition incessante de l'ambassade de France aux desseins libéraux du saint père ! On va voir combien cette assertion était loin de la vérité. C'est un spectacle curieux et instructif que celui que donnait notre ambassadeur à Rome, ne perdant pas une occasion de signaler à l'avance les dangers contre lesquels, à peu de jours de distance, l'administration du pape ne manquait jamais de venir se heurter ; indiquant précisément, au moment où elles étaient opportunes, où elles auraient été reçues avec reconnaissance, des concessions que, plus tard, il fallait accorder sans bonne grâce et sans profit. Depuis les derniers mois de 1846 jusqu'à la veille de la révolution de février, M. Rossi ne se lassa pas, chaque fois que son assistance fut réclamée, de faire entendre de

si sages paroles qu'elles n'ont depuis, hélas ! que trop ressemblé à des prophéties.

Voici ce qu'il écrivait, le 18 décembre 1846, en rendant compte d'une première conversation avec le saint père :

« Votre Sainteté, lui dis-je (en terminant, a commencé un grand pontificat. Elle ne laissera pas, j'en suis certain, avorter une si belle œuvre. Elle sait que nul n'y porte un intérêt plus vif que le roi, mon auguste souverain, et que son gouvernement. Notre politique est connue. Nous applaudissons hautement à tout ce qui consolide l'indépendance des états, la prospérité des nations, la paix du monde... »

Puis il disait quelques lignes plus loin :

« Qu'on ajoute à tout cela qu'après tout il n'y a rien de fait encore ; qu'il n'y a eu jusqu'ici que des promesses, des projets et des commissions qui ne travaillent guère, et on ne sera pas surpris d'apprendre que le pays commence à se méfier et à s'irriter. Il n'accuse pas le pape de duplicité, mais il le suspecte de faiblesse... Ce qu'il faut conclure de cet ensemble de faits, c'est qu'il importe plus que jamais de tranquilliser l'opinion en lui montrant, par de sages mesures, que les promesses de Sa Sainteté n'ont pas été illusoires, et que rien ne s'oppose à leur accomplissement. Aussi, j'ai, dans une nouvelle audience, répondu avec une entière franchise au saint père que tout retard dans l'ac-

complissement des améliorations promises serait désormais une cause à peu près certaine de troubles; que si, au contraire, un commencement d'exécution venait rassurer les esprits, je ne doutais pas qu'on ne laissât au saint père tout le temps nécessaire pour procéder avec la lenteur et la maturité convenables. J'ajoutai que la création d'un gouvernement central et d'un cabinet me paraissait la mesure à la fois la plus urgente et la plus rassurante pour l'opinion. »

Au moment où M. Rossi traçait ce plan de conduite, aucune question dangereuse n'avait encore été soulevée à Rome. Les meneurs de l'opinion, préoccupés de réformes intérieures, administratives et financières, n'avaient point mis en avant des prétentions exagérées. Exécuté en temps opportun, un système de réformes partielles et successives aurait à peu près satisfait tout le monde. Il n'en fut pas longtemps ainsi. Vers la fin de l'année 1846, affluèrent à la fois, dans les États du saint siège, les anciens condamnés politiques, amnistiés par le décret du 16 juillet, bon nombre d'Italiens que leurs opinions avaient jusqu'alors retenus hors de leur pays, et cette foule de visiteurs que l'hiver ne manque jamais d'attirer à Rome. L'in-

(1) Dépêche de M. Rossi à M. Guizot, 18 décembre 1846.

fluence des nouveaux arrivés ne tarda pas à se faire sentir. L'impulsion donnée aux esprits en fut non-seulement accélérée, mais profondément modifiée. Jusqu'alors, le mouvement réformateur, sorti, comme nous l'avons vu, des entrailles mêmes de l'Italie, était resté national, sans mélange d'éléments exotiques. Les étrangers, par leur manière quelque peu méprisante de parler des demi-concessions du pape; les réfugiés, par les habitudes d'opposition qu'ils avaient contractées dans la société des radicaux de France et d'Angleterre, par leurs tendances révolutionnaires, tournèrent peu à peu les yeux des Romains vers de nouvelles perspectives. Les exilés rentrés, tout en prodiguant à la personne même du saint pontife les témoignages d'une reconnaissance sans bornes, faisaient efforts pour lui imposer une politique qui ne pouvait être la sienne. Ils se montraient constamment hostiles aux opinions modérées. Avec cet instinct merveilleux qu'ont toujours les partis pour reconnaître leurs vrais et dangereux adversaires, ils s'attachèrent d'abord à ruiner, dans l'opinion publique, l'influence tutélaire que nous cherchions à exercer à Rome et à tourner vers l'Angleterre les regards des libéraux italiens. Un de leurs artifices ordi-

naires était de traduire et de répandre à profusion des articles du *Times*, dont les éloges exagérés contrastaient avec le ton moins bienveillant de quelques journaux français qui, à tort ou à raison, avaient eu le malheur de blesser profondément les susceptibilités italiennes. On ne parlait pas encore d'institutions constitutionnelles, dont nulle part, en Italie, le nom n'était alors ostensiblement prononcé; mais on soufflait à l'oreille du peuple les mots de liberté de la presse, de garde civique, de représentation provinciale. Une fois en possession de ces puissants moyens d'action, on se sentait sûr d'obtenir promptement le reste. Mais comment arracher au pape des concessions si décisives? Pour gagner un point si important, rien ne coûta aux nouveaux meneurs. Ils employèrent tour à tour l'extrême adulation et une intimidation à peine déguisée.

Les manifestations populaires changèrent soudain de nature et cessèrent d'être l'expression instantanée, vive et naturelle de l'opinion publique. Concertées entre un petit nombre de personnes qui s'étaient donné pour mission de conduire le gouvernement de sa sainteté à un but dont elles ne disaient le secret à personne, ces *dimostrazioni in piazza* (c'était leur nom reçu

à Rome) étaient tantôt enthousiastes et bruyantes quand on avait tiré du saint père l'octroi de quelques mesures populaires; froides et menaçantes quand on le soupçonnait de vouloir céder à l'influence des rétrogrades, parmi lesquels ne manquait jamais de figurer en première ligne le représentant du gouvernement français, car le gouvernement français s'opposait seul aux velléités de Pie IX! Tel était le mot d'ordre donné par les habiles du parti révolutionnaire, mot d'ordre trop fidèlement reçu, non-seulement par la population égarée des États romains, non-seulement par toute l'opposition française, mais par une portion trop considérable des hauts dignitaires et des membres les plus respectables du clergé et du parti catholique de France.

Que faisait alors M. Rossi, que tant de correspondances erronées représentaient comme s'efforçant d'entraver, par ses objections, la marche libérale du gouvernement romain? Dans une conférence avec le pape et le cardinal Gizzi, il exposait de nouveau avec insistance le danger des attermoiemens et l'état d'inquiétude fâcheuse où on laissait les esprits. Il indiquait avec une rare précision les remèdes applicables à la situation.

« 1° Donner dans les états pontificaux une satisfaction large et loyale au parti réformateur ;

» 2° Eclairer et contenir le parti national, en lui faisant comprendre que l'impatience pourrait le perdre.

» Ce double travail me paraissait *facile au pape*, dont on n'attendait que des réformes modérées, et désormais pratiquées dans presque tous les états européens, constitutionnels ou non ; au pape qui peut s'adresser, avec autorité même, aux consciences dans ses états, et hors de ses états par des voies dont ne dispose pas un prince laïque ; *conforme* à notre *politique* qui désire les réformes, sans troubles néanmoins pour la paix du monde, et tout en laissant au temps ses droits ; *honnête et utile en soi à l'Italie*, qui, plus développée sans doute qu'elle ne l'était il y a vingt ans, n'est pas en état cependant de tenter de grandes et puissantes aventures. Elle a devant elle deux voies, dont l'une, couverte de pièges et d'écueils, borde un abîme ; dont l'autre, longue, il est vrai, mais facile, paraît conduire infailliblement au but. Qu'importe, s'il n'est pas atteint de notre vivant!... On a gaspillé une situation unique. Jamais prince ne s'est trouvé plus maître de toutes choses que Pie IX dans les premiers mois de son pontificat. Tout ce qu'il aurait fait aurait été accueilli avec enthousiasme. C'est pour cela que je disais : Fixez donc les remises que vous voulez ; mais, au nom de Dieu ! fixez-les, et exécutez sans retard votre pensée (1).»

Le gouvernement du saint père était loin de

(1) Dépêche de M. Rossi à M. Guizot, 28 juillet.

dédaigner ces utiles avertissements ; il remerciait avec effusion l'ambassadeur, mais il n'osait pratiquer une politique si hardie. Les scrupules du chef de la religion ne contribuaient pas peu à contenir dans Pie IX les tendances du prince libéral. Effrayé des pas déjà faits, de ceux qu'on lui demandait de faire encore, le saint père fit paraître le *motu proprio* du 12 juin, bientôt suivi de la notification du 22. Ces deux pièces témoignaient des doutes dont sa conscience était agitée. Dans la notification, après avoir rappelé ce que le pape avait fait, commencé ou promis pour la réforme du gouvernement temporel de ses États, après avoir répété que le saint père était fermement décidé à s'occuper de l'amélioration successive de toutes les branches de l'administration, le cardinal secrétaire d'État ajoutait que sa sainteté était également résolue à ne pas sortir des limites que lui prescrivaient les conditions essentielles à la souveraineté temporelle du chef de l'Église, et à conserver intact le dépôt qui lui avait été confié. « Le saint père, ajoutait-il, n'a pu en conséquence remarquer sans douleur les doctrines et les menées de quelques esprits agités, qui voudraient faire prévaloir auprès du pouvoir des maximes trop contraires au

caractère élevé et pacifique du vicaire de Jésus-Christ, et faire renaître dans les populations des désirs et des espérances incompatibles avec l'établissement pontifical. »

Par ces proclamations inattendues, le gouvernement pontifical s'exposait de gaieté de cœur au danger que M. Rossi lui avait tant de fois signalé. Les paroles sévères et d'ailleurs bien méritées adressées aux exaltés excitaient leur colère, mais c'était mal prendre son temps, de leur jeter cette sorte de défi avant d'avoir, par aucune réforme accomplie ou en voie sérieuse d'exécution, rallié autour de soi les forces du parti modéré, laissé ainsi dans l'ignorance sur les intentions réelles du saint père. Pareille faute fut habilement mise à profit par les malintentionnés. Le pape fut représenté comme ayant passé entièrement sous le joug des partisans de l'ancien régime. Une consigne merveilleusement suivie interdit de se porter sur le passage de ce souverain, naguère salué de tant d'acclamations. Les têtes s'inclinaient encore respectueusement, mais froidement. Il n'y avait plus que tristesse et reproches sur tous les visages. A ces symptômes, dont le cœur du saint père souffrit cruellement, le gouvernement du saint-siège comprit

son erreur ; il lui fallut la racheter. Pour regagner sa popularité perdue, il annonça que l'on allait procéder à l'organisation de la garde civique et à l'installation d'une municipalité romaine. Quelques jours plus tôt, une seule de ces mesures eût complètement contenté l'opinion publique ; à elles deux, elles suffirent à peine à ramener un peu de calme dans les esprits.

Cependant une journée approchait que tous les bons citoyens redoutaient. Il avait été convenu de donner une grande fête au pape le 16 juillet, jour anniversaire de l'amnistie, et chacun savait que les fauteurs ordinaires de troubles comptaient tirer grand parti de cette manifestation, qui, par le nombre des personnes, devait dépasser toutes celles qui l'avaient précédée. En effet, la veille, quand tout était à peu près disposé pour la solennité, des bruits étranges, précurseurs ordinaires des grandes commotions populaires, coururent la ville. Des écrits à la main, placardés sur les murs, annonçaient au peuple que la faction dite rétrograde avait choisi le jour de la fête pour provoquer une rixe sanglante entre le peuple et les troupes pontificales. On allait jusqu'à désigner le nom des prétendus conspirateurs, parmi lesquels on citait le cardi-

nal Lambruschini, le colonel et le lieutenant-colonel des carabiniers, et jusqu'au gouverneur même de la ville de Rome, monseigneur Grassellini. L'animation était excessive dans tous les esprits, la terreur vive chez tous les honnêtes gens ; il n'y avait pas de temps à perdre. Heureusement le parti modéré sut se mettre hardiment et habilement en avant. La garde nationale non encore organisée se constitua elle-même immédiatement. Les hommes les plus considérables de Rome, les membres principaux de la noblesse, se mirent à la tête du mouvement. Les Rospigliosi, Rignano, Borghese, Aldobrandini, Piombino, ouvrirent les vastes rez-de-chaussée de leurs palais aux bataillons de cette milice improvisée, et en acceptèrent le commandement. Le duc de Rignano (le même qui joua depuis un rôle important dans le cabinet romain que présida M. Rossi) rédigea et persuada, non sans peine, aux meneurs populaires de signer une pétition qui demandait au saint père la remise de la fête. Une fois les premiers noms apposés, la pétition fut à l'instant couverte de milliers de signatures. En même temps, parmi les personnes accusées de complot, les unes prenaient la fuite, les autres venaient se

constituer elles-mêmes prisonnières aux mains de la garde civique, plusieurs étaient arrêtées et gardées à vue dans les corps de garde établis à chaque coin de rue. C'était peut-être le seul moyen de leur sauver la vie. Ainsi furent évités les désordres que l'on avait tant appréhendés ; mais, il faut le dire, si la journée avait été bonne pour le parti des gens d'ordre, qui, cette fois, sut se produire avec à-propos et énergie, elle n'avait pas été mauvaise non plus pour les révolutionnaires. La police de la ville avait été violemment retirée des mains de l'administration, la force armée mise en suspicion, les pouvoirs de l'autorité transportés aux mains des chefs de la garde civique et partout exercés sans contrôle, suivant les inspirations de la multitude. Depuis la démission du cardinal Gizzi, donnée le 16, jusqu'à l'arrivée du cardinal Ferretti (26 juillet), Rome avait été à la lettre dix jours sans gouvernement.

Dans ce peu de temps, la situation était devenue révolutionnaire.

Aux yeux de M. Rossi, le péril était extrême ; il n'attendit pas l'arrivée du nouveau secrétaire d'État pour ouvrir les yeux des conseillers du saint père. Voici dans quels termes s'exprima

l'organe de ce gouvernement que les partis exaltés accusaient de favoriser les vœux des rétrogrades :

« Je me rendis hier à la chancellerie d'état ; je trouvai monseigneur Corboli assez ému. Je lui dis sans détour que je ne voulais pas revenir sur le passé, que je ne voulais pas rechercher s'il n'eût pas été facile de prévenir ce qui arrive, qu'alors on avait devant soi des mois, qu'on n'avait plus aujourd'hui que des jours, des heures peut-être ; que la révolution était commencée, qu'il ne s'agissait plus aujourd'hui de la prévenir, mais de la gouverner, de la circonscrire, de l'arrêter ; que, si on y apportait les mêmes lenteurs, de bénigne qu'elle était, elle s'envenimerait bientôt ; qu'il devait se persuader qu'en fait de révolution, nous en savions plus qu'eux, et qu'ils devaient croire à des experts qui sont en même temps leurs amis sincères et désintéressés ; qu'il fallait absolument faire, sans le moindre délai, deux choses : réaliser les promesses faites et fonder un gouvernement solide ; en d'autres termes, apaiser l'opinion qui n'est pas encore pervertie, et réprimer toute tentative de désordre. Le parti conservateur, dis-je, existe ; il s'est montré actif, intelligent, dévoué ; il faut à la fois le satisfaire et le gouverner.

» Il convint pleinement de ces idées, et il m'indiqua comme la mesure la plus urgente et la plus décisive l'appel des délégués des provinces. Soit, lui dis-je ; je crois, en effet, la mesure fort bonne, si elle est bien conduite, s'il y a en même temps un gouvernement actif et qui sache

rallier autour de lui les forces du pays ; mais , encore une fois, la perte d'un jour peut être un mal irréparable.

» Quelques minutes après cette conversation , le nouveau secrétaire d'état , le cardinal Ferretti , s'installait au Quirinal, les délégués étaient appelés à Rome ; le directeur de la police, monseigneur Grassellini, se retirait ; il était remplacé par monseigneur Morandi (1). »

Mais M. Rossi n'était pas seul à porter ce jugement et à adresser des conseils aussi avisés.

« Il faut, écrivait M. Guizot à notre ambassadeur à Rome, il faut que le pape se décide nettement à faire toutes les réformes indispensables, à les faire complètes, et à rentrer ensuite dans son office de gouvernement, qui consiste à faire, suivant les lois établies, les affaires quotidiennes et permanentes de la société (2)... »

Dans une autre dépêche, le ministre des affaires étrangères entrait dans plus de détails :

« ... M. Rossi était prié de donner son avis personnel et précis sur ce qu'il y a à conserver ou à modifier dans les plans de 1831. Il doit garder soigneusement notre position et porter hautement notre drapeau, ne pas éviter cependant d'agir occasionnellement avec ses collègues du corps diplomatique. Les puissances étrangères, même l'Autriche,

(1) Dépêche du 18 juillet. M. Rossi à M. Guizot.

(2) Dépêche du 21 juillet. M. Guizot à M. Rossi.

sont raisonnables. La nécessité leur déplaît ; elles la reconnaissent le plus tard possible, mais enfin elles l'acceptent. Proclamons les nécessités quand elles se présentent ; soyons-en les interprètes en Europe. C'est notre rôle. Personne n'est plus que M. Rossi en état de le remplir et d'en tirer parti...

» Ne nous faisons pas autres que nous ne sommes ; mais ne nous isolons pas. Dans l'action concertée, c'est nous qui prévaudrons...

» En cas de danger matériel et d'appel à un secours étranger, que rien ne se fasse *sans nous*. Qu'on ne demande rien à personne sans nous le demander à nous, *au moins* en même temps ; nous ne manquerons pas à nos amis (1). »

Le gouvernement français ne s'en tint pas à ces seules assurances. Par son empressement à mettre à la disposition du pape les armes demandées pour la garde civique de Rome, il mettait son honneur à prouver que, de sa part, un prompt et cordial appui ne manquerait jamais aux desseins libéraux du saint-siège. En annonçant un premier envoi de fusils, M. Guizot laissait voir de nouveau quelques inquiétudes au sujet de la marche hésitante du gouvernement pontifical. Il pria M. Rossi de faire tout ce qui dépendrait de lui par ses conversations, par ses conseils, pour

(1) Instructions particulières à M. Rossi, juillet 1847.

aider à la formation d'un parti modéré. Il exprimait l'opinion que M. de Metternich n'interviendrait que s'il y était sollicité. Le cabinet de Vienne fera, ajoutait-il, des préparatifs de défense secrètement ou patemment, suivant le besoin ou le caprice du moment, mais il ne veut rien compromettre (1).

La nomination du nouveau secrétaire d'État avait été bien accueillie par la population. Esprit droit et ferme, le cardinal Ferretti était plus qu'un autre capable de parer aux dangers de la situation. Il s'y appliquait avec un degré de résolution et de prudence qui déjà relevait les espérances du parti modéré, lorsqu'un nouveau ferment de désordres, inconsidérément ajouté à tant d'autres, vint redoubler tout à coup l'émotion publique, tout compliquer à la fois et tout aigrir. En vertu d'une clause des traités de 1815, l'Autriche avait droit de garnison *dans la place* de Ferrare. L'exercice de ce droit avait dès le début donné lieu à quelques contestations de chancellerie entre le saint-siège et la cour de Vienne. Par le mot *place*, fallait-il entendre le château situé à peu près au centre de la ville, ou bien la

(1) Lettre particulière de M. Guizot à M. Rossi, 28 juillet 1846.

ville elle-même? On s'était mis d'accord quant à la pratique. Les Autrichiens n'occupaient exclusivement que le château proprement dit, construction sans valeur, et possédaient dans l'intérieur de la ville plusieurs casernes qui logeaient l'excédant de troupes que le château ne pouvait contenir. La garde des barrières et des autres postes était restée aux troupes pontificales. Il était difficile que dans les circonstances présentes, depuis surtout la formation de la garde civique, un pareil état de choses n'amenât pas quelques occasions de conflit. Trop de gens se croyaient d'ailleurs intéressés à les faire naître. Des provocations ne tardèrent pas à être échangées entre les patrouilles autrichiennes et la garde civique de Ferrare. Quelques rixes individuelles troublèrent aussi de nuit la paix des rues. Il n'en fallut pas davantage au commandant des forces militaires de l'Autriche pour agir comme si la sûreté de la garnison autrichienne était compromise. Le 10 août, une division de troupes assez considérable passa le Pô, vint renforcer les bataillons qui occupaient la citadelle, prit position dans la ville, occupa les barrières et tous les postes qui jusqu'alors avaient été laissés sous le commandement des autorités pontificales. Après avoir pro-

testé vivement, le cardinal légat de Ferrare avait dû céder et se soumettre. En aucun temps cette prise de possession, accomplie sans ménagement, avec grand fracas et une morgue insultante pour la susceptibilité italienne, ne serait passée inaperçue; mais, si l'on songe au milieu de quelles préoccupations la première nouvelle de l'occupation de la ville de Ferrare vint tomber à Rome, on pourra aisément se figurer quel surcroît de trouble elle y jeta. Toutes les imaginations y étaient encore échauffées par la découverte de la grande conspiration du 16 juillet. Aux yeux de la multitude, la coïncidence était frappante. Comment douter que l'invasion des États romains par les troupes impériales n'eût été combinée avec ce même parti qui avait inspiré le *motu proprio* de juin, et préparé l'affreux guet-apens si heureusement déjoué par l'héroïsme de la garde civique de Rome? Toutefois était-il possible, insinuaient perfidement les chefs du parti, que tant de trames eussent été entièrement dérobées à la connaissance du gouvernement? Combien n'y avait-il pas au sein même du gouvernement, dans le sacré collège, et tout autour du pape, d'agents avérés de l'Autriche! Mille rumeurs circulaient, l'animation était à son comble. Qu'allait faire le pape?

La brusque occupation sans concert préalable d'une ville importante de ses états avait froissé le saint père dans sa dignité de pontife, ayant droit à plus d'égards de la part d'une puissance catholique, et dans sa juste susceptibilité de souverain temporel. En laissant même de côté la question résultant de l'interprétation des traités, il avait tout motif de protester contre le procédé employé. Le saint-siège protesta en effet en termes énergiques au double point de vue du droit et de la forme, et une soudaine et retentissante publicité fut donnée à cette protestation. En donnant ainsi carrière à leur sincère indignation, en cherchant à grandir plutôt qu'à diminuer les proportions du conflit survenu avec l'Autriche, les conseillers du pape ont-ils suivi les inspirations de la raison? ont-ils servi habilement les intérêts de leur souverain? Il est permis d'en douter aujourd'hui. S'ils s'étaient figuré donner le change à l'opinion publique, détourner l'attention des mesures administratives intérieures, et changer utilement pour Pie IX le rôle de pape réformateur contre celui de chef de la nationalité italienne, les événements ne se sont que trop chargés de montrer la vanité de ces calculs. En réalité, et quoi qu'il en soit des intentions, la di-

rection des affaires passa à cette époque aux mains des exaltés. Forts de l'appui inattendu qu'ils trouvaient dans le gouvernement pontifical, exploitant l'exaltation causée, dans les populations des légations, par les préparatifs de défense militaire, ils poussèrent résolument à la guerre contre l'Autriche. Le nouveau mot d'ordre partout répandu fut partout reçu avec enthousiasme. Au cri de *vivent les réformes!* poussé dans toutes les démonstrations populaires, vint s'ajouter cet autre cri plus populaire encore de *vive l'indépendance italienne!* Le mouvement cessa d'être concentré dans les provinces romaines, il devint général et gagna tous les autres états de la péninsule. Chaque jour se posait davantage ce que, dans la discussion de l'adresse de 1848, M. Cousin appelait la redoutable question du remaniement des territoires. Les populations entraînaient leurs gouvernements à la remorque dans une voie fatale.

A Florence, une émotion assez grande était entretenue par le voisinage des troupes pontificales réunies à Forli. A Livourne, les esprits étaient plus montés encore; mais nulle part dans la Toscane des hommes pervers n'étaient encore parvenus à troubler le sens d'une population ordinairement paisible et confiante dans son sou-

verain. En rendant plus indulgente la censure, qui n'avait jamais été bien sévère, en apportant quelque changement dans le personnel d'une administration dont la douceur était proverbiale, Léopold avait donné à l'opinion de ses peuples toute la satisfaction qu'ils réclamaient alors. D'ailleurs, quand surgissait la question de l'indépendance, ce n'était pas vers la Toscane, mais vers le Piémont et sur le roi Charles-Albert que se tournaient naturellement tous les regards.

Ceux-là même qui caressaient le plus étourdiment la chimère d'une croisade universelle contre la domination des Autrichiens en Italie savaient parfaitement que toute tentative était insensée, toute réussite impossible, si l'on ne pouvait compter sur le concours énergique de la petite mais brave armée piémontaise. Que ferait Charles-Albert? Pourrait-on, à l'occasion, compter sur lui? Rien ne trahissait la détermination qu'il entendait prendre. L'envie de la pénétrer était si grande, qu'à défaut de plus sûrs indices on s'était attaché à des circonstances qui n'avaient peut-être pas toute la portée qu'on leur attribuait, mais qui n'en étaient pas moins soigneusement observées et commentées. MM. d'Azeglio et de Balbo étaient tous deux Piémontais. On avait re-

marqué avec joie que leurs livres étaient , sinon vendus publiquement à Turin , du moins à peu près tolérés par la police ; on se les procurait assez aisément, *con cautela*. MM. de Balbo et d'Azeglio ne paraissaient pas être vus de trop mauvais œil à la cour ; le fils de M. le comte de Balbo était premier aide de camp du roi. On disait avoir vu le livre de M. l'abbé Gioberti aux mains du souverain ; il en avait , disait-on , parlé avec éloge. C'étaient d'heureux symptômes. L'attention publique se portait en même temps sur de plus graves sujets. Quelques difficultés commerciales s'étaient élevées entre les cabinets de Vienne et de Turin à propos des droits sur les vins et des approvisionnements de sel que le Piémont allait chercher dans le Tésin. Les chancelleries de Vienne et de Turin s'étaient fait une guerre de tarif assez aigre ; les gazettes officielles et censurées de Milan et de Turin avaient échangé l'une contre l'autre des récriminations assez vive. Tous les épisodes de cette controverse , dans laquelle l'administration sarde avait vigoureusement pris la défense du commerce national, avaient été suivis par les populations avec un vif intérêt. Au plus chaud de la querelle, le roi Charles-Albert, chose inusitée à Turin , avait été à plusieurs re-

prises salué par les acclamations de la multitude ; mais ces manifestations avaient paru ne lui plaire qu'assez médiocrement, et le public s'en était bientôt abstenu. Il était rentré dans ses habitudes de circonspection et de silence, sans avoir oublié toutefois la cause qui l'en avait fait momentanément sortir. La confiance des Piémontais dans leur souverain s'était visiblement augmentée.

A Turin, le mouvement libéral dont Pie IX avait pris l'heureuse initiative n'avait pas eu le même retentissement que dans les autres cours d'Italie. Tant que la cause des réformes fut seule à l'ordre du jour, le public de cette ville, sinon l'élite de la société, demeura assez froid. On savait le gouvernement sérieusement engagé dans une lente refonte des parties défectueuses de l'administration ; il ne se fit point d'effort pour hâter un travail qui demandait beaucoup d'études et dont on avait d'ailleurs déjà recueilli de premiers fruits ; mais sitôt qu'il fut question de nationalité, d'indépendance, de fédération italienne, d'un grand royaume à fonder dans le nord de l'Italie, ce fut autre chose. Il n'y avait pas un seul de ces mots qui ne trouvât son écho dans le cœur du prince aussi bien que dans celui du der-

nier de ses sujets. Ils y réveillaient cette profonde ambition nationale, fond même du caractère piémontais, qui est son honneur dans le présent, qui fera sa gloire peut-être dans l'avenir. Personne n'ignorait que monseigneur Corboli, arrivé de Rome à Turin depuis la nomination du cardinal Ferretti, négociait avec le gouvernement sarde une union douanière à laquelle tous les souverains d'Italie devaient être plus tard invités à prendre part. On se racontait avec satisfaction, à Turin, le bon accueil que l'administration avait fait à cette proposition du saint-siège. La joie publique fut plus vive et moins contenue quand on sut, après l'occupation de la ville de Ferrare, que le roi s'était exprimé, à ce sujet, en termes assez vifs sur le compte de l'Autriche. On citait, avec des commentaires infinis, les termes de deux billets qu'il aurait adressés à M. de Proni et à son secrétaire particulier, M. de Castagnette, et dans lesquels il parlait, disait-on, de tirer l'épée pour la sainte cause de l'Italie. Ces expressions furent vite répétées en Piémont, bientôt répandues dans l'Italie entière. Les esprits s'exaltaient de plus en plus.

C'est au plus fort de cette effervescence que le gouvernement français eut à prendre une dé-

cision sur l'incident de Ferrare. Il lui fallait parer à de nombreux dangers. Il avait à protéger l'Italie contre les colères de l'Autriche et ses velléités d'intimidation, à préserver les gouvernements italiens contre leurs propres entraînements, à empêcher que les conseils inconsidérés de l'Angleterre ne les fissent se méprendre sur le véritable état de l'Europe; c'est-à-dire qu'il devait agir à la fois en Autriche, en Italie et à Londres. C'est ce que fit aussitôt le ministre des affaires étrangères de France.

Il fallait avant tout obtenir de l'Autriche qu'elle fit cesser un état de choses qui n'avait aucun avantage pour elle et qui entretenait une si funeste agitation. Une lettre officielle, qui avait été adressée par le prince de Metternich à M. Appony, et qui avait été communiquée par cet ambassadeur à notre gouvernement, ne permettait pas à notre ministre de prêter au gouvernement autrichien tout le mauvais vouloir dont on le croyait généralement animé vis-à-vis du pape. Dans cette pièce, datée d'août 1847, le prince, après avoir parlé de sa vieille expérience, après avoir établi les conditions qui faisaient, selon lui, la prospérité des états, portait un jugement détaillé sur la situation du pape et des états ro-

mains. « Je ne doute pas, disait-il, des bonnes intentions du saint père; mais pourra-t-il ce qu'il veut? Les révolutionnaires, les malintentionnés sont là pour tirer un parti funeste des réformes bonnes en elles-mêmes, et que l'Autriche est d'ailleurs disposée à approuver, puisqu'elle les a conseillées elle-même en 1831. Ne voudra-t-on pas mener le pape plus loin? doit-il s'y laisser mener? le peut-il? La position de chef de la communion chrétienne lui laisse-t-elle, comme à tout autre chef d'état, le droit de tout faire dans le temporel? Cela est plus que douteux. Qu'il ne se laisse pas séduire par les doctrines des Gioberti et Lamennais, qui lui prêchent de s'appuyer sur le parti démocratique des idées catholiques, c'est là une fausse et funeste force. Si le pape voulait y avoir recours, il exposerait l'Europe aux plus grands dangers qu'elle ait courus depuis la chute du trône de France. » Cette appréciation ne manquait ni de vérité ni de raison; elle n'indiquait pas non plus des dispositions d'esprit intraitables. Dans la négociation qu'il entama de concert avec le saint-siège pour obtenir que les choses fussent remises à Ferrare sur un pied peu différent de l'état de choses antérieur, le gouvernement français n'eut qu'à se

louer du cabinet de Vienne. Il réussit à concilier sans éclat les prétentions contraires. Ainsi fut peu à peu atténué, puis enfin terminé à la satisfaction des deux partis, un conflit qui avait failli ouvrir un an plus tôt, pour la malheureuse Italie, les abîmes où de plus imprudents amis l'ont depuis précipitée.

Le moins pressé n'était pas de calmer la juste irritation du saint-siège. M. Guizot se hâta d'approuver et le fond et la forme de la protestation du pape : il exprimait seulement, vu l'état des esprits, quelques doutes sur la convenance de la publicité donnée à cette pièce.

« Ou l'Autriche veut intervenir, et alors il ne faut pas lui en fournir le prétexte, ou elle ne le veut pas, et alors il faut lui laisser les moyens d'arranger les affaires à l'amiable. Le pape est maître d'arranger cette affaire purement avec l'Autriche, ou de demander la médiation d'une puissance, la France, ou de deux puissances, la France et l'Angleterre, ou des puissances signataires des traités de Vienne. Tous ces moyens nous conviennent. Que pense M. Rossi du point de droit ? Il fait doute pour beaucoup de bons esprits...

» Il faut se garder, en Italie, de fonder des espérances sur une conflagration européenne. Cette illusion a déjà perdu et peut perdre encore la cause italienne. Que chacun

fasse ses affaires à part, les Romains à Rome, les Toscans en Toscane, les Napolitains à Naples, et le succès alors est possible. En dehors du respect des traités existants, il n'y a pas de succès possible. Le triomphe des réformes partielles dans chaque état amènera plus tard le triomphe de la cause nationale italienne. Y viser aujourd'hui, c'est viser à une révolution en Italie et risquer une conflagration générale... La flotte française reste à portée de la Méditerranée (1). »

Turin était le lieu où il était le plus urgent de garantir les esprits contre de dangereuses illusions. M. Guizot écrivait à notre chargé d'affaires :

« Les populations italiennes rêvent, pour leur patrie, des changements qui ne pourraient s'accomplir que par le remaniement territorial et le bouleversement de l'ordre européen, c'est-à-dire par la guerre et les révolutions. Des hommes, même modérés, n'osent pas combattre ces idées, tout en les regardant comme impraticables, et peut-être les caressent eux-mêmes au fond de leur cœur avec une complaisance que leur raison désavoue, mais ne supprime pas. Plus d'une fois, déjà, l'Italie a compromis ses plus importants intérêts, même ses intérêts de progrès et de liberté en plaçant ainsi ses espérances dans une conflagration européenne. Elle les compromettrait encore gravement en

(1) Lettre particulière de M. Guizot à M. Rossi.

rentrant dans cette voie. Le gouvernement du roi se croirait coupable si, par ses démarches ou par ses paroles, il poussait l'Italie sur une telle pente, et il se fait un devoir de dire clairement, aux peuples comme aux gouvernements italiens, ce qu'il regarde, pour eux, comme utile ou dangereux, possible ou chimérique. C'est là ce qui détermine et la réserve de son langage et le silence qu'il garde quelquefois. Appliquez-vous, monsieur, à éclairer, sur ces vrais motifs de notre conduite, tous ceux qui peuvent les méconnaître, et si vous ne réussissez pas à dissiper complètement une humeur qui prend sa source dans des illusions que nous ne voulons pas avoir le tort de flatter, puisque nous ne saurions nous y associer, ne leur laissez du moins aucun doute sur la sincérité et l'activité de notre politique dans la cause de l'indépendance des états italiens et des réformes régulières qui doivent assurer leurs progrès intérieurs sans compromettre leur sécurité (1). »

Enfin, la sollicitude éclairée du gouvernement français pour les gouvernements et les peuples italiens avaient dû se porter aussi d'un autre côté. Depuis que nous patronions en Italie la cause des réformes modérées, là, comme ailleurs, l'Angleterre s'était portée la tutrice des opinions ardentes. Exploitant la mauvaise humeur que cau-

(1) M. Guizot à M. de Bourgoing, chargé d'affaires à Turin, 18 septembre 1847.

sait à quelques patriotes inconsidérés notre refus de nous associer au projet extravagant d'une levée de boucliers contre l'Autriche, la plupart des agents consulaires et une foule d'agents obscurs plus ou moins avoués par lord Palmerston s'appliquaient à montrer l'Angleterre comme prête à saisir le rôle que la France, protectrice infidèle et liée, disaient-ils, par d'autres engagements, n'osait jouer en Italie. Il était nécessaire que le cabinet ne pût se méprendre sur la ligne de conduite vraiment libérale que nous entendions y suivre, et fût averti des maux qu'il risquait d'attirer sur un pays pour lequel ceux qui parlaient en son nom affichaient tant de sympathie.

Voici, sur ce sujet, un entretien dont l'ambassadeur de France à Londres crut devoir rendre compte à son gouvernement :

« Londres, 16 septembre, n° 78.

« ... Quelques moments de silence ont suivi cette première partie de notre conversation.

» Je l'ai rompu le premier.

» — Avez-vous, ai-je dit à lord Russell, quelques nouvelles d'Italie?

» — Non, mais je pense en avoir bientôt; lord Minto est parti pour Rome; il passera par Berne, et nous rendra compte de tout ce qu'il aura vu.

» — Je suis charmé que vous ayez fait choix pour cette exploration d'un homme aussi excellent, d'un homme d'un cœur aussi droit et d'un esprit aussi net. Il trouvera la question de la guerre civile ajournée à Berne, mais seulement ajournée....

» — Et Rome ?

» — Au moment où j'ai quitté Paris, tout allait bien à Rome. Le pape, le parti modéré et le peuple marchaient en bonne intelligence. La garde civique était bien organisée et bien commandée. On paraissait d'accord sur les bases de la réforme du gouvernement pontifical, telles qu'elles sont posées dans le *memorandum* de 1831.

» — On nous écrit, en effet, que le pape, s'étant fait représenter ce *memorandum*, a trouvé qu'il répondait parfaitement à sa pensée.

» — Rien n'empêche le pape de procéder immédiatement à l'exécution, car, du côté des Autrichiens, il n'y a point d'opposition à attendre. Le *memorandum* a été signé par le gouvernement autrichien lui-même ; d'ailleurs, M. de Metternich est trop sensé pour vouloir faire violence au pape et prendre à son égard le rôle de l'empereur Napoléon.... Mon inquiétude, ai-je dit à lord Russell, ne porte ni sur Rome, qui va bien, ni sur la Sardaigne, qui est contente, ni même sur Naples, dont le roi est fort en état de se défendre, témoin la facilité avec laquelle les tentatives de Reggio et de Messine ont été réprimées. Il n'arrivera là rien d'alarmant, et cependant il est certain que le mouvement général s'y fera sentir, et que les change-

ments qui se font à Rome pacifiquement et de gré à gré se feront partout. Nos inquiétudes portent précisément sur Lucques et sur la Toscane, et elles sont de deux sortes : d'une part, il ne paraît pas que le parti modéré se soit montré, qu'il se soit placé à la tête du mouvement ; nous ne voyons là qu'une multitude qui crie, qui inonde la rue, et un gouvernement qui cède, qui s'humilie ; d'une autre part, le gouvernement autrichien est à la porte, on l'insulte, on le provoque, on le menace. Il a, d'ailleurs, sur les princes qui gouvernent ces petits états, des droits de famille et des intérêts de réversion qui peuvent lui servir de prétextes. Là est le vrai danger.

» — Sans doute, m'a dit lord John ; Neri Corsini est bien vieux, Gino Capponi est aveugle.

» — Là est le danger, je vous le répète ; car que faire ? Je ne puis que vous dire ce que j'ai déjà dit à lord Palmerston : tout souverain qui serait entraîné par une puissance étrangère dans les réformes qu'il médite pour le bien de son peuple, tout peuple qui marchera dans cette voie d'accord avec son souverain, s'il invoque notre appui, est sûr de l'obtenir ; mais s'il s'agit d'exciter ou de soutenir des populations insensées en révolte contre des princes faciles et bienveillants, s'il s'agit de les soutenir dans l'entreprise plus insensée encore d'attaquer le gouvernement autrichien sur son propre territoire et de fonder un royaume d'Italie ou une république d'Italie, il ne faut pas compter sur nous.

» — Eh ! d'accord ! cela n'aurait pas le sens commun !

» — Par conséquent, dans l'état présent des choses, ce qui est pressant et nécessaire, ce n'est pas d'exciter, mais de calmer les esprits. Pour faire en politique des réformes durables, pour fonder par une révolution quelque chose qui subsiste, il faut deux conditions : du bon sens et de l'énergie, de la prudence et de la persistance. Sous ce double rapport, le passé des populations italiennes ne nous est pas encore le garant de l'avenir. Si elles savent profiter du bon moment, du vent qui souffle et de la bonne volonté de leur souverain, elles peuvent faire un grand pas, un pas immense et inespéré; mais, croyez-moi, ne leur conseillez pas autre chose, ne les excitez pas outre mesure. Si elles allaient trop loin, vous ne pourriez rien du tout pour les assister, et nous-mêmes, quand nous voudrions, nous n'arriverions pas à temps (1)... »

L'ambassadeur de France, ayant eu occasion de traiter la même question avec un autre membre du cabinet, écrivait quelques jours après :

« J'ai insisté alors sur ces deux points, qu'il fallait calmer les populations et donner de l'activité aux gouvernements, et sur le danger d'agir précisément dans le sens contraire, donnant à entendre clairement par là que l'Angleterre, jusqu'à présent, n'avait guère satisfait à cette double condition. Les peuples d'Italie, ai-je dit, n'ont pas besoin qu'on les enivre d'éloges et qu'on les pousse sur la

(1) Dépêche de M. de Broglie à M. Guizot, 16 septembre 1847.

place publique ; ils ne sont que trop disposés à bien penser d'eux-mêmes et à prendre de vaines démonstrations, des chants, des danses et des cris de joie, pour des actes d'héroïsme patriotique. Ils ne sont que trop disposés à nous dire : « Faites nos affaires, et faites-nous des compliments. » Les gouvernements italiens n'ont pas besoin qu'on les rassure ; ils ne sont que trop disposés à se croiser les bras et à attendre leur salut des événements. Rien ne réussit en ce monde qu'à la condition de marcher au but et de saisir l'occasion. Celle-ci est admirable ; mais toutes les réformes qu'on peut faire devraient être faites depuis trois mois. On ne peut tenir, comme on le fait, des populations en effervescence pendant un temps indéfini sans qu'il en résulte de graves désordres. Ce que je demande à lord Minto, c'est de presser le pape et de tranquilliser les exaltés.

» — Pourquoi M. Rossi n'agit-il pas dans ce sens ?

» — Il ne fait pas autre chose, mais il est seul sur la brèche. Si vous voulez l'aider, ce sera très-bon ; bien entendu néanmoins que c'est en ce sens qu'il faut agir, et en ce sens seulement.

« Nous avons alors discuté des réformes de l'état pontifical ; nous sommes tombés d'accord que le *memorandum* de 1831 posait des bases raisonnables, et que les gouvernements de Toscane feraient à peu près ce que fait le pape. »

Cependant le gouvernement français ne crut pas avoir comblé la mesure de ses devoirs parce

» 2° Demande de médiation du pape. Cette hypothèse a déjà été prévue et résolue;

» 3° Si les Autrichiens entrent dans les états romains sans le gré du pape, *nous sommes prêts à entrer de notre côté*, sauf à voir par quel point. Il serait essentiel que le pape provoquât de lui-même cette intervention, qui serait une garantie pour lui;

» 4° Ailleurs que dans les états romains, à Florence, à Modène, Parme ou Lucques, les Autrichiens entreraient à la suite de quelque insurrection ou autrement, sur la demande des gouvernements légitimes, ou sans leur consentement : *c'est le cas le plus embarrassant*. Si les puissances secondaires de l'Italie chez lesquelles les Autrichiens interviendraient nous demandaient d'intervenir à notre tour, et ce serait leur intérêt, nous aurions un motif et un droit, mais cela serait grave. Que pense M. Rossi des solutions à donner à ces différentes hypothèses, surtout aux deux dernières? Que pense-t-il sur les moyens d'exécution (1)? »

A cette communication si précise succéda la lettre suivante non moins formelle du 27 septembre (2).

« Paris, le 27 septembre 1847.

« Notre politique envers Rome et l'Italie, quelques efforts que fassent nos ennemis de tout genre et de tout lieu

(1) Lettre particulière de M. Guizot à M. Rossi, 7 septembre 1847.

(2) M. Guizot à M. le comte Rossi. — (Particulière.)

pour la représenter faussement, est si simple, si nette, qu'il est impossible qu'on la méconnaisse longtemps. Que veut le pape ? Faire dans ses états les réformes qu'il juge nécessaires. Il le veut pour bien vivre avec ses sujets en faisant cesser, par des satisfactions légitimes, la fermentation qui les travaille, et pour faire reprendre à l'Église, à la religion, dans nos sociétés modernes, dans le monde actuel, la place, l'importance, l'influence qui leur conviennent. Nous approuvons l'un et l'autre dessein. Nous les croyons bons l'un et l'autre pour la France comme pour l'Italie, pour le roi à Paris comme pour le pape à Rome. Nous voulons soutenir et seconder le pape dans leur accomplissement. Quels sont les obstacles, les dangers qu'il rencontre ? Le danger stationnaire et le danger révolutionnaire. Il y a, chez lui et en Europe, des gens qui veulent qu'il ne fasse rien, qu'il laisse toutes choses absolument comme elles sont. Il y a, chez lui et en Europe, des gens qui veulent qu'il bouleverse tout, qu'il remette toutes choses en question, au risque de se remettre en question lui-même, comme le souhaitent au fond ceux qui le poussent dans ce sens. Nous voulons, nous, aider le pape à se défendre, et, au besoin, le défendre nous-même de ce double danger. Nous ne sommes pas du tout stationnaires et pas du tout révolutionnaires, pas plus pour Rome que pour la France. Nous savons, par notre propre expérience, qu'il y a des besoins sociaux qu'il faut satisfaire, des progrès qu'il faut accomplir, et que le premier intérêt des gouvernements, c'est de vivre en harmonie et en bonne intelligence avec leur peuple et leur temps. Nous savons, par notre

propre expérience, que l'esprit révolutionnaire est ennemi de tous les gouvernements, des modérés comme des absolus, de ceux qui font des progrès comme de ceux qui les repoussent tous, et que le premier intérêt d'un gouvernement sensé et qui veut vivre, c'est de résister à l'esprit révolutionnaire. C'est là la politique du juste-milieu, la politique du bon sens, que nous pratiquons pour notre propre compte et que nous conseillons au pape, qui en a tout autant besoin que nous. Et non-seulement nous la lui conseillons, mais nous sommes décidés et prêts à l'y aider, sans hésitation aussi bien que sans bruit, comme il convient à lui et à nous, c'est-à-dire à des gouvernements réguliers qui veulent marcher à leur but, et non pas courir les aventures.

» Voilà pour le fait général; je viens aux faits particuliers et aux noms propres. On dit que nous nous entendons avec l'Autriche, que le pape ne peut pas compter sur nous dans ses rapports avec l'Autriche. Mensonge que tout cela, mensonge intéressé et calculé du parti stationnaire, qui veut nous décrier parce que nous ne lui appartenons nullement, et du parti révolutionnaire, qui nous attaque partout parce que nous lui résistons efficacement.

» Nous sommes en paix et en bonnes relations avec l'Autriche, et nous désirons y rester, parce que les mauvaises relations et la guerre avec l'Autriche, c'est la guerre générale et la révolution en Europe.

» Nous croyons que le pape aussi a un grand intérêt à vivre en paix et en bonnes relations avec l'Autriche, parce que c'est une grande puissance catholique en Europe et une

grande puissance en Italie. La guerre avec l'Autriche, c'est l'affaiblissement du catholicisme et le bouleversement de l'Italie. Le pape ne peut pas en vouloir.

» Nous savons que probablement ce que le pape veut et a besoin d'accomplir, les réformes dans ses états, les réformes analogues dans les autres états italiens, tout cela ne plaît guère à l'Autriche, pas plus que ne lui a plu notre révolution de juillet, quelque légitime qu'elle fût, et que ne lui plaît notre gouvernement constitutionnel, quelque conservateur qu'il soit; mais nous savons aussi que les gouvernements sensés ne règlent pas leur conduite selon leurs goûts ou leurs déplaisirs. Nous avons reconnu par nous-mêmes que le gouvernement autrichien est un gouvernement sensé, capable de se conduire avec modération et d'accepter la nécessité. Nous croyons qu'il peut respecter l'indépendance des souverains italiens, même quand ils font chez eux des réformes qui ne lui plaisent pas, et écarter toute idée d'intervention dans leurs états. C'est en ce sens que nous agissons à Vienne. Si nous réussissons, cela doit convenir au pape aussi bien qu'à nous. Si nous ne réussissons pas, si la folie du parti stationnaire ou celle du parti révolutionnaire, ou toutes les deux ensemble, amenaient une intervention étrangère, voici ce que, dès aujourd'hui, je puis vous dire : Ne laissez au pape aucun doute qu'en pareil cas nous le soutiendrons efficacement, lui, son gouvernement et sa souveraineté, son indépendance, sa dignité.

» On ne règle pas d'avance, on ne proclame pas d'avance tout ce qu'on ferait dans des hypothèses qu'on ne

saurait connaître d'avance complètement et avec précision ; mais que le pape soit parfaitement certain que, s'il s'adressait à nous, notre plus ferme et plus actif appui ne lui manquerait pas (1). »

Produite à la tribune de la chambre des pairs lors de la discussion de l'adresse, cette pièce, rencontra, on s'en souvient, une adhésion unanime et coupa court à toute controverse. Pressé par ses adversaires, M. le ministre des affaires étrangères venait de soulever une portion du voile qui couvrait sa politique extérieure, politique que nous mettons aujourd'hui tout entière sous les yeux du public, dont le malheur en Italie, le tort peut-être, fut de ne s'être pas assez tôt et assez complètement fait connaître. Le gouvernement français appuya ses paroles d'actes plus significatifs encore. Par ses ordres, un corps expéditionnaire fut réuni aux environs de Toulon et de Marseille. Ces mesures étaient prises sans apparat, mais aussi sans mystère. C'est cette même division qui, augmentée à mesure que les circonstances sont devenues plus graves, deux fois embarquée et deux fois débarquée en six mois sans sortir du port, est allée plus tard faire l'expédition de Rome

(1) Moniteur, n° 13, du jeudi 13 janvier.

pour réparer après coup le grand désastre qu'alors il s'agissait de prévenir. Le gouvernement français avait sujet de se prémunir contre toutes les éventualités, car les choses prenaient en Italie une allure précipitée. Les manifestations populaires se multipliaient non-seulement à Rome, mais dans toute l'Italie. A Livourne, à Pise, à Florence, le peuple avait réclamé l'institution d'une garde civique. A Gênes, il avait été question d'adresser une pétition au roi du Piémont. A Turin même, une portion de la population, réunie pour chanter des hymnes en l'honneur de Pie IX, était entrée en collision avec les agents de la force publique. Les syndics de la ville avaient, nouveauté singulière pour le pays, fait parvenir jusqu'au trône des remontrances sur la manière dont la police avait sévi contre les attroupements. Il était difficile de ne pas reconnaître dans ces agitations, si générales et si souvent renouvelées, les signes d'une grande effervescence des esprits, obstinément entretenue par des meneurs dont les projets ultérieurs se laissaient confusément entrevoir. Ce fut sur ces entrefaites que M. Bresson, se rendant à Naples, où il avait été récemment nommé ambassadeur, traversa tous les états de l'Italie. Il avait

ordre de ne perdre aucune occasion de s'expliquer avec les souverains italiens et avec leurs ministres sur la vraie politique de la France. Le rôle considérable que M. Bresson avait joué dans les transactions diplomatiques les plus importantes et sa distinction personnelle donnaient à ses paroles le plus grand poids. Il s'appliqua à ne laisser nulle part aucun doute sur la pensée du cabinet français. Ses conversations avec les souverains pouvaient se résumer ainsi : « Hâtez-vous de donner des institutions à vos populations ; ne provoquez point l'Autriche ; si elle vient vous chercher chez vous, nous vous défendrons. »

Malheureusement une impression toute différente de celle que M. Bresson s'appliquait à produire naissait dans tous les lieux que l'envoyé anglais, lord Minto, venait à traverser. Ce n'est point que le langage tenu par le noble voyageur fût bien différent de celui de notre ambassadeur ; mais le ton des personnes moins expérimentées qui l'entouraient n'était pas aussi circonspect. Les Italiens qui approchaient les collègues de lord Palmerston puisaient, sinon dans ses paroles, du moins dans son attitude, des motifs de se confirmer de plus en plus dans leurs fausses espérances ; leurs dangereux desseins ne rencon-

traient pas en lui un ferme contradicteur. Le public était d'ailleurs flatté de voir un membre du cabinet de la reine Victoria quitter Londres pour venir s'occuper des affaires de la péninsule ; il se plaisait à y trouver la preuve de la sympathie britannique pour la cause italienne. L'influence de l'Angleterre en était accrue. Malheureusement, plus cette influence se développait en Italie, plus la fièvre révolutionnaire redoublait d'intensité. La mission anglaise causait une émotion extraordinaire, dont les exaltés ne manquaient pas de s'emparer pour la traduire en mouvements tumultueux. Ni les instructions de lord Minto, ni ses discours officiels, ni ses entretiens particuliers n'avaient pour but de provoquer de semblables manifestations. Elles naissaient naturellement autour de lui et malgré lui ; elles le précédaient ou le suivaient partout. Turin, Gênes, Florence, Rome, Naples, la Sicile, ne l'avaient pas plus tôt reçu, qu'elles étaient visitées par l'émeute. On eût dit que le sol de l'Italie tremblait et s'enflammait de lui-même sous les pas de l'envoyé britannique.

A Turin, l'agitation populaire amena un changement de cabinet. M. de Villamarina, ministre de la guerre, chef de la portion libérale

du cabinet sarde, avait demandé à être déchargé de la direction de la police, dont l'intervention un peu rude dans les derniers troubles avait soulevé quelques mécontentements. Il avait accompagné sa réclamation de l'offre de sa démission. Le roi accepta la démission de son ministre de la guerre; mais il lui donna pour compagnon de disgrâce son rival, M. de la Marguerite, ministre des affaires étrangères, chef avoué du parti absolutiste. Cette décision était conforme à la politique ordinaire et au goût personnel du monarque. Il ne lui déplaisait pas de déjouer l'attente des personnes qui se disputaient l'honneur de ses bonnes grâces. Le roi manifestait assez clairement, par cet acte de sa volonté, qu'il entendait désormais rester le maître et le bien faire paraître. Le choix de deux hommes honorables, qui n'avaient pas eu occasion de prendre couleur dans la politique, indiquait également combien il était éloigné de vouloir donner des gages exclusifs à aucun parti. L'opinion publique restait donc un peu désorientée et indécise sur ce qu'elle devait penser de la dernière modification ministérielle. Cependant, le 30 octobre, parut, dans la *Gazette officielle* de Turin, un programme dé-

taillé des réformes que le gouvernement se proposait d'introduire dans la législation et dans l'administration du royaume. Ces réformes so-
lennellement annoncées étaient depuis long-
temps attendues ; mais ce qui excita la surprise
et la joie générales, ce fut l'esprit vraiment libé-
ral qui paraissait avoir présidé à cette concession.
Les mesures principales étaient : la publication
d'une procédure criminelle, avec publicité des
débats ; l'établissement d'un système nouveau
d'administration communale et provinciale par
des conseillers électifs et les syndics (maires) pris
parmi eux ; la convocation, au moins une fois
par an, des conseillers extraordinaires ; la créa-
tion d'un registre d'état civil remis aux mains
des autorités civiles, indépendamment de celui
qui continuerait à être tenu par les curés ; enfin,
un règlement sur la presse, adoucissant les ri-
gueurs de la censure. Il n'y avait pas une seule
de ces mesures qui ne répondît, dans une juste
proportion, à des besoins depuis longtemps res-
sentis plutôt qu'exprimés. La reconnaissance des
populations fut profonde, vive, universelle ; elle
se fit jour de mille manières. La ville fut illum-
née. Pendant plusieurs jours, le roi Charles-
Albert ne put sortir sans être environné par une

foule enthousiaste qui, laissant de côté ses anciennes habitudes de réserve, le poursuivait de ses acclamations. Quand vint le moment du départ de la cour pour Gênes, où elle passe habituellement l'automne, Turin et ses faubourgs furent sur pied pour voir passer le roi et lui faire cortège. Sur toute la route même curiosité et même empressement; point de cité qui n'eût dressé un arc de triomphe; les villages éloignés accoururent, musique en tête, jetant des fleurs sur le passage du souverain ou chantant quelque hymne composé en son honneur. A Gênes, ville méridionale, où les têtes sont plus arden-tes, le transport fut à son comble : c'étaient des explosions de joie, des épanchements d'admira-tion qu'il faut renoncer à rendre. Au retour du roi dans la capitale de ses États, l'émotion n'é-tait pas encore calmée. Les habitants de Turin se portèrent au-devant de lui. Charles-Albert, fatigué de la route ou contrarié de la répétition des mêmes scènes, sauta brusquement à cheval, et, par la rapidité de son allure, déconcerta un peu l'attente de la foule, qui ne l'accompagna pas moins jusqu'à son palais. D'où venait cette indifférence au sein d'un pareil triomphe? Quelle pensée pouvait absorber l'âme de ce souverain

traversant, au milieu d'unanimes acclamations, des provinces entières ravies de le contempler? Une seule pensée, sans doute, la pensée de toute sa vie, pensée ambitieuse que les Piémontais entrevoyaient avec fierté sur son front soucieux. Charles-Albert et l'indépendance italienne! ce cri, si vain partout ailleurs, était sérieux poussé non loin des garnisons autrichiennes, sur les rives mêmes du Pô, si près des champs qui ont vu plus tard les désastres de Novare, et donnait à réfléchir. Peut-être le prince dont il frappait les oreilles pressentait-il que, pour le soutenir avec honneur, il lui faudrait sacrifier un jour sa couronne et la vie d'un grand nombre de ses sujets.

Au milieu de l'effervescence causée par les scènes que je viens de décrire, lord Minto arriva à Rome. C'était à lui que les révolutionnaires italiens attribuaient le changement survenu dans la politique sarde. Plus que jamais, il entra dans leurs vues de représenter l'envoyé anglais comme le promoteur ardent de l'indépendance italienne; il fallait persuader à la multitude que, si une lutte venait à s'engager contre l'Autriche, on trouverait à Londres l'appui qui manquerait à Paris. Il fut donc résolu qu'on ferait une ovation

à lord Minto. Ce n'était pas difficile pour des gens qui avaient du jour au lendemain arrangé tant de magnifiques *dimostrazioni in piazza* d'en improviser une de plus. Bientôt, en effet, une foule de Romains, débouchant du Corso sur la place d'Espagne, envahit la cour intérieure de l'hôtel Melga, où logeait lord Minto, et fit retentir l'air de mille cris de vive lord Minto ! vive l'indépendance d'Italie ! En réponse à ces cris, des mouchoirs furent agités des fenêtres de l'hôtel. Était-ce lord Minto lui-même, quelques personnes de sa famille ou de sa suite ? La foule ne prit pas souci de s'en informer. Les cris reprirent avec une ardeur plus grande. Tout cela dura un quart d'heure. Quand ceux qui avaient pris part à la démonstration se dispersèrent dans les rues, ils publièrent que lord Minto avait décidément pris l'indépendance de l'Italie sous sa protection. Le soir, dans les cafés et dans tous les groupes rassemblés sur le Corso, il était avéré que lord Palmerston allait avant peu faire la guerre à l'Autriche pour détruire en Italie les traités de 1815. Les radicaux de Paris écrivaient bien cela dans leurs journaux sans le croire, et pour faire pièce au ministère français ; leurs amis les révolutionnaires de Rome le croyaient

comme ils le disaient, et leur audace s'en augmentait.

Les affaires intérieures du saint-siège n'étaient pas non plus, à ce moment, sans difficulté. Les membres de la consulte d'État venaient d'être convoqués à Rome pour la fin de novembre. Qu'allait-il sortir de cette première réunion de citoyens envoyés par le pays pour s'occuper de ses affaires? La consulte d'État tenait, par son organisation, le milieu entre une représentation nationale et un conseil de gouvernement. Cette institution dépassait ce qu'on aurait d'abord osé demander, ce qui aurait été reçu avec reconnaissance; mais à peine les esprits, travaillés par d'autres désirs, excités par des émissaires étrangers, s'en contentaient-ils maintenant. Dans son allocution d'ouverture, le pape prit soin d'établir en termes très-nets que les décisions de la consulte ne pouvaient être que des avis donnés au souverain, lesquels avis devaient être soumis aux ministres et aux membres du sacré collège. Il prononça aussi quelques paroles sévères, et fit entendre des reproches généraux d'ingratitude adressés, il est vrai, aux habitants de quelques provinces qui avaient cru devoir accompagner leurs députés plutôt qu'aux députés eux-mêmes.

Toutefois il en résulta une froideur assez marquée vis-à-vis de Pie IX. Il y eut au retour du cortège très-peu de cris sur le passage du saint père. La consulte, assaillie à la fois par les deux partis extrêmes qui voulaient la diriger selon leurs fins, se tira assez bien de cette première épreuve. Son adresse ferme et respectueuse déjoua les espérances des rétrogrades et des exaltés, et donna à penser qu'elle ne se laisserait mener ni par les uns ni par les autres. Le cardinal Antonelli fut nommé président de la consulte : c'était un bon choix. La municipalité romaine fut installée, et le prince Corsini désigné comme sénateur de Rome. Ces nominations préoccupèrent beaucoup les esprits à Rome. Il y eut comme un moment de répit.

Les difficultés commencèrent dans le sein de la consulte à l'occasion de son règlement intérieur, dont la discussion souleva des questions épineuses. Les délibérations seraient-elles secrètes ou publiques? Les procès-verbaux au moins seraient-ils publiés? On comprend quel intérêt les partis devaient attacher à ces débats préliminaires. M. Rossi s'inquiétait de plus en plus en voyant le gouvernement inexpérimenté du pape prêt à en venir aux prises avec ce pou-

voir terrible et nouveau pour lui d'une assemblée délibérante. Reprenant, sans se lasser, le double travail que nous avons déjà indiqué, il cherchait à agir des deux côtés à la fois; il conseillait aux uns la patience et la modération, il insistait auprès des autres pour qu'ils se dépêchassent de faire à temps les concessions indispensables. Tantôt il tâchait de contenir les susceptibilités des délégués en leur représentant combien ils auraient tort s'ils essayaient d'entrer en lutte avec un pape qui avait pris l'initiative de tant de mesures libérales, et qui serait soutenu par l'opinion publique de toute l'Europe; tantôt il faisait sentir aux conseillers du pape quel danger il y avait à se présenter devant la consulte sans avoir résolu à l'avance aucune question, sans les avoir seulement étudiées. Selon lui, tout était à refaire : administration, finances, législation, on n'avait songé à rien. Frappé des conflits qui pouvaient naître entre ces délégués laïques et les autorités ecclésiastiques, l'ambassadeur de France écrivait à son gouvernement :

« Ce qui m'effraye toujours et de plus en plus, c'est la question du laïcisme. Elle est au fond de tout; je l'ai dit et répété au pape et au cardinal. Quelque grande que soit

l'autorité morale du pape, les castes cléricales ne peuvent pas tenir tête aux radicaux si le parti laïque modéré, mais mécontent, je ne dis pas se joint à eux, mais seulement les laisse faire : ce danger est réel. J'entends des paroles aigres, très-aigres, sortir de bouches qui ne sont pas, certes, celles de radicaux. A leur point de vue, les laïques redoutent peu même une catastrophe, car ils se rappellent que déjà, en 1831, les puissances conseillaient la sécularisation partielle du gouvernement temporel, à plus forte raison l'exigeront-elles en 1848.

» J'ai insisté vivement pour que, dans le prochain *motu proprio* qui doit étendre et perfectionner le conseil des ministres, on fasse une part aux laïques. C'est à mes yeux le cœur de la question. En ralliant ainsi les modérés autour du gouvernement, on gagnerait la garde civique, on aurait un moyen d'action agréable et accepté sur la consulte, et l'on isolerait les radicaux (1).

Ces conseils n'étaient pas donnés en pure perte; ils agissaient lentement, mais enfin ils agissaient sur l'esprit du pape, qui avait pris confiance dans les lumières supérieures de notre ambassadeur. Peu de temps après la conversation du 18 décembre, ayant effectivement admis dans son conseil quelques ministres laïques, il s'adressa à M. Rossi, et, plaisantant avec un enjouement plein d'ama-

(1) M. Rossi à M. Guizot, 18 décembre.

bilité et de bonne grâce sur les expressions un peu françaises que M. Rossi employait quelquefois en parlant italien, il lui dit en souriant : *Ebbene, signor ambasciatore, l'avete dunque, vostro elemento laico.*

Du côté des impatients de la consulte, et du public romain en général, la besogne de M. Rossi était plus difficile et son succès moins grand. Ce n'est point qu'il manquât à Rome de modérés, mais les modérés n'avaient point tous le courage de leur opinion. Ne se sentant pas appuyés par le pouvoir, qui ne faisait rien pour eux, ils s'alliaient aux radicaux. Par faiblesse ils abandonnaient la cause des réformes pour la cause de l'indépendance. C'était s'épargner des embarras et se ménager à peu de frais les avantages d'une facile popularité ; mais, pour obtenir un brevet de bon citoyen, cela ne suffisait pas encore : il fallait traiter la France de puissance rétrograde, l'accuser de trahison, rompre avec notre ambassade, et pousser à la guerre avec l'Autriche. Combien de personnes dans les rangs élevés de la société romaine ne s'en faisaient faute qui sentaient cependant combien M. Rossi pensait juste, qui même maudissaient tout bas les concessions déjà accordées, qui au fond du cœur souhaitaient peut-être

la venue des Autrichiens pour mettre à la raison ceux avec lesquels ils n'osaient pas ne point frayer! Rien n'impatientait plus M. Rossi que de voir le parti modéré faire aussi fausse route.

« *Mais enfin*, leur disait-il avec sa parole froide et mordante, *où voulez-vous en venir par ces incessantes provocations contre l'Autriche? Elle ne vous menace point; elle reste dans les limites que les traités lui ont tracés. C'est donc une guerre d'indépendance que vous voulez? Eh bien! voyons, calculons vos forces : vous avez soixante mille hommes en Piémont, et pas un homme de plus en fait de troupes réglées. Vous parlez de l'enthousiasme de vos populations. Je les connais ces populations. Parcourez vos campagnes, voyez si un homme bouge, si un cœur bat, si un bras est prêt à prendre les armes. Les Piémontais battus, les Autrichiens peuvent aller tout droit jusqu'à Reggio en Calabre sans rencontrer un Italien. Je vous entends : vous viendrez alors à la France. Le beau résultat d'une guerre d'indépendance que d'amener une fois de plus deux armées étrangères sur votre sol! Des Autrichiens et des Français se battant sur les champs de bataille de l'Italie, n'est-ce pas là votre éternelle, votre lamentable histoire? Et puis, vous voulez être indépendants, n'est-ce pas? Nous, nous le sommes. La*

France n'est point un caporal aux ordres de l'Italie. La France fait la guerre quand et pour qui il lui convient de la faire. Elle ne met ses bataillons et ses drapeaux à la discrétion de personne. »

Hélas ! le temps n'était plus où ces vives apostrophes pouvaient servir. Le pouvoir était déplacé ; il était passé aux mains des masses conduites par des chefs aussi violents que dépourvus d'intelligence. Des scènes déplorables ne prouvaient que trop chaque jour quel ascendant ce petit nombre de meneurs avait conquis sur ce peuple de Rome naturellement si doux, naguère encore si plein d'affection et de respect pour son souverain. Il avait été question de donner une fête pour le 4^{er} janvier 1848. Le pape avait décidé que la fête n'aurait pas lieu. Grande rumeur à ce sujet. Pie IX céda comme à son ordinaire ; il consentit même à sortir pour se montrer au peuple. Aussitôt la foule environne sa voiture en hurlant autour des portières toutes sortes de cris incohérents. Des enfants dégueuillés grimpent sur les marchepieds. Un tribun sans mérite, auquel nos gazettes ont donné une sorte de célébrité, Cicerovacchio, monte derrière la voiture du pape et agite au-dessus de sa tête un énorme drapeau tricolore. Qu'il était amer,

pour ceux qui assistaient à ce triomphe presque dérisoire, de se rappeler que, sur cette même place du Quirinal, dix-huit mois auparavant, le saint pontife avait été presque adoré par la foule agenouillée ! Combien peu de temps avait suffi à ce peuple égaré pour méconnaître ainsi la plus grande autorité qui soit dans le monde ! Que fallait-il augurer de l'avenir ? « *Ce n'est encore qu'une tempête dans un verre d'eau, disait M. Rossi ; Turin et Naples sont les parois du verre : si ces parois viennent à rompre, tout est à craindre.* »

Ce fut de Naples, en effet, que partit l'impulsion qui vint, dans ce moment de crise, si fort accélérer la marche du mouvement révolutionnaire en Italie. Jusqu'alors le gouvernement napolitain avait paru assister avec indifférence et presque avec humeur au grand œuvre de la régénération italienne inauguré par Pie IX au lendemain de son avènement, et sinon accompli partout avec succès, du moins tenté dans tous les états de la péninsule. Il n'y a personne sachant un peu en détail ce qu'était, à cette époque, le régime intérieur du royaume des Deux-Siciles, qui ne comprenne quelles devaient être les appréhensions du roi de Naples et combien elles étaient naturelles. Il ne pouvait douter que la

même agitation libérale qui avait mis en émoi tous les esprits italiens ne pénétrât bientôt dans les provinces voisines des légations et jusqu'au sein de sa capitale, et n'y réveillât de nombreuses et vives sympathies. Quelle satisfaction donner aux exigences qui s'allaient produire? Ces réformes que partout ailleurs les populations italiennes sollicitaient avec ardeur de leurs souverains, qu'elles se montraient si heureuses de recevoir, ces institutions législatives et administratives, objet de leur ambition, tout cela était depuis longtemps en plein exercice dans la portion des États de sa majesté sicilienne située de ce côté du Phare; car, il faut l'avouer, si la constitution politique du royaume de Naples était défectueuse, l'organisation législative administrative des provinces de la terre ferme laissait en elle-même peu de chose à désirer. Les traditions françaises avaient, dans cette portion de l'Italie, survécu à l'occupation. La plupart de nos institutions, légèrement modifiées, quelquefois améliorées, notamment en ce qui regarde le Code pénal et de procédure criminelle, régissaient Naples depuis 1815. Les abus (ils étaient nombreux) dont les populations avaient à se plaindre tenaient aux habitudes fâcheuses des hommes chargés d'ap-

pliquer ces institutions, plutôt qu'aux institutions elles-mêmes. En matière de gouvernement à Naples, la lettre était bonne, si l'on peut s'exprimer ainsi; l'esprit seul était mauvais. Malheureusement on ne pouvait espérer agir sur l'imagination des populations en leur disant que dorénavant elles seraient gouvernées comme toujours elles auraient dû l'être, et qu'elles ne verraient plus désormais à la tête de leurs affaires que des hommes dignes de leur confiance. Le roi, moins que personne, ne se faisait illusion. Il le sentait bien, une seule concession lui restait à faire qui pût calmer l'impatience de ses peuples : l'octroi d'une constitution. C'était du premier pas dépasser tout ce que les autres princes avaient osé. Entre une inaction complète ou cet acte de résolution, point de milieu possible. Cela valait la peine de réfléchir et peut-être d'attendre un peu; mais, ainsi qu'il est toujours arrivé au gouvernement napolitain dans toutes les crises qu'il lui a fallu traverser, ses plus fâcheux embarras surgirent du côté de la Sicile. Il est impossible d'étendre à l'organisation intérieure de la Sicile les éloges que nous donnions tout à l'heure à celle des provinces napolitaines. Le régime habituel de cette île,

c'était le règne incontesté du chaos et de l'anarchie. Une fois de plus encore, le gouvernement napolitain devait chèrement expier sa coupable négligence des intérêts siciliens, l'oubli complet de ses devoirs envers la plus belle portion des états de sa majesté le roi des Deux-Sicules. Dès le milieu de 1847, le retentissement des premières réformes introduites par Pie IX surexcita dans toute l'étendue de la Sicile le désir d'une prompte répression des abus dont on souffrait depuis si longtemps. Les symptômes évidents du mécontentement populaire ne permettaient pas de se faire illusion. Si l'on s'obstinait à refuser les légitimes satisfactions, il était trop à craindre qu'au lieu d'une juste demande de réforme, on n'eût à repousser bientôt des prétentions de séparation ou d'indépendance. Le roi Ferdinand ouvrit les yeux; il comprit la nécessité d'envoyer dans la Sicile des hommes publics autres que ceux qui en avaient jusqu'alors dirigé les affaires. Dans les premiers jours de décembre 1847, le duc de Serra-Capriola, homme de bien et capable, ambassadeur du roi de Naples à Paris, reçut de son souverain l'avis de sa nomination comme lieutenant-général en Sicile et l'invitation pressante de retourner à Naples pour se ren-

dre immédiatement à son poste. En même temps, le roi promit formellement que, pour le 12 janvier 1848, il aurait envoyé, avec le nouveau lieutenant-général, les réformes qu'il croyait nécessaires dans l'état présent de la Sicile. Le choix du duc de Serra-Capriola ne pouvait pas ne pas être agréable aux Siciliens, et les engagements pris au sujet des réformes avaient calmé leurs esprits. Des accidents insignifiants en eux-mêmes, comme il n'en survient que trop dans les affaires publiques, déconcertèrent cette combinaison. Le duc de Serra-Capriola, retardé dans ses préparatifs de départ, détourné de sa route par des circonstances de famille, n'arriva à Naples qu'un mois après la réception des ordres du roi. Ce retard mit le roi dans l'impossibilité de tenir la promesse faite aux Siciliens. Frustrés dans leurs espérances, aigris par l'idée qu'on avait voulu se jouer de leur bonne foi, ceux qui avaient reçu avec le plus de reconnaissance les assurances du souverain et prêché le plus haut la confiance dans sa parole, furent les plus ardens à se plaindre, les plus enclins à accepter, comme moyen d'en finir avec un pouvoir sans sincérité, l'idée de secouer définitivement le joug napolitain. Depuis quelque temps, à Pa-

lerme comme dans presque toutes les villes populeuses, il y avait une espèce de club sous le nom de Casino. Là se réunissaient des personnes de tout rang et de toutes conditions, nobles, négociants, gens d'affaires si nombreux en Sicile, et des gens de lettres connus surtout par leur opposition au gouvernement napolitain. Les émissaires anglais ne manquaient point non plus; ils échauffaient de leur mieux des ressentiments qui ne demandaient qu'à éclater. Le 12 janvier trouva le peuple de Palerme mécontent et prêt à s'insurger. L'émeute qui troubla cette ville pendant les journées du 12 et du 13 janvier pouvait être aisément apaisée, si le ministère napolitain eût envoyé sur les lieux une personne digne de sa confiance et agréable aux Siciliens. Il eut le tort de conseiller les mesures de rigueur, enchanté de trouver cette occasion de châtier sévèrement les habitants de la Sicile. Le général Désauget fut chargé de conduire une expédition militaire de l'autre côté du Phare; mais, soit par l'effet d'instructions particulières du monarque qui répugnait à verser le sang de ses sujets, soit par suite des principes du général contraires au but de sa mission, l'expédition échoua. Les Siciliens, après avoir repoussé les troupes napolitai-

nes, sans calculer les suites de leur levée de boucliers, se révoltèrent contre leur souverain légitime, et se jetèrent ouvertement dans l'insurrection.

Des circonstances aussi graves triomphèrent des hésitations du roi Ferdinand. Déjà il avait éloigné de ses conseils deux ministres qui passaient pour les plus hostiles aux idées libérales. Le 18 janvier, parut un décret qui donnait des attributions nouvelles et presque représentatives aux consultes déjà existantes de Naples et de Sicile. Le comte d'Aquila, frère du roi, était nommé lieutenant-général en Sicile. Des ministres particuliers étaient désignés pour cette portion des domaines de la couronne. Le 19, un édit sur la censure annonçait de grands adoucissements dans le régime de la presse. Une large amnistie était publiée. Le 23 janvier, le roi annonçait à ses sujets l'octroi d'une constitution. Le 27, il composait un cabinet où figuraient comme président du conseil le duc de Serra-Capriola, le prince Dentice, le prince Torrella, hommes distingués, jouissant de la confiance publique; le prince de Cassaro, ancien ministre disgracié, était nommé président de la consulte. Le 29, la constitution promise était définitivement concédée.

Qu'on se figure l'effet de ces nouvelles arrivant coup sur coup dans toutes les villes de la péninsule. Le roi qui passait pour le moins libéral de l'Italie avait en quelques instants laissé loin derrière lui, par ces concessions inattendues, tous les autres princes. Il ouvrait une ère nouvelle. L'inauguration à Naples du système constitutionnel, cette forme alors si populaire en Italie de la liberté politique, ravit de joie tous les patriotes italiens. Les gouvernements de Rome, de Florence et de Turin furent singulièrement effrayés. Ils avaient chez eux quelque chose de plus dangereux qu'une constitution, si libérale qu'elle fût; ils avaient des presses clandestines, des clubs en permanence, des émeutes triomphantes; il ne leur en répugnait pas moins de franchir ce pas nouveau. Il fallut toutefois s'exécuter de bonne grâce, et concéder par avance ce qu'il était impossible de refuser longtemps. A Florence, à Livourne, des constitutions furent publiées sur le modèle de celle de Naples. A Rome, l'hésitation fut plus grande. Les formes d'un gouvernement constitutionnel étaient-elles compatibles avec l'existence du pouvoir du chef de l'Église? Une commission fut nommée pour examiner cette ques-

tion ; elle se mit en rapport avec M. Rossi. Le courrier qui portait à Paris un mémoire de l'ambassade de France sur cet important sujet se croisa avec celui qui venait annoncer à Rome la nouvelle de la révolution de février. Il faudrait, on le voit, méconnaître les faits et les dates pour prétendre, comme l'ont fait depuis un an plusieurs orateurs et publicistes, que le mouvement révolutionnaire de Paris arracha aux souverains d'Italie l'octroi des chartes constitutionnelles. Elles étaient déjà concédées à Naples, à Turin et à Florence ; à Rome même, on s'engageait dans cette voie. Quel fut à Naples l'effet des événements de Paris, nous allons le dire en terminant.

Au plus fort des troubles de la Sicile, le duc de Serra Capriola demanda aux représentants de France et d'Angleterre de se porter comme médiateurs pour arrêter le cours de cette terrible lutte et éviter une plus longue effusion de sang. M. de Montessuy, chargé d'affaires de France depuis la mort de M. Bresson, accepte cette mission toute d'humanité, en réservant d'ailleurs, quant à la question politique, l'opinion de son gouvernement, dont il ne pouvait recevoir à temps les instructions. Lord Napier refusa au contraire d'employer l'influence anglaise dans le

même but, à moins qu'il ne fût autorisé par le roi de Naples à porter aux Siciliens la constitution de 1812, et à leur garantir le droit d'y faire eux-mêmes telles modifications que bon leur semblerait. Le roi Ferdinand ayant montré quelque répugnance à accorder tout d'abord de pareilles conditions, lord Napier maintint sa première détermination. Comme son collègue insistait auprès de lui afin qu'il consentît à une démarche commune, qui pouvait seule prévenir les plus grands malheurs : *Partez seul si vous le jugez convenable*, lui dit son collègue d'Angleterre ; *seulement, je dois vous prévenir que le bâtiment qui vous conduira en Sicile portera également des lettres à nos agents et aux hommes influents du pays, par lesquelles je leur expliquerai pourquoi je n'ai pas cru devoir partir avec vous. Quant à m'associer à vous dans cette occasion, croyez-moi, je le regrette, mais c'est impossible. Partout ailleurs, sur tous les points du globe, en Chine même, je pourrais peut-être faire ce que vous me demandez : en Sicile, la France et l'Angleterre ont des intérêts d'un ordre très-différent.*

Peu de jours après, lord Minto, appelé à Naples par le roi Ferdinand, acceptait officiellement le rôle de médiateur entre la couronne napolitaine et ses sujets d'au delà du Phare. Son départ

pour la Sicile fut résolu d'accord avec le gouvernement napolitain. D'accord aussi avec ce gouvernement, M. de Bussière, notre nouvel ambassadeur, manifesta l'intention de l'accompagner, afin de ne pas laisser l'influence anglaise s'exercer exclusivement et sans contrôle dans cette portion des domaines de S. M. Sicilienne. Survint dans l'intervalle la nouvelle de l'installation de la république. La conséquence en fut que lord Minto partit seul. On sait ce qui est advenu (1).

Nous n'avons rien à ajouter à ce simple récit des affaires d'Italie. Le gouvernement tombé en février 1848 a-t-il gêné en rien le mouvement réformateur italien, ou bien l'a-t-il, autant que cela dépendait de lui, favorisé et développé? Nous tenons cette question pour vidée par les faits, par les dates, par les pièces que nous avons citées. M. Guizot et M. Rossi ont-ils eu tort de recommander aux princes et aux peuples italiens de ne pas désertir la cause des réformes pour la cause de l'indépendance, de ne pas aller follement attaquer l'Autriche chez elle? Après les déroutes de Milan et de Novare, il n'y a pas deux réponses possibles. « *Parmi les sentiments qui*

(1) Voir la note F à la fin du volume.

animent les populations italiennes, disait M. Guizot en janvier 1848 (1), et qui leur font désirer des événements que je regarde comme chimériques; il en est de très-généreux, de très-nobles, de très-bons, qu'il est douloureux d'affliger; mais il vaut mieux les affliger que de les tromper. » — *Si jamais la liberté périt en Italie, disait M. de Montalembert dans la même discussion, si jamais l'Autriche y reprend l'ascendant qu'elle semble destinée à y perdre, ce sera grâce aux révolutionnaires italiens, à eux seulement. Ils sont les véritables complices, les seuls et les plus dangereux complices de l'influence et de la prépondérance autrichienne.* — M. Guizot et M. de Montalembert étaient-ils alors les vrais amis de l'Italie et de bons prophètes? ou bien était-ce M. de Lamartine, prêchant du haut de la tribune française à cette nation abusée la rupture des traités et la croisade contre l'Autriche? M. de Lamartine et les révolutionnaires qui couvraient sa parole de leurs frénétiques applaudissements se sont trouvés au pouvoir quand a éclaté la lutte terrible qu'ils avaient eux-mêmes provoquée.

(1) Discussion de la chambre des pairs. (Moniteur du 15 janvier.)

Comment ont-ils tenu leurs engagements? Quel rôle ont-ils été forcés de faire jouer à la France? Hélas! nous avons eu tous à en rougir, et par honneur il faut s'en taire.

XXIII

RAPPORTS AVEC L'ANGLETERRE PENDANT L'ANNÉE 1847. — AFFAIRES
DE PORTUGAL, DE LA PLATA ET DE L'ESPAGNE.

Les événements survenus en Italie, pendant le cours de l'année 1847, avaient clairement fait ressortir l'attitude différente prise par les gouvernements de France et d'Angleterre vis-à-vis du mouvement réformateur qui agitait la Péninsule. La diplomatie française, un peu étonnée d'abord, et comme prise au dépourvu par la formation soudaine d'un parti libéral en Italie, fidèle cependant à sa mission ordinaire, s'était appliquée, là comme ailleurs, comme partout, à aider au succès des mesures les plus propres à fonder en ce pays l'heureuse alliance des idées d'ordre et de liberté. Son action avait été d'une double nature; pressante envers les princes auxquels le gouvernement français conseillait de donner promptement satisfaction aux vœux de leurs sujets,

modératrice auprès des populations à qui elle recommandait la mesure dans l'expression de leurs désirs et la patience dans la poursuite de leurs réclamations. Cette action n'avait rien eu d'affiché ni de bruyant. Le danger le plus grand n'était-il pas alors d'ajouter à la confiance excessive des Italiens, et de leur laisser croire qu'ils pouvaient compter sur d'autres que sur eux-mêmes pour accomplir l'œuvre difficile qu'ils avaient entreprise? L'appui de la France, s'il avait été conspect, n'en avait pas été d'ailleurs moins réel. Il est vrai, le cabinet français n'avait pas envoyé un de ses membres promener de ville en ville, de l'autre côté des Alpes, le témoignage expansif de ses sympathies pour l'indépendance italienne; mais le choix de M. Bresson, et plus tard celui de M. de Bussière pour l'ambassade de Naples, la nomination de M. de Bacourt à Turin, indiquaient assez l'intérêt sérieux que notre ministère prenait au mouvement italien, et l'utile assistance qu'il voulait prêter à la cause des réformes. Les avis journaliers, pleins de sollicitude, de clairvoyance et de précision, que M. Rossi faisait entendre à Rome, valaient bien, à coup sûr, pour cette cour, les vagues encouragements que lord Minto lui avait jetés en passant.

Le travail de la politique de l'Angleterre en avait consisté à détourner les gouvernements et les peuples de la Péninsule des voies de la prudence, à leur prodiguer des compliments, et, par ces infinies complaisances pour les passions d'une foule inconsidérée, à substituer son influence à la nôtre, se créant ainsi à nos dépens, mais surtout au détriment de l'Italie elle-même, la plus vaine et la plus fatale popularité. Les preuves ne nous manqueraient point si nous voulions appeler l'attention publique sur les malheurs que les excitations anglaises ont attirés sur la plupart des États italiens; ces excitations n'ayant toutefois porté leurs fruits les plus amers qu'après la révolution de février, nous ne saurions nous en occuper sans sortir de notre sujet. Pour connaître jusqu'où l'esprit d'antagonisme et le désir de prendre parti contre la France ont pu, à cette époque, entraîner le secrétaire d'État de sa majesté Britannique, et les agents qui s'inspiraient exclusivement de ses préoccupations personnelles, ce n'est pas d'ailleurs sur l'Italie qu'il faut porter les yeux, mais sur la Suisse.

En Suisse plus qu'ailleurs lord Palmerston a tenu à séparer autant qu'il l'a pu sa politique de celle de la France et des grandes puissances con-

tionales. Par sa feinte impartialité entre des partis dont l'un représentait le droit, et l'autre le désordre, par sa connivence réelle avec les radicaux de Berne, enfin par sa tardive participation à une médiation qu'il n'a définitivement consentie qu'après avoir pris soin d'en rendre par avance le succès impossible, il a contribué plus que personne à redoubler l'audace des révolutionnaires. Cependant, avant de nous transporter en Suisse, sur le théâtre où, forte de la protection de l'Angleterre, la faction violente qui a depuis accumulé tant de ruines en Europe, préludait par l'oppression des sept cantons catholiques à ses prochains et détestables triomphes, il nous faut retourner quelque peu en arrière et préciser quelle était au juste, depuis la conclusion des mariages espagnols, la nature des rapports diplomatiques entre les cabinets de Paris et de Londres.

Ces rapports étaient demeurés, de part et d'autre, froids et réservés. La nation anglaise, induite en erreur par les assurances officielles de son ministre des affaires étrangères, confirmée dans ses injustes soupçons par le langage de l'opposition française, n'avait pas hésité à croire que dans les arrangements qui avaient précédé les mariages de la reine d'Espagne et de l'infante, la bonne foi du

gouvernement britannique n'eût été indignement surprise. La reine Victoria, sa famille et son entourage n'avaient pas une conviction différente. En vain le roi des Français, profitant des liens étroits d'amitié qui unissaient les diverses branches de la maison de Cobourg, avait écrit à sa fille la reine des Belges une lettre destinée à être mise sous les yeux de la reine d'Angleterre, et qui, si elle avait été lue à Windsor avec le même sentiment amical qui l'avait dictée, aurait suffi à apaiser dès lors un courroux mal fondé (1). Ces explications si détaillées et si franches, depuis si complètement confirmées par la publication des papiers insérés dans la *Revue rétrospective*, n'avaient point rencontré l'accueil auquel elles avaient droit. Avertie par l'inutilité de cette démarche, la famille royale de France avait renoncé à renouveler aucune tentative de rapprochement; et le cabinet français, certain d'avoir agi avec la plus scrupuleuse loyauté, dans la stricte limite de son droit et de sa défense personnelle, attendait du temps seul l'apaisement d'une irritation qu'il n'avait rien

(1) Voir la lettre du roi Louis-Philippe à la reine des Belges du 14 novembre 1846. — *Revue rétrospective*, n° 2, p. 17.

fait pour provoquer, qu'il déplorait, mais dont il ne lui convenait en aucune façon de se montrer troublé ! On s'imagine aisément qu'entre gouvernements qui croyaient avoir des motifs sérieux d'être mécontents l'un de l'autre, il ne pouvait être question d'entente intime et journalière. Il ne faudrait pas cependant imaginer que toutes relations courtoises eussent été interrompues.

M. de Sainte-Aulaire, ayant, malgré les plus vives instances, persisté à vouloir quitter la carrière diplomatique, avait été remplacé par M. de Broglie. Ce choix de l'ancien président du ministère du 11 octobre, aussi connu par son goût de la retraite que par son penchant pour l'alliance anglaise, fut interprété des deux côtés du détroit comme un indice du désir que le cabinet français et les hommes les plus considérables de notre pays avaient de faire tout ce qui pouvait conduire honorablement à la reprise des relations amicales. Nous ne saurions mieux constater l'attitude bienveillante et digne que les ministres du 29 octobre avaient résolu de garder vis-à-vis l'Angleterre qu'en entrant dans quelques détails sur les communications échangées entre les deux cabinets pendant l'année 1847, et avant l'ouverture des négociations relatives

à la Suisse. Le nombre de ces communications a été d'ailleurs assez peu considérable.

Parmi les affaires traitées à Londres, celles du Portugal et de la Plata donnèrent seules lieu à des transactions diplomatiques un peu étendues et précises ; la situation d'Espagne ne fut l'objet que de simples conversations ; nous n'en dirons pas moins un mot des unes et des autres.

La France n'a jamais songé à exercer en Portugal une action prépondérante. Les efforts qu'elle eût faits dans ce but auraient été sans profit réel pour sa politique. Ils auraient éveillé les ombrages du cabinet britannique, investi de longue date d'une sorte de protectorat officiel sur la cour de Lisbonne. Depuis le traité de la quadruple alliance, le gouvernement français n'avait pas été toutefois, autant que par le passé, libre de se tenir en dehors des mouvements des partis qui n'ont cessé de diviser ce royaume. Constamment sollicités par les patriotes portugais qui cherchaient à secouer le joug britannique, nos ministres n'avaient pas toujours été libres de repousser absolument leurs avances réitérées. Quelque grande qu'eût été leur réserve, il était résulté, de la force des choses plus que de leur volonté, que le parti libéral, ou soi-disant tel, passait pour

être l'allié de la France, tandis que le parti, je ne dirai pas despotique, mais celui des vieilles traditions, s'appuyait de préférence sur l'Angleterre. Cet état de choses avait été brusquement et complètement changé par les événements survenus pendant la fin de l'année 1846 et le commencement de l'année 1847. Lors de l'insurrection des juntes contre les tentatives contre-révolutionnaires de Dona Maria, la France craignit, en protégeant ou en tolérant seulement le triomphe complet de la cause des insurgés portugais, non-seulement d'ébranler à Lisbonne le trône même de l'imprudente souveraine du Portugal, mais de compromettre en même temps en Espagne l'ascendant du parti modéré, et de rendre à Madrid l'exercice de leur pouvoir constitutionnel plus difficile aux ministres de la reine Isabelle. Lorsque le cabinet anglais, ou, pour mieux dire, lorsque lord Palmerston vit la France prendre ainsi parti pour la reine Dona Maria, il fut d'abord tenté de se prononcer pour les juntes. Mais, chose rare chez nos voisins d'outre-mer, les inclinations politiques du dépositaire officiel du pouvoir durent céder, en cette occasion, aux préférences personnelles de la reine d'Angleterre, moins dominée peut-être en cette occasion par un sentiment de sympathie

naturelle pour une royauté menacée que par son affection pour la maison des Cobourg, maison à laquelle appartient son mari, le prince Albert, et l'époux de Dona Maria. De cet accord inattendu et assez bizarre entre les cabinets de Paris et de Londres, sortit une sorte de résurrection du traité de 1834. Les cours de France, d'Angleterre et d'Espagne, à la demande du gouvernement portugais, posèrent entre elles les bases d'une intervention assez peu impartiale, et dont les clauses exécutoires furent laissées à la charge des commissaires anglais. Les arrangements dont nous venons de parler avaient été conclus dans le courant de mai et juin 1847; l'Angleterre les avait aussitôt imposés aux parties belligérantes à l'aide de moyens coercitifs dont la précipitation et la rigueur lui attirèrent plus d'un genre de reproche. Cependant la tranquillité matérielle ayant été, pour le moment, rétablie en Portugal, et le but que les deux gouvernements s'étaient proposé étant à peu près atteint, nous avons intérêt à savoir si le cabinet britannique se proposait de prolonger plus longtemps à Lisbonne l'entente qui avait servi à rasseoir, tant bien que mal, le trône ébranlé de la reine Dona Maria.

L'ambassadeur de France chargé de s'assurer des dispositions du secrétaire d'État de Sa Majesté Britannique, rendit ainsi compte à sa cour de l'entretien qu'il avait eu à ce sujet :

« Londres, le 29 août 1847.

» Le premier point de notre entretien étant terminé, j'ai cru devoir, conformément au désir exprimé dans votre expédition du 19, demander à lord Palmerston quelles étaient ses idées sur la situation actuelle des affaires de Portugal.

» Regardez-vous, lui ai-je dit, l'intervention comme arrivée à son terme, et le but du protocole du 21 mai comme atteint ?

» Le protocole, m'a-t-il répondu, posait quatre conditions :

» 1^o Le renvoi du ministère ; il a donné sa démission ;

» 2^o La révocation des décrets inconstitutionnels ; ils sont révoqués ;

» 3^o L'amnistie ; elle est accordée ;

» 4^o Les élections et la convocation des cortès ; l'époque en est fixée.

» Tout est donc accompli.

» Ainsi, ai-je repris, nous rentrons dans l'état normal. Plus d'action commune, chacun agissant en son propre nom.

» D'accord ; à moins, toutefois, que la reine ne revienne sur ce qu'elle a non-seulement promis, mais exécuté autant que cela est possible.

» — Alors comme alors ; mais, quant à présent, toute action commune cesse. Cela, du reste, vous importe plus qu'à

nous, car vous avez en Portugal des intérêts et des habitudes que nous n'avons pas (1).

Ainsi fut terminée cette affaire du Portugal, qui eût causé plus de sensation dans le public si les détails et les vrais mobiles en eussent été mieux connus. La politique anglaise y marcha de contradictions en contradictions, d'échecs en échecs, et sa position à Lisbonne en est demeurée pour longtemps plus que faussée.

Peu de jours après le moment où l'intervention de la France et de l'Angleterre en Portugal venait d'être, à la suite de la conversation que nous avons rapportée, amiablement dissoute par l'entente préalable des deux cabinets, notre gouvernement reçut avec surprise la nouvelle d'un incident qui était de nature à compliquer les relations des deux pays. Les plénipotentiaires français et anglais, récemment envoyés sur les bords de la Plata avec des instructions concertées entre les deux cours, n'ayant pas complètement réussi à se mettre d'accord sur les conditions d'un armistice qu'ils avaient voulu établir entre Rosas et Oribe d'une part, et la ville de Montevideo de l'autre, lord Howden avait pris sur

(1) Dépêche de M. de Broglie à M. Guizot, 29 août 1847.

lui de se séparer brusquement de son collègue M. Walewski, et de désertier l'entreprise commencée en commun, en levant le blocus des forces navales de l'Angleterre. Il importait au gouvernement français de savoir si cette conduite imprévue du plénipotentiaire anglais avait été soit autorisée à l'avance, soit approuvée depuis par son gouvernement. Lord Palmerston étant à cette époque éloigné de Londres, ce fut à lord John Russell, chef officiel de l'administration anglaise, que l'ambassadeur de France dut s'adresser pour obtenir des explications qui ne pouvaient sans dommage être plus longtemps différées. Nous citerons la dépêche qui rend compte de cet entretien, parce qu'elle nous paraît raconter avec clarté les détails de cette affaire compliquée.

« Londres, 16 septembre 1847.

» En entrant, je lui ai annoncé que j'avais à l'entretenir d'une affaire qui me paraissait fâcheuse, propre à compromettre jusqu'à un certain point les bons rapports entre nos deux gouvernements, et qui, dans tous les cas, demandait une détermination prompte. Je veux parler, ai-je dit, de l'affaire de la Plata. Il importe à mon gouvernement de

savoir si le gouvernement britannique approuve la conduite qu'a tenue lord Howden en se séparant à l'improviste de son collègue, M. Walewski, et en laissant retomber sur nous seuls le fardeau d'une intervention à laquelle nous n'avons pris part qu'à la sollicitation et dans l'intérêt de l'Angleterre.

» Vous connaissez les antécédents de cette affaire. Il y a dix ans qu'elle dure. Il y a dix ans que Rosas, le chef de la confédération argentine, s'efforce d'imposer, à main armée, son allié Oribe pour président à l'État de Montévideo. Déjà une première fois, à mon grand regret, je dois le dire, nous étions intervenus dans ce différend ; nous avons interposé nos bons offices, pris le rôle de médiateurs, procédé au blocus des deux rives de la Plata, blocus contre lequel, pour le dire en passant, le gouvernement britannique, à cette époque, a souvent et vivement réclamé. Mais cette intervention, nous y avons renoncé ; nous avons levé le blocus et conclu avec Rosas, en 1840, une convention qui assurait l'indépendance de l'État de Montévideo, et protégeait, autant qu'on peut protéger dans ces pays, et à cette distance, les intérêts de nos nationaux. C'est dans cet état de choses, et lorsque nous nous félicitons d'avoir échappé aux embarras d'une opération coûteuse, lointaine, et semée de difficultés infinies, que le gouvernement britannique, cédant aux instances d'un grand nombre de ses négociants, s'est décidé à intervenir à son tour, et nous a demandé de le seconder, d'unir nos vaisseaux aux siens et notre influence à la sienne pour terminer, de force ou de gré, un différend sans cesse re-

naissant, et qui compromettait plus ou moins le commerce de deux pays.

» Nous y avons consenti à grand'peine, sans grand espoir, et presque uniquement par amitié pour l'Angleterre.

» Nos escadres réunies ont bloqué en commun les deux rives de la Plata ; dans une occasion assez récente, elles ont combattu ensemble, forcé ensemble l'embouchure du Parana, rivalisé de courage, et se sont porté mutuellement secours avec un dévouement égal.

» Nos deux commissaires, MM. Anselm et Deffaudis, ont agi en commun et dans la plus parfaite intelligence ; je ne dis pas qu'ils aient toujours envisagé sous son vrai jour la question qui leur était soumise, mais ils l'ont toujours envisagée de la même manière.

» Plus tard, le gouvernement britannique a désiré qu'on envoyât dans la Plata M. Hood, ancien consul anglais, qui semblait destiné à exercer quelque influence sur les parties belligérantes. Nous y avons consenti.

» M. Hood a fait agréer aux parties belligérantes les bases d'une pacification prochaine ; il s'est flatté du moins d'y avoir réussi. Nous l'avons trouvé très-bon.

» Une difficulté s'étant élevée sur l'époque où le blocus cesserait, dans l'hypothèse où ces bases seraient converties en convention, cette difficulté a été résolue d'un commun accord.

» De nouveaux commissaires ont été nommés pour donner suite à l'œuvre de M. Hood. Ils ont reçu les mêmes instructions. Ces instructions portaient :

» 1° Qu'on s'efforcera de faire signer à toutes les parties

belligérantes une convention fondée sur les bases posées de concert avec M. Hood ;

» 2^o Que dans le cas où Rosas et Oribe signeraient cette convention, si le gouvernement de Montévideo s'y refusait, on l'abandonnerait à sa destinée et on lèverait le blocus ;

» 3^o Que dans le cas où Rosas et Oribe refuseraient de signer la convention, les deux commissaires, avant de s'éloigner et de mettre un terme à leur mission, s'efforceraient de ménager un armistice de quelques mois entre Oribe et le gouvernement de Montévideo, un armistice véritable, *bonâ fide*, et propre à maintenir la balance égale et le *statu quo* réel entre les parties belligérantes.

» Les deux commissaires se sont inutilement efforcés de décider Rosas et Oribe à signer le projet de convention qu'ils avaient préparé, et qu'ils ont modifié à plusieurs reprises pour écarter ou éluder les difficultés qu'on leur opposait. Dans cette première partie de leur mission, ils ont agi en parfait accord et sans le moindre dissentiment. La négociation a échoué, parce que Rosas s'est refusé à souscrire l'article relatif à la navigation des rivières, et parce qu'il a entendu invariablement maintenir à Oribe sa qualité de président légal de l'État de l'Uruguay...

» La première partie de leur mission ayant échoué, ils se sont transportés à Montévideo et se sont efforcés d'établir entre les belligérants un armistice qui suspendît les hostilités sans compromettre les positions respectives. Mais l'armistice agréé par Oribe, ou, pour parler plus exactement,

champ à lord Palmerston, qui, du reste, revient lundi prochain. »

Lord Palmerston, revenu à Londres, tout en atténuant les conséquences de la démarche de son agent, reconnut qu'il avait pris une détermination contraire à l'esprit de ses instructions; alors s'ouvrit de nouveau entre les deux gouvernements une négociation dont il serait trop long de rapporter ici les détails, et dont il suffit de constater le résultat. Le secrétaire d'État de Sa Majesté britannique, obligé d'admettre la justice de nos réclamations, s'excusa de bonne grâce, et rentra, à de nouvelles conditions librement débattues entre les deux cabinets, dans la communauté d'action qu'il avait un instant abandonnée: le gouvernement français ne souhaitait pas autre chose.

Mais la France et l'Angleterre n'avaient point leurs principaux intérêts sur les bords du Tage ou de la Plata; ce n'était point au sujet des prétentions de Rosas, ni d'Oribe, mais à propos des affaires d'Espagne, que les deux pays s'étaient récemment brouillés. Il était difficile que dans une conversation sérieuse entre lord John Russel et l'ambassadeur de France, s'occupant tous deux

avec une égale sollicitude des relations de leurs deux pays, et qu'unissaient d'anciennes relations d'amitié, le nom de l'Espagne ne fût pas prononcé. Si, comme nous l'avons d'ailleurs indiqué plus haut, il ne pouvait convenir à la dignité du gouvernement français d'entrer, au sujet des événements accomplis à Madrid, dans des détails apologétiques dont le moindre inconvénient eût été d'être alors parfaitement inutiles, il n'en était pas moins désirable de ne pas laisser le cabinet anglais se méprendre sur les vues réelles du gouvernement français au sujet des éventualités qui pouvaient surgir en Espagne. Des circonstances récentes rendaient même une semblable explication presque nécessaire. Depuis le mariage de la reine d'Espagne et de l'Infante, sa sœur avec M. le duc de Montpensier, le cabinet français, redoublant de réserve, était demeuré volontairement étranger à la politique intérieure de l'Espagne. Plusieurs cabinets d'opinion modérée étaient tombés les uns sur les autres sans que l'ambassade de France eût témoigné de préférence pour aucun d'entre eux. Un dernier revirement ministériel venait de faire disparaître l'administration que présidait M. le duc de Sotomayor, et l'avait remplacée par un

ministère formé en dehors de toutes les exigences parlementaires, sous l'influence prépondérante de M. Serrano. Ce général, après s'être fait dans le sénat l'organe des griefs de l'Angleterre contre le mariage de la reine d'Espagne, était tout à coup devenu, de la part de sa souveraine, l'objet d'une faveur éclatante. Tel avait été, en peu de jours, le complet succès de cette intrigue du palais, ouvertement favorisée, au grand scandale du public de Madrid, par le ministre d'Angleterre, qu'on pouvait craindre, à bon droit, qu'elle n'entraînât l'Espagne dans de dangereuses complications tout à fait disproportionnées avec les causes qui lui avaient donné naissance. Déjà, en effet, un certain parti, exploitant habilement la brouille momentanée survenue entre les deux époux, mettait en circulation les mots de séparation et de divorce, et, par cet inconcevable oubli des mœurs espagnoles et des usages catholiques, faisait assez connaître à quelle inspiration étrangère il avait emprunté ce singulier moyen de revenir sur les transactions matrimoniales de 1846. Il importait donc de ne pas permettre au cabinet anglais d'entretenir sur un pareil sujet des illusions qui pouvaient compromettre à jamais le repos de l'Espagne et la bonne

intelligence de la France et de l'Angleterre. Une occasion naturelle s'offrant à l'ambassadeur de France de faire connaître les intentions de son gouvernement, il ne pouvait la laisser échapper.

« Il n'y a qu'une chose qui nous importe à Madrid, c'est que le fond même de l'établissement actuel en Espagne subsiste. Du reste, que ce soit Pierre ou Paul qui soit ministre, cela nous fait peu de chose. Nous ne mettons pas de vanité à paraître gouverner l'Espagne, et à répondre de ce qui s'y fait; et effectivement, il n'y a pas beaucoup de vanité à en tirer. Je ne vois pas, au vrai, pourquoi même sur ce terrain-là nous ne parviendrions pas à nous entendre et à agir de concert. Que voulez-vous? que désirez-vous? Vous désirez que la reine d'Espagne vive, qu'elle règne, et que les droits éventuels de la duchesse Montpensier soient indéfiniment ajournés? Eh bien, je vous affirme, et croyez que je sais ce que je dis en parlant ainsi, que c'est le désir sincère du roi, de son gouvernement, et de tout ce qu'il y a en France d'hommes sensés, et dont l'avis mérite qu'on en tienne compte. Croyez qu'il n'entre pas dans notre pensée d'avancer d'un jour, d'une heure, l'ouverture des droits éventuels de la duchesse de Montpensier.

» — J'en conviens, il y a dans le parti modéré des gens qui voudraient voir arriver au trône d'Espagne le duc et la duchesse de Montpensier, et qui ne se font pas faute d'y travailler. — Les montemolinistes les secondent à tout ha-

sard, et parce que c'est une chance. — Dans le parti progressiste, il y a beaucoup de gens qui souhaitent un bouleversement pour la beauté même de la chose. Mais tous ces gens-là ce sont nos ennemis communs ; pourquoi ne nous unirions-nous pas pour les déjouer ? Notre lutte à Madrid est tout profit pour eux. Rien n'est si aisé pour la légation d'Angleterre que de renverser un ministère moderado. En voilà trois qui tombent, coup sur coup, depuis un an. Rien ne serait si aisé à la légation de France que de renverser un ministère progressiste, si elle se mettait à l'œuvre. Mais à quoi cela peut-il servir, sinon à faire les affaires de nos ennemis aux dépens des nôtres, et quel est le meilleur moyen de rendre le trône d'Espagne vacant que de rendre à la reine tout gouvernement impossible ?

» — Sur la question du divorce, j'ai deux choses à vous dire : la première, c'est que toute idée de divorce est un rêve et une folie. Si la reine d'Espagne veut divorcer, elle n'a qu'un parti à prendre, c'est de faire comme Henri VIII, de se faire protestante et de faire son royaume protestant. Aucun pape, aucun prêtre catholique, — non excommunié, — n'admettra un seul instant l'idée d'un divorce, et pour que le mariage fût déclaré nul *ab initio*, il faudrait qu'il eût été contracté en violation des lois de l'Église, ce qui n'est pas. L'empereur Napoléon, dans toute sa puissance, n'a pu obtenir de Pie VII, qui l'avait sacré, l'annulation du mariage de son frère Jérôme, qui cependant avait épousé une protestante. — Mais ma seconde observation est plus grave. Vous m'avez écrit, il y a quelque temps, qu'il importait essentiellement que la France se montrât

satisfaite de l'ordre de choses établi en Espagne, et que dans le cas contraire vous prévoyez de grands malheurs. Je vous en dis autant. Il importe essentiellement que l'Angleterre se tienne pour satisfaite de l'ordre de choses établi en Espagne; dans le cas contraire, je prévois tout et ne répons de rien. Si vous aperceviez que nous travaillons à détruire cet ordre de choses à notre profit, à hâter, je le répète, d'un seul jour, d'une seule heure, l'ouverture des droits éventuels de madame la duchesse de Montpensier, vous auriez toute raison d'y regarder de très-près; vous auriez tout droit de vous y opposer. Ce que vous feriez en pareil cas, je ne vous le demande pas; peut-être ne le savez-vous pas vous-même; mais je reconnais toute l'étendue de vos droits. En revanche, la partie est égale entre nous. Si nous apercevions que vous travailliez à détruire à notre détriment l'ordre de choses actuel, à changer la position de la reine vis-à-vis de nous, et l'ordre de succession tel qu'il existe aujourd'hui, nous aurions toute raison d'y regarder de très-près et tout droit de nous y opposer. Ce que nous ferions, ne me le demandez pas, car je l'ignore, mais je sais ce que nous aurions droit de faire.

» Dans les limites de l'ordre de choses établi, vous nous trouverez toujours sincères, bienveillants, prêts à travailler avec vous au rapprochement du roi et de la reine d'Espagne, et s'il plaisait à Dieu de leur donner des enfants, nous nous en réjouirions autant que vous (1). »

(1) Dépêche de l'ambassadeur de France à M. Guizot, 16 septembre 1847.

Cependant, les deux interlocuteurs désiraient autant l'un que l'autre ne point rompre définitivement l'entretien sur des considérations qui n'étaient peut-être pas entièrement d'accord avec le ton amical de leurs conversations ordinaires, et lord John Russel ayant accompagné l'ambassadeur de France jusqu'à la porte, celui-ci crut devoir mettre fin à cette longue entrevue par des paroles d'une autre nature, et que nous croyons également utile de rapporter.

« J'espère qu'aucun différend, qu'aucune difficulté ne s'élèvera entre nos deux gouvernements. Si cela arrivait par malheur, il n'est pas d'efforts que je ne fisse pour en prévenir les conséquences. Mais promettez-moi une chose : c'est de veiller avec soin, comme chef du gouvernement de la reine, au langage qui serait tenu dans les premiers moments si telle conjecture venait à se présenter : c'est de ne rien dire, c'est de ne rien laisser dire qui parût mettre le gouvernement français, la nation française au défi de faire telle ou telle chose, de prendre tel ou tel parti. Souvenez-vous de l'affaire Pritchard. A coup sûr, jamais nos deux gouvernements, nos deux nations n'ont été plus unis qu'à cette époque. L'affaire était minime en elle-même. Nous avions tort jusqu'à un certain point, et il nous était d'autant plus facile de le reconnaître, que le gouverneur de Tahiti avait donné tort officiellement à son subordonné.

Nous ne demandions pas mieux que de terminer le différend, comme il s'est effectivement terminé. Mais des paroles imprudemment prononcées dans le Parlement ont failli rendre tout accommodement impossible ; il ne s'en est fallu que de quatre voix que le ministère français ne fût renversé, et que son successeur ne fût obligé de refuser toute réparation, ce qui aurait entraîné la guerre entre les deux pays. Dans la situation actuelle des choses, tout serait bien autrement grave, bien autrement périlleux et compromettant. Promettez-moi de veiller à ce qu'il ne soit pas dit, le cas échéant, un mot qui nous rende plus difficile, qui nous rende impossible de faire au bien de la paix tous les sacrifices que comporteraient notre honneur et nos intérêts essentiels. »

Si nous sommes entrés dans ces détails précis sur les relations des deux cabinets de France et d'Angleterre pendant l'année 1847, c'est qu'il nous a paru indispensable de démontrer à nos lecteurs, d'une façon irréfragable, qu'à l'époque où nous sommes arrivés, toute lutte ouverte avait cessé entre eux, qu'ils vivaient alors sinon sur le pied d'une complète intimité, au moins dans de bons termes. Par la netteté de ses explications, à propos des affaires du Portugal et de la Plata, par la franchise de ses déclarations au sujet de l'Espagne, le gouvernement français avait acquis

le droit de compter que dans toute transaction ultérieure, le cabinet anglais ferait preuve à son égard d'une égale rectitude d'intention et de conduite.

XXIV

AFFAIRES DE SUISSE JUSQU'EN FÉVRIER 1848.

La Suisse est un des pays de l'Europe où le contre-coup des événements de 1830 s'est fait sentir le plus vite et le plus profondément. Les gouvernements aristocratiques reconstitués en 1815, et qui avaient imprudemment ressuscité dans quelques cantons des institutions et des usages peu conformes aux idées de notre temps, s'éroulèrent successivement après la chute du roi Charles X, en laissant le pouvoir aux mains d'une démocratie mitigée dont les chefs, par leurs opinions aussi bien que par leur position sociale, étaient disposés à fonder dans leur patrie un régime assez semblable à celui qui venait d'être inauguré à Paris. L'analogie évidente des principes et des intérêts contribua dans le premier temps à assurer entre les deux pays un accord qui

leur était également profitable à tous deux. En effet, l'amitié de la Suisse garantissait à la France la sûreté d'une portion importante de son territoire, et maintenait entre elle et ses anciens adversaires ce puissant rempart que M. Guizot appelait à la tribune *un rocher de glace et de braves gens*. De son côté, la Suisse devait à l'appui bienveillant de la France d'avoir pu, malgré le mauvais vouloir des autres grandes puissances continentales, non-seulement réformer paisiblement, en 1830 et 1831, la plupart de ses institutions cantonales, mais encore préparer sans obstacle, en 1832 et 1833, la révision régulière du pacte fédéral. Malheureusement le parti modéré, réformateur et gouvernemental, qui avait pris en Suisse la direction du mouvement libéral, qui avait fait des premiers preuve d'impartialité et de vigueur en employant tour à tour les troupes de la confédération à rétablir la paix compromise à Bâle par les radicaux, et, dans le canton de Schwitz par les partisans de la ligue de Sarnen, n'eut pas partout la force ou la volonté de résister énergiquement à l'envahissement des démagogues. Dans quelques cantons, les représentants les plus éminents des opinions modérées, abandonnés par le plus grand nombre, furent

obligés de quitter la direction des affaires. Dans d'autres, ils transigèrent, retenant encore l'apparence du pouvoir, mais à la condition de l'exercer au profit de ceux qui consentaient à le laisser encore pour quelque temps entre leurs mains. Ailleurs enfin, les autorités locales se flattèrent qu'elles pourraient éviter toute réforme dans leurs constitutions cantonales et demeurer impunément chez elles conservatrices et presque oligarchiques si elles se montraient ultra-libérales dans les affaires de la diète, et si elles faisaient chorus avec les radicaux les plus exaltés dans tout ce qui regardait les affaires extérieures de la Suisse. On s'imagine aisément quelles conséquences un pareil état des choses devait avoir sur les rapports de la Suisse avec les États qui l'entourent.

Il est toujours difficile au gouvernement d'une grande nation d'avoir avec un voisin notamment plus faible un différend qui ne dégénère bientôt en une violente querelle. C'est une expérience que les cabinets qui se sont succédé chez nous depuis 1830 ont pu faire les uns après les autres. A combien d'épreuves successives leur patience et leur dignité n'ont-elles pas été mises par les susceptibilités de ces petites démocraties

helvétiques qui, lorsqu'elles traitent avec des monarchies puissantes, prennent si facilement le ton d'une morgue hautaine pour celui d'une noble indépendance!

Il n'est point nécessaire d'entrer dans le détail de tous les justes sujets de plainte que la Suisse a donnés à ses voisins par l'hospitalité imprudente qu'elle n'a cessé d'accorder jusqu'en ces derniers temps aux réfugiés de tous les pays. Nous ne croyons pas utile de rappeler ni l'expédition de Ramorino publiquement préparée dans les murs de Genève contre le roi de Sardaigne, ni l'affaire Conseil en 1836, ni celle du prince Louis Napoléon en 1838. Ce n'est pas que ces conflits aient été sans gravité, mais c'est qu'aujourd'hui nous tenons pour superflu d'insister auprès de qui que ce soit sur le droit qu'avait le cabinet du 22 février de menacer la Suisse d'un blocus hermétique, et le cabinet du 15 avril de lui faire entrevoir la possibilité de représailles plus significatives encore. Personne, nous le croyons, ne songe plus à reprocher à ces cabinets les mesures qu'ils ont dû prendre envers un État qui montrait si peu de bonne volonté ou tant d'impuissance à réprimer sur son territoire des tentatives les plus compromettantes pour la tranquil-

lité des États limitrophes. Une seule chose nous paraît digne de remarque au milieu des événements qui ont précédé ceux de 1847; c'est la facilité avec laquelle ce pays, jadis si calme, si exclusivement renfermé dans le soin de ses propres affaires, permettait dès lors à des étrangers débarqués chez lui de la veille de l'entraîner, pour leur propre compte et dans leurs seuls intérêts, dans les plus périlleuses aventures. Parmi les vrais habitants de la vraie Suisse, combien se souciaient en 1834 de révolutionner les États du roi de Sardaigne? combien rêvaient en 1836 le renversement du trône impérial en Autriche, ou le remplacement en France du roi Louis-Philippe par le prince Napoléon? C'est pourtant afin de seconder des desseins aussi indifférents ou plutôt opposés à ses intérêts que la diète helvétique s'est brouillée tour à tour avec la Sardaigne, avec l'Autriche et avec la France. On eût dit qu'aux yeux de ses propres enfants la Suisse avait perdu le droit d'occuper la première place dans leurs affections, et qu'eux-mêmes se jugeaient incapables de gouverner leur patrie. Des journalistes français, des professeurs allemands étaient conviés par les cantons les plus éclairés de la Suisse à venir exercer

chez eux une suprématie qui n'était le plus souvent légitimée par aucun talent supérieur. Les fils de ceux qui avaient vaillamment combattu à Morat contre la domination étrangère acceptaient docilement le joug des doctrines qui leur étaient expédiées toutes faites du dehors. Genève, l'ancienne ville de Calvin, se donnait à régenter à un rédacteur inconnu du *National* de Paris ; Zurich invitait le docteur Strauss à venir attaquer les dogmes chrétiens au sein même de la cité qui avait la première reçu avec enthousiasme et défendu sur les champs de bataille les doctrines de Zwingle ; Berne s'inspirait des déclamations furibondes des proscrits allemands. A vrai dire, la Suisse semblait ne plus appartenir à elle-même. Elle s'était livrée en pâture à des révolutionnaires cosmopolites, prêts à expérimenter sur elle, et à ses dépens, les théories subversives qu'ils n'avaient pu faire triompher dans leur contrée natale.

Peut-être nous faudrait-il encore aujourd'hui renoncer à faire comprendre comment, en 1847, le parti radical, si peu nombreux et si faible par lui-même, est cependant parvenu à imposer peu à peu aux États souverains composant la confédération suisse des institutions intérieures et

une politique extérieure antipathiques à l'immense majorité de la nation, si les événements de l'année 1848 n'avaient révélé au public européen ce que peuvent des minorités entreprenantes dans les heures fatales où Dieu permet qu'elles exploitent à leur profit les défaillances du pouvoir, l'insouciance et les dissentiments des honnêtes gens.

En Suisse, les hommes modérés étaient divisés de canton à canton, de race à race, de religion à religion. Quant au pouvoir, il était si faible qu'à peine, s'il l'eût voulu, eût-il pu se défendre. S'agissait-il de renverser le gouvernement de quelque canton conservateur, de lui enlever l'exercice de l'autorité, ou seulement de l'obliger à s'en servir au profit exclusif des opinions exaltés, les procédés employés étaient aussi simples qu'efficaces. Les agitateurs de toute la Suisse se portaient à un moment donné sur le canton qu'ils se proposaient de révolutionner. Ils y établissaient des sociétés secrètes, y fondaient des journaux démagogiques, exploitant sans choix toutes les questions qui pouvaient exciter les passions des populations de la localité, s'alliant tantôt avec les catholiques contre les protestants, tantôt avec les protestants contre les

catholiques, ailleurs avec les indifférents pour opprimer à la fois catholiques et protestants un peu zélés, semant partout la haine de classe à classe, ameutant les populations de la campagne contre les habitants des villes, traînant toujours après eux la discorde, les rixes, et trop souvent la guerre civile. S'agissait-il d'arracher à la diète elle-même quelques mesures qui pouvaient la compromettre vis-à-vis des cours étrangères? après avoir provoqué dans chaque localité des mouvements d'opinions factices, propres à faire donner à chaque envoyé près l'assemblée fédérale des instructions conformes aux vues du parti, ils ne manquaient point d'organiser dans la ville où siégeait la diète quelques réunions politiques reliées par des communications régulières avec toutes les affiliations démagogiques qui couvraient tout le reste du territoire; ils avaient soin de réchauffer la polémique des organes ordinaires de leurs opinions, et par cette double pression des clubs et des journaux, ils réussissaient le plus souvent à donner aux communications du pouvoir fédéral avec les grandes puissances du continent un ton d'insulte et de défi propre à jeter leur pays dans les plus fâcheuses complications.

Un tel système de violence et d'intimidation n'avait déjà fait que trop de ravages en Suisse avant 1847. Cependant, là où le succès lui avait fait défaut, la répulsion qu'il avait inspirée avait produit un effet tout contraire et poussé les masses vers des sentiments entièrement opposés. Le mouvement radical, rationaliste, et parfois ouvertement irréligieux, avait, sur beaucoup de points, réveillé un esprit religieux, très-ardent. Dans les petits cantons, à Lucerne, canton directeur, à Fribourg, et dans le Haut-Valais, c'étaient les populations entières qui, troublées dans leur ancien respect pour la foi de leurs pères, inquiétées pour leur antique indépendance, rompaient violemment avec les doctrines dominantes, et opposaient aux passions révolutionnaires et aux tendances sceptiques des cantons dont ils étaient entourés, un amour obstiné du passé, et une foi plus ferme, peut-être, et plus sincère que tolérante et éclairée.

Entre des États liés entre eux, quant aux affaires générales de la commune patrie, par un nœud fédéral assez faible, parfaitement indépendants les uns des autres, en ce qui regarde leur gouvernement intérieur, et, sur leur territoire respectif, demeurés souverains dans la pleine

acception du mot, les sujets de collision ne pouvaient manquer d'être aussi graves que nombreux.

En 1841, une révolution radicale de la nature de celles dont nous avons cherché à expliquer le vrai caractère, les mobiles ordinaires et le but, appela au pouvoir dans le canton d'Argovie (canton mixte où les deux religions catholique et protestante sont en présence et en force à peu près égale) les hommes du parti démagogique. Ils n'y furent pas plus tôt installés, qu'accusant les moines des couvents d'Argovie d'avoir excité des troubles dans le canton (accusations qu'ils ne purent parvenir à prouver devant leurs propres tribunaux), ils prononcèrent par simple arrêté cantonal la suppression des établissements religieux dont l'existence avait été spécialement garantie par l'article 12 du pacte fédéral (1). La suppression violente des couvents d'Argovie et le refus de la diète de faire respecter les garanties stipulées amenèrent, de la part des cantons catholiques, une énergique protestation. Pour ré-

(1) Cet article est ainsi conçu : L'existence des chapitres et couvents, la conservation de leurs propriétés, en tant que cela dépend du gouvernement du canton, sont garanties. Ces biens sont sujets aux impôts et aux contributions. *Art. 12 du Pacte fédéral.*

pondre à une menace qu'il considérait comme une déclaration de guerre jetée à la religion romaine, Lucerne appela chez lui les jésuites. Le résultat de cette détermination fut de remplacer la querelle des couvents par la querelle des jésuites. Si le parti radical s'était borné à soutenir que Lucerne, canton directeur, c'est-à-dire dont le gouvernement particulier devenait, à des époques déterminées par la constitution, le gouvernement central de la Suisse entière, devait s'abstenir, en sa qualité de représentant d'une fédération d'États, dont un grand nombre était protestant, de recevoir chez lui et de reconnaître officiellement un ordre religieux institué surtout pour combattre les doctrines de la religion réformée, cette question eût pu diviser en Suisse comme ailleurs les meilleurs esprits. Mais les exaltés du parti démagogique procédèrent tout autrement : sans se soucier d'attendre les décisions de la diète, ou plutôt assurés de ne pouvoir tout d'abord compter sur une majorité favorable à leurs desseins, fidèles à leurs habitudes querelleuses et tyranniques, ils résolurent non pas d'agir par des voies souterraines comme ils l'avaient fait dans des cantons mieux préparés à accepter leurs doctrines, mais de procéder à force

ouverte et les armes à la main contre Lucerne. Alors se présenta le plus désolant spectacle. A la stupéfaction et à la honte de la civilisation européenne, on vit en Suisse, au milieu de la paix la plus profonde, non pas seulement la guerre civile éclater entre des États confédérés, mais une expédition de huit mille condottieri se former dans quelques cantons, sous les yeux même des autorités locales, préparer librement tous leurs moyens d'attaques, et se jeter enfin, avec douze pièces de canon, sur un canton qui vivait officiellement en bonne intelligence avec le reste du pays. Dieu nous garde, en déplorant le fatal aveuglement des partis qui déchiraient alors la Suisse, de paraître, même un instant, viser à cette fausse et lâche impartialité trop commune de nos jours, et qui consiste à ne point tenir compte du droit, à se soucier très-peu de la justice, à faire la part égale entre des torts très-inégaux ! Hâtons-nous donc de le dire, si l'appel des jésuites à Lucerne fut un acte imprudent et impolitique, l'expédition des corps francs contre Lucerne fut, à coup sûr, un acte inique. M. Ochsenbein et les démagogues de bonne volonté, qu'il avait recrutés au sein des clubs, violaient toutes les lois quand ils envahissaient à main armée

les petits cantons. Les petits cantons étaient mille fois dans leurs droits quand ils chassèrent à coups de fusil M. Ochsenbein et les gens de sa troupe. Les gouvernements des cantons radicaux manquaient scandaleusement aux plus sacrés de leurs devoirs quand ils toléraient, bien plus, quand ils favorisaient notoirement chez eux ces agressions sauvages contre les cantons catholiques. Les gouvernements des cantons catholiques, non-seulement remplissaient une obligation étroite, mais cédaient à la nécessité, lorsque, après avoir soutenu et repoussé de pareilles attaques, ils se concertaient entre eux afin de se prêter, à l'occasion, les uns aux autres, une protection que l'autorité fédérale n'avait point pu ou n'avait point voulu leur accorder. De même que l'appel des jésuites avait amené l'expédition des corps francs, l'expédition des corps francs amena la formation de l'alliance défensive entre les cantons de Lucerne, d'Uri, de Schwitz, d'Unterwalden, haut et bas, de Zug, de Fribourg et du Valais.

Cette alliance de sept cantons, dont la plupart se joignaient par leur territoire, et dont quelques-uns occupaient au centre de la Suisse des positions à peu près inexpugnables, était de na-

ture à opposer une assez forte résistance aux projets des radicaux. Cette fédération particulière au sein de la fédération générale, qui avait reçu le nom de ligue du *Sunderbund*, mais qui n'avait d'ailleurs donné lieu à aucun traité ou stipulation quelconque entre les cantons alliés, qui avait été instinctivement convenue sous la pression des événements, pour le besoin de la commune défense, et sans qu'aucun mot d'écrit n'en eût seulement constaté l'existence, devait-elle être considérée comme contraire à l'esprit et à la lettre du pacte fédéral, et se trouverait-il en diète une majorité pour en prononcer la dissolution? telles étaient les questions à l'ordre du jour au printemps de l'année 1847. De leur solution dépendait, on le comprend, l'avenir même de la Suisse.

Avant d'expliquer avec quelques détails quelle fut l'attitude diverse prise à cette époque vis-à-vis de la Suisse par chacun des principaux cabinets de l'Europe, il est peut-être utile de démontrer brièvement pourquoi ces questions, en apparence toutes particulières à la diète helvétique, affectaient cependant les intérêts les plus essentiels des grandes puissances, et comment elles avaient le droit d'y regarder de fort près.

La Suisse occupe sur le continent une position exceptionnelle : placée entre la France et l'Autriche, elle sépare ces deux États militaires, qui auraient probablement grande peine à vivre jamais en paix si leurs frontières étaient plus rapprochées, et sert entre eux de barrière infranchissable. Son sol, coupé de lacs et de montagnes, est admirablement disposé pour protéger, d'une part, les provinces lombardes contre une invasion française, de l'autre, nos départements du sud-est contre une attaque de l'Autriche. Mais, on le comprend aisément, la situation géographique de la Suisse et l'heureuse configuration de son sol seraient de bien peu d'efficacité si sa constitution politique n'était sagement appropriée au rôle que la nature même des choses semble lui avoir destiné. Pour maintenir en tout temps, entre ses redoutables voisins, une complète impartialité, pour n'être pas malgré elle entraînée dans leur sphère d'action, il est essentiel que la Suisse demeure ce qu'elle a toujours été, c'est-à-dire une confédération d'États souverains, indépendants, ou du moins presque indépendants les uns des autres, et qu'elle ne devienne pas, je ne dirai pas une république une, indivisible comme la république française, mais seulement une répu-

blique fédérative organisée à la façon des États-Unis d'Amérique. Des considérations aussi simples ne pouvaient échapper, en 1815, ni aux ministres plénipotentiaires des cabinets réunis au congrès à Vienne, ni aux Suisses eux-mêmes. Ce fut avec vingt-deux cantons souverains placés vis-à-vis les uns des autres sur le pied d'États associés, jouissant les uns envers les autres de la plus complète indépendance, que traitèrent les puissances, et non pas avec les représentants d'un pouvoir unique et central gouvernant vingt-deux parties dépendantes et subordonnées d'un même État. La Suisse ainsi fractionnée en vingt-deux États, isolés les uns des autres, trop différents d'origine, de religion, de langage et de mœurs pour s'abandonner à de communs entraînements, séparément trop faibles pour concevoir des vues ambitieuses et des projets d'agrandissement, avait reçu des représentants des grandes puissances de l'Europe au congrès de Vienne des avantages qu'à coup sûr ils n'auraient jamais songé à conférer à un pays autrement constitué. Ces avantages ne furent pas de peu d'importance; ils consistèrent dans la restitution de plusieurs territoires autrefois enlevés à la confédération helvétique, dans la cession de certaines enclaves qui re-

liaient plus commodément entre eux les cantons confédérés, enfin dans la garantie d'une neutralité perpétuelle, et d'une absolue inviolabilité de territoires. Que ces avantages aient été expressément concédés, non pas gratuitement, mais aux conditions que nous venons d'indiquer, ce n'est pas le bon sens seulement qui le dit, ce sont les termes mêmes des actes du congrès de Vienne qui l'énoncent clairement.

Voici les expressions employées par le comité qui statua à cette époque sur les affaires de la Suisse :

« Les puissances alliées se sont engagées à reconnaître et à faire reconnaître, à l'époque de la pacification générale, la *neutralité perpétuelle* du corps helvétique, à lui *restituer les pays* qui lui furent enlevés, à renforcer même, par des arrondissements territoriaux, la ligne de défense militaire de cet État. Mais elles ne *considèrent ces engagements comme obligatoires qu'autant que la Suisse, en compensation des avantages qui lui sont réservés, offrirait à l'Europe, tant par ses institutions cantonales que par la nature de son système fédératif, une garantie suffisante de l'aptitude de la nouvelle confédération à maintenir la tranquillité intérieure, et par cela même à faire respecter la neutralité de son territoire* (1). »

(1) Rapport du comité institué pour les affaires de la Suisse. 16 janvier 1815.

Jamais jusqu'en ces derniers temps la confédération helvétique n'avait songé à réclamer contre les traités de 1815. En effet, ces traités avaient été aussi profitables pour elle qu'ils ont été fâcheux pour nous. Jamais non plus les puissances étrangères, nous ne disons pas seulement la France et l'Autriche, plus directement intéressées, comme états voisins, au maintien de la constitution fédérative du corps helvétique, mais les cours plus éloignées, l'Angleterre en particulier, n'avaient varié sur l'interprétation à donner aux stipulations du congrès de Vienne. Dans aucun document diplomatique la doctrine de la souveraineté individuelle des cantons, et le droit des puissances à veiller au maintien de cette indépendance, ne sont peut-être plus fortement établis et revendiqués que dans une communication adressée en 1832 par lord Palmerston au ministre d'Angleterre en Suisse.

Le secrétaire d'État de Sa Majesté britannique s'en exprimait en ces termes :

« La neutralité de la Suisse est essentiellement liée au système fédéral actuellement établi dans ce pays, et en conséquence, lorsqu'en 1815 les grandes puissances de l'Europe ont proposé, dans l'intérêt général de tous, non

moins que pour le bien particulier de la Suisse, d'investir son territoire du caractère d'inviolabilité et de neutralité perpétuelle, les puissances contractantes ont exigé, *comme préliminaire indispensable d'une pareille garantie de leur part*, que tous les cantons, sans exception, souscrivissent au pacte fédéral.

» Vous ne devez pas perdre de temps pour faire les démarches nécessaires afin de faire connaître à qui de droit les sentiments du gouvernement anglais à ce sujet; vous direz qu'il est bien loin des intentions du gouvernement de Sa Majesté d'intervenir dans les affaires purement intérieures du gouvernement suisse, mais que dans une matière qui a un rapport si direct avec les stipulations des traités dans lesquels la Grande-Bretagne est partie, le gouvernement de Sa Majesté se persuade qu'une expression franche et sans réserve de ses opinions sera reçue comme une preuve d'intérêt et d'amitié.

» Vous direz que si les changements que l'on a l'intention de proposer dans le pacte fédéral portent seulement sur des dispositions réglementaires, il pourrait être plus prudent de les remettre à une époque future, lorsque l'esprit public sera devenu moins agité qu'il ne l'est maintenant, de peur qu'en soulevant ces questions cela ne mène à d'autres discussions plus embarrassantes. Mais si l'on a la pensée de faire des changements tels, qu'ils empiéteraient sur la souveraineté indépendante et l'existence politique et séparée des cantons, vous représenterez fortement toutes les difficultés et les dangers que l'exécution d'un pareil projet peut produire, et combien il paraît incompatible. Vous ferez observer qu'il est tout

à fait improbable que tous les cantons s'accordent sur un plan qui ferait un tort manifeste à beaucoup d'entre eux, et que, par conséquent, toute tentative de mettre à exécution une telle réforme conduirait à une guerre civile (1). »

Peu de personnes après avoir pris connaissance des faits que nous venons de rappeler et des pièces que nous avons citées, seront sans doute tentées de contester le droit qu'avaient les puissances signataires des traités de 1815 de prendre en très-sérieuse considération l'état des choses tel qu'il se présentait en Suisse au commencement du printemps de 1847. Jamais évidemment le pacte fédéral n'avait été sous le coup d'une attaque plus directe ; jamais le parti exalté n'avait laissé apercevoir plus à découvert son dessein favori, rarement avoué, toujours obstinément poursuivi, d'arriver au système unitaire d'une façon subreptice par la formation en diète d'une majorité radicale qui imposerait ses décisions absolues aux cantons réduits vis-à-vis d'elle à un rôle tout à fait inférieur et subordonné. Jamais les grandes puissances européennes n'avaient eu plus d'intérêt à chercher en commun

(1) Lord Palmerston à M. Percy, Foreign-Office, 9 juin 1832.

les moyens de parer aux éventualités qui menaçaient l'avenir de la Suisse. Cependant elles ne réussirent pas de sitôt à se mettre d'accord.

Préciser exactement les lignes de conduite diverses suivies en cette occasion par les cabinets de France, d'Autriche et d'Angleterre, mettre au-dessus de toute contestation la part de responsabilité individuelle qui revient à chacun d'eux, montrer pourquoi a été si longtemps différée, et par la faute de qui, a définitivement échoué une médiation qui pouvait seule épargner à la Suisse les horreurs de la guerre civile, et au monde entier ce premier et si contagieux exemple de la victoire brutale des masses contre le petit nombre, du triomphe inique de la force sur le droit, telle est la tâche qui nous reste à remplir. Nous procéderons d'ailleurs comme nous avons fait jusqu'à présent, en prenant soin d'appuyer notre récit sur des documents nouveaux pour la plupart, dont le nombre et l'authenticité suffiront, nous l'espérons, à établir l'exactitude de nos assertions.

La politique de la France en Suisse a été avant tout une politique de sagesse et de désintéressement. Dans ses rapports avec le corps helvétique, le gouvernement de 1830 ne s'est point attaché

à la poursuite de ses intérêts particuliers. La cause qu'il a dès l'origine adoptée, celle que le ministère du 29 octobre a jusqu'au dernier moment soutenue de tous ses efforts, c'est la même cause que la diplomatie française a eu mission de patroner dans tous les états secondaires, la cause de la liberté paisible et régulière, d'une liberté décidée à résister également aux fantaisies d'un pouvoir capricieux et aux entraînements d'une brutale anarchie. Les ressorts employés ont varié avec les temps ; au fond, les tendances ont toujours été les mêmes ; des esprits prévenus ont pu seuls reprocher à notre politique un changement d'attitude. La contradiction n'a jamais été qu'apparente. Il est vrai, nous avons commencé par combattre en Suisse l'influence de l'Autriche, puis nous avons fini par y joindre la nôtre. Mais en 1830 et 1831, qui protégeons-nous contre l'action compressive du dehors, sinon les opinions modérées accomplissant alors judicieusement, selon le droit et selon l'équité, les réformes que réclamaient les institutions intérieures de plusieurs cantons helvétiques ? Et en 1846 et 1847, qui défendons-nous, sinon encore ces mêmes opinions conservatrices, résistant, selon le droit et l'équité, aux prétentions oppressives du

parti radical? Si donc nous avons agi d'abord en opposition avec l'Autriche, et ensuite d'accord avec l'Autriche, nous avons cependant à ces deux époques soutenu identiquement les mêmes principes, les seuls qui pussent assurer d'une façon stable le repos intérieur et l'indépendance véritable de la Suisse.

En 1847, le gouvernement français en était arrivé, après mûres délibérations, à se convaincre que le sort du parti conservateur, — le seul dont la Suisse peut attendre son salut, était à tout jamais compromis si la France et l'Autriche continuaient à faire de ce malheureux pays le théâtre d'un perpétuel antagonisme. Avec la même indépendance de jugement qui lui avait fait tenter des efforts inutiles, il est vrai, mais sincères et répétés, pour s'entendre avec l'Angleterre au sujet des affaires de la Grèce, par les mêmes mobiles désintéressés qui l'avaient plus récemment décidé à agir à Lisbonne de concert avec cette puissance, le ministère du 29 octobre résolut de traiter désormais avec l'Autriche des affaires de la Suisse avec plus d'ouverture qu'il n'avait fait jusqu'alors.

Les instructions remises à M. de Bois-le-Comte, nommé à Berne vers la fin de décem-

bre 1846 pour y remplir le poste d'ambassadeur de France, lui signalaient dans la rivalité qui avait régné habituellement entre les agents français et autrichiens une des causes les plus évidentes du succès des radicaux suisses. « *La position respective des deux grandes puissances limitrophes de la Suisse a subi les effets des changements qu'éprouvait la situation intérieure de ce pays. Sous la restauration, la France et l'Autriche ne voyant dans la Suisse qu'une position militaire à s'assurer le mieux possible l'une contre l'autre, s'y trouvaient en rivalité. Les événements de 1830 avaient rendu plus vive cette rivalité par la crainte imminente de la guerre, et y avaient ajouté la rivalité des opinions. La France avait pris sous sa protection les nouvelles révolutions renfermées d'abord dans des conditions libérales qui répondaient aux nôtres. L'Autriche s'était alliée à l'ancienne aristocratie, qui se considérait elle-même comme solidaire du régime détruit chez nous. Cette position s'est changée par degrés. D'une part, les révolutions nouvelles, en se laissant envahir par le radicalisme, sont sorties de notre alliance. De l'autre, les anciennes aristocraties suisses ont été si complètement abattues et dissoutes, que leur reconstruction a cessé de devenir possible. Chacune des deux puissances a vu ainsi se dissoudre*

entre ses mains l'élément auquel elle avait associé son action : la France, l'élément libéral modéré ; l'Autriche, l'élément aristocratique. Et sur les débris communs du libéralisme modéré et de l'aristocratie, elles ont vu s'établir un radicalisme provocateur et propagandiste au dehors, destructeur au dedans, dont la contagion atteint à la fois leurs frontières, et dont le but avoué tend à une centralisation incompatible avec la conservation de la neutralité suisse. Or, dans le système de paix qui prévaut aujourd'hui dans les cours de Paris et de Vienne, le maintien de cette neutralité est devenu en Suisse l'intérêt dominant pour l'une comme pour l'autre de ces puissances. La France et l'Autriche se sentent de la sorte reportées l'une vers l'autre en Suisse plus par les changements qui s'y sont opérés que par leur volonté propre. Si, malgré toute leur puissance, elles n'ont pu empêcher un principe ennemi d'y détruire l'élément que chacune d'elles avait pris sous sa protection, c'est qu'elles s'annulaient réciproquement (1). »

Pour que le rapprochement indiqué dans le document qu'on vient de lire pût obtenir le résultat désiré, il fallait convaincre la Suisse radi-

(1) Instructions remises à M. le comte de Bois-le-Comte. Février 1847.

cale de la réalité de cette entente entre la France et l'Autriche. Non-seulement cette tâche était difficile à remplir, à cause des souvenirs anciens et des passions actuelles d'une partie du peuple suisse, mais l'événement récent de Cracovie en rendait la manifestation assez délicate. En outre, le gouvernement français quand il s'était proposé de marcher aussi d'accord que possible avec l'Autriche dans les affaires de Suisse, était loin d'avoir consenti à se mettre à sa remorque. Malheureusement, l'enchaînement des circonstances, et les conséquences des résolutions antérieurement prises, ne laissaient pas non plus à cette époque à l'Autriche une entière liberté d'action.

Au moment où le nouvel ambassadeur de France arriva en Suisse, le parti radical était sur le point de se rendre maître de la confédération par une suite de révolutions intérieures qu'il avait successivement suscitées dans les cantons. Cinq années lui avaient suffi pour étendre sa domination sur le Tessin et les Grisons, sur Zurich, Berne, Vaud et Genève. Encouragé par ses rapides succès et le peu de résistance que lui avait partout opposé le parti modéré, il réunissait alors toutes ses forces pour emporter par la contrainte le petit nombre de cantons qui avaient

résisté à ses attaques antérieures. Après avoir échoué par les expéditions violentes des corps francs, il attendait que le vote de Saint-Gall, en lui procurant la majorité dans la diète, lui fournît le moyen de revêtir sa tyrannie de la forme spé- cieuse d'une autorité régulière et légale. Les élec- tions qui devaient avoir lieu à Saint-Gall allaient décider du sort de la Suisse. Enfin, une circons- tance qui n'était pas sans gravité par elle-même, redoublait encore la confiance des hommes exal- tés, et devait causer un premier embarras au re- présentant du gouvernement français. Au premier janvier 1847, Zurich cessait d'être canton Vo- rort; Berne allait prendre la direction des affaires fédérales. Comme on sait, le gouvernement par- ticulier du canton directeur devient, pendant tout le temps qu'il est investi de cette qualité, le conseil exécutif de la Suisse entière, et chargé en conséquence des communications officielles du corps helvétique avec les puissances étrangères. Or le gouvernement particulier de Berne était alors composé des personnes qui avaient pris une part directe et personnelle aux mouvements des corps francs; le chef de cette expédition, M. Ochsenbein, y exerçait une influence prépondérante. M. de Bois-le-Comte, quand il arriva à son poste, trouva

la plupart de ses collègues du corps diplomatique, c'est-à-dire les ministres de Russie, de Prusse et d'Autriche, non-seulement décidés à quitter pour ce motif leur résidence ordinaire de Berne, mais ayant déjà annoncé leur intention d'une façon qui les liait à peu près irrévocablement, tant elle avait été formelle et presque publique. Déjà M. le baron de Krudener, ministre de Russie, avait loué ostensiblement une maison à Zurich ; M. le baron de Kaysersfeld, ministre d'Autriche, y était lui-même installé depuis longtemps. Dès la première entrevue que le représentant autrichien eut avec l'ambassadeur de France, il lui exprima la confiance que l'agent de la France ne voudrait point adopter, dans une occasion si significative, une détermination différente de celle à laquelle il s'était lui-même définitivement arrêté. Rompre préalablement avec le nouveau vorort sans avoir à articuler contre lui des griefs autres que ceux qui tenaient à la manière dont il était composé, s'ôter à l'avance toute occasion de communiquer, non-seulement avec lui, mais avec tous les envoyés à la diète, qui allait être prochainement réunie, c'est-à-dire se priver de gaieté de cœur, par une brusque cessation des rapports personnels, des seuls moyens

qui restaient encore d'agir sur nos adversaires comme sur nos amis, et sinon de faire ainsi un peu de bien, du moins d'empêcher peut-être beaucoup de mal, c'était une mesure à laquelle l'ambassadeur de France pouvait être obligé d'avoir plus tard recours, mais qu'il ne lui convenait pas d'adopter au début, et uniquement par déférence pour ses collègues d'Autriche et de Russie. M. de Bois-le-Comte se prononça très-nettement à cet égard. Tout en protestant en termes positifs de sa ferme volonté de marcher habituellement d'accord avec M. de Kaysersfeld, il lui fit amicalement sentir qu'il ne se regarderait jamais comme obligé d'acquiescer après coup à des déterminations qui n'auraient pas été antérieurement discutées et convenues entre eux. Les premières paroles adressées par le ministre de France au représentant d'une puissance avec laquelle il était disposé à concerter ses démarches étaient de nature à assurer pour l'avenir cette parfaite indépendance d'action que le cabinet français n'avait jamais entendu aliéner.

« Je n'apporte dans ce pays, répondit M. de Bois-le-Comte, aucune idée plus sincère, plus fortement prononcée que le désir de m'entendre avec vous. Nous aurons, j'espère, de longs et bons rapports. Mais je ne crois pas

ces rapports possibles si chacun ne s'est bien expliqué sur le caractère qu'il entend leur donner. Je vous répéterai pour cela ce que j'ai dit successivement dans une position analogue à trois ministres anglais, qui ont été mes collègues. Tous les trois ont essayé de faire avec moi ce que vous faites en ce moment, d'aller de l'avant et de me dire ensuite : Me voilà là ; si vous n'y venez pas, vous rompez l'accord. Je leur ai répondu à tous les trois : « Je ne comprends l'accord qu'à la suite d'un concert préalable ; vous me trouverez toujours prêt à accorder mes idées avec les vôtres, à les soumettre même aux vôtres, ou du moins à en sacrifier une grande partie pour obtenir l'avantage d'une marche commune ; mais je ne viendrai jamais me réunir à une démarche faite sans mon consentement, dans l'idée qu'en prenant les devants on m'entraînerait à la suite. » Je crois donc, M. le baron, pour fonder entre nous les bases d'une entente sérieuse et durable, devoir commencer par vous avouer à vous-même la grave préoccupation qui va d'abord influencer mon opinion (1). »

Une autre citation tout aussi courte, mais tout aussi péremptoire, constatera aux yeux de nos lecteurs combien, dans le concert qu'il avait résolu d'établir avec les ministres des grandes puissances, le représentant de la France était loin d'avoir accepté un rôle subalterne.

(1) Dépêche de M. de Bois-le-Comte à M. Guizot, 25 décembre 1846, n° 6.

M. de Kaysersfeld, insistant sur la nécessité d'établir non-seulement la réalité, mais l'apparence extérieure de notre accord, me faisait observer l'effet qu'avait déjà eu la parfaite et publique identité de notre langage pour retenir, dans l'affaire de Fribourg, les gouvernements de Berne et de Vaud de prêter leur appui à une insurrection que, comme action individuelle, la plupart de leurs membres avaient provoquée, encouragée et soutenue. Je répondis à M. le ministre d'Autriche : « Je crois, comme vous, qu'il est très-nécessaire que nous marchions d'accord, et surtout que l'on croie à notre accord ; mais il y aura, de votre part, de grands ménagements à observer. Le premier serait de vous défendre de votre propension à faire des notes d'admonition à la Suisse : je ne crois pas exagérer en disant que depuis 1830 vous en avez fait plus de vingt, et voyez avec quel succès ! Il est bien rare que nous puissions signer vos notes, et alors on remarque bien plus notre absence que votre accord entre trois, et vous produisez positivement l'effet contraire de celui que vous regardez vous-même comme la condition de votre succès. Je regrette, sous ce rapport, et votre dernière note et la translation des légations, et regarde comme un bonheur que vos notes n'aient été remises qu'après la crise. »

Je dis exactement les mêmes paroles à M. de Krudener, et je dois ajouter que mes deux collègues reconnurent la justesse de mon observation (1).

(1) Dépêche de M. de Bois-le-Comte à M. Guizot. 22 janvier 1847.

Cependant, s'il y avait à prendre grand soin de notre attitude vis-à-vis de l'Autriche, il n'importait pas moins de ne pas laisser l'opinion de la Suisse s'égarer sur les intentions de notre gouvernement. Jusqu'au 12 mai, jour où devaient avoir lieu les élections de Saint-Gall, tout espoir de transaction n'était pas perdu. Depuis le moment où il était entré en Suisse, M. de Bois-le-Comte ne cessa point, dans ses conversations avec les hommes qui pouvaient exercer quelque influence sur l'état des esprits, de s'attacher à caractériser la politique que la France entendait suivre envers le corps helvétique. Non content de s'en expliquer avec tous ceux que sa position officielle lui donnait occasion de rencontrer, l'ambassadeur de France entreprit dans tous les cantons suisses, du mois de janvier au mois de mai 1847, une tournée quasi-officielle, qui avait surtout pour but de le mettre à même de faire entendre un langage sincère, net et amical, aux différents chefs des partis qui divisaient alors la Suisse. Nous ne saurions donner une idée plus juste de ces entretiens différents dans le ton et dans la forme, suivant les personnes et les localités, mais dont le fond était toujours à peu près le même, ni faire mieux saisir la vraie tendance

des sages conseils que M. de Bois-le-Comte s'efforçait alors de faire accepter par ses interlocuteurs, qu'en rapportant en entier les paroles qu'il adressa à Zurich à M. Hottinger. M. Hottinger était alors vice-secrétaire d'État de Zurich, et chargé en cette qualité des relations avec le corps diplomatique.

« J'emporte de Suisse (1) une seule pensée, et ne demanderai à M. Guizot d'autre autorisation que celle de donner à ce pays un seul conseil : « que chaque canton reste chez soi.

» C'est par là qu'ont fini vos guerres de religion : elles menacent de recommencer, parce que vous revenez à vouloir politiquement ou religieusement conquérir les uns sur les autres. »

» Ce qui m'a conduit à m'arrêter à ce conseil, c'est d'abord que nous avons le droit de vous le donner. Lisez l'acte de Vienne : nous y stipulons que nous traitons en Suisse avec vingt-deux États indépendants ; nous sommes donc autorisés par vous à vous demander si, en effet, ces vingt-deux cantons indépendants existent, et, quand il en est parmi eux qui nous disent qu'on veut étouffer leur indépendance, à nous en enquérir. Ce n'est pas là porter atteinte à l'indépendance de la Suisse en Europe, c'est

(1) M. de Bois-le-Comte était alors momentanément appelé à Paris par le ministre des affaires étrangères de France, pour s'entendre de vive voix avec lui sur les affaires de Suisse.

protéger l'indépendance des États les plus faibles en Suisse. Vous me direz qu'il est très-difficile de spécifier quand cette indépendance est attaquée : c'est précisément pour cela que vous devez éviter avec un grand soin ces questions.

» On nous a prêté mille prétentions et mille préventions. Les uns ont publié que nous nous entendions avec l'Autriche pour opprimer la liberté en Suisse ; les autres, tout au contraire, que nous sommes ici engagés avec elle dans une lutte d'influence, qui assurera toujours le secours de l'une au parti que l'autre menacera : ce qui laisse à chacun des deux la permission de se moquer de la France et de l'Autriche.

» Quand j'ai remis la protestation sur Cracovie à M. Zehnder, je lui ai dit : « Cette pièce vous prouve que, quand l'Autriche attaque l'indépendance d'un État secondaire, nous ne nous bornons pas seulement à nous séparer d'elle. » Il est vrai ensuite que des personnes m'ont conseillé de faire telle ou telle chose, me disant que j'acquerrais par là plus d'influence que la légation d'Autriche. Mais que voulez-vous que je fasse ici de cette influence ? Le jour où l'on dira : « L'ambassade de France a l'influence en Suisse, » on lui demandera compte de la conduite de MM. Ochsenbein, Fazy, Druey, et tant d'autres : c'est un compte que je ne me soucie pas d'avoir à rendre. L'Autriche a besoin, comme nous, de l'apaisement de ce pays ; si mon collègue y contribue plus efficacement que moi, je vous en féliciterai et l'en remercierai ; et quant à la part d'influence qu'il pourrait devenir utile

que je me fisse un jour, j'ai trop le sentiment de ce qu'est la France pour m'en inquiéter à l'avance.

» On a dit ensuite que nous recherchions en Suisse le triomphe de certains hommes, de certain parti, de certaines formes de gouvernement.

» Nous ne combattons ni les institutions ni les hommes : nous déplorons le désordre là où il se glisse ; voilà tout.

» Vous êtes des républicains ; vous aviez des gouvernements aristocratiques, vous les avez renversés pour en prendre de démocratiques. On peut faire de l'ordre avec une constitution démocratique comme avec une constitution aristocratique ; seulement, c'est plus difficile, peut-être aussi est-ce plus sûr.

» Nous n'avons blâmé personne comme démocrate, mais plusieurs comme radicaux, c'est-à-dire comme destructeurs, attaquant à la fois et systématiquement les principes sur lesquels repose l'ordre social.

» Est-ce à dire pour cela que nous devons entreprendre de renverser les radicaux, aujourd'hui maîtres de trois quarts des gouvernements de la Suisse, ou que nous les croyions incapables de devenir des hommes d'ordre et de faire de l'ordre ? C'est précisément dans l'esprit contraire que le conseil que je vous donne est conçu : « Que chacun reste chez soi. »

» Prenez M. Ochsenbein ou M. Furrer. Tant qu'il s'agira pour l'un de renverser le gouvernement de Fribourg, pour l'autre de renverser celui de Lucerne, ce seront des hommes d'anarchie, de vrais radicaux. Pourquoi cela ? Non-seulement à cause de l'œuvre qu'ils auront en vue,

mais parce que, pour l'accomplir, il leur faut vivre avec des pensées de désordre, avec des hommes de désordre, se faire eux-mêmes les hommes de ces hommes.

» Que MM. Ochsenbein ou Furrer n'aient plus à s'occuper que de se maintenir au pouvoir chez eux, leur existence, leurs pensées, leur être même changent presque immédiatement : on pourra continuer, par habitude, à les appeler radicaux, ils seront devenus conservateurs ; car pour se conserver eux-mêmes, ils devront nouer leurs relations et leur alliance avec les hommes et les principes qui appartiennent à l'ordre, au bon gouvernement, à la moralité publique. Voilà pourquoi j'en reviens à mon idée : — Que chaque canton reste chez soi et laisse les autres cantons se gouverner comme ils l'entendent (1). »

Il semble difficile de comprendre comment un pareil langage a jamais pu exciter la sérieuse indignation des patriotes les plus jaloux de l'indépendance de leur pays. Ce sont cependant des avis de cette nature donnés avec tant de ménagement qui ont été unanimement représentés par les journaux radicaux de la Suisse comme une insolente ingérence de la diplomatie française dans les affaires intérieures des cantons suisses. Quoi qu'il en soit, le résultat des élections de Saint-Gall qui s'étaient d'abord présen-

(1) Dépêche de M. de Bois-le-Comte à M. Guizot, 22 janvier 1847, n° 25.

tées sous un jour assez favorable, vint ravir toutes chances de succès aux démarches conciliatrices essayées par l'ambassadeur français. Les efforts des deux partis s'étaient portés sur le district mixte du Reinthal. Les catholiques, réunis au parti modéré, y avaient conquis un avantage marqué; mais ils avaient négligé de s'occuper du district de Gasler, dont ils se croyaient sûrs; ils y furent battus par les exaltés. Ainsi des circonstances électorales insignifiantes par elles-mêmes mettaient le sceau au triomphe du parti exalté en Suisse. Il avait enfin obtenu ce qu'il recherchait depuis si longtemps, le moyen de revêtir des couleurs d'une fausse légalité le joug despotique qu'il se proposait de faire peser sur ses adversaires. Enhardis par leur triomphe du 3 mai à Saint-Gall, les radicaux bernois élurent le 27 du même mois l'ancien commandant des corps francs, M. Ochsenbein, chef du conseil d'État de Berne, et à ce titre chef du vortort. Enfin, comme si ce choix n'avait pas par lui-même assez de signification, et pour bien établir qu'assurés maintenant de leurs forces ils entendaient marcher à la conquête des cantons récalcitrants, ils exigèrent de leur candidat qu'avant et après sa nomination il rappelât par des

paroles officielles le souvenir déplorable auquel il devait sa nouvelle dignité. Porter ainsi à la tête de l'État le chef des corps francs, glorifiant lui-même hautement dans le passé une entreprise illégale, annonçant pour l'avenir des mesures d'une égale violence, c'était pour le parti tout entier réhabiliter du même coup le principe décrié des corps francs, et s'installer lui-même au pouvoir dans la personne du plus compromis de ses chefs.

Les sept cantons ne se méprirent pas un instant sur le sens des paroles et des actes de leurs adversaires. S'ils avaient eu quelques doutes, ils n'auraient pu les conserver après la discussion et le vote des instructions que le grand conseil de Berne avait remises à ses envoyés à la diète. Les radicaux y avaient fait passer les résolutions les plus extrêmes. La dissolution immédiate du *Sunderbund*, l'expulsion des jésuites de la Suisse entière par tous les moyens dont peut disposer la diète, la révision du pacte par une constituante nommée en proportion de la population et d'autres propositions analogues y avaient été adoptées à la majorité de 120, 130 et 145 voix sur 152 votants. En présence de ces menaces, les sept cantons n'hésitèrent pas à maintenir leur

alliance et à se préparer à la résistance. Ni à ce moment, ni plus tard, le gouvernement français, ou son agent en Suisse, n'ont eu à se demander s'ils devaient conseiller à la ligue dite du *Sunderbund* de s'opposer ou de se soumettre aux décisions de la diète. Leur résolution était toute prise.

Placé entre des agresseurs si arrogants et des opprimés si faibles, mais soutenus par le sentiment de leur droit et de la justice de leur cause, que pouvait faire le représentant d'un gouvernement qui, plein de respect pour le principe tutélaire de l'indépendance des États, ne voulait point intervenir prématurément dans les discussions intérieures de la diète, aussi longtemps qu'il n'y serait pas contraint par la violation flagrante des traités? Il ne lui restait plus qu'à hasarder encore sans grand espoir un dernier avertissement, et par une manifestation publique des sentiments de sa cour, à tâcher de jeter quelque inquiétude dans l'esprit des radicaux, et faire ajourner ainsi, autant que cela dépendait de lui, une lutte devenue imminente.

Voici la dépêche dans laquelle M. de Bois-le-Comte rendait compte à M. Guizot de sa première entrevue avec le nouveau président du *vorort*.

« Berne, 4 juin 1847.

» Monsieur,

» Les instructions que Votre Excellence m'avait données prévoyaient le cas où M. Ochsenbein serait nommé président de la diète. Je devais accepter les rapports officiels avec lui et lui faire la visite qui est prescrite par l'usage.

» Ses deux discours changeaient cependant considérablement la position : il venait de glorifier le rôle et de proclamer les principes contre lesquels Votre Excellence avait si énergiquement protesté, et la majorité du grand conseil de Berne, après avoir entendu, je dirai plus juste, après avoir exigé et obtenu ce discours, avait jugé M. Ochsenbein digne maintenant d'être placé à la tête de la confédération suisse.

» L'ambassadeur du roi, allant en cérémonie le lendemain faire à M. Ochsenbein une visite que les envoyés des autres cours lui refusent, eût proclamé l'abandon des principes que Votre Excellence a noblement rappelés à la Suisse.

» Je n'avais ici du corps diplomatique que M. Morier : j'ignorais ses instructions, mais je connaissais son caractère, et j'avais à parler d'un intérêt qui ne pouvait être indifférent à aucun de ceux qui peuvent désirer la conservation d'un ordre quelconque en Suisse.

» Je fus trouver M. le ministre d'Angleterre et lui proposai de concerter notre conduite ; je trouvai M. Morier très-frappé de la situation, n'en attendant plus que désordres, malheurs et désastres. Il m'exprima le regret de ne pouvoir accorder sa conduite à la mienne : « J'ai vai-

nement attendu, me dit-il, un seul mot de regret sur l'affront qui m'a été fait; je n'aurai plus rien de commun avec eux, je ne leur répondrai pas, je ne les verrai pas; je renvoie le tout à ma cour : elle fera ce qu'elle jugera convenable de faire. Je vais passer quinze jours à la campagne; de là je pars pour Paris, en disant à jamais adieu à ce pays. »

» J'avais espéré, dis-je à M. Morier, que ces circonstances rapprocheraient complètement ici nos deux gouvernements; je l'espère encore, car je ne concevrais pas deux opinions sur de tels désordres, et je commence ce bon accord par vous demander d'éclairer ma conduite par votre longue expérience de ce pays et par votre bon jugement.

» Confirmer purement et simplement par une visite officielle ce que M. Ochsenbein vient de faire est une chose que ni vous ni moi ne croirons possible. Je balance entre trois partis :

» Répondre à leur notification que je l'ai envoyée à mon gouvernement, et que j'attendrai ses ordres;

» Y répondre en rappelant la note de M. Guizot;

» Y répondre par un simple accusé de réception; puis, faire ma visite à M. Ochsenbein et lui dire à lui-même toute mon opinion.

» Nous discutâmes les trois partis; M. Morier le fit avec le plus excellent esprit et avec les mêmes sollicitudes que s'il se fût agi de sa propre conduite : il donna la préférence au troisième parti; c'était aussi mon sentiment. Nous trouvions que nous conservions ainsi plus de liberté au gouvernement du roi. Votre Excellence, en effet, reste

maîtresse soit de laisser les choses comme elles sont, soit de confirmer mon discours par une lettre ostensible si elle juge utile de prononcer davantage la position prise, soit de présenter ce que j'ai dit comme n'étant l'effet que d'une inspiration toute personnelle, si elle regarde que je me suis trop avancé.

» Je répondis par un simple accusé de réception à la notification de la nomination de M. Ochsenbein, et lui fis demander d'indiquer le jour où il recevrait ma visite officielle. Il désigna le lendemain, à onze heures.

» M. Ochsenbein vint à moi avec un air de visage doux et souriant. C'est un homme d'une quarantaine d'années et d'une taille moyenne, maigre, assez élancé; d'un châtain très-clair avec d'énormes moustaches blondes. J'avais eu l'égard de ne prendre personne avec moi, préférant être seul avec lui; mais il s'était fait lui-même accompagner de M. le chancelier Amrhyn, en grande tenue.

» Je lui dis :

« Voulant marquer la séparation entre mes paroles officielles et notre conversation particulière, j'ai écrit mon discours; ensuite, désirant ne pas vous donner le désavantage de répondre d'improvisation à un discours préparé, je vous laisserai mon papier, et si vous croyez devoir répondre, vous le ferez demain en me rendant ma visite. »

» Je lus alors à M. Ochsenbein ce qui suit :

« Monsieur le Président,

» J'avais d'abord pensé à ne porter aujourd'hui à Votre Excellence que l'expression des vœux que nous formons

pour que sa magistrature soit heureuse pour la Suisse; puis, j'ai craint que ma démarche, séparée de toute explication, ne vous trompât vous-même en vous faisant supposer un désaccord entre plusieurs de mes collègues et moi; et ensuite, les circonstances qui ont accompagné et suivi votre élection, les discours que vous avez prononcés avant et après, m'ont paru rendre nécessaire d'ouvrir mes rapports avec vous par un exposé qui ne vous laissât aucun doute sur nos principes: ce sera plus franc envers vous et plus convenable pour nous.

» J'ai à m'expliquer sur deux objets: les corps francs et l'existence cantonale.

» M. Guizot, dans sa note du mois de mars 1845, s'est exprimé sur les corps francs dans des termes qui ne me laissent rien à ajouter. Il a puisé son droit de s'exprimer ainsi dans le droit de tout gouvernement de protéger les bases de l'ordre public et des rapports entre les nations contre les principes et les désordres qui les attaquent. Il l'a puisé aussi dans l'intérêt plus particulier de la France, et c'est dans cet intérêt principalement que je vous parle; car si, comme nous l'avons vu dans les dernières séances du grand conseil de Berne, les chefs mêmes de l'État admettent, excusent, ou prévoient le cas où le peuple, jugeant que son gouvernement est trop lent ou trop faible à lui faire justice, se la fait sans lui, les armes à la main, le même principe peut s'appliquer aux rapports avec les États étrangers comme aux rapports avec d'autres cantons: les quinze mille Français qui vivent en Suisse sur la foi des traités peuvent se trouver un jour atteints par cette justice populaire, ou nos frontières compromises. Toute

sécurité de relations disparaîtrait avec un gouvernement qui admettrait ce principe, et qui ne pourrait pas répondre de l'action armée de sa population.

» C'est aussi au nom de notre intérêt direct et de notre droit positif que je vous parlerai de la seconde question dont j'ai à vous entretenir.

» Chaque nation est indépendante, mais c'est un des attributs même de son indépendance de pouvoir en restreindre l'exercice par des traités avec les autres nations. La France l'a fait plusieurs fois à différentes époques de son histoire, nommément en renonçant à la faculté de fortifier plusieurs parties de son propre territoire.

» La Suisse a fait comme la France. Tout en conservant le principe de son indépendance, elle a signé un traité qui en limite l'usage en des points déterminés. Je veux parler des dispositions de l'acte du congrès de Vienne, auxquelles la diète de Zurich a adhéré par une déclaration solennelle.

» L'acte de Vienne reconnaît non pas une Suisse unitaire, mais une Suisse fédérative, composée de vingt-deux cantons.

» Si un ou plusieurs de ces cantons viennent donc un jour nous dire que l'on menace leur existence indépendante, qu'on la veut contraindre ou détruire, qu'on marche à substituer une Suisse unitaire à la Suisse cantonnale que reconnaissent les traités; que par là nos traités sont atteints, nous examinerons si en effet nos traités sont atteints. La nature même de ces sortes de questions, les considérations de droit et d'opportunité à y porter les rendent tellement dépendantes des circonstances qui s'y

rattachent immédiatement, qu'on risque toujours de s'égarer en les traitant prématurément ; aussi ne l'avons-nous pas fait ; nous nous sommes arrêtés à cette seule résolution, à ce seul mot : nous examinerons. — Je suis complètement en mesure d'ajouter que nous le ferons dans un parfait accord d'esprit et d'intentions avec les puissances signataires du même traité, et plus particulièrement avec l'Autriche, placée envers la Suisse dans une position analogue à la nôtre par la contiguïté de ses frontières. »

» M. Ochsenbein, après m'avoir écouté, me dit : Je ne répondrai que demain à votre discours, puisque vous me le permettez (1). »

Une chose est surtout digne de remarque dans le document que nous venons de citer, c'est le parfait accord de vues régnant à Berne entre les représentants de la France et de l'Angleterre, accord tel que M. de Bois-le-Comte, incertain sur la nature de la manifestation qu'il convenait de faire au nom de son gouvernement, ne croyait pouvoir mieux s'adresser qu'au ministre d'Angleterre. Cette confiance était naturelle, car rien n'avait alors indiqué que le gouvernement britannique envisageait les affaires de Suisse autrement que le ministre des affaires étrangères de

(1) Dépêche de M. de Bois-le-Comte à M. Guizot, 4 juin 1847, n° 8.

France; elle était bien placée, car non-seulement M. Morier en était digne par son honorable caractère, mais un long mémorandum inséré dans les papiers du parlement anglais a prouvé qu'il portait sur les hommes et sur les choses de la Suisse un jugement entièrement conforme à celui de son collègue de France (1). Enfin elle était en rapport avec les intentions de son gouvernement, car si le ministre des affaires étrangères de France avait donné pour instructions à son agent en Suisse de se rapprocher autant que possible dans les affaires de Suisse des ministres de Russie, de Prusse et d'Autriche, il ne lui avait pas moins expressément recommandé de se ménager l'adhésion du représentant de l'Angleterre. Il ne fallait pas moins, en effet, que cette entente de toutes les grandes puissances pour contenir l'effervescence que ses récents succès avaient causée au parti exalté qui dominait alors dans les conseils de la Suisse. Afin de ne rien négliger de ce qui pouvait amener un aussi précieux concours, le gouvernement français chargea son ambassadeur de France à Londres de donner com-

(1) Voir le mémorandum sur les affaires de Suisse, remis à lord Palmerston par M. Morier. (Papiers parlementaires sur les affaires de Suisse, 1847-1848, page 138.)

munication à lord Palmerston de ce qui s'était passé à Berne entre M. de Bois-le-Comte et M. Ochsenbein, et de lui demander en même temps de joindre l'influence de la légation anglaise à celle des autres cours.

Nous reproduisons ici ce premier entretien de M. de Broglie avec lord Palmerston au sujet des affaires de Suisse.

« Londres, 5 juillet 1847.

» Je lui ai, dès l'abord, donné lecture de la lettre de Votre Excellence en date du 20 juin, et de la dépêche adressée au comte de Flahaut, en supprimant toutefois, dans la première de ces pièces, le passage d'où il résulte que la démarche de M. le comte de Bois-le-Comte avait été concertée avec M. Morier. Lord Palmerston m'a écouté attentivement, et a exprimé sans hésitation son approbation de la politique du gouvernement du roi. J'ai trouvé moins d'empressement chez lui quand je lui ai demandé, conformément aux instructions de Votre Excellence, s'il était disposé à s'associer au langage que nous voulons tenir à la diète helvétique. — Analysons un peu la question, m'a-t-il dit alors. De quoi peut-on menacer la diète ? On ne peut la menacer que d'une seule chose, de lui retirer la garantie de la neutralité, et cela dans un seul cas, celui où la division de la Suisse en vingt-deux cantons disparaîtrait pour faire place à une république unitaire. Ce cas n'existe que dans les appréhensions de M. de Met-

ternich. Cette menace n'est pas de nature à effrayer des hommes qui se promettaient de bouleverser toute l'Europe.

J'ai fait observer à lord Palmerston que la proposition de M. de Metternich paraissait avoir une toute autre portée ; qu'elle menaçait la Suisse d'une intervention armée que nous voulions prévenir avant tout. Nous n'admettrions la pensée d'une semblable mesure que sous l'empire de circonstances extrêmes, et dont nous n'avons pas, quant à présent, à prévoir la possibilité. Il faudrait, pour la justifier à nos yeux, que la tranquillité des États voisins fût sérieusement compromise, ou que l'humanité nous fit un devoir de venir au secours du pays lui-même, ravagé par la guerre civile. Telle est notre volonté individuelle. Mais si, la diète ne tenant aucun compte des menaces de l'Autriche, le cabinet de Vienne met ses menaces à exécution et entraîne par son exemple la Sardaigne, Bade et le Wurtemberg, nous ne pouvons rester seuls inactifs. C'est pour prévenir une pareille éventualité que le gouvernement du roi désire et demande le concours du gouvernement de Sa Majesté Britannique. — J'ai exposé ensuite, en peu de mots, l'état actuel des affaires en Suisse, et la marche que les événements me paraissaient devoir prendre. J'ai exprimé la crainte que le directoire fédéral, ayant à sa tête le chef des corps francs, et se fondant sur le sentiment de la majorité de la Diète, hostile en principe à la présence de jésuites, n'envahît les cantons catholiques et n'allumât ainsi la guerre civile.

» Ne pourriez-vous pas, m'a dit lord Palmerston, déterminer le pape à retirer les jésuites de Suisse?

» — Cette négociation, ai-je répondu, serait lente et difficile, et l'urgence des circonstances exige une prompt détermination. — M. de Metternich, a repris le principal secrétaire d'État, ne pourrait-il pas déterminer les cantons catholiques à dissoudre leur ligue contraire au pacte fédéral ?

» J'ai rappelé, Monsieur le ministre, que le Sunderbund n'est point un traité écrit, mais un pacte tacite, une ligue de fait contre les attaques des corps francs, nécessaire à défaut de toute protection efficace de la part du gouvernement fédéral ; que, par conséquent, le prince de Metternich ne demanderait pas la dissolution d'une pareille alliance. Il me paraissait donc avant tout désirable d'obtenir de lui, et, par son exemple, de la Sardaigne et des petites puissances allemandes, et sans doute aussi de la Prusse et de la Russie, une attitude moins menaçante à l'égard de la diète, et un langage plus modéré. Le cabinet de Vienne pourrait bien revenir aux dispositions plus modérées qui l'animaient il y a six mois, si le concours de la France et de l'Angleterre lui donnait l'espoir de réunir toute l'Europe dans une démarche commune et identique. Cette unanimité ferait hésiter la diète, confiante aujourd'hui devant l'Europe divisée, et qui compte peut-être sur l'appui de la Grande-Bretagne.

» Lord Palmerston, après un instant de silence, m'a fait remarquer, en me citant de récents exemples, combien était difficile pour tout gouvernement anglais une intervention quelconque dans les affaires d'un pays indépendant.

» J'ai demandé à lord Palmerston si ces considérations

devaient le détourner absolument de toute idée de concours avec le gouvernement du roi sur cette question? « Pas absolument, m'a-t-il répondu, mais il faudrait que le langage adressé à la diète fût bien amical et bien général, bien exempt de toute signification comminatoire. » — J'ai dû remarquer, monsieur le ministre, que notre langage commun, quoique modéré sans doute, devait cependant provoquer en Suisse de sérieuses réflexions; que l'avenir enfin devait paraître menaçant, si les paroles actuelles ne l'étaient pas.

» J'ai demandé, en terminant, monsieur le ministre, au principal secrétaire d'Etat de Sa Majesté Britannique si je pouvais annoncer à mon gouvernement que, dans le cas où les instructions destinées à l'ambassade du roi en Suisse seraient communiquées au cabinet anglais, elles seraient prises par lui en sérieuse considération, afin d'examiner jusqu'à quel point il lui serait possible d'y conformer ses propres instructions. — Oh! oui, très-certainement, m'a répondu lord Palmerston. (1). »

On voit clairement par cette dépêche quel était le but honorable poursuivi par la diplomatie française. Loin de chercher à tenir le cabinet anglais en dehors de l'entente que nécessitait l'état actuel des affaires du corps helvétique, elle croyait n'avoir accompli qu'une portion de sa tâche si elle

(1) Dépêche de M. de Broglie, ambassadeur à Londres, à M. Guizot, 5 juillet 1847.

n'arrivait pas à réunir dans un même faisceau l'action combinée des différentes cours. Afin de rendre cette action efficace, elle cherchait à calmer les ressentiments excessifs de l'Autriche et à éveiller la sollicitude un peu endormie de l'Angleterre. Si les premières ouvertures n'avaient pas été accueillies à Londres avec un empressement bien vif, on voit du moins qu'elles n'avaient pas été non plus positivement repoussées.

Il ne s'écoula pas beaucoup de temps avant que notre ministère ne reçût du cabinet de Saint-James des paroles meilleures et plus positives. Lord Palmerston, après avoir consulté ses collègues, s'était montré disposé, sinon à agir à Berne en commun avec les cabinets de Paris et de Vienne, du moins à faire entendre au vorort des conseils qui fussent de nature à seconder les vues de ces deux puissances.

« Londres, le 9 juillet 1847.

» J'ai d'abord donné lecture à lord Palmerston des instructions adressées par Votre Excellence à M. le comte de Bois-le-Comte. Lord Palmerston a paru m'écouter avec un vif intérêt, me priant à plusieurs reprises de relire les passages les plus importants, et il m'a témoigné ensuite, de lui-même, son entière approbation.

des vues et des sentiments exprimés par le gouvernement du roi. — Je lui ai demandé, dès lors, s'il consentirait à s'associer à notre langage. Lord Palmerston m'a répondu qu'il avait déjà entretenu de cette affaire deux de ses collègues, dont l'opinion s'accordait avec la sienne, mais qu'il ne pouvait me répondre définitivement avant d'avoir consulté le reste du conseil. Il m'a indiqué cependant la tendance générale suivant laquelle il pensait que les instructions devaient être rédigées. Selon lui, le langage de l'Angleterre, sans avoir, dans la forme, toute l'autorité que peut donner au nôtre notre position limitrophe à l'égard de la Suisse, doit cependant être conçu dans le même esprit. Il y a tout lieu de croire, en conséquence, monsieur le ministre, que l'action du gouvernement du roi sera désormais secondée par l'attitude de la légation britannique (1). »

Après cet assentiment formel donné par lord Parmerston aux instructions envoyées à M. de Bois-le-Comte, après les engagements positifs pris verbalement dans sa conversation avec l'ambassadeur de France, qui ne se serait attendu à voir la légation anglaise, à Berne, prendre une attitude propre à ranimer la confiance du parti modéré, et déconcerter un peu les plans du parti radical? Nous avons quelque embarras à le dire, ce fut précisément le contraire qui arriva. A

(1) Dépêche de M. de Broglie à M. Guizot, 9 juillet 1847.

M. Morier qui venait de quitter la Suisse, avait succédé M. Peel, en qualité de chargé d'affaires. Au lieu de se renfermer dans la réserve que son prédécesseur avait gardée vis-à-vis les membres du vorort radical, le nouvel agent anglais affecta de se placer avec eux sur le pied des plus intimes et des plus familières relations. Était-ce inexpérience de la part d'un agent encore jeune ? On aurait pu le croire, si une démarche aussi éclatante qu'inattendue du secrétaire d'État de S. M. Britannique n'était venue révéler tout à coup combien il avait complètement oublié les assurances qu'il avait données dans sa conversation du 8 juillet. En effet, au lieu de s'unir à l'action modératrice que les puissances cherchaient à exercer sur les projets de M. Ochsenbein, il se trouvait que lord Palmerston, levant spontanément l'espèce d'interdit dont le corps diplomatique avait frappé l'ancien chef des corps francs, lui avait, par une dépêche officielle, fait parvenir un témoignage direct de sa considération personnelle. Nous trouvons dans les papiers communiqués au Parlement, à la date du 14 août 1847, la dépêche par laquelle M. Peel rend compte de la manière dont il transmet au chef des corps francs les félicitations du ministre principal de

S. M. la reine de la Grande-Bretagne, et lui fait connaître la joie infinie qu'elles avaient causée à celui qui avait été, de sa part, l'objet d'une si flatteuse distinction.

« Conformément aux instructions de Votre Seigneurie, j'ai saisi l'occasion d'exprimer à S. E. M. Ochsenbein l'opinion favorable que le gouvernement de Sa Majesté a conçue de sa personne, en raison de sa haute position, de son caractère bien connu, et de sa détermination manifeste de faire tout ce qui sera en son pouvoir pour maintenir la tranquillité intérieure de la Suisse.

» Le président a été hautement satisfait des sentiments exprimés dans la dépêche de Votre Excellence, dont je m'efforçai de lui communiquer la substance aussi exactement que possible. Mais comme il m'a demandé de lui en laisser une copie, je ne me suis pas cru autorisé à accéder à sa demande sans l'expresse autorisation de Votre Seigneurie.

M. Ochsenbein m'a, à plusieurs reprises, assuré de sa ferme détermination de s'opposer à l'emploi des moyens qui pourraient amener les hostilités. Mais il n'est pas probable que, poussé par une société appelée le club de l'Ours et par la violente animosité des ultra-radicaux, il soit finalement capable de maintenir les opinions plus modérées de son parti (1). »

(1) M. Peel à lord Palmerston (papiers parlementaires relatifs à la Suisse, août 1847, page 164).

Ces dernières prévisions de M. Peel n'étaient que trop fondées. Les ultra-radicaux et les membres du club de l'Ours n'eurent pas plus tôt appris que lord Palmerston avait chargé le représentant de l'Angleterre à Berne de complimenter dans la personne de M. Ochsenbein le président du vort radical et unitaire, qu'il fut à l'instant avéré, parmi eux et chez tous les meneurs du parti, que l'Angleterre était résolue à ne pas souffrir l'intervention de la France dans les affaires de la Suisse, et que dès lors il fallait aller de l'avant, *car il n'y avait plus rien à craindre.*

Ce fut sous le coup de cette impression que la diète, après avoir déclaré l'illégalité de la ligue du Sunderbund et l'urgence de sa dissolution, s'ajourna au 18 octobre afin d'aviser alors aux moyens d'exécution.

Pendant que, suivant la teneur de la constitution helvétique, les conseils généraux de chaque canton délibéraient sur les instructions qui devaient mettre leurs envoyés à même de se prononcer sur le mode de coërcition à employer vis-à-vis des cantons récalcitrants, de nouvelles incitations arrivaient aux exaltés de la Suisse. Cette fois, c'étaient des Français qui, prenant fait et cause pour les radicaux suisses, protégés de lord

Palmerston, les poussaient à braver hardiment le gouvernement français.

Les relations des radicaux suisses avec les républicains français n'étaient, avant 1847, un mystère pour personne. Jamais cependant cette union ne fut aussi intime et aussi apparente qu'au sein de ces nombreux banquets qui ont, pendant l'été et l'automne de cette même année, servi en même temps à célébrer les succès des radicaux suisses et à préparer le prochain triomphe des démagogues français. Tandis que les membres de notre opposition constitutionnelle, attachés à la poursuite de la réforme électorale, s'animaient à l'exemple des braves habitants de la Suisse, résistant si énergiquement à ce qui s'appelait alors l'esprit contre-révolutionnaire du gouvernement français, les chefs futurs du gouvernement sorti depuis des barricades de février juraient dans une sorte d'exaltation prophétique d'initier bientôt la France à la beauté du régime inauguré de l'autre côté du Jura. Chose étrange ! ces mêmes mots de liberté, d'égalité et de *fraternité*, inscrits sitôt après sur le drapeau de la république française, avaient d'abord trouvé place dans une lettre écrite par un radical suisse, s'excusant de ne pouvoir assister au banquet de Châlons : « *Vous l'avez*

compris, écrivait M. Druey, du canton de Vaud, et l'un des membres de la diète, *votre cause et la nôtre sont une. Nous sympathisons avec vous, comme vous sympathisez avec nous. Des deux côtés du Jura, il s'agit de faire passer du domaine des idées dans celui des faits les grands principes de liberté, d'égalité, de fraternité des hommes, qui font le bonheur des hommes aussi bien que la gloire des sociétés.* » On ne saurait trop le répéter, car c'est l'exacte vérité, ce furent surtout ces encouragements, venus de France et d'Angleterre, qui raffermirent les résolutions ébranlées du vorort radical. Tenus en échec par les déclarations des cours de France et d'Autriche, M. Ochsenbein et ses amis avaient longtemps reculé devant la responsabilité de donner eux-mêmes le signal de la guerre civile. Quand ils furent assurés de trouver appui dans le secrétaire d'Etat de l'administration whig et parmi les chefs de l'opposition française, ils reprirent toute confiance, et ne songèrent plus qu'à précipiter les résolutions de la diète.

Cette assemblée ne fut pas plus tôt réunie qu'elle mit aussitôt dans sa marche autant de vigueur et de promptitude qu'elle avait témoigné d'abord d'hésitation dans ses précédentes délibérations. Six jours après la reprise des séances

(24 octobre 1847), le rassemblement immédiat d'une armée de cinquante mille hommes fut décrété, et le général Dufour fut nommé pour la commander. On n'attendit pour commencer les hostilités que le temps strictement nécessaire pour achever les préparatifs militaires, qui furent, en même temps, poussés avec une singulière vivacité. Regardant la guerre comme déclarée, les députés de sept cantons se retirèrent le 29, après s'être rendus, en dehors des séances officielles de la diète, à une entrevue provoquée dans un but de conciliation, entrevue pendant laquelle ils furent, d'ailleurs, seuls à vouloir faire des concessions sérieuses. Les mesures d'exécution votées le 4 novembre furent immédiatement mises à exécution.

Entre le 29 octobre et le 5 novembre, c'est-à-dire entre le départ des envoyés des sept cantons du Sunderbund et le vote de la guerre, se placent deux épisodes singuliers dont il nous faut rendre compte, mais qu'aujourd'hui même encore il nous serait difficile d'expliquer. Il en résulte, en effet, que dans cet instant décisif où la guerre civile, près d'éclater en Suisse, pouvait peut-être encore être évitée, ce ne fut ni l'Autriche ni la France, mais l'Angleterre, qui,

par son agent à Berne et son ministre des affaires étrangères à Londres, mit la première en avant l'idée de cette médiation commune, qu'elle a, par des moyens que nous révélerons plus tard, fait intentionnellement échouer. Quels furent les motifs de ces démarches inattendues? étaient-elles dictées par des sentiments d'humanité tardivement réveillés? Étaient-elles inspirées par la crainte de voir la France, l'Autriche, la Prusse, la Russie se réunir dans un concert dont l'Angleterre serait exclue, ou bien fallait-il les imputer au désir d'entrer dans les projets des puissances afin de les faire plus sûrement avorter? nous laissons nos lecteurs libres de choisir entre ces diverses explications. Pour ce qui nous regarde, nous nous interdisions d'exprimer aucune opinion; nous ne prétendons point scruter les intentions, nous racontons les faits, et nous citons les pièces :

Le 30 octobre, M. Peel se présenta chez M. de Bois-le-Comte.

« D'après l'idée que j'ai cherché à donner à Votre Excellence du caractère loyal et généreux de M. Peel, elle ne sera pas étonnée de ce qu'elle va lire.

» M. Peel est venu hier chez moi. Toutes mes opinions sont changées, m'a-t-il dit. La conduite des radicaux dans

les derniers efforts qui viennent d'être faits pour une conciliation a été indigne. Ils n'ont rien voulu sincèrement ; ils se sont moqués de tout. . . . Mais que va faire la France ? qu'allons-nous faire ? Pensez-vous véritablement, Monsieur l'ambassadeur, que nous laissons écraser ces braves gens ? Voilà qu'on va jeter quatre-vingt mille hommes sur eux. Vont-ils être massacrés devant nous ? La conduite de l'Autriche est inconcevable. » Et là, M. Peel m'a dit cette phrase que je citais hier, « que la conduite de M. Kaisersfeld produirait un effet *tout aussi malheureux que celui qu'avaient produit les précédentes démarches de l'Angleterre.* »

» Et comme je ne répondais pas partie par surprise et partie par embarras, M. Peel continua :

« Mais ne ferez-vous donc rien ? Un mot de vous suffirait. Ils ont une peur énorme de vous ; ils sont poltrons, très-poltrons, je vous assure. . . .

» — Je crains de vous affliger, mon cher Peel, mais si nous laissons écraser ces braves gens, la faute en aura été en bien grande partie à la conduite tenue ici par l'Angleterre. On ne peut, dans ces affaires, agir qu'avec et par l'opinion ; et sans l'attitude que votre pays a tenue, l'opinion chez nous et au dehors nous eût laissé une liberté d'action que peut-être nous eussions pu employer plus utilement en faveur des conservateurs.

» — Mais enfin, ne pourrions-nous pas nous mettre d'accord ? Je vous en assure, Monsieur l'ambassadeur, je suis convaincu, je suis tout à fait dans vos sentiments, et je veux encore vous remercier de l'accueil que vous m'avez toujours fait, même lorsque nos sentiments n'étaient pas

les mêmes. » — Je répondis à M. Peel qu'il n'était jamais trop tard pour chercher à établir le bon accord entre nos gouvernements. Nous nous séparâmes très-unis, mais très-tristes (1). »

A vingt-quatre heures de distance du moment où M. Peel tenait à M. de Bois-le-Comte le langage qu'on vient de lire, lord Palmerston faisait faire par M. de Bunsen, ministre de Prusse à Londres, une ouverture de même nature à M. de Broglie.

« Londres, 1^{er} novembre 1847.

» Monsieur le ministre,

» — Avant-hier, 30 octobre, vers sept heures du soir, on m'a annoncé M. le ministre de Prusse. Étonné de sa visite à cette heure tardive, je ne l'ai pas été moins de l'ouverture qu'il me venait faire. « Je quitte, m'a-t-il dit, lord Palmerston ; je l'ai trouvé très-préoccupé de la collision qui s'approche en Suisse. Il regrette que les propositions qu'il a fait faire au Sunderbund, d'abord par l'entremise de l'Autriche et de la France, puis par lord Minto, n'aient pas été accueillies : il demande si l'on ne pourrait pas encore prévenir l'effusion du sang par une démarche collective des grandes puissances, et m'a invité, ou autorisé, ou engagé (je ne suis pas bien sûr de l'expression) à m'en entretenir avec vous.

(1) Dépêche de M. de Bois-le-Comte à M. Guizot, 31 octobre 1847, n° 172.

»— Les propositions de lord Palmerston, ai-je répondu à M. de Bunsen, ont été fidèlement transmises au Sunderbund, et lord Palmerston a reçu, en échange, un long mémoire de M. Siegwart Müller ; mais je lui avais fait pressentir d'avance le résultat de cette tentative. Lord Palmerston proposait au Sunderbund de se soumettre et de poser les armes, sans transaction quant au présent, sans garantie pour l'avenir : c'était lui proposer de se rendre à discrétion ; il n'était pas difficile de prévoir la réponse. Quant à la possibilité d'une démarche collective, je voudrais y croire, mais il est bien tard ; au moment où nous parlons, probablement les premiers coups sont déjà portés ; il y a déjà un vainqueur et un vaincu ; le vainqueur, suivant toute apparence, n'écouterait point nos bons conseils et préférera poursuivre ses avantages. D'ailleurs, je suis sans instruction à l'égard de cette proposition inattendue ; vous de même ; probablement M. le comte Dietrichstein et M. de Brunow sont dans le même cas ; il faut un mois au moins avant que nous ayons tous réponse de nos gouvernements. Comment se flatter, fussions-nous d'accord, d'arriver à temps ? »

» M. de Bunsen ayant insisté et désiré, en tout cas, connaître mon opinion sur ce sujet, je lui ai demandé la permission d'y réfléchir, et nous avons ajourné au lendemain la suite de notre entretien.

» J'ai pensé, Monsieur le ministre, qu'il convenait de ne point écarter décidément cette ouverture, quelque petite que fût la chance de succès, dans la meilleure des hypothèses. L'humanité ne permet de rien négliger en pareil cas ; j'estime, d'ailleurs, qu'il est prudent de ne pas don-

ner au gouvernement britannique, dont la conduite, je ne veux pas dire équivoque (je crois à la sincérité des intentions), mais incertaine et vacillante, a beaucoup contribué à pousser la majorité radicale des cantons suisses aux dernières extrémités, de ne pas lui donner, dis-je, l'occasion de se plaindre qu'une proposition quelconque de sa part, directe ou indirecte, n'ait pas été accueillie avec égard ou déférence (1). »

Malgré cet appel inopinément venu du côté même où il avait le plus de motifs de redouter quelque opposition à ses vues, le gouvernement français eût peut-être encore hésité à s'adresser lui-même directement aux grandes puissances de l'Europe pour les inviter à s'interposer entre les partis près d'en venir aux mains, s'il n'y avait été comme provoqué par la démarche éclatante des sept cantons, qui, prenant le ciel à témoin de la justice de leur cause, et des efforts qu'ils avaient faits pour maintenir l'union avec leurs confédérés, venaient de s'adresser successivement à la France et aux autres cabinets signataires des actes du congrès de Vienne, pour leur demander de *reconnaître expressément et formellement la position actuelle et les droits desdits cantons* (2). Comme nous

(1) Dépêche de M. de Broglie à M. Guizot, 1^{er} novembre 1847.

(2) Voir la déclaration du conseil de guerre des sept cantons de

l'avons établi dans le courant de ce chapitre, les cantons de la Suisse sont autant d'États souverains égaux en droit, à ce point que les ministres étrangers sont accrédités non pas seulement auprès de la diète, mais auprès de chacun des vingt-deux États (1). Lors donc qu'on voyait surgir en Suisse deux fédérations d'États, inégales peut-être en force, mais à coup sûr égales en droits, qui prétendaient toutes deux être reconnues par les puissances étrangères, il était naturel de considérer l'antique confédération helvétique comme actuellement anéantie par ce nouvel état de choses. C'est le point de départ que prit le gouvernement français dans la note par laquelle il invitait, le 4 novembre 1847, les cours d'Angleterre, d'Autriche, de Prusse et de Russie à interposer leur médiation de concert avec la France, et à se réunir en conférences dans une ville voisine de la Suisse, afin d'arrêter la guerre

Lucerne, Uri, Schwitz, Unterwalden (haut et bas), Zug, Fribourg et Valais (1^{er} novembre 1847).

(1) Les lettres de créance délivrées par le gouvernement français à son ambassadeur près le corps helvétique sont ainsi libellées : A nos très-chers, grands amés, alliés et confédérés le président et députés des vingt-deux cantons composant la diète helvétique : nous avons nommé M... pour résider près des louables cantons composant la Confédération helvétique.

civile, et de rétablir la confédération dissoute (1). Un projet de note identique accompagnait cette proposition; elle fut communiquée le 6 par M. de Broglie à lord Palmerston. Déjà l'armée radicale était en marche; si la médiation n'était promptement offerte, le sang ne pouvait manquer de couler dans peu de jours. Cependant lord Palmerston attendit jusqu'au 16 pour répondre à la communication qu'il avait reçue le 6. Quelle était sa réponse? A la note déjà toute acceptée par les cours de Berlin et de Vienne, lord Palmerston offrait de substituer un contre-projet, et insistait pour qu'avant d'offrir la médiation aux parties belligérantes, on tombât préalablement d'accord sur toutes les questions que la médiation pouvait soulever; et comme si ce n'était pas assez de tous ces délais pour laisser aux forces considérables des radicaux le temps d'écraser la faible résistance des cantons du *Sunderbund*, le secrétaire d'État de Sa Majesté Britannique faisait hâter sous-main la marche des troupes expédiées de Berne contre les malheureux défenseurs de *Fribourg* et de *Lucerne*. Au moment où il traitait

(1) Voir le projet de note commune adressée aux cabinets de Londres, Vienne, Berlin et Saint-Pétersbourg, 4 novembre 1847. (Pièces communiquées aux chambres françaises.)

avec les grandes puissances, lord Palmerston se flattait que la victoire du parti radical aurait déjà anéanti, avec la résistance du parti conservateur, l'objet même de la médiation, et les concessions qu'il avait été contraint de faire à ses alliés. En donnant à M. Peel connaissance du projet de note concertée, « *il y joignait de tels accompagnements, » ce sont les propres paroles de M. Peel, « que le chargé d'affaires britannique avait dû croire qu'il ne serait jamais question d'en faire usage (1).* »

Ce ne fut que le 26, deux jours après la prise de Lucerne, que lord Palmerston donna enfin son assentiment à la médiation projetée. A quoi avaient été employés de si longs et de si funestes délais? Pour le savoir, il suffit de le demander aux documents officiels qui suivent; leur témoignage est irrécusable.

« M. Peel disait hier à l'ambassade qu'il avait envoyé quelqu'un à Lucerne. Il paraît très-embarrassé depuis quelques jours; son langage est redevenu comme aux premiers temps. On pensait qu'il avait bien envoyé à Lucerne, non pas dans la ville, mais bien au quartier-gé-

(1) Correspondance de M. de Bois-le-Comte, dépêche du 15 décembre 1847.

néral, pour prévenir le général Dufour et lui conseiller de presser les choses. — Je cite à regret cette supposition. Elle montre l'incertitude qui règne encore sur tout ce qui vient de cette part. Il faut qu'il y ait quelque chose de faux au fond de toute la position prise par la cour de Londres, pour qu'un caractère vrai et généreux comme celui de M. Peel ne puisse cependant y inspirer à personne de sécurité (1).

» Ma correspondance de Berne continue à me parler de l'extrême embarras que M. Peel montre encore; on l'attribuait au faux jeu que lord Palmerston lui aurait fait jouer; mais au fait, ce n'est qu'une supposition, et peut-être au contraire M. Temperly a-t-il encore été tenté d'arrêter l'effusion du sang, et de faire une démarche qui aura été repoussée comme toutes les autres démarches de M. Peel. Le seul fait certain est la gêne extrême qui se montre dans toute l'attitude de M. Peel (2). »

Cependant, si la victoire définitive des radicaux était venue assez à temps pour empêcher que la médiation ne portât ses fruits, la nouvelle de cette victoire n'était pas arrivée assez vite à Londres pour dispenser lord Palmerston de signer la note concertée. La note concertée était pour la

(1) Dépêche de M. de Bois-le-Comte à M. Guizot, 25 novembre 1847, n° 201.

(2) Dépêche de M. de Bois-le-Comte à M. Guizot, 28 novembre 1847, n° 207.

politique anglaise tout un changement de système. Par la signature apposée à cette note, lord Palmerston avait adhéré en fait aux principes toujours soutenus par les grandes puissances. Il en était venu à nier positivement le droit que les cantons radicaux s'arrogeaient de pouvoir, en dépit des traités, opprimer leurs confédérés, et substituer, contre l'esprit de la constitution helvétique aussi bien que contre la lettre même des traités, le système unitaire à la forme fédérative; en un mot, de radical qu'il avait été jusque-là à Berne (pour nous servir d'une expression employée par son agent en Suisse), lord Palmerston était devenu soudainement conservateur. On comprend ce qu'un pareil revirement dut causer de mauvaise humeur à M. Peel, qui avait dernièrement reçu et suivi des instructions tout opposées.

« C'est avec beaucoup de regret, Monsieur, que je dois revenir à vous parler de M. Peel. Il paraît que depuis mon départ de Berne il était revenu à ses anciennes amitiés, et qu'il se disposait à prendre possession de la situation comme s'il avait jusqu'au bout, et sans distinction, soutenu les radicaux. Il avait fait une visite de félicitation à M. Ochsenbein, et il venait de l'inviter avec d'autres vainqueurs à un grand dîner quand il a reçu ma lettre,

qui lui annonçait l'entente conclue et la remise que je faisais immédiatement de la note concertée. Il a aussitôt décommandé le dîner, et M. de Massignac étant venu le soir, il lui a parlé en ces termes :

» Si je pouvais montrer les dépêches de lord Palmerston, on penserait, comme moi, que je ne saurais remettre la note qu'il m'annonce. Je donnerai ma démission plutôt que de le faire. Eh ! le puis-je donc, en effet, quand je viens de faire une visite à M. Ochsenbein *dans un sens tout opposé* ?

» Vous comprenez, ajouta ensuite M. Peel avec plus de calme, que je ne me suis pas lié avec des gens comme les radicaux par amitié pour eux. Mais la guerre est finie, et l'on m'a fait jouer un rôle qui me blesse beaucoup (1). »

Quel était ce rôle que l'on avait fait jouer à M. Peel, et dont il se montrait alors si vivement blessé ? La dépêche suivante ne laisse aucune incertitude à ce sujet.

« Monsieur,

» Attachant une juste importance à établir près de Votre Excellence, avec le plus de certitude possible, quelles ont été ici les intentions et la conduite du cabinet anglais dans ces dernières circonstances, j'avais chargé M. de Massignac de confirmer par un témoignage irrécusable ce qui

(1) Dépêche de M. de Bois-le-Comte à M. Guizot, 2 décembre 1847, n° 212.

ne pouvait encore, de notre part, être considéré que comme une opinion, un soupçon, le double jeu de lord Palmerston qui pressait les opérations militaires en Suisse et retardait les négociations à Londres, afin d'annuler les unes par les autres ; j'avais exprimé à M. Massignac le désir qu'il pût en avoir l'aveu de la bouche même de M. Peel. Voici ce qu'il m'écrivit de Berne :

« L'affaire de la mission du chapelain de la légation d'Angleterre est éclaircie.

» Ce matin (29 novembre 1847) je fus chez M. le ministre d'Espagne. Après avoir causé avec lui de la lettre que j'ai eu l'honneur de vous adresser ce matin, et à laquelle il donne son entière approbation quant à l'exactitude : « Je voudrais bien savoir, lui dis-je, si vraiment Temperly a été, de la part de Peel, dire au général Dufour de presser l'attaque contre Lucerne. — Qui est-ce qui en doute ? me répondit-il. Pour moi, j'en suis sûr ; je le tiens de bonne source, et j'en mets ma main au feu, me répétait-il à plusieurs reprises. — Je le crois, ajoutai-je ; mais j'aurais quelque intérêt à le faire avouer à Peel lui-même, et devant quelqu'un, vous, par exemple.

» L'occasion s'en est présentée dès ce matin. — Nous parlions avec Zayas et Peel des affaires suisses et de la manière dont les différents cabinets les jugeaient. « Aucun cabinet de l'Europe, excepté celui de l'Angleterre, ne comprend les affaires de Suisse, dit Peel, et lord Palmerston a cessé de les comprendre lorsqu'il a approuvé la note identique. — Avouez au moins, lui dis-je, qu'il a fait au moins une belle fin, et que vous nous avez joué un tour en pressant les événements. » Il se tut. J'ajoutai : « Pour

quoi faire le mystérieux ? Après une partie, on peut bien dire le jeu qu'on a joué. — Eh bien, c'est vrai, dit-il alors ; *j'ai fait dire au général Dufour d'en finir vite.* » Je regardai M. de Zayas pour constater ces paroles. Son regard me cherchait aussi.

» Cependant, Monsieur l'ambassadeur, je n'ai pas voulu vous apprendre cet aveu légèrement, et, ce soir, j'ai demandé à M. de Zayas s'il considérait l'aveu comme complet. « Je ne sais pas ce que vous voudriez de plus, me répondit-il, à moins que vous ne vouliez une déclaration écrite. Quand je vous disais ce matin que j'en mettrais ma main au feu (1) ! »

Nous avons hâte de sortir de ces pénibles détails, que nous aurions préféré ne point relater, s'ils n'eussent été nécessaires pour éclaircir un des points les plus curieux de notre histoire contemporaine. Est-il besoin maintenant de dire quel fut le succès de la tactique de lord Palmerston ? Pendant qu'en signant la note concertée il disait à M. de Broglie : « Notre médiation, je le crains bien, sera devancée par les événements (2), les radicaux suisses, obéissant à ses exhortations, *en finirent vite*, non-seulement avec

(1) Dépêche de M. de Bois-le-Comte à M. Guizot, 31 décembre 1847, n° 240.

(2) Voir les dépêches de M. de Broglie du 2 décembre 1847, communiquées aux chambres en janvier 1848.

la résistance de leurs adversaires de Fribourg et de Lucerne, mais aussi avec les principes de la justice et de l'humanité. On s'est étonné du peu de temps qu'avait duré la lutte, ou plutôt de ce qu'il n'y avait point eu de lutte sérieuse. Que pouvaient trois cent mille individus les plus pauvres de la Suisse, contre un million neuf cent mille habitants des cantons les plus riches et les plus puissants? Qu'on ne s'y méprenne pas toutefois, ce ne fut pas leur infériorité numérique qui paralysa les cantons du *Sunderbund*, ce fut l'effet moral de l'inconcevable abandon où leur cause était laissée de toutes parts. L'opinion publique française, abusée par des journaux mal informés ou aveuglés par l'esprit de parti, s'était prononcée contre eux. Le gouvernement anglais les avait livrés à leurs ennemis. Enfin, en Suisse même, les hommes les plus distingués du parti modéré se croyant sans doute liés d'honneur par la consigne militaire, avaient consenti à servir dans l'armée radicale. M. Dufour, le général en chef, et cinq sur sept des commandants généraux, étaient conservateurs. Leur exemple avait entraîné la plupart des officiers inférieurs qui professaient les mêmes opinions. Des bataillons entiers, maudissant le

joug odieux des radicaux, obéissant cependant aux ordres de la diète, s'acheminaient, le remords dans l'âme, vers le théâtre de la guerre. En voyant s'avancer contre eux ces chefs et ces soldats, porteurs du brassard fédéral, les mêmes cantons conservateurs, qui avaient jadis combattu de si grand cœur les corps francs, furent saisis de trouble et d'incertitude. Eux qui avaient culbuté sans crainte les bandes illégales dirigées par le volontaire M. Ochsenbein, ils hésitèrent à se défendre contre les troupes régulières réunies par M. Ochsenbein, président du vorort, et menées contre eux par un général conservateur nommé par la diète. En plusieurs endroits les masses populaires demandèrent en vain à être menées au combat; leurs chefs préférèrent capituler. On sait ce que furent ces capitulations; on sait surtout comment elles furent observées.

Il n'entre point dans notre intention de raconter ce que fut le régime des cantons du *Sunderbund* après le triomphe des radicaux. Nous n'avons pas non plus à dire comment, affranchi par son succès des ménagements qu'il avait gardés jusqu'alors, le parti vainqueur s'abandonna à ces excès grossiers si énergiquement stigmatisés par M. de Montalembert à la tribune de la Chambre

des Pairs avec une chaleur et des accents qui ne sont pas encore sortis de la mémoire des gens de bien. Nous nous renfermerons strictement dans notre sujet, en constatant simplement l'universelle réprobation attirée sur la diète par son rejet déloyal des conditions de la capitulation qui lui avaient livré les portes de Fribourg, par les actes de violence et de spoliation éhontées qu'elle a exercés contre les vaincus, et par le joug oppresseur et tyrannique qu'elle leur a imposé. Tant d'iniquités n'eurent pas seulement pour effet de provoquer la démission des généraux suisses, embarrassés de mettre plus longtemps leur épée au service d'une cause qui, se montrant enfin à leurs yeux telle qu'au fond elle avait toujours été, soulevait leur cœur d'indignation; elles ne servirent pas non plus seulement à désabuser une portion du public européen, elles modifièrent les vues de ceux-là même qui s'étaient fait au début les alliés, nous allions presque dire les complices du parti radical en Suisse. Le secrétaire d'État de Sa Majesté Britannique parut presque regretter la bienveillance qu'il avait témoignée à des gens qui, après en avoir fait un si bruyant étalage dans le temps où ils en avaient besoin, se montraient, depuis leur

victoire, si peu disposés à la reconnaître par un peu de déférence pour ses conseils. En effet, le nouvel envoyé, sir Strafford Canning, d'abord bien accueilli par M. Ochsenbein et ses amis, n'avait pas tardé à les voir s'éloigner de lui dès qu'il avait voulu leur prêcher le calme, la modération et la justice. Chaque jour il se montrait plus dégoûté de la tâche ingrate qui lui avait été confiée d'avoir à faire entendre raison à de pareils protégés.

« J'ai manifesté ma désapprobation de toutes ces tendances (disait sir Strafford Canning à notre secrétaire d'ambassade, laissé à Berne par M. de Bois-le-Comte quand il avait dû quitter cette ville après le refus qui lui avait été fait d'un passeport pour une des personnes de l'ambassade envoyée par lui en mission à Lucerne), et on m'a promis d'expulser les gens qui se serviraient du territoire suisse pour conspirer contre les puissances voisines. Je vous avouerai cependant que j'ai trouvé ces promesses bien larges pour des gens qui veulent tenir parole..... »

» M. Strafford Canning me paraît en général peu confiant dans l'espoir qu'on lui donne d'agir avec modération, ajoutait le même agent; il voit que malgré ses conseils, les actes violents continuent, et les radicaux commencent à l'apprécier beaucoup moins qu'à l'époque de son arrivée ici (1).

(1) Dépêche de M. de Bois-le-Comte à M. Guizot, 22 décembre 1847, n° 235.

»..... M. l'ambassadeur d'Angleterre était arrivé à Berne avec beaucoup d'espoir et assez de confiance ; il se flattait de tempérer le mouvement radical, et apportait le projet de la formation d'un parti modéré dans lequel il faisait entrer les patriciens et les généraux conservateurs. L'isolement où l'ont laissé les radicaux, l'évidente fausseté de leurs promesses, et l'appréciation assez facile de la position isolée des généraux conservateurs et des patriciens ont changé toute sa contenance, et il n'est peut-être pas bien loin d'en arriver à penser que la crainte qu'il peut donner des projets des autres puissances est, en définitive, le meilleur argument qu'il ait lui-même à exploiter ici.

» Je lui dois et je lui rends avec un grand plaisir la justice que, loin de chercher à regagner les radicaux par ses complaisances, il ne recule ni ne faiblit (1).

»..... La mission de sir Strafford Canning touche à son terme ; il m'a annoncé hier (écrit à M. de Bois-le-Comte le même correspondant) son dessein de quitter la Suisse.

» Je vois, me disait-il, qu'on ne suit pas mes conseils, et ma position devient intenable. J'ai appuyé mes démarches officielles de lettres particulières et amicales à M. Ochsenbein ; ce matin encore, je lui ai écrit pour lui recommander l'amnistie. Tout cela sera sans résultat. Ochsenbein et Funck ont le désir du bien, mais les autres membres du gouvernement sont *les bras des clubs*, et si je confonds dans mes souvenirs M*** et M*** avec les ours de

(1) Dépêche de M. de Bois-le-Comte à M. Guizot, 25 décembre 1847, n° 237.

Pierre qu'on voit sur la porte de Berne, ce sera leur faute, car je n'ai pas pu avoir l'honneur de les voir.

» Il avait un air triste en me disant ces paroles. Il ajouta que depuis longtemps il s'apercevait de la justesse des renseignements que je lui avais donnés sur les hommes et sur les choses ; qu'il y a trois mois, il avait balancé pendant trois jours pour savoir s'il ne partirait pas immédiatement ; que lord Palmerston avait laissé à son jugement de partir ou de rester ; qu'il avait pensé que sa présence ferait mieux écouter ses conseils, mais qu'aujourd'hui il était désabusé et qu'il allait quitter ce pays (1). »

Sans doute, s'il n'eût écouté que son inclination, sir Strafford Canning serait parti plus tôt d'un lieu où ses sages conseils étaient si mal reçus et si peu suivis. Mais il ne pouvait échapper à ce représentant expérimenté du gouvernement britannique qu'en continuant à Berne, même avec peu de chances de succès, le rôle de modérateur que la droiture de son caractère lui aurait en tout temps fait choisir ; alors même que les intérêts de son pays ne le lui auraient pas commandé, il prenait le meilleur moyen de parer à des éventualités qui déjà se laissaient entrevoir, et menaçaient de changer en un échec défi-

(1) Dépêche de M. de Bois-le-Comte à M. Guizot, 23 janvier 1847, n° 49.

nitif l'avantage que la politique anglaise avait, on sait maintenant à quel prix, remporté en Suisse.

Le dernier incident diplomatique dont il nous reste maintenant à rendre compte, n'a jamais été révélé au public ; et si l'on excepte le petit nombre d'hommes considérables qui y ont pris part, bien peu de personnes en ont eu connaissance. Il nous est impossible de le passer sous silence, non-seulement parce qu'il se rattache directement à la question suisse, dont nous avons cherché à raconter fidèlement toutes les phases, mais encore parce que si la révolution de Février n'eût pas éclaté, il est probable qu'il eût exercé sur la politique extérieure de notre pays et sur le sort de l'Europe une influence considérable.

Nous avons dit avec quelques détails, dans le cours de ce chapitre, comment, à la fin de 1846, le gouvernement français, sans rien abandonner de la politique qui lui était propre, sans aller rechercher l'alliance des cours du nord, sans se rapprocher en quoi que ce soit des tendances qui caractérisaient particulièrement la politique de la cour de Vienne, avait cru utile, pour le salut de la Suisse et le maintien de la

paix du monde, de faire de l'autre côté du Jura, avec l'Autriche, ce qu'il avait réussi à faire, pour un temps, avec l'Angleterre de l'autre côté des Pyrénées, ce qu'il avait également essayé en Grèce avec l'Angleterre et la Russie, c'est-à-dire oublier momentanément l'antique rivalité d'influence, afin de s'occuper ensemble et de bonne foi d'un intérêt spécial, pressant et supérieur à toutes les dissidences ordinaires. De la fin de 1846 à la fin de 1847, cette entente de la France avec les cabinets de Berlin, de Saint-Pétersbourg, et en particulier avec le cabinet de Vienne, avait été, en ce qui regardait les affaires de Suisse, heureusement maintenue, malgré quelques différences de conduite plus apparentes que réelles. Dans l'action commune, la France avait joué le rôle principal et le plus actif, non point parce qu'elle était plus que les cabinets de Russie, de Prusse ou d'Autriche, animée contre les gouvernements radicaux de la Suisse, mais tout au contraire, parce que, moins compromise et restée de plus grand sang-froid, elle n'avait pas prématurément rompu comme eux les liens et cessé les communications qui lui permettaient d'agir encore sur la portion restée saine de ce malheureux pays. Cette entente avait été d'une nature si peu exclusive,

que rien n'avait été négligé de notre côté pour y faire adhérer l'Angleterre, à tel point que le tardif assentiment, à grand peine arraché à lord Palmerston, avait été considéré comme un succès de la politique française. Cependant, la médiation, résultat éphémère de l'entente à cinq, ayant échoué, échoué précisément parce que l'Angleterre y était entrée, et entrée dans le but de la faire échouer, et les dangers, conséquence de l'état violent de la Suisse, n'ayant fait qu'augmenter, les grandes puissances, en particulier l'Autriche et la Prusse devaient être conduites à chercher dans quelque autre combinaison les garanties devenues nécessaires à la paix du continent. Ces garanties, elles ne pouvaient les trouver ailleurs que dans l'accord avec la France, elles ne pouvaient les demander à d'autres qu'au gouvernement français. L'imminence de cette situation, qui allait rendre notre cabinet arbitre des destinées prochaines de l'Europe, était amèrement pressentie par tous les correspondants de lord Palmerston à l'étranger. Il ne faut que parcourir les dernières pages des papiers communiqués au parlement d'Angleterre en 1848 et 1849 pour y voir combien souvent de Berne, de Berlin et de

Vienne, les agents anglais appelaient l'attention du principal secrétaire d'État de S. M. Britannique sur les voyages de deux des plus éminents diplomates de la Prusse et de l'Autriche, M. le général Radowitz et M. le comte Colloredo, qui, après s'être rencontrés en Allemagne, se rendaient à Paris. Ces appréhensions des agents anglais n'étaient pas dénuées de fondement. Tel était en effet le résultat de la politique que leur chef avait jugé convenable de suivre en Espagne, en Italie, en Grèce, et dernièrement enfin dans les affaires de Suisse. Désespérant de pouvoir jamais s'entendre avec celui qui s'était fait, à Madrid, le patron des cabales des exaltés espagnols, à Rome, à Naples et en Sicile, le promoteur des insurrections et de la levée de boucliers contre l'Autriche, en Grèce, un agent incessant de troubles et de désordre, qui avait livré les conservateurs de Fribourg et de Lucerne à la colère des radicaux suisses, les grandes puissances de l'Europe venaient témoigner à la France le désir de se concerter avec elle à l'exclusion de l'Angleterre. Notre cabinet avait accepté leurs ouvertures; un jour était pris (le 15 mars) pour donner aux arrangements déjà débattus une forme arrêtée et précise. Ainsi avait été définitivement franchi

un pas immense. Ces mêmes puissances du nord, si hostiles en 1830, qui avaient eu si grande hâte, en 1840, de prendre parti contre nous et pour l'Angleterre, au sujet des affaires du Levant, qui étaient restées passives et neutres en 1846, après les mariages espagnols, en 1848, après les affaires de la Suisse, se mettaient avec nous et contre l'Angleterre. Nous n'avions pas passé de leur côté; elles avaient passé du nôtre. C'était le tour de l'Angleterre d'être placée dans l'isolement.

En traçant ce rapide exposé de la politique extérieure du gouvernement français de 1830 à 1848, nous avons omis beaucoup de détails; nous avons, de parti pris, passé sous silence nombre d'épisodes qui auraient pu trouver naturellement place dans notre récit, et dont quelques-uns, par leur importance spéciale, méritaient peut-être d'être mis sous les yeux de nos lecteurs. Notre dessein ayant moins été de nous livrer à un examen complet et circonstancié de la diplomatie française que d'en faire ressortir les côtés saillants, nous nous sommes attachés aux événements décisifs qui ont, pendant ces dix-huit an-

nées, mis le plus en relief le fond même de notre politique extérieure. Nous nous sommes abstenus de toute réflexion générale; nous nous les interdisions encore. Qu'il nous soit toutefois permis, au moment de poser la plume, de constater les faits en les résumant.

En 1830, le gouvernement français, sorti d'une crise révolutionnaire que nous n'avons pas besoin de juger ici, fruit lui-même d'une transaction sur le mérite de laquelle nous n'avons pas à nous prononcer, se trouve en présence de l'Europe inquiète et troublée. Les grandes puissances posées face à face de lui, une exceptée, lui sont toutes contraires. Par son accord avec le seul gouvernement dont l'origine fût semblable à la sienne, le seul dont il pût, avec honneur et sécurité, rechercher alors l'amitié, il brave, contient, calme et fait peu à peu tomber les dispositions malveillantes des autres cabinets. Quels sont les résultats de cette alliance avec l'Angleterre? D'abord la création d'un royaume de Belgique, et par suite une sécurité nouvelle acquise pour notre frontière du nord; peu après l'établissement du régime représentatif en Espagne, qui nous ménage une égale sécurité pour notre frontière du midi; enfin

l'établissement d'une monarchie constitutionnelle en Portugal, en Grèce, et comme conséquence un surcroît d'influence en Europe. Cette situation se prolonge sans modification essentielle jusqu'en 1840. En 1840, survient un premier dissentiment avec le cabinet anglais, dirigé par lord Palmerston. Notre pays découvre aussitôt combien, dès qu'il cesse d'être en accord avec l'Angleterre, les autres cabinets européens sont empressés à s'unir contre lui. Il se trouve, pour un temps, rejeté, malgré la volonté de ceux qui le gouvernent, dans une situation isolée, violente et presque révolutionnaire devant l'Europe. Lord Palmerston est remplacé par lord Aberdeen, alors l'entente se renoue, sinon entre les deux nations, du moins entre les deux cabinets. Cette seconde alliance avec l'Angleterre semble aussi solide, elle est plus intime peut-être que la première... Quelle est loin cependant de porter les mêmes fruits! A peine les efforts des ministres des deux pays suffisent-ils à prévenir de déplorables collisions. Le cabinet tory cède bientôt la place à un cabinet whig, et lord Palmerston revient aux affaires. Alors une lutte non avouée, il est vrai, mais réelle, ardente du côté du moins de l'Angleterre, reprend, non pas sur un seul

théâtre, mais sur tous, en Espagne, en Portugal, en Grèce, en Italie, en Suisse et partout. Cependant, cette fois le gouvernement français résiste efficacement sans que le pays lui-même en soit le moins du monde troublé; il résiste en ayant parfois les grandes puissances contre lui, parfois neutres entre l'Angleterre et lui, et parfois avec lui. Il résiste le plus souvent avec succès, rarement avec désavantage. Si, en Portugal il s'entend, pour un moment, avec l'Angleterre, c'est son opinion qui l'emporte. En Espagne, le parti français triomphe, et l'Espagne tranquille et prospère retrouve aussitôt des jours qu'elle avait presque oubliés. Notre influence domine en Grèce, la Grèce prend paisiblement son rang parmi les états constitutionnels réguliers de l'Europe. En Italie, au contraire, les conseils du gouvernement français sont dédaignés, ce sont ceux de l'Angleterre qui l'emportent; on sait ce qu'est devenue l'Italie, et si l'Angleterre est venue la tirer du naufrage où elle l'a précipitée. En Suisse, la cause radicale triomphe, grâce à lord Palmerston; où en est aujourd'hui la Suisse? Voilà, si nous avons été impartial, et nous croyons sincèrement l'avoir été, le compte de la politique extérieure du gouvernement de 1830.

Nous le demandons maintenant : quand donc les ministres de ce gouvernement (nous les prenons tous ensemble) se sont-ils montrés inférieurs à la tâche qu'assume quiconque entreprend de conduire les affaires extérieures d'un grand et noble pays comme la France? Quel jour, et à quel moment, ont-ils négligé, compromis ou trahi les grands intérêts qui leur étaient confiés? Intérêts de toute nature, permanents, transitoires, d'humanité et de civilisation générale, tous ces intérêts multiples en apparence identiques au fond, dont l'ensemble, aussi longtemps que la France conservera son nom, qu'elle soit empire ou république, monarchie de droit divin ou monarchie constitutionnelle, ne cessera de constituer l'apanage glorieux que nos pères nous ont transmis, et que naguère encore nous espérons passer intact à nos enfants. N'étaient-ce pas les intérêts permanents de la France qu'assuraient les ministres du dernier gouvernement en créant le royaume de Belgique, en favorisant le développement du régime constitutionnel en Espagne, et, plus tard, en y maintenant sur le trône la dynastie qui y règne depuis Louis XIV? N'étaient-ce pas les intérêts transitoires, mais également sacrés de

la France, que ces ministres ont servis lorsqu'ils ont fait pénétrer si loin et si avant au dehors, par leurs discours, par leurs actes, et par leurs exemples, non point, grâce à Dieu! les doctrines révolutionnaires, mais les idées de liberté réglée, de tolérance éclairée, qui, il y a deux ans, paraissaient, sous leurs auspices, prêtes à triompher partout? N'était-ce pas enfin à la cause de l'humanité et de la civilisation qu'ils sacrifiaient une éphémère popularité quand ils retenaient l'Italie trop prompte à provoquer inconsidérément l'Autriche, quand ils sommaient les radicaux suisses de respecter la souveraineté des petits cantons catholiques? Il est vrai, en Italie et en Suisse, ils ont échoué; pourquoi? Par leur faute? Non. Mais, ce qui est triste à dire, parce que sur ces questions l'opinion de leur propre pays a eu le tort de ne les point soutenir. Loin de nous l'intention d'accuser indistinctement les adversaires du dernier cabinet. L'esprit de nos institutions autorisait la sévérité, l'injustice même des jugements qu'ils ont portés sur une politique qu'à coup sûr ils avaient le droit de ne pas approuver. Nos reproches vont à ceux qui, non contents d'user d'une critique amère, ont pris ouvertement parti contre leur gouvernement,

et pour l'étranger. A eux la responsabilité des malheurs de l'Italie et de la Suisse; car il ne faut pas s'y méprendre, l'Angleterre n'eût point réussi à pousser les Italiens contre les Autrichiens, ni les radicaux de Berne contre les conservateurs de Fribourg et de Lucerne, sans les auxiliaires inattendus qu'elle a rencontrés dans une partie de l'opposition française. Que chacun réponde donc de ses actes.

Nous ne nierons pas que nous ayons été aises de trouver dans le récit des événements extérieurs survenus pendant les dix-huit années de la monarchie de 1830, une occasion de rendre hommage à un gouvernement que nous avons soutenu, servi et aimé, parce qu'il donnait satisfaction à notre raison et à nos convictions les plus chères. Dieu nous est témoin, cependant, que nous avons eu aussi un autre but. Nous sommes de ceux qui ont toujours pensé que le plus triste service à rendre aux peuples est de leur apprendre à mépriser les gouvernements auxquels ils ont longtemps obéi. Selon nous, les royalistes en 1845 ont eu grand tort d'insulter ce qu'il y avait eu de glorieux dans le gouvernement impérial; les libéraux n'ont guère agi plus sagement, après 1830, en dénigrant les années douces

et paisibles de la restauration. De semblables injustices n'ont pas même profité à ceux qui se les sont permises. De nos jours, où la calomnie redoublant d'audace s'attache à dégrader tous les régimes passés, afin de mieux troubler le présent et de ruiner plus sûrement l'avenir, il importait plus que jamais de placer la vérité en face du mensonge, et d'opposer un récit calme et précis à de violentes déclamations. En montrant par des documents multipliés et par des preuves irrécusables ce qu'ont été au juste les relations de la monarchie de 1830 avec les puissances étrangères, nous n'avons donc pas visé seulement à venger ce gouvernement le plus récemment tombé, et par cela même le moins connu peut-être et le plus calomnié; nous avons aussi désiré rendre à notre pays un peu de ce respect pour son histoire et pour lui-même sans lequel il ne tarderait pas à descendre du premier rang des nations!

NOTES,
PIECES JUSTIFICATIVES,
DOCUMENTS DIPLOMATIQUES.

NOTE A.

La convention du 29 mai 1845 n'a jamais, on peut le dire, été complètement mise à exécution. Dans les temps qui ont immédiatement suivi la signature de cette convention, jusqu'au printemps de 1848, le nombre des croiseurs des deux nations a été, il est vrai, porté de part et d'autre au nombre de vingt-six, minimum fixé par l'article 1^{er}. Mais à cette époque, les commandants des deux stations, française et anglaise, n'étaient pas arrivés à s'entendre parfaitement ensemble sur l'emploi des moyens d'exécution indiqués par les articles 4, 5 et 6 de la convention. Par ces articles, les commandants des stations des deux nations étaient invités à négocier avec les princes ou chefs indigènes de la côte occidentale d'Afrique, des traités par lesquels ces derniers se seraient engagés, en retour de quelques avantages qu'on leur aurait accordés, à supprimer chez eux la traite des noirs. Recommandation était faite aux

officiers de marine, anglais et français, ces traités une fois obtenus, de veiller sévèrement à leur stricte observation, et de l'assurer, s'il le fallait, par l'emploi de la force; il en résultait pour les deux marines la faculté d'opérer, en cas de besoin des débarquements, et d'aller brûler les entrepôts à esclaves sur tous les points de la côte où les traités passés leur permettraient d'exercer cette sorte de haute police. C'était là, à vrai dire, la partie efficace de la convention; elle ne fut pas mise à exécution, par suite du peu de bon vouloir du commandant de la station anglaise. L'état sanitaire des équipages britanniques avait été, au début, beaucoup moins satisfaisant que celui de nos bâtiments, qui trouvant à Gorée et sur d'autres points du littoral des points de ravitaillement dont l'escadre anglaise était privée, avaient mieux préservé nos matelots de l'atteinte des fièvres tropicales. Quoi qu'il en fût, soit par suite de la difficulté qu'il aurait eue à prendre part à des expéditions de cette nature, soit par jalousie du surcroît d'influence qu'elles auraient pu nous donner dans ces parages, pour ces motifs ou pour tout autre, le commandant des forces anglaises paralysa complètement, par son refus d'y prendre part, l'action que nos bâtiments auraient pu exercer en cette occasion. Pendant que ces difficultés se réglaient à Londres et à Paris, survint la révolution de Février. Le nombre des bâtiments employés à la suppression du trafic des noirs sur la

côte occidentale d'Afrique fut alors réduit de vingt-six à quatorze, puis à douze; nous croyons qu'aujourd'hui il est moindre encore.

Voici l'article 11 du traité.

« Trois mois après la déclaration mentionnée en l'article 7, la présente convention entrera en cours d'exécution; la durée en est fixée à dix ans; les conventions antérieures seront suspendues. Dans le cours de la cinquième année, les deux hautes parties contractantes se concerteront de nouveau, et décideront, selon les circonstances, s'il convient, soit de remettre en vigueur tout ou partie de la convention actuelle. A la fin de la dixième année, si les conventions antérieures n'ont pas été remises en vigueur, elles seront considérées comme définitivement abrogées. Les hautes parties contractantes s'engagent, en outre, à continuer de s'entendre pour assurer la suppression de la traite des noirs par tous les moyens qui leur paraissent les plus utiles et les plus efficaces, jusqu'au moment où ce trafic aura été complètement aboli. »

Les conférences dont il est fait mention dans cet article sont, dit-on, entamées aujourd'hui entre les deux gouvernements. Comme on voit, si dans cinq ans les conventions antérieures, c'est-à-dire les conventions de 1831 et de 1833, ne sont pas remises en vigueur, elles seront considérées comme définitivement abolies.

Les termes de cet article rendent la position des négociateurs français très-simple. Par cela seul qu'ils ne seront point d'accord avec les négociateurs anglais,

dans cinq ans la convention actuelle et les conventions antérieures seront également abrogées en fait et en droit. Cependant quelque chose est à considérer en cette grave affaire. Si, comme nous l'entendons dire, on commence à trouver en Angleterre que la visite en mer des bâtiments soupçonnés de faire la traite est décidément un moyen inefficace et mauvais pour arriver à l'abolition de l'esclavage, si le gouvernement anglais (ce que beaucoup d'abolitionistes sincères et ardents lui ont déjà anciennement conseillé) est disposé à renoncer à l'emploi de ce moyen, rien de plus simple; tout est fini.

Dans le cas contraire, voici ce qui pourrait arriver, et ce à quoi nos négociateurs doivent songer dès à présent. Dans cinq ans, la convention actuelle étant expirée, les conventions antérieures une fois abrogées, il n'y aura plus de droit pour la France et l'Angleterre de visiter réciproquement leurs bâtiments pour soupçon de traite. La conséquence inévitable, naturelle de cet état de choses, c'est que les bâtiments, à quelque nation qu'ils appartiennent, qui se livreront à ce trafic, prendront le pavillon anglais pour échapper à la visite de nos navires de guerre, et le pavillon français pour se dérober à la surveillance des croiseurs anglais. Les couleurs françaises dans ces parages, couvrant le plus souvent la traite, deviendront aussitôt suspectes aux navires de guerre anglais comme le sont aujourd'hui les

couleurs brésiliennes. Seront-elles, malgré cela, respectées toujours, respectées partout, respectées à ce point que jamais bâtiment français faisant un commerce licite ne serait visité indûment par un navire anglais, qui l'aura *bonâ fide* pris pour un négrier? alors, encore une fois, tout est pour le mieux.

Mais, si un bâtiment français, un seul, est visité par erreur dans les circonstances que nous venons d'indiquer, s'il réclame, comme c'est son droit, à l'instant même, la question du droit de visite, non point la question du droit de visite spéciale, particulière, à propos d'un traité et amicalement consenti, mais la question du droit de visite pour s'assurer de la nationalité d'un bâtiment, question sur laquelle les gouvernements de France et d'Angleterre ne se sont jamais entendus et probablement ne s'entendront jamais, se trouvera soulevée. Est-il désirable pour la paix entre la France et l'Angleterre, et pour la paix du monde, que cette question risque de surgir? Evidemment non, si cela se peut raisonnablement et honorablement éviter par une transaction qui ne compromette aucun droit. Voilà ce à quoi les négociateurs des deux pays devront mûrement réfléchir aujourd'hui. Heureusement l'opinion publique est, des deux côtés du détroit, devenue calme sur cette matière; c'est un avantage précieux que n'avaient pas les négociateurs de 1845, et dont ceux de 1850 feront bien de profiter.

NOTE B.

Ce qui s'est passé entre les gouvernements de France et d'Angleterre au sujet de la guerre du Maroc nous paraît caractériser d'une façon frappante la nature de relations existantes entre les ministres des affaires étrangères de France et d'Angleterre. M. Guizot n'ignorait pas apparemment combien l'expédition projetée était de nature à exciter de jalouses inquiétudes en Angleterre, et pouvait, à un certain point, causer d'embarras à lord Aberdeen. Cependant le droit, comme les intérêts de la France, étaient évidents; le cabinet n'avait point de permission à demander à l'Angleterre; il ne lui en demanda pas. Le cabinet français, n'avait pas de raisons pour chercher à pressentir les impressions que pouvait ressentir à ce sujet un cabinet étranger, il ne s'en informa pas. L'expédition une fois résolue, il crut faire un acte de courtoisie et de bonne politique en avertissant le gouvernement anglais de ce qu'il se pro-

posait de faire à l'égard du Maroc. Sa communication était à peu près celle-ci : Les nécessités de notre situation en Afrique nous commandent de recourir à des mesures de rigueur contre un de vos alliés. Ces mesures, si vous n'en connaissiez la nature et le but, pourraient, à juste titre, vous inquiéter. Voici ce que nous avons décidé de faire : Nous comptons aller jusque-là ; quant à présent, et tant que cela ne sera pas nécessaire, nous n'irons pas plus loin. En tous cas, tenez pour certain que nous ne voulons pas faire la conquête du Maroc.

Rassuré par des paroles aussi précises, le gouvernement anglais, tout en veillant, comme c'était son droit, à la protection de ses nationaux au moyen de bâtimens de guerre envoyés sur le théâtre de la guerre, eut soin d'apporter dans l'exercice de son droit les tempéraments et les réserves que nous avons indiquées, et qui ressortent si clairement des instructions envoyées par lord Aberdeen à ses agents diplomatiques et au commandant des forces navales britanniques.

En employant l'un envers l'autre de pareils procédés, les ministres des affaires étrangères des deux cabinets non-seulement servaient utilement les intérêts bien entendus de leur pays, mais s'honoraient eux-mêmes.

NOTE C.

Pour aider à la parfaite appréciation que l'histoire devra faire un jour des divers mobiles qui ont pu concourir à la préparation du mouvement du 3 septembre 1843, en Grèce nous croyons utile de consigner les faits suivants qui se trouvent relatés dans une dépêche de notre ministre à Athènes.

M. PISCATORY A M. GUIZOT.

« Athènes, 31 décembre 1843.

» A cette occasion je crois devoir rendre compte à Votre Excellence d'un fait qui vient de m'être raconté par M. le ministre de Bavière. Le lendemain de la révolution, M. Catacasy, après lui avoir dit combien il déplorait tout ce qui venait de se passer, aurait ajouté : « Vous, mon cher collègue, pouvez, croyez-moi, rendre un immense

service au roi. Allez le trouver tout de suite, et conseillez-lui de nommer une régence et de quitter la Grèce. Dans quinze jours le pays sera en feu, et l'anarchie deviendra telle, qu'avant six mois une députation sera à Munich, pour supplier le roi de revenir aux conditions qu'il lui plaira de dicter. » M. de Gasler reçut comme il le devait ce singulier conseil. M. Catacasy ne se tint pas pour battu, et au retour de son voyage, évidemment calculé, pendant lequel se passait l'événement du général Colocotroni, il insista de nouveau, et fit entendre à M. de Gasler que le projet qui venait d'échouer était une raison de plus pour que le roi quittât la Grèce. M. de Gasler alla immédiatement tout raconter, sans commentaire, au roi, qui pour la première fois de sa vie entra dans une véritable colère, et dit : « Je vois bien que M. Catacasy, n'ayant pu me faire abdiquer de vive force, veut me faire abdiquer de bon gré. » J'ai engagé M. Gasler à dire à sir Ed. Lyons tout ce qu'il venait de me raconter. Il l'a fait, et suis certain que mon collègue en instruira son gouvernement. »

préoccupé des affaires de Grèce. Il craint qu'au dedans l'esprit anarchique ne menace le trône du roi Othon, qu'au dehors l'esprit d'agrandissement territorial ne menace le repos de l'empire ottoman. C'est ce qui a déterminé sa communication du 10 octobre, pour nous engager à une démarche collective des cinq grandes puissances auprès du gouvernement grec contre ces deux dangers. Au premier moment, quand le comte Appony m'a lu cette dépêche, je n'y ai vu et fait à peu près aucune objection. Ce que veut M. de Metternich nous le voulons comme lui ; ce qu'il nous propose de dire au gouvernement grec, nous l'avons déjà dit, et plusieurs fois, à trois, à deux, et tout seuls. Pourquoi ne pas le répéter à cinq ? La réflexion cependant m'a fait apercevoir à cette répétition, dans ce moment et sous cette forme, des inconvénients, et les cabinets de Londres et de Berlin ont été, de leur côté, si vivement frappés de ces inconvénients, qu'ils se sont déjà, si je ne me trompe, montrés peu disposés à accueillir la proposition. Ils craignent l'un et l'autre de se trouver plus engagés qu'il ne leur convient dans les affaires intérieures de la Grèce. Ils ne voient aucun événement récent qui soit assez grave pour servir de motif naturel à une telle démarche. L'avènement du ministère Coletti, qui certes n'a pas plu à Londres, ne paraît cependant pas un prétexte suffisant. On croit que le roi Othon serait plus ébranlé qu'affermi, et le ministère grec plus irrité que contenu par cette démonstration. Il y a bien du vrai dans tout cela, et M. de Metternich n'insistera probablement pas sur une proposition qui aurait besoin d'un concours unanime et empressé.

» Il y a moyen, si je ne me trompe, d'arriver, par une autre voie, au but que M. le prince de Metternich, et nous comme lui, voulons atteindre.

» M. de Metternich connaît Coletti d'autrefois, le Coletti de la lutte pour l'indépendance grecque, le Coletti conspirateur, chef de Palicares, étranger à l'Europe. Il ne connaît pas le Coletti qui a passé sept ou huit ans en France, tout à fait séparé de ses habitudes et de ses amis d'Orient, observateur immobile, attentif, intelligent de la politique occidentale, des sociétés civilisées, surtout de la formation laborieuse d'un gouvernement nouveau, au milieu des complications diplomatiques et des luttes parlementaires. C'est là le Coletti qui est retourné naguère en Grèce et qui la gouverne maintenant.

» Or, je n'hésite pas à affirmer que celui-ci diffère grandement de l'ancien. Je l'ai beaucoup vu pendant son séjour au milieu de nous; j'ai vu les modifications, je pourrais dire les révolutions qui se sont graduellement opérées dans cet esprit réfléchi quoique passionné, et naturellement juste quoique longtemps nourri de chimères; il a reconnu leur absurdité ou leur impossibilité; il a compris et les nécessités intérieures d'un gouvernement régulier, et les combinaisons extérieures des grands gouvernements européens, les liens qui les unissent, les idées qui les dirigent, et la folie de prétendre lutter contre leur politique générale avec un peu d'énergie et de ruse barbare dans un petit coin de l'Europe. Le Coletti révolutionnaire et radical est devenu gouvernemental et monarchique; le Coletti conspirant et guerroyant pour le soulèvement général de la race hellénique et la fondation d'un empire

grec, a perdu toute confiance dans ses rêves et a subi, dans sa propre pensée, le joug de la nécessité.

» M. de Metternich a trop de connaissance des hommes pour ne pas savoir qu'ils ne sont point des quantités constantes invariables, et que de tels changements s'opèrent quelquefois en eux, surtout quand ils sont de nature intelligente et active. Je suis loin de dire que dans le Coletti d'à présent il ne reste rien du Coletti d'autrefois, que toute idée fausse, toute passion aveugle soient extirpées de cet esprit, et qu'il ne se laisse pas encore quelquefois bercer vaguement par certaines ambitions ou espérances chimériques ; mais je crois que tout cela n'est plus guère qu'à la surface, qu'il se sert de cela pour agir sur ses anciens clients et les retenir autour de lui, plutôt qu'il n'y ajoute foi et ne s'en laisse gouverner lui-même. Je crois que les idées saines, les intentions modérées prévalent aujourd'hui dans la pensée de cet homme et dirigent au fond sa conduite. Et pour appeler les choses par leur nom propre, je crois Coletti sincèrement décidé aujourd'hui à faire tous ses efforts pour maintenir le trône du roi Othon, pour établir dans son pays, aux termes de ses lois actuelles, un peu d'ordre et de gouvernement, et en même temps décidé à ne point se mettre, par des tentatives d'insurrection hellénique et d'agrandissement territorial, en lutte avec la politique européenne, sur la volonté et la force de laquelle il ne se fait plus aucune illusion.

» Si cela est, comme je le crois, le prince de Metternich conviendra qu'il y a un assez grand parti à tirer de cet homme pour contenir, en le décomposant peu à peu, le parti ré-

volutionnaire, au dedans comme au dehors, qui s'agite encore en Grèce, et pour conduire avec un peu de sens les difficiles affaires du roi Othon. M. de Metternich le sait, à coup sûr, aussi bien que moi, les révolutions ne sont jamais arrêtées et closes que par des mains qui y ont pris part. Nous en avons eu sous nos yeux, et sur une immense échelle, deux grands exemples : l'Empire et 1830. — M. de Metternich les a admirablement compris l'un et l'autre. Qu'il prenne la peine de regarder avec la même pénétration cet infiniment petit État grec, il y verra un fait analogue. Coletti n'a pas subi seul la métamorphose dont je viens de parler : beaucoup de ses anciens compagnons de révolution et de guerre sont dans le même cas, et se feraient volontiers les soutiens du roi Othon et de son gouvernement. Parmi les hommes plus jeunes et étrangers aux luttes de l'indépendance, la plupart n'ont aucun goût pour les mœurs et la vie de Palicares, et préfèrent infiniment les travaux et les plaisirs de la vie civile. Il y a là un moment opportun à saisir. Il y a des hommes influents dont on peut s'emparer, qu'on peut diriger dans des voies nouvelles pour eux, mais conformes à leurs vraies dispositions actuelles comme aux intérêts généraux de l'Europe. Il ne s'agit point de se livrer à ces hommes-là, de leur témoigner une plénitude de confiance qu'on ne leur porte pas, qu'on ne saurait leur porter encore. Il s'agit seulement de ne leur montrer aucune hostilité, de ne rien faire qui entretienne leurs défiances, car eux aussi ils ont des défiances ; il s'agit de les soutenir à chaque pas qu'ils font dans la bonne voie, de leur donner enfin à penser qu'on n'est pas loin de se fier à eux,

dé leur prêter un solide appui, et qu'il est en leur pouvoir de se l'assurer.

» Je suis convaincu que par cette façon de procéder on exercerait sur ces hommes-là, sur Coletti le premier, une influence décisive, et qu'on le ferait concourir activement, efficacement, au double but que se propose le prince de Metternich, et que nous nous proposons comme lui, l'affermissement du trône du roi Othon et le développement tranquille de la Grèce dans les limites actuelles.

» Et le prince de Metternich peut d'autant mieux agir ainsi et diriger en ce sens l'action de ses agents, qu'il n'y a dans cette conduite pas le moindre risque à courir ; car si elle ne réussissait pas, si les ministres grecs rentraient dans des voies révolutionnaires et turbulentes, les cinq puissances, qui sont parfaitement d'accord à ne pas le vouloir, seraient toujours, et sans grand effort, en mesure de l'empêcher, et se réuniraient sur-le-champ à cet effet.

» D'après quelques indices qui me sont revenus, j'ai quelque idée, mon cher comte, que M. de Metternich est quelquefois tenté de nous croire, nous comme le cabinet anglais, assez indifférents en Grèce, non sur les tentatives extérieures qui menaceraient le repos de l'empire ottoman, mais sur la question révolutionnaire intérieure et sur la forme ou le nom propre du gouvernement grec. Ce serait de sa part une très-injuste erreur. Je suis profondément convaincu que le repos de tout le sud-est européen est lié au maintien du roi Othon sur le trône de la Grèce, et à l'exercice régulier de son gouvernement dans son petit Etat. — Depuis que je me mêle de ces af-

fares-là, j'ai fait de cette idée le point fixe de ma conduite et de mes instructions. J'ai en même temps cette autre conviction que tout se tient en Europe, et que peu importe le point où le vent révolutionnaire se lève, car s'il se lève quelque part il souffle bientôt partout, et qu'il faut le combattre dans sa source, quelque lointaine et petite qu'elle soit. Mais M. de Metternich sait mieux que personne qu'on n'arrête et ne règle pas partout les révolutions aux mêmes conditions et par les mêmes mains. Plus j'y pense, plus je me persuade qu'on peut, par la conduite dont je viens de vous entretenir, les arrêter pour assez longtemps en Grèce, et que l'œuvre serait bien avancée si le prince de Metternich en pensait comme moi.

NOTE E.

Nous engageons les personnes qui voudraient connaître dans ses moindres détails cette affaire des mariages espagnols, à lire les pièces insérées dans la *Revue rétrospective*. Elles sont si nombreuses, qu'il nous serait difficile de les citer toutes ou même de les indiquer ici. Toutefois, nous reproduirons deux lettres de M. de Sainte-Aulaire et de lord Aberdeen, dont l'une, celle de M. de Sainte-Aulaire, se rapporte au début même de cette affaire, et porte la date du 18 juillet 1845; l'autre, celle de lord Aberdeen, a été adressée à M. Guizot le 14 septembre 1846, après la conclusion du mariage.

Nos lecteurs jugeront si elles confirment toutes deux les assertions émises par M. Guizot à la tribune française, et le récit que nous avons fait nous-mêmes de ces négociations si délicates et si compliquées.

« Londres, 18 juillet 1848.

» Mon cher ami, j'ai à vous rendre compte d'une conversation sur l'Espagne, qui me paraît assez importante parce qu'elle sort des sentiers battus et produit une combinaison nouvelle, à savoir, le mariage de la reine Isabelle avec le comte d'Aquila. Lord Aberdeen déclare que cette solution lui paraît préférable à toute autre. Sans avoir fait une proposition formelle ni pris d'engagement positif, il en a cependant fourni l'indication et m'a autorisé à vous faire connaître sa pensée. Je n'avais pas à confier ou à cacher la mienne à lord Aberdeen, car je n'ai en vérité pas d'idée de l'accueil qui serait fait à une telle proposition à Naples, à Madrid, ni à Paris ; mais, quant à Londres, il ne me reste aujourd'hui aucune incertitude. Voici comment la conversation s'est engagée :

» J'avais lu à lord Aberdeen quelques phrases de votre lettre du 15, et, *in extenso*, votre lettre du 14 à mon petit-fils (M. le duc de Glucksberg), qu'il a fort approuvée. Il m'a dit ensuite qu'on se plaignait de l'Angleterre à Paris, et que cela était très-injuste. J'ai répondu que je ne savais par vous rien de pareil, mais que je comprendrais qu'on fût très-blessé chez nous s'il était vrai que lui, « lord
 » Aberdeen, eût écrit à Vienne et ailleurs pour signaler
 » aux cabinets l'ambition de la France et les amener
 » contre le projet de mariage du duc d'Aumale et de la
 » reine d'Espagne. Franchement, le procédé me semblerait injustifiable après la proposition faite, et si souvent
 » réitérée, d'agir de concert avec l'Angleterre dans la
 » question du mariage de la reine d'Espagne. »

» Lord Aberdeen m'a donné, en termes formels, sa *pa-*

role d'honneur qu'il n'avait écrit cela, ni rien d'approchant, nulle part ; mais j'ai bien remarqué qu'il n'engageait sa parole que pour le passé : « Il n'y a pas en Angleterre un » homme d'affaires, m'a-t-il dit, qui ne soit convaincu » que ce qui se passe aujourd'hui en Espagne ne soit le » résultat des moyens mis en œuvre pour placer un prince » français sur le trône, et quand j'essaie de combattre » cette idée, on me rit au nez. Je ne puis pas, en vérité, » rester les bras croisés en présence d'une chance si gé- » néralement crue imminente, et qui jetterait l'Europe » dans les horreurs d'une guerre générale. »

» J'ai répondu que je ne m'étonnais pas de l'opinion anglaise, parce qu'il était dans la nature de l'esprit humain de ne jamais reconnaître qu'il s'était trompé, et de s'en prendre aux autres des conséquences désappointantes d'une erreur personnelle. « Malgré mon estime person- » nelle pour vos lumières, cher lord Aberdeen, je ne puis » vous croire tout à fait exempt de cette tache de péché » originel. Mais vous ne pouvez cependant pas oublier » que c'est vous-même qui avez refusé les garanties que » nous vous offrions contre les chances du duc d'Aumale. » Je suis donc certain que vous ne nous laisserez point » accuser d'avoir manœuvré dans les voies d'une politi- » que astucieuse et exclusive.

» Soyez certain, a repris lord Aberdeen, que quand je » parle à d'autres qu'à vous je fais valoir de mon mieux » ce que je trouve de plausible dans ces raisons ; mais on » me répond que le mariage de la reine Isabelle avec le » duc de Cadix est impossible, en raison des haines fu- » rieuses de la reine Christine et de sa sœur. Vous n'igno-

» rez assurément pas cette impossibilité, et, quand elle
 » se sera manifestée par un *fiasco* complet, vous produi-
 » rez votre candidat sérieux, dit-on. »

» Je n'ai pas laissé établir, mon cher ami, que je proposasse ou soutinsse en ce moment la candidature du duc de Cadix ; j'ai déclaré au contraire que nous ne propositions rien aujourd'hui, parce que l'état de l'Espagne ne permet à personne de prévoir, avant la fin de cette crise, ce qui sera possible et opportun ; mais j'ai pris acte qu'à une époque où Espartero était tout-puissant dans les conseils d'Espagne, et M. Aston tout-puissant sur Espartero, le cabinet anglais avait refusé d'employer son influence en faveur d'un prince de la famille d'Espagne, et refusé de mettre hors de question le prince de Cobourg, comme nous y mettions nous-mêmes le duc d'Aumale. Nouvelles protestations de lord Aberdeen, qu'il n'avait jamais pensé au prince de Cobourg, qu'il avait toujours considéré cette combinaison comme détestable et impossible, mais il s'était refusé et se refuserait encore à venir proposer à la reine Victoria, sans à-propos, sans utilité, de formuler une exclusion contre le cousin de son mari. Quant aux princes de Bourbon, autres que français, lord Aberdeen a toujours cru et dit, il croit et dit encore que c'est parmi eux qu'il faut trouver le mari de la reine Isabelle.

» C'est alors que, voulant obliger lord Aberdeen à s'expliquer, j'ai dit : « En vérité, je ne comprends pas » votre pensée ; vous voulez un prince espagnol, en déclarant inadmissibles et les fils de don Carlos et les fils de don François de Paule. Voulez-vous donc aller chercher des Bourbons en Italie ? »

» Pourquoi pas ? a repris avec empressement lord Aberdeen ; le comte d'Aquila, par exemple, on le dit fort bien, etc. » — Je n'ai ni accueilli ni repoussé l'ouverture ; j'ai demandé seulement si c'était un propos en l'air, ou si je devais vous le transmettre et le signaler à votre attention. Lord Aberdeen, tout en déclinant l'intention de rien proposer, m'a autorisé à vous écrire que, loin d'avoir aucune objection contre le comte d'Aquila, il s'emploierait volontiers de son mieux à mener cette chance à bien, si toutefois le succès en semblait possible.

» En résumant notre conversation, lord Aberdeen m'a dit : « Soyez certain que, dans toute cette affaire d'Espagne, je ne porte nulle arrière-pensée. Quelle que soit la forme de gouvernement qui prévale, cela m'est assez indifférent ; nous ne nous brouillerons pas pour cela. Quant au mariage, peut-être en dirais-je autant sans exception, s'il ne s'agissait que de moi et de mon opinion personnelle, mais il n'en est pas ainsi ; et plus j'y regarde, plus je demeure convaincu que M. le duc d'Aumâle ne monterait sur le trône d'Espagne qu'au prix d'une guerre générale. »

» Il est de mon devoir, mon cher ami, de transmettre correctement à vous, et conséquemment au roi, les paroles que je recueille. Le sujet est trop grave pour que j'accepte la responsabilité de l'interprétation. Si cependant vous voulez mon avis, je vous dirai que, sans méconnaître la grandeur des difficultés diplomatiques, je suis surtout effrayé de celles que rencontrerait en Espagne et en France un projet de mariage français.

J'ai demandé crument à lord Aberdeen ce que le roi

Léopold lui avait dit pour son neveu Cobourg. Il m'a répondu que l'avis de roi Léopold était de ne rien faire en faveur du mariage et d'attendre ce que les événements pourraient amener. Vous remarquerez que ceci n'implique pas l'abandon de la chance.

» Maintenant, mon ami, vous avez à décider si et comment l'ouverture de lord Aberdeen en faveur du comte d'Aquila doit être relevée. Je suis bien aise que cette porte ait été ouverte, et je ne voudrais pas la fermer. Mais je comprends que toutes les éventualités, quant à l'Espagne, restent enveloppées d'un grand vague; aussi ai-je grand peur des conversations qui me semblent plus compromettantes qu'utiles. Je voudrais donc partir au plus vite.

» Tout à vous, mon cher ami. »

LORD ABERDEEN A M. GUIZOT. — PARTICULIÈRE.

« Haddo-house, 14 septembre 1846.

» Mon cher monsieur Guizot,

» Jarnac m'a transmis ici votre lettre du 7 de ce mois avec les incluses. En vous remerciant bien sincèrement de cette marque de votre confiance et de votre amitié, je ne veux pas différer le peu d'observations que je désire faire sur cette correspondance.

» A l'époque où je quittai mon poste, j'expliquai complètement à lord Palmerston l'état actuel de la question touchant le mariage de la reine d'Espagne. Je lui communiquai également la correspondance privée que j'avais eue avec Bulwer, et qui renfermait naturellement tout

ce qui s'était passé par rapport aux prétentions du prince Léopold de Saxe-Cobourg. Lord Palmerston parut approuver tout ce que j'avais fait, ainsi que les idées que je nourrissais; et dans une entrevue que j'eus postérieurement avec lord John Russel, ce plein acquiescement fut encore plus clairement exprimé par lui. A partir de ce moment, je n'ai plus rien su, et dans le fait, je n'ai plus entendu parler des progrès de la négociation relative au mariage de la reine; mais je n'ai pas de raisons pour croire que le gouvernement anglais ait jamais adopté d'autres vues. Je ne vois dans la correspondance que vous m'avez envoyée rien qui justifie une pareille opinion. Lord Palmerston a compté, il est vrai, le prince Léopold parmi les candidats à la main de la reine; mais sachant, comme cela était, l'ouverture directe qu'avait faite la reine Christine au duc régnant de Saxe-Cobourg lors de son séjour à Lisbonne, il lui était impossible d'agir différemment; et même s'il a nommé le prince Léopold le premier sur la liste, cela ne prouve en aucune façon qu'il souhaitât son succès; au contraire, j'aurais probablement agi de même, bien que fermement convaincu que le succès de l'un des fils de don François de Paule dût mieux servir les intérêts anglais. Je crois réellement que telle a été l'opinion de lord Palmerston.

» Dans le memorandum que m'a lu M. de Sainte-Aulaire au mois de mars, il était dit que si le mariage de la reine avec le prince Léopold, ou avec quelque prince autre qu'un descendant de Philippe V, devenait probable ou imminent, le gouvernement français se considérerait comme délié de tout engagement, et se regarderait comme libre

de demander la main de la reine ou de l'infante pour le duc de Montpensier.

» J'ai toujours tout fait pour vous prouver que ce pays-ci n'avait aucun intérêt au succès du prince Léopold ; et pour éloigner de votre esprit tout soupçon, que sa prétention, si en effet il en entretenait une, ce que j'ignore encore, fût appuyée par le gouvernement anglais. J'ai eu de fréquentes explications à ce sujet avec la reine et le prince Albert ; et je me rappelle parfaitement avoir dit à Jarnac, qu'après ce qui s'était passé, le prince ne pourrait m'adresser la parole, s'il était possible qu'il s'engageât dans quelque intrigue à ce sujet sans m'en avertir.

» Je vous prie de vous souvenir de la conduite que j'ai tenue quand Bulwer prit sur lui, sans avoir reçu des instructions de moi, de participer à la proposition faite par le gouvernement espagnol au duc régnant de Saxe-Cobourg. Au lieu d'encourager et de seconder le succès de ce projet, ce qui aurait pu se faire aisément et efficacement, je fis immédiatement part de cette découverte à M. de Sainte-Aulaire, et je lui répétai que les sentiments et les vues du gouvernement anglais n'avaient éprouvé absolument aucun changement à l'égard du mariage espagnol. Je fis tout cela à la connaissance de la reine et du prince Albert, et avec leur assentiment, et cela me donne le droit de dire que la proposition relative au prince Léopold n'a reçu, ni directement ni indirectement, le plus léger encouragement ou appui de ce pays-ci. Il est vrai que ni moi ni lord Palmerston nous n'aurions prétendu vouloir contrôler l'action indépendante du gouvernement

espagnol, et quoique à mon avis le choix d'un Bourbon, et particulièrement d'un Bourbon d'Espagne, fût, dans les circonstances où l'on se trouvait, celui qu'il convenait le mieux de faire, je ne pouvais, en pareil cas, aller plus loin que de laisser l'Espagne parfaitement libre. Quelle que fût mon opinion sur tout ce qu'il y avait de prudence et de politique à faire un pareil choix, je n'ai jamais laissé échapper l'occasion de protester énergiquement contre la prétention injuste et extravagante d'imposer comme mari à la reine, et à son peuple, un prince pris expressément dans telle ou telle famille.

» Mais après tout, le choix fait par la reine, et le mariage qu'elle est sur le point de contracter, doivent satisfaire la France, d'après toutes les déclarations qui ont été faites à ce sujet. Je présume aussi que ce pays-ci le voit avec satisfaction. Nous aurions peut-être préféré le duc de Séville, mais nous ne pouvons avoir aucune raison de nous opposer au duc de Cadix. On a choisi un descendant de Philippe V; aussi ne puis-je comprendre comment on a pu penser qu'il est juste et nécessaire de renoncer aux engagements contractés volontairement avec moi l'an dernier, et fréquemment répétés depuis lors, concernant le mariage du duc de Montpensier. Selon les termes de cet engagement, bien que le roi se proposât de demander la main de l'infante pour le duc de Montpensier, il promit de ne le pas faire jusqu'à ce que la reine eût des enfants et que la succession en trône en ligne directe fût assurée.

» Je ne crus en aucune façon devoir m'opposer à un pareil arrangement : au contraire, il me parut être une sage

concession aux appréhensions raisonnables de l'Angleterre et d'autres pays ; et comme la question elle-même devait nécessairement exiger beaucoup de temps, avant de pouvoir définitivement être décidée, il était possible que les vues de politique qui y avaient présidé reçussent quelques modifications dans l'intervalle.

Vous devez avoir des raisons que je ne connais pas, pour suivre la conduite que vient d'adopter le gouvernement français ; et je suis aussi certain que ces raisons ont dû vous paraître suffisantes, que je suis satisfait de savoir que vous ne voudriez jamais faire un acte pour lequel vous ne vous sentiriez pas pleinement justifié. Mais je l'avoue, mon cher monsieur Guizot, il m'est impossible de découvrir des motifs plausibles pour le changement qui a eu lieu. Je suis certain que vous souhaitiez que je vous exposasse franchement, et sans aucun déguisement, mes impressions à ce sujet. Toute autre conduite serait en contradiction avec ma sincère estime pour vous, et avec cette amitié que rien ne pourra jamais diminuer, je l'espère.

» La mesure, telle qu'elle se présente maintenant, me semble être d'une politique très-douteuse, et pourra peut-être définitivement entraîner de sérieuses conséquences. Mais il ne m'appartient pas de me prononcer là-dessus actuellement. Je veux seulement vous donner l'assurance qu'en tout temps, soit avec un caractère public, soit en mon nom particulier, vous me trouverez toujours prêt à coopérer de tout mon cœur avec vous, à conserver la bonne intelligence que nous avons si heureusement établie, que nous avons maintenue avec tant de succès, au milieu de

maintes difficultés, entre la France et l'Angleterre pendant les cinq dernières années, et qui, j'en suis convaincu, importe à un si haut degré au bonheur et à la prospérité des deux pays.

Croyez-moi à jamais, mon cher monsieur Guizot, bien sincèrement à vous.

Signé : ABERDEEN.

Ainsi que nous l'avons dit dans le cours de ce chapitre, l'opinion publique en Angleterre, sans acception de parti, se prononça très-fortement contre la marche suivie par le gouvernement français dans cette affaire des mariages espagnols. Les préventions furent générales et profondes. Elles n'ont cessé qu'après la production des pièces confidentielles insérées dans la *Revue rétrospective*. L'effet produit par cette publication fut immense; grâce à elle, la vérité méconnue reprit ses droits. Nous donnerons ici un extrait d'un des recueils périodiques les plus estimés de l'Angleterre (*Quarterly Review*), de juin 1848, où une tardive, mais loyale réparation est enfin payée au roi et aux ministres français, d'abord si légèrement accusés par la presse anglaise.

« L'affaire des mariages espagnols est maintenant complètement tirée au clair, et cela au plus grand honneur de toutes les parties contractantes, excepté de lord Palmerston. Une série de notes confidentielles et privées;

adressée à M. Guizot par le roi, témoigne de l'extrême envie qu'avait le roi des Français de remplir fidèlement les arrangements convenus avec notre gouvernement. »

Ici le publiciste anglais cite plusieurs des lettres du roi Louis-Philippe, dans lesquelles est consigné le désir d'arranger toute cette affaire de bon accord avec l'Angleterre, et continue ainsi :

« Les vues prudentes et conciliantes du gouvernement anglais, auxquelles Louis-Philippe était si désireux de se conformer, ont été rendues publiques par les papiers mis sous les yeux du parlement à l'ouverture de la dernière session. Les dépêches de lord Aberdeen sont tout ce qu'elles devaient être, libérales et dignes en ce qui regarde l'Angleterre, généreuses et respectueuses à l'égard de l'Espagne, sincères et amicales vis-à-vis de la France ; et dans ses mains sans doute l'affaire aurait été terminée comme elle avait été convenue à l'origine. Mais malheureusement, pour cette affaire, et nous le craignons pour d'autres plus considérables encore, lord Palmerston rentra au ministère des affaires étrangères, et, le 19 juillet, il rédigea et envoya à M. Bulwer des instructions qui non-seulement constituaient une véritable déviation de l'arrangement déjà accepté par lord Aberdeen, en proposant comme candidat à la main de la reine d'Espagne un prince de la maison de Cobourg avant les princes espagnols, mais critiquaient, censuraient et insultaient le

gouvernement espagnol dans des termes durs et altiers qu'un cabinet indépendant ne pouvait tolérer. Ce document si peu convenable changea toute la face de l'affaire, et excita la colère et l'indignation de la cour d'Espagne, et Louis-Philippe l'appela, dans une de ses lettres à M. Guizot, une étourdissante et détestable dépêche. *L'extrait* de cette dépêche, portée devant le parlement en même temps que celle de lord Aberdeen, ci-dessus mentionnée, expliquent entièrement l'impression éprouvée par les cours de France et d'Espagne ; mais s'il est vrai, comme nous l'avons entendu dire, qu'elle contient des imputations personnelles encore plus offensives pour les ministres espagnols, nous pouvons aisément pardonner à Louis-Philippe d'avoir cru que *lord Palmerston avait préparé un plan pour le complet bouleversement de l'Espagne*, et d'avoir sacrifié son désir primitif d'ajourner le mariage du duc de Montpensier aux alarmes manifestées par la reine-mère d'Espagne et par ses ministres, qui voyaient dans la conclusion immédiate de ce double mariage leur seule garantie contre les desseins hostiles du ministre anglais. Il n'est pas dans nos intentions de suivre la querelle survenue entre lord Palmerston et le cabinet espagnol, jusqu'au récent dénouement qu'elle a reçu par l'expulsion de M. Bulwer. Mais nous regrettons d'avoir à dire qu'il n'est que trop clair que cet événement n'a pas été seulement le résultat d'une impression momentanée, mais de la conduite offensive et vraiment impolitique de lord Palmerston et de son trop zélé agent.

» Quant à la correspondance du roi Louis-Philippe, cor-

respondance si évidemment impromptue et confidentielle, elle ne peut, comme toutes les autres pièces de la *Revue*, qu'inspirer la plus grande considération pour ce souverain. Tout ce qui porte l'empreinte de ses sentiments personnels est aimable et honorable. Ses communications avec ses ministres, dont ce recueil offre un si grand nombre d'échantillons, semblent avoir été franches, cordiales et affectueuses, sans révéler jamais un caractère d'autorité qui fût incompatible avec les principes constitutionnels les plus rigoureux. Il semble n'avoir été, en fait, rien de plus qu'un ministre disposé à discuter avec ses collègues toutes les questions discutables, et il est clair qu'il portait dans le conseil d'aussi honnêtes intentions, un jugement aussi sain qu'aucun de ceux avec lesquels il s'y rencontrait.

« ... La *Revue rétrospective* détruit les atroces calomnies produites par les pamphletaires de la révolution française, et la correspondance du roi avec ses ministres témoigne non-seulement de la bonne foi du roi et de ses grands talents, mais prouve qu'il y avait entre l'autorité ministérielle et la sienne ce juste et raisonnable partage que comportaient les circonstances mêmes du pays. Fallait-il donc qu'une des meilleures têtes du royaume n'eût point part aux affaires de la France, par la seule raison que cette tête portait la couronne royale? »

NOTE F.

Il suffit de parcourir la correspondance relative aux affaires d'Italie (1846-1849), présentée au parlement d'Angleterre en juin 1849 (folio 299), pour connaître combien les informations erronées qui lui étaient adressées de Turin, de Rome et de Naples, étaient facilement acceptées par le secrétaire d'état de S. M. Britannique. Nous en citerons quelques exemples.

Dans le courant de l'été de 1847, lord Palmerston fut averti de Turin que la cour de Vienne avait adressé au roi de Sardaigne les plus vives remontrances sur la direction libérale qu'il paraissait vouloir donner alors à la politique de son gouvernement. Suivant le correspondant de lord Palmerston, le cabinet autrichien aurait été jusqu'à donner à entendre qu'il ne souffrirait pas à Turin l'établissement d'une garde civique. Lord Palmerston avait parlé de cette démarche

avec indignation non-seulement au corps diplomatique presque entier, mais aussi aux envoyés de Vienne et de Londres, qui lui représentèrent vainement tous deux le peu de probabilité de sa nouvelle.

Le 23 septembre 1847 le comte Dietrichstein recevait de M. le prince de Metternich la lettre suivante :

« Le principal secrétaire d'état de la reine de la Grande-Bretagne a bien voulu informer Votre Excellence du contenu des nouvelles mandées de Turin par M. Abercromby. Je regarde comme un devoir de donner à ces nouvelles *un démenti formel*. Jamais le cabinet impérial n'a fait à la cour de Sardaigne une ouverture pareille à celle que cet envoyé a mentionnée, et qui se trouverait être en contradiction ouverte avec notre marche politique. »

Peu de temps après, M. le comte de Revel, ministre de Sardaigne à Londres, transmettait à lord Palmerston la dépêche suivante du comte Solar de la Marguerite, datée du 13 septembre, et qui finissait par ces mots :

« . . . La prétendue note du comte de Boul, dont il est question dans vos dernières dépêches, ne nous a point été adressée. Il est vrai que le bruit en a couru ici, et que plusieurs personnes haut placées y ont ajouté foi, dans la persuasion que si la note n'avait pas été adressée, elle le serait prochainement; mais le fait n'en est pas moins entièrement supposé, et aucune communication de la nature de

cette note, ni relative à notre attitude politique, ne nous a été faite de la part du cabinet de Vienne. Je crois superflu d'ajouter que la nouvelle qu'on a répandue de la demande de la forteresse d'Alexandrie, est aussi fausse que l'autre.

» Vous voudrez bien, monsieur le comte, à la première occasion que vous aurez de voir lord Palmerston, lui donner cette explication et *démentir* également la chose auprès des autres personnages qui vous en auront aussi entretenu. »

On se rappelle que les troubles qui éclatèrent à Rome dans la journée du 16 juillet 1847, eurent surtout pour prétexte une prétendue conspiration ourdie par les Autrichiens, qui, au moment d'intervenir dans les affaires d'Italie, s'étaient, au dire des radicaux, entendus avec les rétrogrades de la cour de Rome. Quand ces bruits parvinrent à la cour de Vienne, elle s'en montra indignée; le comte Lutzw, son ambassadeur à Rome, fut chargé de les démentir dans les termes les plus énergiques, par une note adressée au gouvernement pontifical et communiquée au secrétaire d'état de S. M. britannique. Dans cette note le général autrichien sommait la police romaine de faire connaître les faits qui avaient pu donner lieu à de pareilles assertions; il n'en fut produit aucun. De Florence, sir Georges Hamilton écrivit, le 26 juillet, à lord Palmerston que la soi disant conspiration était une fable, ce que M. Pitre, *agent anglais à Rome*, savait de bonne

source, parce qu'il le tenait du cardinal secrétaire d'état lui-même.

Cependant neuf jours après avoir reçu ces informations qui étaient de nature à lui inspirer quelque confiance, lord Palmerston écrivait en ces termes à lord Ponsomby, son ambassadeur à Vienne :

« Foreign-Office, 27 septembre 1847.

» Milord, en réponse à la dépêche de Votre Excellence du 9 courant, qui renferme une copie de la note adressée par M. le prince de Metternich à l'ambassadeur d'Autriche à Rome, au sujet de la conspiration récemment découverte dans cette capitale et attribuée par le gouvernement pontifical aux agents de l'Autriche, j'ai à faire savoir à Votre Excellence que j'apprends de source très-certaine (from undoubted sources of information) que l'opinion est générale à Rome que les agents autrichiens ont trempé dans le complot, et que le complot était combiné avec les mouvements militaires de la garnison de Ferrare; et telle est, je crois, l'opinion des personnes qui occupent à Rome les plus hautes positions. »

Quelles étaient les intentions de lord Palmerston en mettant en avant de pareilles accusations contre le gouvernement autrichien? nous ne savons. Quelles furent en Italie leurs désastreux effets, et combien elles prêtèrent de force au parti révolutionnaire? chacun a pu en juger.

Afin sans doute que lord Palmerston ne s'y trompât

pas, et qu'il pût savoir par lui-même à quel point il servait ainsi parfaitement les vues des révolutionnaires italiens, le prince de Metternich envoya à Londres, pour lui être communiquée, une lettre écrite le 4 octobre 1847 par M. Mazzini. Cette lettre où les plans du chef de la jeune Italie étaient si clairement indiqués, était bien de nature à ouvrir les yeux du secrétaire d'état de S. M. Britannique. Voici ce que disait M. Mazzini :

« Les affaires des États pontificaux vont mal, comme vous savez ; mais la marche hésitante ou rétrograde de celui qui gouverne ne changera pas la loi qui règle les événements. L'impulsion est donnée, et, bien ou mal, il faut avancer. Les Italiens sont de vrais enfants, avec de bons instincts ; ils n'ont pas une ombre d'intelligence ou d'expérience politique. Je parle de la multitude, et non du petit nombre des meneurs, dont le défaut est le manque de résolution. Si cependant ce petit nombre veut agir avec prudence et sans précipitation, l'illusion passera. Pie IX est ce qu'il m'a paru d'abord, un homme à bonnes intentions, qui voudrait que ses sujets fussent un peu mieux qu'ils n'étaient avant lui. Voilà tout. Tout le reste, n'est qu'un échafaudage que les soi-disant modérés ont bâti autour de lui, comme ils en ont construit un autre autour de Charles-Albert ? L'illusion s'en ira peu à peu ; mais sûrement le moment arrivera où les masses découvriront que si elles veulent devenir une nation, il faut qu'elles y travaillent elles-mêmes et s'engagent dans des mesures qui peuvent obliger les Autrichiens à les attaquer avec ou sans

consentement , j'entends le consentement des princes. Alors la collision commencera, si les Italiens ont une étincelle d'honneur et de courage. Les bons devront se préparer pour ce moment, réunir leurs moyens d'action, acquérir de l'influence sur le peuple, laisser passer les illusions sans les contredire directement, se borner à instruire le peuple, particulièrement les paysans ; à instruire la jeunesse dans les armes, à accroître de plus en plus la *haine pour les Autrichiens et irriter l'Autriche par tous les moyens possibles.* »

Irriter les Italiens contre l'Autriche, tel a été, en effet, le résultat de la politique suivie par l'Angleterre dans le nord de l'Italie ; au midi, ce fut la jalousie des Italiens contre les Napolitains, que les agents de lord Palmerston se complurent à exciter imprudemment.

Nous ne saurions, dans un récit qui s'arrête au mois de février 1848, comprendre des faits qui se sont, pour la plupart, accomplis pendant le printemps de cette même année ; ce que nous pouvons assurer, c'est que, si la part prise par la diplomatie anglaise aux événements qui ont failli amener une scission définitive entre les états de S. M. sicilienne, et détacher de cette couronne les provinces situées au delà du phare, est jamais connue du public, elle excitera la surprise, pour ne pas dire la réprobation universelle.



TABLE DU TOME SECOND.

1841 — 1848.

	Pages.
XV. Avènement du cabinet Tory à Londres.....	1
XVI. Affaire du droit de visite.....	6
XVII. Affaires de Tahiti.....	36
XVIII. Guerre contre le Maroc.....	56
XIX. Affaires de Grèce.....	71
XX. Mariages espagnols.....	119
XXI. Incorporation de la ville libre de Cracovie à l'Autriche.....	177
XXII. Affaires d'Italie jusqu'en février 1848... ..	186
XXIII. Rapports avec l'Angleterre pendant l'année 1847. — Affaires de Portugal, de la Plata et de l'Espagne..	275
XXIV. Affaire de Suisse jusqu'en février 1848.....	301
NOTES, Pièces justificatives, Documents diplomatiques.....	391

ERRATA DU SECOND VOLUME.

- Pages 16, 18, 27, 29, 34, 44, 49. *Au lieu de* : Parliamentary debats, *lisez* : Parliamentary debates.
- Page 21. *Au lieu de* : Le traité du 20 novembre, *lisez* : Le traité du 20 décembre.
- Page 51. Faire connaître au cabinet, *ajoutez* : britannique.
- Page 95. *Au lieu de* : Il la combattit, *lisez* : Il le combattit.
- Page 116. *Au lieu de* : Nauparte, *lisez* : Naupacte.
- Page 186. *Au lieu de* : En 1833, *lisez* : En 1832.
- Page 187. *Au lieu de* : Par des souvenirs, *lisez* : Souverains.
- Page 236. Que le cabinet, *ajoutez* : britannique.
- Page 248. *Au lieu de* : Les collègues de lord Palmerston, *lisez* : Le collègue.



ERRATA DU PREMIER VOLUME.

- Page 109. *Au lieu de* : Impassibilité imperturbable, *lisez* : Impartialité.



BIBLIOTECA CENTRALĂ
UNIVERSITĂȚII